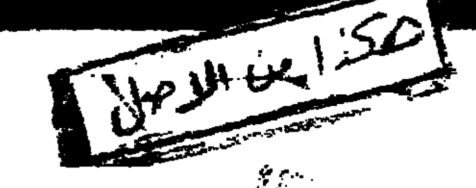


LE MONDE INTERACTIF

L'ordinateur pallie les handicaps

8 pages d'offres d'emplois



Le Monde

55e ANNÉE – N° 16815 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 17 FÉVRIER 1999

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La Turquie s'empare du leader kurde Öcalan

● Le chef du PKK a été enlevé au Kenya ● A Ankara, le premier ministre a annoncé, mardi matin, qu'il était détenu en Turquie ● Il s'était réfugié dans l'ambassade de Grèce à Nairobi ● Des militants kurdes occupent plusieurs ambassades et consulats grecs en Europe

LE CHEF REBELLE kurde Abdullah Öcalan a été intercepté, lundi 15 février à l'aéroport de Nairobi, au cours *« d'une opération secrète »* et conduit en Turquie, a annoncé mardi le premier ministre turc. Abdullah Öcalan, recherché par la justice turque qui lui impute les 29 000 morts du conflit séparatiste kurde, avait quitté l'Italie le 16 janvier – sa demande d'asile politique ayant été refusée par les autorités italiennes – puis s'était réfugié à l'ambassade de Grèce au Kenya.

La décision des Grecs de le remettre aux autorités kenyanes a déclenché, mardi matin, un mouvement de colère des communautés kurdes en Europe. A Paris, Moscou, Londres, Vienne, Copenhague, Bonn, Hambourg, Marseille, les ambassades et consulats de Grèce ont été pris d'assaut. A La Haye, l'épouse de l'ambassadeur de Grèce et leur enfant étaient retenus en otages sous la menace d'une grenade. L'ambassadeur de Grèce à Vienne et son épouse étaient également bloqués à l'intérieur de la légation, ainsi que cinq autres personnes. Le consulat de Grèce à Marseille a été envahi par plusieurs dizaines de Kurdes qui menaçaient de s'immoler par le feu. A Bruxelles, une cinquantaine de manifestants brandissaient la même menace. A Genève, une quarantaine de manifestants ont pénétré dans l'immeuble des Nations unies.



Le ministre grec des affaires étrangères, Théodore Pangalos, a expliqué que Abdullah Öcalan avait passé outre les conseils du personnel diplomatique grec de Nairobi et avait choisi de suivre les autorités kenyanes jusqu'à l'aéroport pour tenter de gagner les Pays-Bas, où il voulait saisir la Cour de justice internationale de la question kurde. La voiture dans laquelle il était monté *« s'est écartée soudainement du cortège »* et a *« disparu »*, a ajouté le ministre grec.

Ces explications n'ont pas convaincu les Kurdes. La porte-parole du PKK a déclaré, depuis Bruxelles, que *« ce qui s'est passé n'a pu se faire sans que les autorités grecques ne soient au courant »*.

Lire page 3

La navigatrice Isabelle Autissier est en perdition au milieu du Pacifique sud

LA NAVIGATRICE Isabelle Autissier, en tête du classement de la course à la voile autour du monde en solitaire avec escales, a déclenché une des balises de détresse de son monocoque, *PRB*, lundi 15 février, à 15 h 23 (heure française). Une très brève communication téléphonique avec son équipe à Paris a permis d'établir qu'elle avait sans doute chaviré. Elle se trouvait alors au milieu du Pacifique sud, à mi-chemin entre Auckland (Nouvelle-Zélande) et le cap Horn, une zone peu fréquentée et réputée pour la violence de ses intempéries. Seul le navigateur italien Giovanni Soldini (*Fila*), qui croisait à près de 200 milles, a pu dérouter son bateau pour essayer de lui porter secours. Il devait atteindre les lieux mardi en début d'après-midi (heure française).

Lire page 23

Le marché de l'électricité

- La directive européenne sur la concurrence en vigueur vendredi
- La libéralisation restera limitée en France
- 400 grandes entreprises pourront choisir leurs fournisseurs
- Le PCF et la CGT réservés sur la fin du monopole d'EDF

Lire pages 16 et 17

Une école publique britannique privatise horaires et discipline

LONDRES
de notre correspondant

La « dame de fer » en rêvait, ses successeurs travaillistes l'ont fait. Pour la première fois dans l'histoire moderne du Royaume-Uni, une école publique défaillante a fait appel à des intérêts privés pour une reprise en main dûment rémunérée. A partir de la rentrée prochaine, la King's Manor School de Guilford, dans le Surrey, sera administrée, gérée et dirigée par la filiale d'une entreprise spécialisée dans la formation, la société 3 E Ltd. Les syndicats dénoncent *« l'abdication »* des autorités concernées et accusent le pouvoir travailliste de laisser *« privatiser l'enseignement public »*. Le gouvernement, qui encourage depuis un an *« l'association »* d'intérêts privés à la gestion des écoles dans vingt-cinq zones *« d'action éducative »* spécifiques, rejette les critiques et se défend de toute *« privatisation »*.

De fait, techniquement, l'école secondaire de Guilford reste au domaine public, ses programmes seront ceux définis par l'autorité de tutelle et ses enseignants continueront d'être payés par la collectivité. La société 3 E Ltd s'occupera du reste, notamment de la discipline intérieure, des horaires et des méthodes d'enseignement. Elle disposera aussi du droit de sélectionner jusqu'à 15 % des élèves – ce qui n'est théoriquement pas permis dans les établissements publics – et, au-delà du contrat proprement dit dont le montant n'est pas connu, elle recevra des primes spéciales en fonction de ses résultats.

Etablissement de quatre cents élèves, situé dans une zone de HLM réputée difficile de cette riche région d'Angleterre, la Manor School, qui pourrait recevoir le double d'élèves si les « bons » ne la fuyaient pas, a un taux d'échec scolaire deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Dans un pays où l'éducation publique est très décentralisée et où la plupart des trente mille établissements sont gérés et financés en grande partie par les autorités locales, l'école de Guilford risquait carrément d'être fermée. Dominé par le Parti conservateur, qui a salué au niveau national cette *« approche imaginative »* d'un problème réel, le conseil municipal de Guilford a choisi de se livrer à une première *« expérience historique »*.

« Dangereux précédent », a commenté Nigel de Gruchy, le secrétaire général de l'Association nationale des enseignants. Le plus gros syndicat de la profession, l'Union nationale des enseignants britanniques, a interpellé le gouvernement et demandé qu'aucune entreprise privée ne soit autorisée *« à encaisser un profit dans l'éducation »*. De fait, David Blunkett, le ministre de l'éducation qui devra approuver ou rejeter la métamorphose de Manor School, avait indiqué en 1998, en encourageant les écoles en difficulté à prendre « un nouveau départ », que le profit resterait banni de l'éducation nationale. Le ministre a néanmoins fait savoir par la voix de ses conseillers qu'il y avait *« une grande différence entre l'administration d'une école pour le profit – ce qui reviendrait à privatiser – et toucher des honoraires pour gérer un établissement en conformité avec la loi »*.

En clair, les conservateurs de Guilford ont aujourd'hui la bénédiction de travaillistes dont le programme, dans les années 80, prévoyait la nationalisation des écoles privées.

Patrice Claude

Grand bruit, petit budget

LE BRUIT demeure le parent pauvre de l'environnement. Dans une étude rendue publique mardi 16 février, l'Institut français de l'environnement (IFEN) évalue à 5 milliards de francs le montant annuel dépensé en moyenne en France depuis 1990 pour lutter contre les nuisances sonores. Ce montant est, selon l'IFEN, deux fois inférieur au budget consacré à la lutte contre la pollution atmosphérique et dix fois inférieur à celui engagé pour le retraitement des déchets. Claude Lamure, auteur d'un rapport alarmant remis en décembre 1998 à Dominique Voynet, ministre de l'environnement, déclare au *Monde* que, *« sans réelle volonté politique, rien n'avancera »*.

Lire page 10



Les secrets de beauté de l'Egypte

Il y a 4 000 ans, selon une étude scientifique, les Egyptiens mettaient au service du maquillage de mystérieux talents de chimistes. p. 22

Bruxelles critique Paris et Bonn

La Commission européenne juge insuffisants les plans de réduction des déficits budgétaires français et allemand.
p. 3 et notre éditorial p. 15

Misère russe

Six mois après le krach, comment les Moscovites vivent-ils la crise ? L'enquête de notre correspondant. p. 13

Le procès du sang reprend

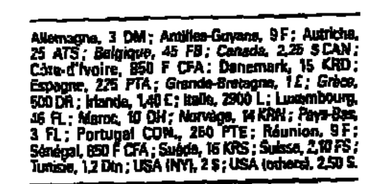
Alors que le procès des ministres entre dans sa deuxième semaine, un premier bilan : beaucoup de confusion et trois leçons. *p. 8*

Pour la parité

Dans trois points de vue, Blandine Kriegel, Bernard Pingaud, Francine Comte et Alain Lipietz défendent la position de la philosophe Sylviane Agacinski en faveur de la parité. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 217 - 7,50 F



L'Europe des concentrations bancaires

À L'INITIATIVE du groupe communiste de l'Assemblée nationale, les députés devaient débattre, mercredi 17 février, en présence de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'avenir du secteur bancaire en France. Particulièrement inquiètes sur l'évolution de l'emploi, les organisations syndicales concernées ont mobilisé les élus. Les salariés du Crédit lyonnais, qui doit être bientôt privatisé, ceux du Crédit foncier de France, dans la même situation, ou les représentants des Caisses d'épargne, dont la réforme est lancée, veulent profiter de l'occasion pour se faire entendre. Le gouvernement comme les dirigeants des établissements français écouteront avec attention. Mais ils ne renonceront pas pour autant à leurs priorités.

L'Etat reste soucieux de sortir d'un secteur qui lui a coûté beaucoup d'argent et où il s'est avéré être un actionnaire particulièrement médiocre, voire dangereux. Il n'a, de toute façon, pas le choix : Bercy est lié par les engagements pris auprès de la Commission européenne. M. Strauss-Kahn partage, en outre, la préoccupation qui anime la plupart des dirigeants financiers : défendre la place du secteur bancaire français dans le monde et surtout dans la zone euro.

Seule l'émergence de grands pôles financiers français privés, riches, rentables, s'appuyant sur une solide part de marché, permettra d'améliorer cette place. Regroupées, plus fortes, les banques françaises pèseront plus lourd quand démarreront les fusions transnationales en Europe. Elles pourront alors nouer des alliances d'égale à égale, voire absorber des établissements étrangers. Ce faisant, elles permettront de maintenir en France un certain nombre de centres de décisions financiers. Pour beaucoup, cela constitue la meilleure stratégie de défense de l'emploi au niveau national. La CGT l'a en partie reconnu, en saluant le rapprochement de la Société générale et de Paribas et en appelant de ses voeux une alliance pour la BNP.

Sophie Fay

Lire la suite pas 15

Au cœur de la Kabylie



LOUNIS AÏT MENGUELLET

CHANTEUR engagé et discret, défenseur de la démocratie, de la langue tamazight et de la culture kabyle, Lounis Aït Menguellet, quarante-neuf ans, vit en Algérie mais ne peut plus s'y produire depuis 1993. Son dernier disque ne comporte qu'une chanson, *Inagan* (« Témoin »), *« découpée en dix morceaux pour éviter la lassitude »*.

Lire page 28

BIODIVERSITÉ Une conférence mondiale sur la biodiversité s'est ouverte, dimanche 14 février, à Carthagène, en Colombie. Les Etats membres de l'ONU y discutent l'élaboration d'un « Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques ». ● AU CŒUR des débats : la nocivité potentielle des organismes génétiquement modifiés (OGM) et la liberté de leur commercialisation, prônée par les Etats-Unis et les grandes sociétés d'agro-chimie. ● UN PROJET de directive de la Commission européenne cherche à permettre aux industriels européens de rattraper leur retard sur les producteurs américains, mais les parlementaires de Strasbourg ont voté un rapport beaucoup plus contraignant. ● LA CHINE et l'Argentine se sont lancées, à la suite des Etats-Unis, dans la production d'OGM. De nombreux pays pauvres ou émergents, comme le montre l'exemple brésilien, sont en revanche hésitants.

L'avenir du commerce des produits génétiquement modifiés se joue à Carthagène

Un groupe de travail sur la biosécurité tente de formaliser en Colombie un « Protocole sur les risques biotechnologiques ». Le débat oppose les Etats-Unis et les grandes entreprises, qui veulent libéraliser le commerce des OGM, aux pays pauvres et aux écologistes, qui défendent le « principe de précaution »

LES PRODUITS transgéniques peuvent-ils s'échanger à travers le monde sans contraintes ? La préservation de l'environnement n'impose-t-elle pas des règles particulières s'opposant à la liberté du commerce ? Telles sont les questions posées cette semaine à Carthagène, ville de Colombie située sur la côte caraïbe. Sous l'égide de l'ONU, le groupe de travail sur la biosécurité est réuni depuis dimanche 14 février pour élaborer un *« protocole sur la prévention des risques biotechnologiques* (...) *pouvant avoir des incidences néfastes pour* (...) *la biodiversité ».*

L'énoncé est obscur, l'enjeu essentiel, comme en témoignent la présence de plusieurs centaines de représentants d'Etat et celle de plusieurs dizaines d'observateurs de grandes entreprises – telles Novartis et Monsanto –, ou d'associations écologistes comme Greenpeace ou RAFI (Rural advancement foundation international). Car l'expansion de l'agriculture transgénique à travers le monde dépend largement de la plus ou moins grande sévérité de l'accord qui pourrait être produit à la fin de la semaine. La raison d'être de la discussion est que les organismes génétiquement modifiés (OGM) seraient susceptibles d'avoir un effet nocif sur la biodiversité et, parallèlement, sur la santé. Ainsi, certains exigent que le protocole interdise les OGM intégrant des gènes résistant aux antibiotiques.

Les OGM sont des organismes – plantes ou animaux –, dans le génome desquels on a inséré un gène d'un autre organisme lui conférant une propriété particulière. Un effet négatif éventuel se produirait si, par exemple, un gène de résistance à un pesticide passait d'une variété de blé à une herbe adventice : cette herbe résistante à l'herbicide pourrait proliférer au détriment d'autres espèces végétales. La communauté internationale a donc jugé nécessaire, au Sommet de la Terre, à Rio en 1992, d'entourer de précautions particulières la diffusion des OGM.

NE VOUS INQUIÉTEZ PAS:
ON TRAVAILLE DÉJÀ
SUR UNE CAROTTE
POUR NEUTRALISER
L'EFFET DE CE TYPE
DE PATATE...

PANCHO

NOTIFICATION PRÉALABLE

La discussion sera tendue. Pour un groupe de pays mené par les Etats-Unis (qui n'ont pas ratifié à Rio la Convention sur la biodiversité), les risques potentiels des OGM sont surévalués et il ne faut pas placer de contraintes excessives sur leur commerce. Au contraire, un groupe important de pays du tiers-monde, regroupant notamment beaucoup d'Etats africains et menés par l'Ethiopie, veulent des garanties internationales sévères. L'Europe a une position moins tranchée, mais son opinion publique est très sceptique sur l'intérêt des OGM.

Le premier point de discussion est le champ d'extension du protocole : doit-il ne concerner que les OGM vivants capables de se reproduire (semences, animaux), ou inclure aussi les matières premières agricoles, voire les produits dérivés ? Les Etats-Unis et les multinationales défendent l'idée que les grains, par exemple, étant destinés à la consommation, ne menacent pas la biodiversité. Mais, leur est-il répondu, on ne peut garantir que des grains ne se perdront pas dans les transports et ne partiront pas dans l'environnement. Cette discussion a de lourdes conséquences économiques : de son issue dépendra la création ou non d'une filière séparée de commercialisation pour les produits OGM, ce qui en freinerait la généralisation.

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Autre question majeure débattue à Carthagène : celle des règles imposées aux mouvements de produits transgéniques. On s'oriente vers un système de notification préalable, dans lequel le pays importateur recevra des informations précises sur les OGM concernés. La question est particulièrement importante pour les pays en développement, qui n'ont que rarement les moyens scientifiques d'analyser les produits. Selon un schéma classique, les libéraux poussent à limiter les exigences de ce système d'information. Dans la foulée, l'articulation du protocole avec les autres traités internationaux, notamment avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est délicate : si la norme environnementale définie par le protocole est trop faible, il reviendra à l'OMC de juger les conflits commerciaux autour des OGM. Un pays pourra-t-il refuser l'importation de produits transgéniques s'il juge qu'ils présentent des risques pour l'environnement ?

Enfin, on pourrait voir surgir dans le protocole l'inscription du « principe de précaution », par opposition à ceux qui demandent des preuves scientifiques de la nocivité des OGM. Ces produits commencent à être largement diffusés. Pour le moment, leurs effets négatifs sont suspectés, mais pas prouvés. Faut-il être prudent – peut-être trop –, ou n'agir qu'après l'accident – qui ne se produira peut-être pas ? Problème juridique majeur : le principe de précaution n'a pas encore de définition dans le droit international.

Le président du groupe de travail, le Danois Veit Koester, a fixé à vendredi soir l'échéance de l'élaboration du texte. Compte tenu de la radicalité des oppositions sur de nombreux articles, un accord en fin de semaine serait une vraie performance.

Hervé Kempf

Le Brésil n'ouvre sa porte qu'avec réticence aux OGM

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Comme beaucoup de pays émergents, le Brésil hésite sur l'attitude à adopter face aux OGM (organismes génétiquement modifiés). *« La position brésilienne est passible d'ajustements en fonction des débats qui auront lieu à Carthagène »*, dit Luiz Antonio Barreto de Castro, président de la Commission technique nationale de biosécurité (CTN-Bio) au ministère de la science et de la technologie. Ingénieur agronome, formé à l'université californienne UCLA, le principal responsable brésilien chargé du contrôle des produits transgéniques quittera son poste fin juin, *« lassé des procès que* [lui] *intentent Greenpeace et d'autres ONG ».* *« Puissance agricole, le Brésil a accumulé,* explique-t-il, *un énorme retard dans le domaine de la biotechnologie. Il est temps de réagir. »*

De fait, à la fin de 1998, la CTN-Bio a pour la première fois émis un avis favorable à propos de deux projets pionniers concernant le soja, dont le Brésil est le deuxième exportateur mondial derrière les Etats-Unis. Transmis au ministère de l'agriculture pour approbation (apparemment une simple formalité), les deux dossiers entérinent le ralliement du Brésil aux OGM. Le premier concerne l'emploi de soja transgénique importé pour la fabrication d'huile strictement destinée à l'exportation. Le second, « cheval de Troie » dénoncé à grands cris par nombre d'associations environnementales, émane de la compagnie américaine Monsanto.

En septembre 1998, cette dernière a en effet annoncé son intention d'investir, les quatre prochaines années, 350 millions de dollars (310 millions d'euros) *dans l'installation à Camaçari,* pôle pétrochimique de la grande banlieue de Salvador de Bahia, d'une usine dédiée à son produit vedette, l'herbicide Roundup. Monsanto précisait que *« cette production supplémentaire* (la firme dispose déjà d'une fabrique dans l'Etat de Sao Paulo) *servira également à répondre à la demande pour son utilisation dans les semences Roundup Ready qui sont en ce moment soumises aux procédures de régulation ».* La stratégie brésilienne de Monsanto se base sur le feu vert escompté des autorités locales pour la production de semences génétiquement modifiées, capables en particulier de résister au Roundup. *« Si l'on produit des semences, c'est pour les planter »*, admet le président de la CTN-Bio, laissant entendre que les plantations de soja transgénique seront bientôt autorisées. A l'en croire, *« le soja n'ayant pas de parents sylvestres au Brésil, les risques pour l'environnement sont extrêmement réduits ».*

« INVASION AGRESSIVE »

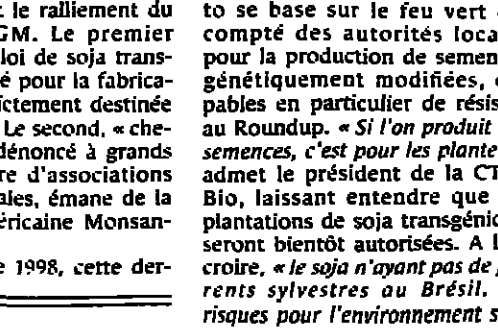
Il estime pourtant que les exportateurs brésiliens *« sauront s'adapter aux exigences du marché international en tenant compte de la méfiance des Européens à l'égard du soja génétiquement modifié ».* Leader sur son créneau, Carrefour-Brésil s'apprête à s'aligner sur la position de la maison mère. *« Nous sommes en pourparlers avec des triturateurs qui devront nous garantir sous contrat la livraison de produits sans altération génétique, destinés à être vendus sous marque propre »*, précise Michel Ollier, directeur local des achats.

En prévision de la conférence de Carthagène, une cinquantaine d'organisations latino-américaines représentant les associations de petits agriculteurs, les *communautés indigènes* et les ONG de défense de la nature se sont réunies le 22 janvier 1999 à Quito (Equateur) pour *« rejeter l'invasion agressive des OGM en Amérique latine, zone où la biodiversité agricole est la plus importante de la planète ».* La déclaration publiée à l'issue des travaux condamne *« cette technologie qui exacerbe le processus de développement mondialisé basé sur les inégalités entre régions, l'exploitation des êtres humains et de la nature et la subordination des économies paysannes et traditionnelles du tiers-monde à l'expansion des agro-industries ».*

Jean-Jacques Sévilla

Chine et Argentine suivent les Etats-Unis

Si les Etats-Unis concentrent l'essentiel des cultures transgéniques dans le monde, ils sont suivis par deux pays émergents, la Chine et l'Argentine. Selon les statistiques compilées par l'Isaaa (International service for the acquisition of agribiotech applications), les Américains ont planté 8,1 millions d'hectares en OGM en 1997, soit 64 % du total mondial, la Chine 1,8 million d'hectares (14 %) et l'Argentine 1,4 million (11 %). L'enthousiasme argentin déteint sur son voisin du nord, le Brésil : la contrebande de semences provenant d'Argentine est florissante depuis plusieurs années, en dépit des enquêtes menées par la police. Ce qui laisse penser que des fermiers brésiliens de la zone frontalière ont déjà anticipé sur les décisions de la CTN-Bio.



Des désaccords croissants au sein de l'Union européenne

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

La Commission de Bruxelles *n'aura pas la tâche facile* à Carthagène. Non seulement les Etats membres de l'Union européenne sont divisés sur la mise sur le marché des OGM, mais en outre le Parlement européen a pris une position qui peut hypothéquer le projet de directive de l'exécutif communautaire, largement fondé sur la libéralisation des échanges commerciaux. Le Parlement a en effet sérieusement durci le projet de texte de la Commission qui doit régler les autorisations de mise sur le marché européen, en remplacement de l'actuelle directive 90/220, jugée de plus en plus inadaptée.

Le rapport du travailliste David Bowe, voté à une large majorité (230 voix pour, 177 contre, 32 abstentions) le 11 février à Strasbourg, s'appuie en effet sur *« le principe de précaution »*, plus contraignant que celui proposé par Ritt Bjerregaard, le commissaire européen à l'environnement. Pour Bruxelles, la réalisation d'une étude du risque avant d'autoriser la commercialisation d'un produit est une réelle garantie pour le consommateur. La majorité de l'Assemblée strasbourgeoise ne l'entend pas ainsi et a adopté quatre amendements qui corrigent les aspects ultralibéraux du texte de la Commission.

Le rapport parlementaire introduit la notion de *« responsabilité civile »*, assortie d'une *« prime d'assurance »* qui rend responsable le producteur, mais aussi l'importateur dans le cas d'un produit en provenance d'un pays tiers, si *l'OGM concerné est néfaste* pour la santé humaine ou nuisible pour l'environnement. Il demande ensuite l'interdiction de la commercialisation d'un produit qui contient un gène résistant aux antibiotiques.

La troisième disposition importante souhaitée par les eurodéputés concerne le *« consentement préalable »*, selon lequel l'exportateur communautaire doit obtenir une double autorisation avant de pouvoir vendre son produit sur un marché en dehors de l'Union : celle de l'Etat membre dont il dépend, et celle du pays de destination. L'objectif est de protéger les pays en développement qui n'ont pas toujours les moyens techniques et scientifiques de tester la qualité des OGM importés.

GARDE-FOUS

Le quatrième amendement porte à douze ans (contre sept années proposées par Bruxelles) la durée d'autorisation de commercialisation d'un produit, et il demande qu'elle puisse être suspendue, voire supprimée, si des doutes apparaissent quant à ses effets sanitaires et environnementaux.

Malgré ces garde-fous, les Verts européens n'ont pas voté le texte final, considérant qu'il reste trop laxiste. Ils contestent la volonté de Bruxelles de recourir à une *« procédure simplifiée »*, maintenue dans le texte parlementaire. La Commission aurait ainsi l'essentiel du pouvoir pour accorder les autorisations de commercialisation. L'objectif de l'exécutif bruxellois est de tenter de rattraper le retard pris par les Européens sur les producteurs américains, qui commercialisent d'ores et déjà une quarantaine d'OGM, contre à peine une dizaine pour leurs concurrents de l'Union. *« La Commission veut essentiellement accélérer la délivrance des autorisations pour aller à la rencontre des préoccupations de l'industrie et du commerce »*, affirme Paul Lannoye (Verts belges).

Ce surcroît de pouvoir rencontre aussi l'opposition de nombre d'Etats membres, qui entendent garder la main sur un dossier qui concerne tout autant leurs industriels que leurs administrés. Ce n'est pas pour rien que plusieurs pays – la France, la Grèce, l'Autriche, le Luxembourg, le Danemark et le Royaume-Uni –, interdisent certaines commercialisations. Ainsi, l'élaboration d'une position de l'UE s'avère difficile. Mme Bjerregaard, la commissaire, a déclaré ne pas pouvoir accepter les amendements du Parlement. Mais, comme dans ce genre d'affaire, celui-ci est colégislateur avec le Conseil des ministres des Quinze, il n'est pas dit que ses suggestions soient définitivement écartées.

Marcel Scotto

Le rat et la patate, chronique d'un scandale britannique

LES RISQUES que présentent les aliments génétiquement modifiés ont-ils été suffisamment estimés ? La question, depuis quelques jours, est l'objet d'un débat sans précédent dans les journaux britanniques. Le coup d'envoi a été donné le 12 février à la « une » du *Guardian*. Vingt scientifiques internationaux, révélait le quotidien, ont signé un appel à la réhabilitation du chercheur Arpad Pusztai, suspendu par le Rowett Research Institute (Aberdeen, Ecosse), en août 1998. Celui-ci avait affirmé, au cours d'une émission télévisée, sans publication scientifique à l'appui, que des rats nourris avec des pommes de terre génétiquement manipulées présentaient des déficiences organiques et immunitaires (*Le Monde* du 15 août 1998).

Arpad Pusztai, soixante-huit ans, n'a toujours pas publié les résultats de ses recherches. Et de nouveaux détails donnés par *The Guardian* – la taille du cerveau des rats aurait également été affectée par leur alimentation, mais le chercheur n'en aurait rien dit *« parce qu'il jugeait que les répercussions politiques seraient trop lourdes »* – ne sont guère convaincants. *« Un expert jette le discrédit sur l'étude des risques des OGM »* de Pusztai, titrait sur toute la largeur de sa « une » *The Independent*, mardi matin 16 février. Mais l'essentiel est ailleurs. Comme ce fut le cas, en France, tout au long de l'année 1998, les consommateurs de Grande-Bretagne expriment une méfiance croissante vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés (OGM).

« NOURRITURE FRANKENSTEIN »

Ce même vendredi 12, le gouvernement de Tony Blair faisait savoir qu'il ne jugeait *« pas nécessaire »* d'imposer un coup d'arrêt sur la *« nourriture Frankenstein »*. Cette position fut défendue tout au long du week-end par le responsable ministériel, Jack Cunningham, qui a notamment déclaré à la BBC que les produits actuellement en vente (maïs, soja, concentré de tomate et certains fromages) sont *« sans danger »*. Tel n'est pas l'avis des chercheurs signataires de l'appel, qui réclament un meilleur étiquetage et proposent que les aliments transgéniques subissent des tests rigoureux avant d'être homologués. *« Le problème est que la réglementation sur les aliments n'est pas, et de loin, aussi stricte que celle sur les médicaments »*, estime Jonathan Rhodes, professeur de médecine à l'université de Liverpool. *« Lorsqu'on se met à toucher à la structure génétique des aliments, il faut commencer à les considérer comme des produits pharmaceutiques »*, renchérit un autre signataire, Vyvyan Howard, toxicopathologiste de la même université.

Lundi 15 février, la polémique continuait dans les journaux britanniques. Une commission d'éthique indépendante sur les OGM pourrait *« surveiller et filtrer les expérimentations, faire des recommandations et restaurer la confiance d'un public qui verrait que le gouvernement écoute tous les arguments en présence »*, écrivait *The Guardian*. Plus terre à terre, *The Daily Mail* affirmait, le même jour, que *« les inspecteurs sanitaires chargés de vérifier la conformité des sites d'expérience de culture d'OGM ont découvert des irrégularités dans au moins 70 d'entre eux ».*

Catherine Vincent

Bruxelles dénonce les plans budgétaires français et allemand

Leur réduction des déficits est trop faible

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

La France et l'Allemagne sont à leur tour tancées par la Commission européenne pour avoir relâché leur effort d'assainissement des finances publiques. Des satisfecit sont au contraire accordés à l'Espagne et à la Belgique. La Commission a rendu publics, mardi 16 février, ses projets de *« recommandations »* sur les quatre derniers programmes de stabilité présentés par les gouvernements de l'Euro 11, afin de démontrer que la politique macro-économique qu'ils ont prévu de mettre en œuvre au cours de la période 1999/2002 est bien conforme aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance, qui est le fondement de l'Union économique et monétaire. Comme il l'a fait avec l'Italie voici dix jours, le commissaire Yves-Thibaut de Silguy réclame des engagements supplémentaires à Bonn et à Paris.

Vu le contexte politique, vu aussi la crainte que le ralentissement conjoncturel devienne plus sévère que ce qui a été prévu jusqu'ici, ce rappel à l'ordre pourrait susciter quelques grognements d'ici à la prochaine réunion de l'Euro 11, le 15 mars, au cours de laquelle les ministres des finances doivent se prononcer sur les textes de la Commission.

Aux Français, comme aux Allemands, la Commission reproche de flirter avec l'abîme. A Paris comme à Bonn, on prévoit d'aboutir à un déficit des finances publiques de l'ordre de 1 % en 2002, alors que le Pacte invite les pays de la zone euro à viser une situation proche de l'équilibre ou excédentaire. Elle déplore le manque d'ambition de ces programmes, qui, à ses yeux, permettront probablement de respecter les contraintes du Pacte de stabilité si les hypothèses macro-économiques qui les sous-tendent se vérifient, mais n'y parviendront pas en cas de croissance un peu moins forte.

Dans une analyse détaillée d'une trentaine de pages (non publiée) des fluctuations cycliques en France et en Allemagne, qui tient compte des spécificités de ces deux pays, notamment démographiques, la Commission constate que, en cas de retournement de conjoncture ou même de décision politique à fort impact conjoncturel, les deux gouvernements seraient privés de toute marge de manœuvre et qu'alors le risque fatidique de voir le déficit public dépasser le seuil des 3 % (ce qu'interdit le Pacte) deviendrait très sérieux.

« AUCUNE MARGE DE SÉCURITÉ »

Le programme français distingue deux hypothèses de croissance pour 1999 : 2,7 %, qui conduit à un déficit de 0,8 % en 2002, et 2,4 %, qui se traduirait alors par un déficit égal à 1,1 % du PIB. La France écarte apparemment l'idée qu'en cas de croissance moins soutenue elle prendra des mesures de correction, telles de nouvelles réductions de la dépense, afin de tenir ses objectifs. La Commission, dans le projet de recommandation qui est maintenant soumis à l'examen du Comité économique et financier, puis des ministres de l'Euro 11, la presse de prendre un engagement dans ce sens, ce que ne pourrait guère apprécier la gauche de la « majorité plurielle ». M. de Silguy juge la stratégie française *« minimale »* et regrette qu'elle n'offre *« aucune marge de sécurité »*.

La Commission juge l'objectif que se sont fixé les Allemands de ramener à 1 % les déficits publics en 2002 trop modeste, mais, surtout, elle explique que le calendrier de cette réduction n'est pas satisfaisant : presque rien n'est fait en 1999 et en 2000, l'essentiel de l'effort étant concentré sur la fin de la période. Les divergences sont donc bien réelles entre la Commission, d'une part, la France et l'Allemagne, d'autre part. Ces deux pays, mais aussi l'Italie et, dans une certaine mesure, l'Autriche, les Pays-Bas et le Portugal, hésitent visiblement à se laisser complètement enfermer dans le carcan du Pacte de stabilité. La Commission, quant à elle, s'efforce de contenir ces tendances au laxisme.

Philippe Lemaître

Lire aussi notre éditorial page 15

Les Américains contestent la représentation de l'euro 11 au G 7

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Apparemment, l'Allemagne n'a pas encore envoyé les invitations pour la réunion du G 7 qu'elle va présider le 20 février. Oskar Lafontaine, le ministre des finances, est dans l'embarras. Les Américains lui ont fait savoir que la formule imaginée par les Européens, en décembre à Vienne, pour la représentation de l'euro 11 aboutirait à faire siéger, face aux Japonais, aux Canadiens et à eux-mêmes, un nombre trop élevé d'Européens.

Aux ministres des finances et aux gouverneurs des Banques centrales d'Allemagne, de France, d'Italie et du Royaume-Uni viendraient s'ajouter Wim Duisenberg, le Président de la Banque centrale européenne (BCE), et le commissaire européen Yves-Thibaut de Silguy, soit une délégation de dix personnes ! On devine volontiers les réactions de Larry Summers, le secrétaire adjoint au Trésor, devant cette perspective d'invasion européenne. On imagine en outre que certains Européens, au moins les Britanniques, militent discrètement avec les Américains pour que les règles du club changent le moins possible.

COMPROMIS

M. Lafontaine avait d'abord été tenté de reculer devant la mauvaise humeur washingtonienne. Mais, lors de l'euro 11 du 8 février, il a dû constater que la majorité des pays entendait qu'on s'en tienne strictement aux dispositions fixées à Vienne. A titre de compromis, M. de Silguy n'assisterait peut-être pas à l'ensemble des débats.

On pourrait aussi promettre aux Américains qu'une fois les mandats des banquiers centraux de la zone euro venus à expiration (qui imaginerait chasser en cours de route Hans Tietmeyer, Jean-Claude Trichet ou leur collègue italien ?), leurs successeurs ne seraient plus conviés au G 7. Mais une telle formule n'accorderait-elle pas un traitement outrageusement privilégié à Eddie George, le gouverneur de la Banque d'Angleterre ?

Ph. L.

Abdullah Öcalan, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan, est détenu en Turquie

Ses sympathisants investissent des légations grecques en Europe

Le chef du gouvernement turc, Bülent Ecevit, a annoncé, mardi en fin de matinée, l'arrestation du dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, dit *« Apo »*, recherché par la justice d'Ankara qui lui impute les 29 000 morts du conflit dans le Sud-Est anatolien. Dans plusieurs villes d'Europe, les sympathisants du PKK *ont manifesté* et investi plusieurs ambassades et consultats grecs.

LE PREMIER ministre turc, Bülent Ecevit, a annoncé, au cours d'une conférence de presse, lundi 16 février à Ankara, que le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), Abdullah Öcalan, *« se trouvait en Turquie »* depuis les premières heures du jour. *« Il a été arrêté lors d'une opération secrète*, a-t-il ajouté. *Il n'a pas encore atteint sa destination finale. Une fois qu'il l'aura fait, nous l'annoncerons (...) Nous avions dit que nous le capturerions où qu'il soit dans le monde. Nous avons tenu cette promesse de l'Etat (...) Öcalan, qui a été exclu du monde entier, s'est finalement retrouvé en Turquie. Il rendra compte de ce qu'il a fait et de ce qu'il a fait faire à d'autres devant la justice turque indépendante (...) Tout le monde doit savoir que personne ne peut accomplir quoi que ce soit en Turquie par le terrorisme »*, a conclu M. Ecevit dans une courte déclaration.

Les déclarations du chef du gouvernement turc mettent fin à une journée à rebondissements durant laquelle le sort du leader kurde et son lieu de séjour étaient incertains. En annonçant, dans un premier temps, qu'Abdullah Öcalan avait été remis aux autorités kényanes, le gouvernement grec a déclenché, dans la matinée du mardi 16 février – avant que son arrestation ne soit rendue publique – un mouvement de colère des communautés kurdes à travers toute l'Europe.

Moscou, Londres, Vienne, Copenhague, Marseille, Paris, Bonn, Hambourg, Bruxelles... Des centaines de sympathisants d'Abdullah Öcalan ont pris d'assaut les ambassades ou les consulats de Grèce, prenant parfois plusieurs personnes en otage, en réclamant la libération du chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et se disant prêts à mourir.

Dans un ultimatum adressé à la direction du PKK, le ministre grec des affaires étrangères, Theodore Pangalos, a exigé que tous les otages retenus dans diverses missions diplomatiques d'Athènes soient libérés avant midi Des mesures de sécurité renforcées ont par ailleurs été prises autour des représentations grecques à l'étranger. Mais dans plusieurs cas, elles ont été trop tardives.

Ainsi, à La Haye, l'épouse de l'ambassadeur de Grèce et leur enfant de huit ans sont retenus en otages, sous la menace d'une grenade par environ deux cents Kurdes. En Autriche, une quinzaine de manifestants kurdes, partisans du chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ont pris en otage mardi matin à l'ambassade grecque à Vienne l'ambassadeur, son épouse et trois collaborateurs, a annoncé l'agence autrichienne APA. Des manifestants ont ensuite occupé puis mis le feu à l'ambassade du Kenya, près du centre de la capitale.

Des actions similaires se sont déroulées en Grande-Bretagne, en Allemagne mais aussi en Russie et en Suisse. En France, le consulat de Grèce à Marseille a été envahi par plusieurs dizaines de Kurdes qui menacaient de s'immoler par le feu si *« Apo »* ne recouvrait pas la liberté. Deux militants ont été légèrement blessés lors de brefs affrontements avec les forces de l'ordre. Une centaine de manifestants étaient toujours rassemblés, en fin de matinée, à l'extérieur du consulat, placé sous haute surveillance policière. Des équipes du GIPN (groupement d'intervention de police nationale) étaient prêtes à intervenir dans les bureaux occupés, qui sont situés au premier étage d'un immeuble bourgeois du centre-ville. A Bruxelles, une cinquantaine de manifestants promettaient également de l'immoler si la police tente de les déloger de l'ambassade de Grèce.

A Genève, une quarantaine de manifestants ont pénétré de force au siège européen des Nations unies pour dénoncer la détention du chef du PKK au Kenya. Au Danemark, la police est intervenue avant que des Kurdes n'entrent dans l'enceinte de l'ambassade de Grèce à Copenhague. Une cinquantaine de militants ont été arrêtés. Les circonstances exactes dans lesquelles Abdullah Ocalan, dont on était sans nouvelles depuis le début du mois, a été remis aux autorités kenyanes restent encore floues. Ce que l'on sait avec certitude, c'est que le chef du PKK a quitté l'Italie le 16 janvier, sa demande d'asile politique ayant été rejetée par les autorités italiennes. Au début du mois, *« Apo »*, recherché par la justice turque qui lui impute les 29 000 morts du conflit séparatiste, se voyait interdire l'entrée aux Pays-Bas où il voulait évoquer la *« question kurde »* devant la Cour internationale de justice de La Haye. Selon Theodoros Pangalos, le leader kurde se serait alors rendu au Kenya, trouvant refuge dans l'ambassade de Grèce à Nairobi. Les autorités grecques indiquent qu'il s'y trouvait depuis douze jours.

Selon le ministre grec des affaires étrangères, Abdullah Öcalan n'a pas suivi les conseils du personnel diplomatique grec et a choisi, lundi soir, de suivre les autorités kenyanes jusqu'à l'aéroport de Nairobi dans l'espoir d'embarquer, à nouveau, à destination des Pays-Bas.

« Le personnel de l'ambassade grecque a suivi le convoi mais s'est rendu subitement rendu compte que sa voiture avait disparu. Le gouvernement grec a demandé à plusieurs reprises des explications au gouvernement kenyan mais n'a eu aucune réponse », a-t-il ajouté.

Cette explication n'a pas convaincu les Kurdes. Contactée en Belgique depuis Ankara, la porte-parole du PKK, Mizgin Sen, a déclaré que les milieux kurdes soupçonnaient Athènes d'avoir livré Ocalan aux autorités kenyanes alors que leur chef avait demandé l'asile à l'ambassade de Grèce à Nairobi. *« Ce qui s'est passé n'a pu se faire sans que les autorités grecques ne soient au courant et les Kurdes exigent des réponses »*, a-t-elle dit à Reuters. *« Tout ce que nous savons, c'est qu'il [Ocalan] a été emmené de l'enceinte diplomatique grecque par les autorités kenyanes »*, a ajouté la représentante de la branche politique du Parti des travailleurs du Kurdistan.

De son côté, l'avocat allemand d'Öcalan affirme que le leader kurde a été piégé. *« Selon mes informations, mon client a été extrait hier de l'ambassade de Grèce sur la foi d'une déformation de la situation émanant des autorités kenyanes »*, a déclaré, mardi matin, Eberhard Schultz à la télévision allemande.

Alain Debove (avec Reuters)

A Marseille, le consulat de Grèce a été envahi par plusieurs dizaines de Kurdes qui menaçaient de s'immoler par le feu

Un pays qui bafoue les droits de l'homme

ALARMÉE par la persistance d'une piètre situation en matière de droits de l'homme en Turquie, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a exceptionnellement décidé de tenir la réunion triannuelle de son bureau dans un hôtel d'Istanbul, les 13 et 14 février. Arguant du caractère *« semi-public »* de cette réunion, soumise à autorisation dès lors qu'y prenaient part des représentants turcs d'organisations locales – notamment le président de la Fondation turque des droits de l'homme, Yavuz Onen, et le président de l'IHD, Akin Birdal –, les autorités ont dépêché sur place deux policiers chargés d'enregistrer les propos des intervenants.

Le lendemain, 14 février, le président de la FIDH, Patrick Beaudoin, recevait une notification d'interdiction de se rendre à Diyarbakir, capitale du Kurdistan de Turquie, où des rencontres avec des associations étaient prévues. La note émanait du préfet de la région de Diyarbakir, une des six régions majoritairement peuplées de Kurdes et soumises à l'état d'urgence depuis 1987. Mais s'il n'est pas nouveau que des militants des droits de l'homme ne soient pas les bienvenus en Turquie, où leurs critiques sont jugées *« infondées »*, les atteintes aux droits fondamentaux n'y ont jamais été aussi nombreuses.

ÉLECTIONS « SOUS CONTRÔLE »

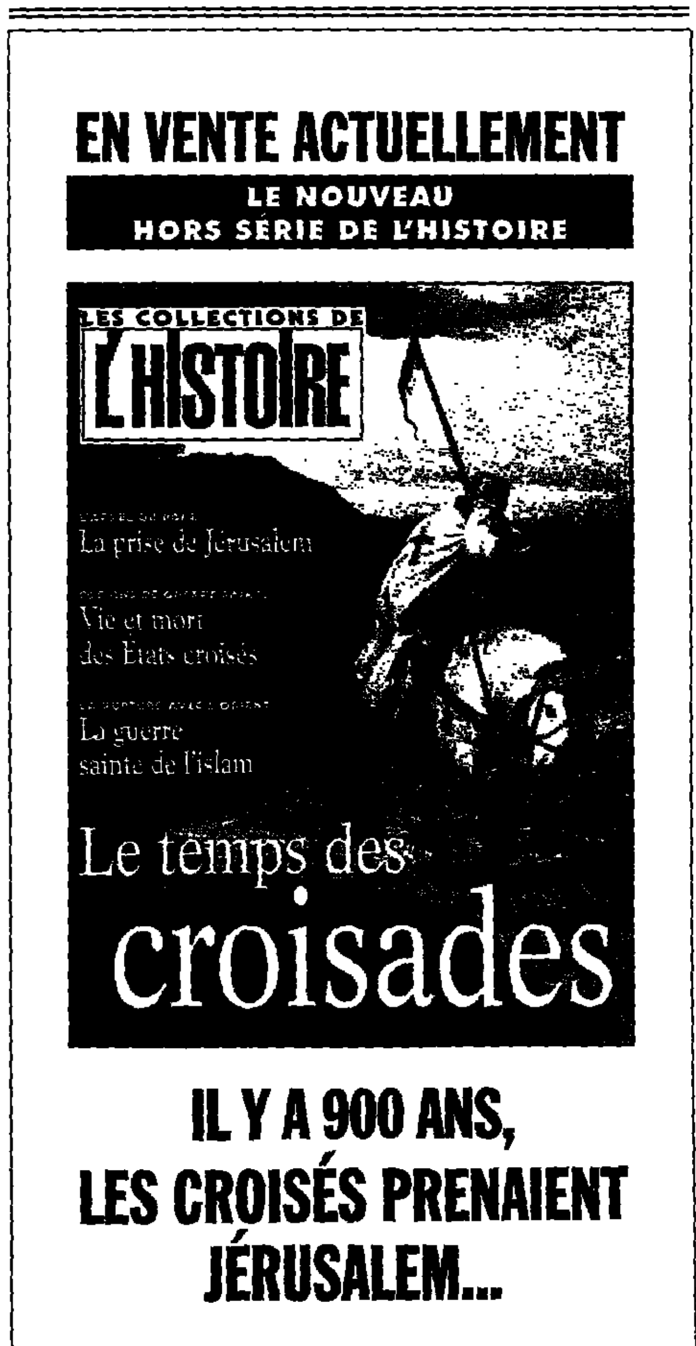
La cour d'assises de Manisa (centre du pays) a ainsi de nouveau acquitté, le 27 janvier 1997, dix policiers accusés de tortures et d'abus sexuels sur seize adolescents (entre quatorze et dix-huit ans) arrêtés en 1995 pour avoir collé des affiches politiques sur les murs de la ville et condamnés à ce titre à des peines allant de neuf mois à douze ans de prison.

Aucune peine n'a été prononcée contre les policiers qui ont battu à mort, en 1995, Metin Göktepe, photographe au journal *Evrensel*. Selon l'IDH, en janvier, quatre-vingt-onze personnes ont été torturées, douze ont disparu dans des circonstances *« non élucidées »*. Cent trente-deux prisonniers d'opinion peuplent les geôles turques, dont le sociologue Ismail Besikci, condamné à plus d'une centaine d'années de prison pour ses écrits *« séparatistes »*, l'écrivain Esber Yagmurdereli (condamné à vingt-trois ans d'emprisonnement), les quatre députés (Leyla Zana, Hatip Dicle, Orhan Dogan, Selim Sadak) du Parti kurde de la démocratie (DEP, dissous en 1994), condamnés à quinze ans, enfin Murat Bozlak, président du parti Hadep, le quatrième parti kurde soumis à une procédure d'interdiction en dix ans.

Le président de l'IHD, Akin Birdal, réchappé miraculeusement d'un attentat en mai 1998 au cours duquel il eut le corps criblé de huit balles, s'apprête à purger deux années de prison pour ses discours, après une récente confirmation de sa peine en appel.

Les missions du Conseil de l'Europe sont entravées. Ainsi, en septembre 1998, les rapporteurs Andras Barsony et Walter Schrimmer s'étaient vu refouler de la prison centrale d'Ankara, sans avoir pu rencontrer les quatres députés kurdes du DEP emprisonnés pour *« incitation au séparatisme »*. Dans leur rapport, les deux parlementaires relèvent *« la faiblesse des forces politiques en Turquie par rapport à l'institution militaire »*, une allusion au Conseil national de sécurité (MGK), organe théoriquement consultatif mais qui, dominé par les militaires, décide, de fait, des grandes orientations du pays. Celui-ci vient de placer la campagne électorale en vue des législatives anticipées du 18 avril « sous contrôle ». Chaque discours, chaque affiche de campagne sera étudiée de près afin de stigmatiser *« les atteintes à la laïcité »* et les tentatives de *« propagande séparatiste »*.

Marie Jégo



La Roumanie, au bord de la faillite, est confrontée à de nouvelles tensions sociales

Miron Cozma, qui dirigeait la marche des mineurs en janvier et les « minériades » de 1990 et 1991, a été condamné, lundi, à dix-huit ans de prison. A Bucarest, le gouvernement négocie à nouveau avec le FMI l'obtention d'un prêt de 540 millions de dollars

Un mois après leur marche, interrompue sur Bucarest, les « gueules noires » roumaines de la vallée du Jiu sont retournées à la case départ. Les augmentations de salaire espérées n'auront pas lieu. La restructuration du secteur minier est indispensable si les autorités roumaines veulent obtenir un prêt de 540 millions de dollars (475 millions d'euros) auprès du FMI, avec lequel les négociations ont repris lundi 15 février. Ce crédit est conditionné à une extrême rigueur budgétaire. Mais selon Mihnea Berindei, chercheur au CNRS, « le poids de la mafia liée aux industries minières et pétrochimiques » rend cet objectif difficile à atteindre. L'appel à la grève générale, pour lundi, a été repoussé, mais la situation sociale demeure extrêmement tendue. On ignore notamment quelle sera la réaction des mineurs après la décision, lundi, de la Cour suprême de condamner, à dix-huit ans de prison, le très controversé dirigeant syndical Miron Cozma, organisateur de la marche de janvier et des sanglantes « minériades » de 1990 et 1991.

VALLÉE DU JIU (Roumanie)
de notre envoyé spécial

Après avoir traversé le défilé du Jiu, qui coupe en deux les Carpates, au centre de la Roumanie, Petrosani, le fief des mineurs, s'annonce de loin comme une étrange petite ville engloutie sous la neige. Les routes défoncées et les HLM délabrées de l'époque Ceausescu sont à peine visibles à travers le voile épais des flocons. Cette ville de montagne pourrait aussi bien se situer dans les Alpes suisses si, vue de près, elle ne dévoilait pas son vrai visage. C'est ici que, fin janvier, quelque 10 000 mineurs sont partis vers Bucarest, à l'appel de leur leader, Miron Cozma. Leur marche forcée vers la capitale roumaine avait alors pris de court les autorités du pays et semé la panique parmi les Bucarestois encore hantés par le souvenir de leurs quatre incursions précédentes. Cette paisible vallée du Jiu devint ainsi, pendant une semaine, un véritable détonateur du mécontentement social de la Roumanie postcommuniste.

REPORTAGE
L'exploitation de la houille est en elle-même une opération sociale

TAUX DE CHÔMAGE À 24 %

Une population locale d'environ 168 000 personnes touchée par un taux de chômage de 24 % n'a effectivement rien de rassurant dans ce pays voué à la récession économique. Sur les 45 000 mineurs de la vallée du Jiu, il n'en reste aujourd'hui que 20 300 dans les puits. Les autres ont préféré quitter leur poste en échange de l'équivalent de vingt mois de salaire offerts par le gouvernement en guise de protection sociale. *« Je n'avais jamais vu autant d'argent,* se souvient Lucian Sipos, au chômage depuis l'année dernière. *Aujourd'hui, avec mon épouse et mes deux enfants, je suis obligé de vivre avec les intérêts que je perçois des vingt mois de salaire déposés à la banque, c'est-à-dire 1,2 million de lei (600 francs) par mois. Mais je me suis fait avoir parce que je n'ai aucune perspective d'embauche. »* A côté de lui, son épouse intervient timidement : *« Croyez-moi,* dit-elle, *quand je regarde mes enfants jouer dehors, je prie pour qu'ils n'abîment pas leurs chaussures car je ne pourrai pas leur en acheter d'autres. »*

A l'autre bout de la ville, Traian Marele, capitaine de réserve de l'armée roumaine, envoyé dans les mines de la vallée du Jiu en 1982, raconte son incroyable épopée. *« J'ai fait toutes les mines ici,* affirme-t-il. *En 1997, j'ai renoncé à mon travail pour 18 millions de lei (12 000 francs à l'époque), comptant mettre sur pied ma propre affaire. J'ai dépensé le tiers de cette somme pour la paperasserie, y compris les bakchichs. Mais depuis la dernière grève, aucun investisseur ne veut plus venir ici. »* Traian Marele n'est pas du genre à se croiser les bras. Il a créé une association et a tenté de mettre en place une structure d'aide aux chômeurs. Mais en vain. Que pense-t-il du leader des mineurs, Miron Cozma ? *« C'est un paranoïaque,* déclare-t-il. *La majorité des mineurs ont peur de lui. Il les manipule. Peu de gens savent qu'environ 10 % des mineurs sont des officiers de réserve envoyés, au temps de Ceausescu, dans les mines pour les reprendre en main après les grandes grèves de 1977. Ils sont capables de s'organiser et de descendre à Bucarest quand bon leur semble. Leur dernière tentative de janvier peut se répéter à tout moment. »*



Pourtant, l'aventure de la marche forcée vers Bucarest s'est plutôt mal terminée pour les gueules noires. Leur grève illégale leur a coûté un mois de salaire et ils ne semblent guère disposés à répondre massivement à un nouvel appel à la grève. Une grève annoncée par Miron Cozma pour le 15 février a finalement été repoussée grâce aux négociations que le gouvernement a ouvertes avec le syndicat des mineurs à la fin de la semaine dernière. L'augmentation de salaire de 35 % demandée par Miron Cozma a finalement été refusée par les autorités.

Cette année, la Roumanie ne peut pas se permettre un déficit budgétaire dépassant 2 % du PIB. La délégation du Fonds monétaire international, présente à Bucarest depuis samedi, conditionne le prêt de 540 millions de dollars – 475 millions d'euros – (demandé par la Roumanie) à une extrême rigueur budgétaire. Le prêt du FMI est indispensable pour éviter l'incapacité de paiement de la dette extérieure dont le service s'élève cette année à environ 2,8 milliards de dollars. En conclusion, les mineurs sont invités à baisser le ton. C'est ce à quoi une autre grande centrale syndicale, CNSRL-Fratia, s'est résolue, en annulant une grève générale prévue pour lundi, afin de permettre aux autorités d'achever les négociations avec le FMI.

RELANCER LES INVESTISSEMENTS

Pour éviter un scénario catastrophe, le Parlement a voté la semaine dernière la loi sur les régions défavorisées qui devrait permettre une relance des investissements dans la vallée du Jiu. Ce nouveau cadre juridique s'avère plutôt alléchant en raison des nombreux avantages fiscaux offerts aux sociétés qui envisagent de s'implanter dans cette zone. Reste à savoir si la vallée du Jiu saura rassurer les futurs investisseurs. Rien n'est moins sûr depuis janvier. *« Cette loi aurait dû être votée il y a deux ans, quand les mineurs ont été invités à quitter les mines,* affirme Valeriu Butulescu, porte-parole de la Compagnie nationale de la houille. *On ne crée pas des emplois du jour au lendemain. »*

L'exploitation de la houille dans la vallée du Jiu est en elle-même une opération sociale. Si, dans les années 80, l'industrie Roumanie consommait 20 000 mégawatts par heure, aujourd'hui elle se limite à 6 000 mégawatts dont seulement 6 % sont produits à base de houille. En 1998, la production de la vallée du Jiu s'élevait à peine à 3 millions de tonnes et la même quantité est prévue pour cette année. *« En fin de compte,* explique Valeriu Butulescu, *l'Etat pourrait se passer de cette houille dont la qualité baisse et le prix augmente. Mais on n'envoie pas des dizaines de milliers de gens se promener dans la nature sans leur proposer quelque chose en échange. En ce moment, il est impératif de rentabiliser ce secteur économique. Certes, on ne peut pas assurer du travail à tous les mineurs mais on peut faire fonctionner les mines de façon rentable. Les négociations avec les syndicats avançaient bien jusqu'au moment où Miron Cozma est sorti de prison. Depuis, on a vécu dans une sorte de conflit permanent ».* Lundi, la Cour suprême a condamné l'inmaîtrisable leader à dix-huit ans de prison...

Mirel Bran

Miron Cozma condamné à dix-huit ans de prison

VALLÉE DU JIU (Roumanie)
de notre envoyé spécial

Quelques centaines de mineurs ont occupé, lundi soir 15 février, le parvis de la Compagnie nationale de la houille de Petrosani, dans la vallée du Jiu, pour manifester leur solidarité avec leur leader. Miron Cozma venait d'être condamné par la Cour suprême à dix-huit ans de prison ferme pour la descente violente des « gueules noires » qu'il avait orchestrée dans la capitale roumaine en septembre 1991, une action qui avait entraîné à l'époque la démission du gouvernement de Petre Roman.

Condamné pour *« avoir sapé l'autorité de l'Etat »* et *« détention illégale d'armes »*, selon des sources judiciaires, Miron Cozma est en outre privé de ses droits civiques pendant sept ans et interdit de séjour à Bucarest et à Petrosani, son fief, pendant cinq ans. Le dirigeant des mineurs avait déjà purgé un an et demi de prison pour la descente de 1991. Relaxé en juin 1998, il avait été aussitôt réélu à la tête des syndicats du Jiu et rejoignait pour un temps les rangs du parti d'extrême droite Romania Mare (Grande Roumanie). Il est par ailleurs poursuivi dans deux autres affaires, accusé d'agressions à l'encontre d'un policier et d'un journaliste en 1994.

ARRESTATION IMMINENTE

Sûr de lui, Miron Cozma ne laissait paraître aucune inquiétude, samedi, deux jours avant la décision de la Cour suprême, traversant la ville de Petrosani dans sa jeep flambant neuve. Pour tenter d'éviter une éventuelle condamnation, il avait programmé une grève des mineurs pour lundi, mais des négociations ouvertes par le gouvernement avec son syndicat à la fin de la semaine avaient permis de repousser le conflit.

Le ministère roumain de l'intérieur a assuré, lundi, que Miron Cozma, qui n'était pas tenu d'assister à l'énoncé du verdict, serait prochainement arrêté. Son avocat a qualifié la décision de la Cour suprême de *« sentence politique »*. Le chef des mineurs tentera-t-il à nouveau de mobiliser les « gueules noires » contre les autorités ? Des sources locales à Petrosani affirment qu'il ne parviendrait plus à réunir une dizaine de milliers de personnes comme en janvier, mais une étrange agitation semble s'être emparée de la ville.

M. B.

Mihnea Berindei, chercheur au CNRS, spécialiste de l'Europe de l'Est

« L'avenir est suspendu à la décision du FMI »

« Que pensez-vous de la peine de prison prononcée contre Miron Cozma ?

– La justice a fait son travail, la question est désormais de savoir si la police fera le sien, si l'on procédera à l'arrestation de Miron Cozma, et dans quelles circonstances. On verra en outre si cette décision est complétée par la levée de l'immunité parlementaire de Vadim Tudor (le dirigeant du parti d'extrême droite Romania Mare, proche de Miron Cozma). Mais le monde politique roumain attend plutôt un miracle du Fonds monétaire international, espérant qu'il débloque un nouveau prêt, sans quoi le pays ira au dépôt de bilan. Le budget mis en avant pour 1999 est d'une grande austérité et répond aux critères du FMI mais il n'a pas encore été voté.

» On peut d'ailleurs s'interroger sur le rôle politique du FMI en Roumanie. Le Fonds a le choix entre miser sur l'actuel gouvernement ou provoquer des élections législatives anticipées dont l'issue serait aléatoire car Romania Mare pourrait alors entrer au gouvernement. Une partie de l'électorat indécis semble toutefois se mobiliser contre cette formation, qui, après une poussée dans les sondages, est retombée à 8 % des intentions de vote.

» Le parti de Petre Roman (le président du Sénat) doit se prononcer en mars sur la poursuite de sa participation à la coalition gouvernementale. Il pourrait se retirer si le FMI n'accorde pas la tranche d'aide espérée, déclenchant une élection anticipée. Des syndicats qui avaient annoncé une grève générale pour ces jours-ci ont en outre reporté leur action. Tout semble suspendu à la décision du FMI.

– Y a-t-il un lien entre la condamnation de Miron Cozma et la reprise des négociations avec le FMI ?

– Un lien indirect. La peine de prison prononcée montre que les autorités et le gouvernement sont conscients que les choses sont allées loin (lors de la marche des mineurs en janvier). Ils ont ressenti la nécessité de rétablir la justice, l'Etat de droit.

– Quel bilan tirez-vous de cette marche des mineurs ?

– Cela a été une tentative de coup d'Etat que seul le déploiement de l'armée a endigué. Cette marche a été un événement grave, révélateur d'un manque d'autorité de l'Etat, d'un dysfonctionnement des institutions. Les forces de police se sont déployées de façon inadéquate et ont été encerclées par les mineurs, un comportement qui a relevé à mon avis de la trahison. De même, les services d'information de l'Etat n'ont pas alerté les autorités sur ce qui se préparait dans la vallée du Jiu. Il faut savoir que l'encadrement de ces services est pour l'essentiel composé d'anciens officiers de la Securitate (la police secrète de l'époque Ceausescu). Dans la police – et non pas dans l'armée –, il existe une sympathie pour Romania Mare, tirée d'une nostalgie pour le national-communisme. Les mineurs sont fortement infiltrés. Après les grèves de 1977, le régime (communiste) avait fait quadriller cette région par la Securitate.

– Mais qui aurait intérêt aujourd'hui à ce genre de déstabilisation ?

– Avant la marche des mineurs en janvier, un programme de restructuration des mines avait été annoncé. Des pans entiers de l'économie roumaine (près de 20 % du PIB) fonctionnent à perte, recevant d'importantes subventions. Les restructurations menaçaient des intérêts précis, ceux de l'ancienne nomenklatura, une classe représentée aujourd'hui par des partis politiques tels que celui de Ion Iliescu (l'ancien président) et Romania Mare. Nous avons en réalité affaire à un système de type mafieux. En Roumanie, le poids de la mafia liée aux industries minières et pétro-chimiques reste immense. »

Propos recueillis par Natalie Nougayrède

La Russie optimiste sur un accord au Kosovo

LE DÉPLOIEMENT éventuel d'une force armée internationale au Kosovo ne pourra se faire qu'avec l'accord de Belgrade, a souligné, lundi 15 février à Rambouillet, le ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov. *« Pour le moment, la première tâche est de parvenir à un règlement politique. En ce qui concerne le soutien international à l'application de cet accord, cette question doit être décidée avec Belgrade, avec la direction du pays souverain »*, c'est-à-dire la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), a déclaré M. Ivanov.

Le chef de la diplomatie russe venait d'avoir deux heures de discussion avec la délégation de Belgrade et avec celle des Albanais du Kosovo. Jusqu'à présent, Belgrade s'est déclaré hostile à tout déploiement de troupes sur son territoire pour faire appliquer un éventuel accord sur le Kosovo. La communauté internationale prévoit le déploiement d'une force de 30 000 hommes, majoritairement européens.

« SOLUTION POLITIQUE »

« J'ai la conviction que les deux délégations réalisent l'importance du moment, a déclaré M. Ivanov après ses entretiens. *Je crois qu'elles vont travailler de manière constructive et que, dans la semaine qui reste, elles parviendront à un accord sur les questions politiques qui restent à régler. (...) Il n'y pas de solution militaire à ce problème, mais uniquement une solution politique. (...) Tous les membres du Groupe de contact* [Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, France et Russie] *soutiendront activement ce type de solution. »*

Par ailleurs, au Monténégro, un mannequin à l'effigie de Slobodan Milosevic a été brûlé, dimanche 14 février, devant plusieurs milliers de personnes au carnaval de Kotor. Le mannequin avait d'abord été *« jugé »* sous l'accusation d'avoir *« dilapidé la fortune de la maison, enfermé ses habitants, introduit des taxes pour en sortir »*, autant d'allusions aux griefs faits au président yougoslave par ses détracteurs. Reconnu *« coupable »*, l'effigie a été brûlée par deux hommes vêtus de costumes traditionnels monténégrin et albanais. – *(AFP.)*

Le général Olusegun Obasanjo part favori de l'élection présidentielle au Nigeria

Trois candidats se disputent la direction du géant de l'Afrique

Le scrutin présidentiel du 27 février au Nigeria devrait opposer trois candidats à la direction du pays le plus peuplé d'Afrique et que les militaires au pouvoir ont laissé exsangue après plus de trente ans de « règne » quasi ininterrompu. Un général à la retraite, Olusegun Obasanjo, qui fut déjà à la tête d'une junte militaire, entre 1976 et 1979, est considéré comme le favori de l'élection.

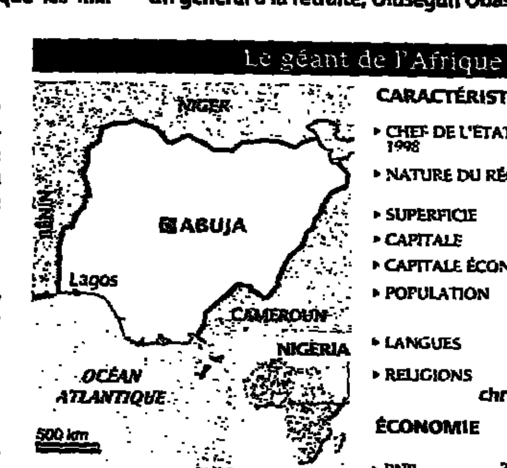
ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Moins de deux semaines avant le scrutin présidentiel, prévu le 27 février, les Nigérians savent enfin le choix qui leur est proposé. Au terme d'une marche forcée d'à peine six mois qui aura vu la naissance de nouveaux partis politiques, le recensement de l'électorat et quatre scrutins, trois candidats vont se disputer la direction du plus peuplé des pays africains, un géant de 122 millions d'habitants, que ses dirigeants militaires, au pouvoir presque sans interruption depuis 1967, laissent exsangue. Sixième producteur mondial de pétrole, le Nigeria est l'un des pays les plus pauvres du monde. Le PIB par habitant est d'environ 260 dollars (230 euros) par an, un peu plus du tiers de celui de la Côte-d'Ivoire.

Le favori de cette compétition a déjà dirigé le Nigeria. De 1976 à 1979, le général à la retraite Olusegun Obasanjo était à la tête d'une junte militaire, la seule jusqu'à présent qui ait remis le pouvoir aux civils. Le général Obasanjo a été investi, lundi 15 février, par les milliers de délégués du Parti démocratique du peuple (PDP) réunis à Jos, au centre du pays. Le PDP a déjà remporté les élections organisées dans les communes et les Etats.

Le général Obasanjo devra affronter un ancien ministre des finances, Olu Falae, investi par l'Alliance démocratique (AD), un parti essentiellement implanté en pays yoruba, au sud-ouest du Nigeria, et un quasi inconnu, Ogbonnaya Onu, ancien gouverneur militaire, originaire du Sud-Est, qui portera les couleurs du Parti de tout le peuple (APP), une formation souvent décrite comme proche de la hiérarchie militaire. Etant donné que le général Obasanjo est lui-même yoruba, une certitude est au moins acquise : le prochain président nigérian sera un sudiste et le pouvoir échappera pour la première fois depuis 1979 aux élites nordistes, peules ou haoussas.

Le géant de l'Afrique



CARACTÉRISTIQUES	
CHEF DE L'ÉTAT 1998	Abdulsalam Abubakar
NATURE DU RÉGIME	Militaire
SUPERFICIE	924 000 km²
CAPITALE	ABUJA
CAPITALE ÉCONOMIQUE	LAGOS
POPULATION	121,8 millions, 250 ethnies
LANGUES	anglais (off.)
RELIGIONS	musulmans (45%), chrétiens (45%), animistes
ÉCONOMIE	
PNB	30,7 milliards de dollars
PNB/hab.	260 dollars
DETTE EXT. (1997)	27,08 milliards de dollars
GAZ	4 600 milliards de m³
PÉTROLE (1995)	2 millions de barils (5e pays producteur de l'OPEP)

Un dollar = 6,07 francs au 7/7/98

Mais c'est bien là la seule certitude. On ne sait toujours pas si l'APP et AD seront autorisés par la commission électorale à présenter un « ticket » réunissant leurs deux candidats pour faire pièce au poids formidable du PDP. Au flou tactique répond le vague des programmes. Tous les candidats se sont pour l'instant contentés de généralités sur le retour à la prospérité qui fut celle du Nigeria dans les années 70 ou sur la nécessité d'améliorer le système éducatif.

De toute façon, le futur président du Nigeria ne sait même pas dans quel cadre constitutionnel il exercera son mandat. Depuis la prise du pouvoir par le général Sani Abacha en 1993, le pays vit sous le régime de l'état d'exception. Les militaires ont fait préparer une nouvelle Constitution, mais elle n'a jamais été publiée, encore moins promulguée. Elle devrait finalement entrer en vigueur après le scrutin présidentiel, et nombreux sont les Nigérians qui craignent que les militaires ne rendent que l'apparence du pouvoir aux politiciens civils, en aménageant les textes de manière à laisser intacts leurs privilèges.

Nombreux sont les Nigérians qui craignent que les militaires ne rendent que l'apparence du pouvoir aux civils

Depuis la mort du dictateur Sani Abacha, en juin 1998, son successeur, le général Abdulsalami Abubakar ne s'est certes jamais écarté de son intention affichée de rendre le pouvoir aux civils avant le 29 mai 1999. Mais son zèle réformateur dans d'autres domaines s'est vite heurté à d'énormes pesanteurs. Qu'il s'agisse de libéraliser la distribution des produits pétroliers – afin de soulager la population victime d'une pénurie d'essence chronique – ou de lancer enfin un programme de privatisations réclamé depuis des lustres par les bailleurs de fonds multilatéraux, le général Abubakar n'a pu progresser et a fini par céder devant la coalition d'officiers supérieurs, de hauts fonctionnaires et d'entrepreneurs qui a saigné à blanc le pays ces dernières années.

De plus, le retour des civils au pouvoir intervient au moment où l'effondrement des cours du pétrole entrave tout effort de redressement des finances publiques. Certes, le FMI a repris contact avec Lagos, après des années de brouille, mais il a conditionné l'accord de nouveaux crédits et la renégociation de la dette à un audit du secteur pétrolier. Si cet effort de transparence était satisfait, on mettrait à jour les circuits financiers qui ont permis à une petite minorité de s'enrichir dans des proportions considérables. Le conseiller du général Abacha pour la sécurité a détourné à lui seul 250 millions de dollars (280 millions d'euros).

Face à ces défis, le général Obasanjo, âgé de 61 ans, a pour lui son expérience et sa stature internationale. Même si son passage au pouvoir n'a pas laissé que de bons souvenirs aux défenseurs des droits de l'homme, le séjour d'un an qu'il a effectué dans les geôles de Sani Abacha lui a donné en la matière une nouvelle virginité. Ses adversaires le disent inféodé à ses anciens collègues de l'état-major et la presse de Lagos, qui lui est hostile, affirme régulièrement qu'Olusegun Obasanjo bénéficie du soutien financier et politique du faiseur de rois Ibrahim Babangida, le général multimilliardaire qui organisa tous les coups d'Etat du Nigeria avant de diriger le pays dans les années 80. Il faudra aussi au général Obasanjo refaire l'unité du PDP, un parti qu'il n'a pas créé, mais rejoint, empêchant ainsi les politiciens professionnels qui forment l'ossature de la formation d'accéder à la candidature.

Si le projet de candidature commune AD-APP aboutit, c'est Olu Falae qui tentera de barrer la route à la machine électorale du général Obasanjo. M. Falae peut espérer le soutien des Yorubas. Le Sud-Ouest est la seule région à avoir refusé ses suffrages au PDP, et l'ancien chef de l'Etat est considéré par de nombreux Yorubas comme un renégat acquis aux intérêts des élites nordistes. Mais M. Falae a aussi contre lui d'être le seul ministre de l'histoire du Nigeria à avoir tenté une expérience d'ajustement structurel. Il a proposé d'utiliser les fruits de la vente des actifs de l'Etat dans le secteur pétrolier pour apurer une partie de la dette publique, qui s'élève à près de 29 milliards de dollars (32,5 milliards d'euros). Une proposition qui n'est pas sûre d'emporter l'adhésion de ses compatriotes dans un pays où la fibre nationaliste et anticoloniale reste vivace.

Après sa nomination, le général Obasanjo a promis de donner au Nigeria un gouvernement « dont il serait fier ». C'est là l'enjeu principal de ce scrutin : permettre à ce gigantesque pays de surmonter ses divisions ethniques, religieuses et régionales, de lui faire connaître un niveau de vie en rapport avec ses immenses ressources et de lui redonner sur la scène internationale un peu du prestige d'antan.

Thomas Sotinel

Une piraterie de plus en plus brutale sévit dans les mers d'Asie

BANGKOK
de nos envoyés spéciaux

Au tournant de l'année, des pirates armés de mitraillettes et de pistolets ont pris d'assaut le *Cheung Son*, un cargo de 20 000 tonnes, enregistré à Panama, qui se rendait de Shanghaï (Chine) à Port Klang (Malaisie). Venus à bord d'une vedette rapide volée, ils ont massacré les 23 membres d'équipage, jeté les corps par-dessus bord et détourné le navire et son chargement de minerai de fer. Sept assaillants, qui ont reconnu depuis avoir assassiné les marins du navire, ont été arrêtés en Chine après la découverte d'une photo-souvenir, prise sur le pont du cargo détourné, dont on est toujours sans nouvelles.

La brutalité croissante des attaques de pirates en Asie orientale, un sous-continent bordé de dizaines de milliers d'îles et d'îlots, a figuré au centre d'une conférence sur la piraterie réunie récemment à Singapour sous l'égide de l'Organisation internationale maritime (OIM). *« Je sens un certain sentiment de désespoir de l'industrie maritime à propos de ce qui peut être entrepris »*, constate Jeffrey Rees, le spécialiste de Scotland Yard dans ce domaine. *« Actuellement, on ne procède qu'à peu d'arrestations de pirates »*, ajoute-t-il.

192 actes de piraterie maritime ont été rapportés dans le monde en 1998, contre 247 l'année précédente et 90 seulement en 1994. Mais ce chiffre pourrait encore augmenter, car les rapports sont lents à être transmis. Selon le Bureau international maritime (BIM) de Kuala-Lumpur, 67 marins ont été tués en 1998, contre 51 en 1997. *« La croissance de l'audace et de la violence de ces crimes est évidente »*, estime Pottengal Mukandan, directeur du BIM. Près de la moitié des attaques ont lieu en Asie orientale. Dans les eaux territoriales indonésiennes, 59 actes de piraterie – record mondial – ont été rapportés en 1998, contre 47 en 1997. Un cargo japonais, le *Tenyu*, qui transportait pour 12 millions de francs (1,8 million d'euros) de lingots d'aluminium, et son « équipage » indonésien sont actuellement retenus dans le port chinois de Zhanjiang (ex-Port-Bayard). Les treize marins chinois et les deux Coréens qui constituaient, à l'origine, l'équipage de ce tanker sont présumés morts. Le *Tenyu* avait été détourné dans le détroit de Malacca, à quelque 3 000 kilomètres plus au sud.

TENUES DE CAMOUFLAGE ET M-16

La crise économique a peut-être donné un coup de fouet à la piraterie dans la région. Le BIM n'en constate pas moins que ses auteurs sont organisés en gangs agressifs et armés. Début 1998, à la lisière méridionale de la mer de Chine du Sud, des tankers ont été attaqués par des hommes *« vêtus d'uniformes de camouflage et armés de M-16 »*, fusils d'assaut de fabrication américaine. Le long de la côte méridionale chinoise, des cargos ont été arraisonnés par des hommes en uniforme qui les ont contraints à gagner des ports voisins où les cargaisons ont été débarquées. *« Ce n'est pas la première fois que des ports du sud de la Chine sont utilisés pour mettre à l'abri des bateaux détournés »*, avait déjà averti, voilà un an, le BIM.

Un manque de coordination et d'expertise explique en partie le peu de succès de la lutte contre les pirates. *« La meilleure chance de résoudre un crime est dans les vingt-quatre heures qui suivent les faits, et il n'est pas bon d'envoyer des instructions d'en haut qui n'atteindront les gens chargés du travail que dans un délai de trois semaines »*, estime le superintendant Rees, à Singapour. Les enquêtes menées par les gardes-côtes de certains pays sont souvent trop lentes. Le superintendant Rees pense que la création d'une seule agence régionale serait déjà un progrès. En outre, les faits mineurs de piraterie (navires de plaisance, petits cargos) sont rarement rapportés. *« Ils peuvent perdre quelques centaines de dollars mais, s'ils font un rapport à la police, leur bateau doit demeurer au port et le coût est alors plus élevé que les pertes dues aux pirates »*, rapporte Noel Choong, administrateur de la section régionale du BIM.

En avril 1998, tout contact a été perdu avec le *Petro Ranger*, un tanker qui transportait 11 000 tonnes de gazole et de kérosène vers le port de Hô Chi Minh-Ville (Vietnam), vingt-quatre heures après son départ de Singapour. Le tanker, d'une valeur de 9 millions de francs (1,4 million d'euros), avait 21 membres d'équipage. Il aurait été aperçu par un cargo, dix jours plus tard, entre Palawan, une île philippine, et Sabah, un Etat malaisien sur la côte septentrionale de Bornéo. La crise économique étant loin de se résorber, le BIM estime que l'année 1999 s'annonce plutôt mal.

Francis Deron et Jean-Claude Pomonti

L'impasse sur le désarmement bloque la paix en Ulster

BELFAST. Le premier ministre irlandais, Bertie Ahern, qui était reçu, lundi 15 février, par Lionel Jospin, a souligné que le désarmement de l'IRA ne constituait pas une *« précondition »* à la mise en place des nouvelles institutions politiques autonomes de l'Irlande du Nord. La province britannique doit en principe s'autogouverner d'ici au 10 mars (comme le prévoit l'accord de paix d'avril 1998), Londres déléguant une partie de ses pouvoirs d'administration à Belfast. Les parlementaires nord-irlandais ont commencé, lundi, à entériner le cadre du futur exécutif local. Soumis à la pression des « ultras » de son parti, le premier ministre unioniste (protestant), David Trimble, refuse d'intégrer le Sinn Fein tant que sa branche armée, l'IRA, n'aura pas rendu ses armes.

Boris Eltsine promet d'aider les anciens combattants d'Afghanistan

MOSCOU. Le président russe Boris Eltsine a marqué, lundi 15 février, le 10e anniversaire de la fin du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan en saluant les anciens combattants de cette guerre. *« Le gouvernement fait et fera tout le nécessaire pour les anciens d'Afghanistan et pour les familles des victimes »*, a-t-il affirmé. Les derniers soldats soviétiques avaient quitté l'Afghanistan le 15 février 1989, dix ans après le début de l'intervention de l'Armée rouge. Ce conflit aurait fait 15 000 morts dans les rangs soviétiques et un million de morts parmi la population afghane. Boris Gromov, dernier commandant des unités soviétiques d'Afghanistan, a reproché vendredi au pouvoir russe de négliger les 25 000 invalides de la guerre, dont les maigres pensions ont été largement entamées par l'inflation. – *(Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **AFGHANISTAN : Oussama Ben Laden est « peut-être »** encore en Afghanistan, a déclaré le chef de la milice afghane des talibans, le mollah Omar, cité, lundi 15 février, par le quotidien arabe *Al-Hayat*. *« Il a quitté son lieu de résidence à Kandahar il y a quelques jours sans nous dire où il se rendait. Il se cache quelque part, peut-être à l'intérieur du territoire afghan »*, a indiqué le chef de la milice fondamentaliste au pouvoir à Kaboul. – *(AFP.)*

■ **CUBA : les trafiquants de drogue affronteront le poteau d'exécution** à Cuba, a averti lundi 15 février le président Fidel Castro. Le procureur général Juan Escalona a été chargé de présenter lundi le projet de loi qui étend la peine capitale aux gros trafiquants de drogue. – *(AFP.)*

■ **ÉRYTHRÉE-ÉTHIOPIE : des échanges d'artillerie** entre les armées de ces deux pays en guerre ont eu lieu, lundi 15 février, dans la région du front est d'Assab, l'un des deux ports érythréens sur la mer Rouge à 500 km au sud-est d'Asmara. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : Washington et Mexico ont affirmé, lundi 15 février,** leur volonté d'accentuer leur croisade contre la drogue et d'approfondir leurs relations dans plusieurs autres domaines, à l'occasion d'une visite de 24 heures du président Bill Clinton au Mexique. Le président américain a laissé entendre qu'il renouvelerait d'ici deux semaines le *« certificat de bonne conduite »* du Mexique dans la lutte contre la drogue, malgré le net scepticisme du Congrès américain sur les résultats obtenus par les autorités mexicaines dans ce domaine. Cette certification conditionne l'octroi d'une partie de l'assistance économique américaine. – *(AFP.)*

■ **IRAK : la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright,** a promis, lundi 15 février, *« une réaction rapide et sûre »* de l'aviation américaine contre des objectifs irakiens au cas où Bagdad s'en prendrait aux forces américaines ou à ses voisins du Golfe. Le président irakien Saddam Hussein a menacé d'attaquer les bases en Arabie saoudite et au Koweït, d'où décollent les avions qui frappent l'Irak. – *(AFP.)*

■ **JAPON : l'économie se trouve toujours plongée dans une crise profonde**, en dépit de l'apparition de certains signes encourageants, estiment l'Agence de planification économique (EPA) et la Banque du Japon (BOJ) dans leurs rapports mensuels publiés simultanément, mardi 16 février. L'agence décèle *« une intensification des indices de changements à venir »*, alors que la banque parle d'une *« modération »* dans le rythme de la dégradation de l'économie, grâce à l'investissement public. Mais les deux institutions notent également la chute de profitabilité des entreprises, la dégradation du marché de l'emploi, la baisse de l'investissement et l'affaiblissement récent des exportations. – *(AFP.)*

■ **VATICAN : Mgr George Carey, archevêque de Cantorbéry** et primat de la Communion anglicane (70 millions de fidèles dans le monde), a été reçu samedi 13 février par le pape. Contrairement à la précédente rencontre de décembre 1996, il n'y a eu ni déclaration ni célébration communes. Mgr Carey venait inaugurer les nouvelles installations du Centre anglican de Rome. Une rencontre entre évêques anglicans et catholiques pourrait avoir lieu, révèle *La Croix* du 16 février, en mai 2000 au Canada. – *(AFP.)*

La journaliste dissidente chinoise Gao Yu libérée pour raisons médicales

PÉKIN. La journaliste dissidente chinoise Gao Yu, qui a été libérée lundi pour raisons médicales, n'avait plus que sept mois à attendre avant le terme normal de sa peine (*Le Monde* du 16 février). Gao Yu, cinquante-cinq ans, avait été arrêtée en octobre 1993 et condamnée un an plus tard à six ans de prison pour avoir *« divulgué des secrets d'Etat »* à l'étranger, alors qu'elle travaillait pour les journaux de Hongkong *Mirror Monthly* et *Chinese Overseas Daily*. Elle figurait sur la liste des prisonniers dont Bill Clinton demande régulièrement la libération. Gao Yu a d'ailleurs été libérée deux semaines avant la visite en Chine de la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright. Les observateurs remarquent également que son élargissement intervient à l'approche de la session annuelle de la commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. – *(AFP.)*

SÉCURITÉ SOCIALE Les mauvais résultats de l'assurance-maladie, dont les dépenses ont de nouveau dérivé en 1998, relancent le débat sur la place des assureurs privés dans la gestion de ce risque. Le contexte européen encourage les assureurs à revenir à la charge, la plupart d'entre eux n'ayant en vue, à ce jour, que la couverture complémentaire. ● UNE VINGTAINE de projets ont été déposés devant le Conseil d'orientation des filières et réseaux de soins, venant de la mutualité, de caisses d'assurances-maladie et de sociétés d'assurances. Seul celui de la Mutualité sociale agricole, auquel Groupama est associé, a reçu l'agrément du ministère. ● LA CAISSE NATIONALE d'assurance-maladie a publié, mardi 16 février, les chiffres des dépenses de santé en 1998, qui ont augmenté de 4,3 %, soit un dépassement de 8,4 milliards de francs (1,28 milliard d'euros).

Les compagnies privées se posent en partenaires de l'assurance-maladie

Les nouvelles règles de concurrence entre organismes mutualistes et commerciaux encouragent ces derniers à relancer leur politique de pénétration sur un secteur réglementé, en France, par l'Etat. Seul Axa, cependant, propose de mettre fin au monopole de la Sécurité sociale

À CHAQUE DÉRAPAGE des dépenses de santé, la question revient avec *insistance : les assureurs seraient-ils* des gestionnaires plus rigoureux que la Sécurité sociale, et n'est-il pas temps d'introduire une dose de concurrence dans le système, comme l'ont fait les Pays-Bas et, plus récemment, l'Allemagne ? La publication des mauvais résultats 1998 de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés, mardi 16 février *(lire ci-dessous)*, va relancer le débat, même si Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a déjà rejeté la demande de certains assureurs – encore minoritaires dans la profession – d'expérimenter une mise en concurrence de la « Sécu » avec les organismes complémentaires privés pour l'ensemble de la couverture maladie.

Depuis cinquante ans, le système de protection sociale vit une forme de « Yalta » social. Les grands régimes d'assurance-maladie (salariés, indépendants, agriculteurs...), placés de fait sous la tutelle de l'Etat, ont le monopole de la couverture de base : en 1997, ils finançaient 74 % de la consommation médicale (soit 728,5 milliards de francs). De leur côté, les mutuelles, les assurances et les institutions de prévoyance prennent en charge 12 % de ces dépenses dans le cadre de contrats individuels ou de groupe (entreprise). *Ainsi, il en reste 14 % à la* charge des ménages. C'est dire si, en dehors de la couverture de base, le marché de la complémentaire reste attractif.

Ces vingt dernières années, les parts du marché de la santé sont restées relativement stables, malgré le recul de la Sécurité sociale, qui remboursait 76,5 % des dépenses de médecine libérale et hospitalière en 1980. Si le volume des remboursements des compagnies d'assurances reste modeste (22 milliards de francs), la progression de la consommation médicale a créé un vrai marché de l'assurance-santé, et les assureurs ne veulent plus se contenter d'être des payeurs aveugles. *« Ils ont un rôle croissant à jouer dans le domaine de la santé, en améliorant la qualité des services offerts et en s'étendant à d'autres catégories de la population par l'intermédiaire de la couverture maladie universelle »*, a souligné le président des AGF, Antoine Jeancourt-Galignani, vendredi 12 février, en présentant la « plate-forme santé conseil » lancée par son groupe.

L'engagement des compagnies à *assurer les exclus de la santé dans le* cadre de la couverture maladie universelle (CMU) – une population qui ne constitue pas leur fonds de commerce – montre que les assureurs veulent se *présenter* comme des institutions ayant vocation à couvrir tous les risques, y compris ceux qui sont réputés mauvais. A cette occasion, elles ont signé avec la CNAMTS, la Fédération nationale de la mutualité française et le CTIP (institutions de prévoyance) un protocole d'accord dans lequel les signataires sont d'accord sur la *« nécessité d'une réorganisation du système de soins »* (*Le Monde* du 11 février).

Les assureurs prennent des parts du marché

FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION MÉDICALE — en pourcentage

	1985	1990	1996	1997
SÉCURITÉ SOCIALE	75,5	74	73,8	73,9
ÉTAT, COLLECTIVITÉS LOCALES	2,3	1	0,9	0,9
MUTUELLES	5,1	6,1	7	7,1
ASSURANCES	1,9	2,7	3,1	3,1
INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	0	0	1,7	1,7
MÉNAGES	15,2	16,1	13,8	13,9

Source : Comptes nationaux de la santé 1994, 1995, 1996, 1997

Avec 22 milliards de francs de remboursements, la part des assureurs reste modeste, loin derrière les mutuelles.

Si les organismes payeurs poussaient plus loin leur accord, ils pourraient définir en commun ce qui est médicalement utile, puis, en tant qu'« acheteurs de soins » pour leurs assurés, trouver le meilleur rapport coût/efficacité et, à partir de là, fixer des niveaux de prise en charge et coordonner leurs remboursements. Dans cette hypothèse, l'Etat n'interviendrait qu'en second, ce que Mme Aubry a catégoriquement rejeté. Les assureurs ont bien conscience que s'ils veulent faire de la « gestion du risque », version française du *managed care* américain, ils doivent peser, en amont, sur les consommateurs et les profes*sionnels de santé*, un rôle jusqu'à présent monopolisé – et mal assuré – par les organismes de Sécurité sociale.

PARI HASARDEUX

« Le système est libéral dans son aspect médical, soviétique pour se qui concerne la "Sécu" », analysait Patrick Peugeot, PDG de La Mondiale, en novembre, lors du Forum économie-santé des *Echos*. Pour autant, peu de responsables de l'assurance souhaitent, dans l'immédiat, se substituer aux régimes obligatoires pour gérer au premier franc, une « révolution » que Claude Bébéar, président d'AXA, souhaite expérimenter. Il vient de proposer à la CNAMTS de gérer la couverture santé de toute une population affiliée à une caisse primaire et, en contrepartie, de laisser une autre caisse du régime général gérer l'ensemble des prestations d'assurance-maladie.

Il reste à savoir si une concurrence serait bénéfique en termes d'efficacité économique, de qualité des soins et de justice sociale. Sur ce point, les exemples étrangers montrent que le pari est loin d'être gagné d'avance, conclut une étude du Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (Credes), réalisée à la demande du gouvernement dans plusieurs pays (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne). Dans ces deux derniers pays, soulignent ses auteurs, les caisses mises en concurrence ne se sont pas transformées en véritables acheteurs de soins. Et les risques d'« écrémage » des mauvais risques par certains organismes, notamment en Hollande, ont conduit le gouvernement à prendre des mesures pour éviter de tels dérapages.

Malgré le caractère peu convaincant des exemples étrangers et les obstacles culturels et politiques existant en France, les compagnies d'assurances *bénéficient d'un environnement* européen favorable. Les directives de 1992 sur l'assurance tendent en effet à banaliser l'activité des mutuelles 1945 (sans but lucratif) et à leur imposer des règles de gestion les rapprochant des compagnies d'assurances. Le gouvernement a demandé à Michel Rocard de trouver les voies et les moyens de sauver *la spécificité des mutuelles* sans contrevenir aux règles de Bruxelles. L'ancien premier ministre doit remettre ses conclusions à Lionel Jospin dans quelques semaines.

Jean-Michel Bezat

Pour les assureurs, un marché à conquérir

EN QUÊTE de nouveaux marchés, les assureurs s'intéressent de près à l'assurance-santé. Dans le contexte de désengagement croissant de la Sécurité sociale, l'assurance complémentaire prend une part de plus en plus large. Tous organismes confondus, cette part se situait à 12 % des dépenses totales de soins en 1997. Ce marché reste dominé par les mutuelles (relevant du code de la mutualité, comme la Mutualité française) et les institutions de prévoyance, mais les compagnies d'assurances ne veulent pas être absentes. Leur place est aujourd'hui modeste (3,1 % des prestations santé totales versées en 1997, soit 22 milliards de francs), mais elle tend à augmenter. C'est pourquoi les assureurs ont milité pour le projet de couverture maladie universelle.

Les AGF sont parties du constat que *« tous les produits se ressemblent et n'ont pas de valeur ajoutée sur la santé elle-même »*, explique Mariane Binst, directeur *des filières de soins aux AGF*. La compagnie d'assurances a lancé un nouveau service qui vise à proposer à ses deux millions d'assurés (à titre individuel et collectif) une analyse précise de son devis, dans un délai maximum de 48 heures, en matière de soins dentaires et d'optique, secteur laissé largement vacant par la Sécurité sociale et où les assureurs sont les premiers payeurs. En moyenne, *« nous obtenons une baisse des prix de l'ordre de 20 % »*, précise Mme Binst. A titre d'exemple, les prothèses dentaires sont financées à 10 % par la Sécurité sociale, 40 % par les complémentaires, et le solde, soit 50 %, reste à la charge des ménages. Les AGF testent ce service depuis neuf mois auprès des 120 000 clients d'Athéna, leur filiale.

> « Nous essayons d'enrichir notre métier en nous préoccupant de la santé »

AXA développe également ce service de plate-forme téléphonique depuis cet été auprès de 80 000 de ses assurés, qui sont trois millions en tout. La CNP a elle aussi lancé un projet d'expérimentation il y a deux ans, sur une population de 30 000 personnes, *via* une filiale à 100 %, Gestion-Conseil carrés bleus, et compte étendre ce projet. Les AGF veulent aller plus loin. *« La deuxième étape consiste à mettre en place des réseaux agréés d'opticiens et de dentistes ayant une offre très compétitive pour nos clients en termes de prix et de qualité »*, souligne Mme Binst. Cela fonctionnerait sur le même mode que les réseaux de garagistes agréés. Et les AGF pourraient appliquer ce système aux hôpitaux, cliniques, pharmaciens, médecins de ville... *« Nous essayons d'enrichir notre métier d'assureur santé*, a priori *pauvre en contenu, en nous préoccupant de la santé »*, confie Mme Binst.

Pour l'heure, les assureurs choisissent plutôt cette voie, la préférant à celle ouverte par l'ordonnance du 24 avril 1996 sur la maîtrise médicalisée des réseaux de soins, qui permet des expérimentations en filières de soins. Au total, une vingtaine de projets ont été déposés devant le Conseil d'orientation des filières et réseaux de soins, présidé par Raymond Soubie, venant de la mutualité, de caisses d'assurances-maladie, de sociétés d'assurances... Il émet un avis consultatif, puis le ministère de la santé se réserve le droit d'approuver, ou de refuser, les projets. Pour l'heure, les agréments se font au compte-gouttes. Un seul projet avait reçu, en début d'année, l'agrément du ministère des affaires sociales, celui de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, auquel Groupama est associé. Martine Aubry semble assez réticente à l'offensive des assureurs, et notamment celle d'AXA, dont le projet, contrairement aux autres, est d'obtenir une délégation de gestion de la part du régime de base.

Certes, les assureurs visent la rentabilité. C'est pour eux un gage d'efficacité, plaident-ils. Contrairement à la santé publique, où la dimension politique a souvent un grand rôle, *« le fait d'être un payeur est un levier d'action »*, affirme Mme Binst.

Pascale Santi

François Mercereau, de la « Sécu » au groupe Axa

CEUX qui ont la religion de la Sécurité sociale le condamneront pour apostasie. Certains de ses amis socialistes interpréteront son ralliement au très libéral Claude Bébéar, président du groupe Axa, comme une sorte de trahison des idéaux de gauche. François Mercereau doit sourire de ces anathèmes. En devenant directeur du pôle santé du numéro un français de l'assurance, cet énarque de cinquante ans, dont Pierre Bérégovoy avait fait, en *1983, le directeur de la Sécurité sociale* au ministère des affaires sociales – poste qu'il avait quitté en 1987, sous la première cohabitation –, poursuit dans le privé ce qu'il cherchait dans le public : une amélioration de l'efficacité et de la qualité du système de soins. En un mot, la rigueur.

PORTRAIT

> En ouvrant ses portes à cet énarque de gauche adepte de la rigueur, Claude Bébéar a choisi plus qu'une compétence : un symbole

Pour porter son projet de *« sécurités sociales privées »*, dans lequel les compagnies d'assurances seraient mises en concurrence avec la Sécurité sociale pour gérer l'ensemble de la couverture *maladie des assurés, le patron du groupe* Axa *est* allé chercher non pas un assureur, mais un homme « tombé dans la "Sécu" » dès sa sortie de l'ENA, en 1973. Inspecteur général des affaires sociales, conseiller des ministres des affaires sociales sous Nicole Questiaux et Pierre Bérégovoy, entre 1981 et 1983, il incarne tout le contraire des conceptions des débuts de la gauche au pouvoir. Il n'est pas étonnant que M. Bérégovoy, partisan de la rigueur dans la gestion de la protection sociale, l'ait nommé directeur de la Sécurité sociale en 1983. Il sera remercié par Philippe Séguin en janvier 1987.

Après un passage dans la prévoyance-retraite, M. Mercereau réintègre le giron du public pour diriger le cabinet de Jean-Louis Bianco, d'abord au *ministère des affaires sociales (1991-1992), puis* à celui de l'équipement (1992-1993). La gauche étant écartée du pouvoir par les élections législatives de mars 1993, il retourne dans le privé et devient, en 1994, responsable des assurances de groupe aux AGF. En juin 1998, il s'était porté candidat à la succession de Bertrand Fragonard, le directeur démissionnaire de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), mais le gouvernement lui préféra Gilles Johanet.

D'autres anciens responsables de la Sécurité sociale ont fait un passage plus ou moins convaincant chez les assureurs : Dominique Coudreau, conseiller de Raymond Barre à Matignon, puis directeur de la CNAMTS (1979-1989), a été chargé d'une réflexion stratégique sur la santé à l'UAP (1990-1993) ; Jean-François Chadelat, conseiller de Philippe Séguin au ministère des affaires sociales en 1987, puis directeur de l'Acoss, la « banque » de la Sécurité sociale, a été à la tête du pôle « innovation *santé »* d'Axa *entre 1990 et 1993*. Mais ces hommes avaient servi des gouvernements de droite, alors que M. Mercereau a longtemps été marqué à gauche. En lui ouvrant les portes d'Axa, M. Bébéar a choisi plus qu'une compétence : un symbole.

J.-M. B.

Les dépenses du régime général en hausse de 4,3 % en 1998

LES DÉPENSES de la branche maladie du régime général ont progressé de 4,3 % en 1998, selon les données provisoires publiées, mardi 16 février, par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), que Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, avait dévoilées, le 12 février (*Le Monde* du 13 février). Cette hausse est très supérieure à l'objectif de 2,5 % voté fin 1997 par le Parlement : elle correspond, pour le régime général, à un dépassement de 8,4 mil*liards de francs (1,28 milliard* d'euros) de l'enveloppe de dépenses. Pour l'ensemble des régimes (salariés, agriculteurs, travailleurs indépendants, etc.), l'augmentation a été de 3,9 %, soit un dépassement d'un peu plus de 9 milliards de francs (1,37 milliard d'euros).

Les hôpitaux publics ont tenu dans leur enveloppe. *« Les dépassements les plus importants concernent les soins de ville »*, notent les experts de la caisse nationale. Ils s'élèvent à 7,9 milliards de francs (1,20 milliard d'euros) pour le régime des salariés et à 9,1 milliards pour l'ensemble des régimes. Ces mauvais résultats s'expliquent par l'*« augmentation brusque et massive »* des remboursements *entre janvier et mai*, et par leur maintien à un niveau élevé au second semestre. Résultat : une progression de 6,3 % (5,8 % tous régimes), alors que le plafond de dépenses était fixé à 2,6 %. Les honoraires médicaux et dentaires remboursés par les caisses progressent de 3,7 % (4,2 % pour les généralistes, 3,3 % pour les spécialistes).

RENFORCEMENT DES CONTRÔLES

En revanche, indique la CNAMTS, *« aucune baisse significative n'a été constatée pour les remboursements de prescriptions et de versements d'indemnités journalières »*, dont l'accroissement sur l'année 1998 a été respectivement de 8,1 % et 7 %. Le poste « médicaments » a été particulièrement dynamique, en partie parce que les médecins hospitaliers ont prescrit des produits que les assurés ont achetés en ville et que des médicaments très coûteux comme les antirétroviraux (traitement du sida) peuvent être prescrits par les praticiens libéraux depuis 1997. Enfin, les dépenses de transports sanitaires progressent de 8,9 %.

Cette dérive n'est pas une surprise pour les pouvoirs publics. Elle a poussé Mme Aubry à annoncer un renforcement des contrôles sur certaines catégories de praticiens (cardiologues, ophtalmologistes, biologistes, cliniques) et un réexamen systématique de tous les médicaments avec, pour critère d'évaluation, le *« service médical rendu »* (*Le Monde* daté 14-15 février). *Toutefois, la ministre de la* solidarité a décidé de ne pas infliger de sanctions financières aux médecins libéraux pour les dépassements d'objectif en 1998. Moins par mansuétude que par impossibilité de faire fonctionner le système de reversement d'honoraires inscrit dans le « plan Juppé » de réforme de la « Sécu ».

J.-M. B.



Au Palais du Luxembourg, l'opposition contre-attaque sur la réforme du mode de scrutin sénatorial

Les groupes de droite du Sénat ont présenté leurs propres propositions

Le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), et les présidents des trois groupes de la majorité sénatoriale (RPR, centristes et Républicains et indépendants) ont présenté, mardi 16 février, leurs propositions pour réformer le mode d'élection des sénateurs. Ils répliquent ainsi au projet de réforme que le gouvernement entend présenter en conseil des ministres le 10 mars et au Sénat début juin.

ACCUSÉE de « ringardisme » pour avoir mis en pièce le projet de loi constitutionnelle sur la parité lors de son examen en première lecture, le 26 janvier, le Sénat s'efforce de colmater les brèches qu'avait ouvertes le premier ministre sur un autre front, en avril 1998, lorsqu'il avait qualifié le mode de scrutin sénatorial d'*« anomalie dans les démocraties »*. La conférence de presse qui devait réunir sur ce sujet, mardi 16 février en fin de matinée au Palais du Luxembourg, les trois présidents de groupe de la droite – Henri de Raincourt (Républicains et indépendants), Josselin de Rohan (RPR) et Jean Arthuis (Union centriste) – autour du président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), était avant tout destinée à adresser un message d'« ouverture ».

Le moment choisi n'est pas le fruit du hasard. Mardi après-midi, les députés devaient en effet examiner en deuxième lecture le texte sur la parité. Au souci de contenir tant bien que mal de nouvelles critiques contre le Sénat, s'ajoute la nécessité de ne pas laisser la « main » au gouvernement sur la question du mode de scrutin. Le premier ministre a en effet décidé, sur ce sujet, de passer à l'offensive (*Le Monde* du 30 janvier). Le gouvernement vient de confirmer que le projet de loi réformant le mode de scrutin sénatorial en préparation sera examiné le 10 mars en conseil des ministres et devrait être soumis, en première lecture au Sénat, au début du mois de juin.

Ce texte vise à corriger la surreprésentation des zones rurales qui favorise la droite, structurellement majoritaire au Palais du Luxembourg. Sans revenir sur le nombre global de sénateurs, la durée de leur mandat et leur renouvellement par tiers, qui n'auraient pu être modifiés que par une loi organique nécessitant l'accord du Sénat, le projet de loi ordinaire que s'apprête à déposer le gouvernement élargit le champ d'application du scrutin proportionnel aux départements comptant au moins trois sièges de sénateurs (au lieu de cinq actuellement), ce qui porterait à 211 le nombre de sénateurs élus à la proportionnelle (au lieu de 98 actuellement) ; en outre, le texte atténue la prédominance des délégués des petites communes dans le collège des grands électeurs sénatoriaux, en accordant un poste de grand électeur par tranche de 500 habitants, quelle que soit la taille de la commune.



La droite sénatoriale devait contre-attaquer, mardi, en présentant deux propositions de loi cosignée par ses trois présidents de groupe. L'une, organique, propose d'abaisser de trente-cinq à vingt-trois ans l'âge d'éligibilité des sénateurs, afin de l'aligner sur le droit commun, applicable, notamment, aux mandats de députés ou de membres du Parlement européen.

« UN ACTE DE GUERRE »

Le second texte – une proposition de loi ordinaire modifiant le mode d'élection des sénateurs – est beaucoup plus prudent que le projet gouvernemental. La proportionnelle ne serait étendue qu'aux départements comptant au moins quatre sièges (soit 134 sénateurs) ; et le texte maintient le statu quo sur la composition du collège électoral, pour la désignation des représentants des communes de moins de 9 000 habitants. La droite sénatoriale se contente d'abaisser de 30 000 à 9 000 habitants le seuil de population à partir duquel les communes peuvent élire des délégués supplémentaires, à raison d'un délégué pour 700 habitants (contre 1 000 actuellement).

L'exposé des motifs de ce texte insiste, d'emblée, sur la nécessité de préserver un *« bicamérisme différencié »*, le Sénat étant chargé de la *« représentation spécifique des collectivités territoriales »*. *« Pour demeurer pleinement représentatif, le Sénat doit émaner de toutes les collectivités locales et pas seulement des plus peuplées »*, insistent les auteurs de la proposition de loi. « *L'essentiel*, concluent les auteurs, *est que l'initiative de cette démarche vienne des rangs du Sénat qui peut ainsi, à l'aube du XXIe siècle, manifester clairement sa capacité de s'auto-réformer, pour mieux remplir encore son indispensable mission constitutionnelle.* »

Les sénateurs ont reçu, mardi matin sur RTL, le soutien de Claude Goasguen. Le porte-parole de Démocratie libérale a qualifié la réforme du mode de scrutin sénatorial d'*« acte de guerre à l'égard du Sénat »*. *Si* [le premier ministre] *avait voulu que le texte sur la parité ne passe pas, il n'aurait pas fait autrement »*, a ajouté le député de Paris, en soupçonnant Lionel Jospin d'*« arrière-pensée électorale »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

Des économistes discernent une amélioration de la conjoncture

DANS une note publiée lundi 16 février, la Banque de France, qui est traditionnellement plus optimiste que beaucoup d'autres instituts, estime qu'*« au cours des prochains mois »* l'activité industrielle *« devrait progresser, à un rythme modéré, dans la plupart des secteurs »*, après avoir enregistré *« un léger tassement »* en janvier. De son côté, le CCF vient de réviser à la hausse de 2,1 % à 2,5 % sa prévision de croissance de l'économie française pour 1999.

Alors qu'au cours des derniers mois de nombreux organismes avaient révisé à la baisse leurs estimations pour l'année en cours, c'est la première fois que l'un d'entre eux fait mouvement en sens contraire. La plupart des économistes attendent, toutefois, la prochaine enquête sur les investissements dans l'industrie, qui sera publiée vendredi 19 février par l'Insee, pour affiner leur diagnostic.

DÉPÊCHES

■ **SÉNAT : Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale, a accusé**, mardi 16 février sur RTL, le premier ministre d'*« acte de guerre à l'égard du Sénat »*. *« Le gouvernement vient d'annoncer son intention de réformer le scrutin pour les sénateurs. S'il avait voulu que le texte sur la parité ne passe pas, il n'aurait pas fait autrement »*, a-t-il estimé.

■ **PARITÉ : Frédérique Bredin (PS, Seine-Maritime) s'interroge**, à propos de la révision constitutionnelle sur la parité, *« sur l'attitude de la droite sénatoriale dans la mesure où le chef de l'Etat a affirmé son intention dans ce domaine »*. *« Cela pourrait révéler un manque d'autorité*, explique-t-elle dans un entretien au *Figaro* du 16 février, *ou, plus gravement, un double discours »* du chef de l'Etat. *« On ne peut tenir un discours et faire en sorte qu'il ne soit pas appliqué »*, ajoute la députée de Seine-Maritime.

■ **EUROPÉENNES : Sami Naïr, pressenti pour conduire une liste du Mouvement des citoyens aux élections européennes, a indiqué**, lundi 15 février sur Europe 1, qu'il y avait *« de très fortes chances »* pour que le parti de Jean-Pierre Chevènement aille *« seul à la bataille »*. *« M. Chevènement ne négocie pas en coulisse »*, a-t-il expliqué.

Le projet de budget de la région Aquitaine a été repoussé

BORDEAUX
de notre correspondante

Le président du conseil régional d'Aquitaine, le socialiste Alain Rousset, n'a pas trouvé de majorité pour adopter le budget primitif de la région pour 1999. Après vingt heures de débat, mardi 16 février au matin, tous les élus de l'opposition – les 28 conseillers de droite, les 9 de l'extrême droite et les 8 élus de Chasse, pêche, nature et tradition (CPNT) – ont joint leurs voix pour rejeter le projet de budget, la gauche restant minoritaire avec 40 élus sur 85. Reste au nouvel exécutif, s'il souhaite adopter ce budget en l'état, à utiliser la loi dite « 49-3 », remaniée en janvier 1998. Ce recours, écarté jusqu'à l'ouverture des débats, laisse M. Rousset amer. Ses tentatives de dialogue et les concessions consenties n'auront pas suffi.

Depuis novembre, M. Rousset a critiqué la *« mauvaise foi »* du budget 1998 établi par son prédécesseur, Jacques Valade : des recettes aléatoires et des dépenses sous-estimées ont entraîné un « trou » de trésorerie estimé à plus de 300 millions de francs (45,73 millions d'euros). Une lettre de la chambre régionale des comptes lui a donné partiellement raison (*Le Monde* du 2 février). En plus d'un emprunt de 200 millions de francs (30,49 millions d'euros) en décembre 1998, le nouveau président de la région envisageait une augmentation importante de la fiscalité directe (de 25 %) pour combler ce *« décalage budgétaire »*.

« Alain Rousset a transformé ce problème de trésorerie en harcèlement médiatique ; il s'est arc-bouté et a braqué tout le monde », lâche un élu UDF. Le nouveau président espérait obtenir l'abstention d'une partie au moins de l'UDF. C'était oublier l'Alliance, même ternie, entre RPR et UDF. Et, surtout, le poids de François Bayrou, président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques. La tête de liste UDF aux élections européennes ne voulait pas qu'on lui reprochât une nouvelle fois, d'avoir contribué à faire le jeu de la gauche, quelques semaines après l'élection régionale en Rhône-Alpes. La grande surprise est venue des « Chasseurs », dont l'abstention semblait probable. Mais, là encore, l'approche des élections européennes a modifié la donne : le président du groupe, Jean Saint-Josse, qui pourrait conduire une liste à l'occasion de ce scrutin, entendait bien se distinguer de la gauche « plurielle ».

Claudia Courtois

Bercy tente d'apaiser les craintes syndicales sur la réforme de l'administration fiscale

LE MINISTÈRE des finances a pris la mesure du mécontentement qui couve dans les grandes administrations placées sous sa tutelle et a décidé de jouer l'apaisement, au lendemain de la grève, fortement suivie, à laquelle avaient appelé, le 28 janvier, les sept fédérations de fonctionnaires de Bercy (*Le Monde* du 28 janvier). C'est, du moins, ce que suggère la publication d'un document interne sur la réforme de Bercy.

En septembre 1998, Dominique Strauss-Kahn avait installé un groupe de travail chargé de réfléchir aux missions respectives de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP). Au fil des mois, l'inquiétude s'est renforcée : nombre de syndicalistes se sont pris à penser que le projet pourrait déboucher sur plusieurs milliers de suppressions d'emplois. Pour couper court à cette rumeur, la mission de réflexion a été autorisée à communiquer ses conclusions aux fédérations syndicales. Elles tendent à prouver que le ministère des finances, loin de disposer d'un « plan secret » de suppression d'effectifs, serait encore indécis sur la philosophie de la réforme.

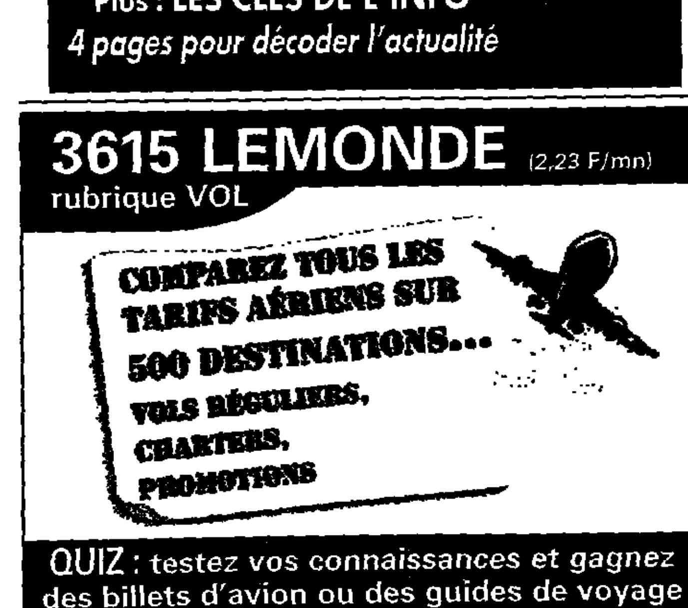
Le « relevé des travaux du groupe technique » soumet, en effet, à M. Strauss-Kahn deux options de réforme. La première solution, défendue par la DGI, consisterait à ce que celle-ci assure *« la gestion et le recouvrement des impôts des entreprises »*, tandis que le réseau du Trésor public, c'est-à-dire celui de la DGCP, *« aurait en charge le recouvrement et le service de proximité pour les particuliers »*. Pour mettre fin à la confusion actuelle, il s'agirait donc d'avancer vers une *« spécialisation par type d'usagers »*.

La seconde option, défendue par la DGCP, propose, à l'inverse, une *« spécialisation par métiers »*. En clair, *« la DGI aurait en charge le calcul des impôts et le contrôle, tandis que seul le réseau de la DGCP prendrait en charge l'ensemble du recouvrement »*.

Entre les deux grandes directions de Bercy, qui supervisent, l'une 850 recettes des impôts, l'autre 3 500 trésoreries, le désaccord est donc total. C'est tout juste si le « relevé des travaux » mentionne quelques points d'accord, comme la *« création d'une unité en charge de la gestion de l'impôt des grandes entreprises »* ou la *« création d'un compte unique par usager »*. En tout état de cause, le relevé assure que les réflexions ne sont pas suffisamment avancées pour qu'on puisse prédire quel sera l'impact social de la réforme. *« Cet examen n'a pas été abordé au sein du groupe »*, assure le document.

Le même message devrait être délivré, jeudi 18 février, aux sept fédérations de fonctionnaires des finances, qui seront reçues, ensemble, à Bercy. Suffira-t-il à apaiser leurs craintes, alors qu'elles appellent à une nouvelle grève, le 16 mars, ponctuée par une manifestation nationale à Paris ? C'est peu probable, si l'on en juge par la réaction de Jacky Lesueur, responsable de la fédération FO des finances, selon lequel *« l'absence de transparence initiale ne peut engendrer qu'une grande méfiance sur l'évolution de cette affaire »*.

Laurent Mauduit



Les trois leçons d'une première semaine de débats devant la Cour de justice

Malgré leur confusion, les audiences ont commencé à mettre en lumière les dysfonctionnements de l'Etat et les à-peu-près de la politique de santé publique. Elles ont également fait émerger le débat sur l'absence de sélection des donneurs et les collectes de sang en prison

QUATRE JOURS d'audience ont progressivement plongé la Cour de justice de la République dans un état de crise que nul, avant le procès, n'aurait soupçonné. S'ajoutant aux doutes qu'avait suscités la procédure mi-judiciaire mi-politique, l'incapacité du président Le Gunehec à mener les débats a jeté un voile préjudiciable sur la compréhension de l'affaire du sang contaminé. L'absence de méthodologie et de chronologie a ainsi rendu presque inaudibles les quelques parcelles de vérité qui se sont néanmoins dégagées dans trois aspects du dossier.

1. Les dysfonctionnements au sein de l'appareil d'Etat

Cheval de bataille de l'avocat général Roger Lucas, ces dysfonctionnements ont émergé par petites touches au fil des interrogatoires des prévenus. Ainsi, Edmond Hervé a indiqué ne pas avoir été informé pendant dix-huit mois de l'inapplication de la circulaire du 20 juin 1983 qui préconisait d'écarter les sujets « à risque » des collectes de sang. De même a-t-il affirmé ne pas avoir connu l'existence de la circulaire signée en janvier 1984 par la directrice de l'administration pénitentiaire, Myriam Ezratty, qui allait à l'encontre des dispositions de juin 1983 en encourageant les collectes en milieu carcéral. Elles ont pourtant été l'une des principales sources de contamination.

L'ancien secrétaire d'Etat a également affirmé que la question du chauffage des produits antihémophiliques *« n'avait jamais fait l'objet de débats entre* [lui-même] *et* [ses] *collaborateurs »*. De même, à l'entendre, il n'aurait pas été conseillé de procéder au rappel des personnes transfusées. Les auditions à venir des hauts fonctionnaires et des conseillers ministériels, dont nombre sont mis en examen dans le volet non ministériel de l'affaire, permettront peut-être, s'ils acceptent de témoigner, de confirmer ou d'infirmer tous ces points.

Sans qu'aient été analysées malheureusement chacun des processus de décision, étape par étape, l'audience de la Cour de justice a cependant montré également combien les informations émanant d'organismes instaurés aux fins de conseiller le secrétaire d'Etat à la santé, telle la commission consultative de la transfusion sanguine (CCTS), semblaient n'être pas remontées jusqu'à lui, ou alors partiellement.

Citant, sans toujours les lire, une série de lettres adressées tant à la direction générale de la santé (DGS) qu'au cabinet du ministre, ou échangées entre le secrétariat d'Etat et le cabinet du Premier ministre, l'avocat général s'en est surtout pris à l'échelon des conseillers ministériels, *« des gens irresponsables*, a-t-il dit, *qui font des choses que les ministres ignorent »*. Et aux mécanismes d'information des membres du gouvernement : *« De dilution en dilution, il n'arrive plus guère d'information aux ministres... Les conseillers ministériels sont peut-être le confort des ministres, mais ils deviennent franchement la malédiction des citoyens. »*

> L'absence de méthodologie et de chronologie a rendu presque inaudibles les quelques parcelles de vérité qui se sont néanmoins dégagées dans quelques aspects du dossier

2. Une structure gouvernementale mal adaptée aux prises de décision en matière de santé publique.

Placé sous l'autorité du ministère des affaires sociales, le secrétariat d'Etat à la santé dépendait de son ministère de tutelle pour les mesures de financement. Or aucun médecin ne figurait au sein du cabinet de Georgina Dufoix. Ainsi – et les questions de l'avocat général à Georgina Dufoix l'ont fait apparaître –, la prise de conscience du risque sanitaire lié aux transfusions sanguines n'a pu qu'être freinée dans la chaîne des décisions. Les « payeurs », par nature récalcitrants à délier les bourses, notamment en matière de sécurité sociale, ne sont intervenus qu'en bout de chaîne et n'ont pas été sensibilisés dès le début à l'émergence du risque. Il a fallu les convaincre de l'urgence.

En ce sens, l'avocat général a regretté que le secrétariat d'Etat à la santé ne soit pas représenté ès qualité au conseil des ministres, et a imaginé un renversement de la structure : *« Pourquoi n'avoir pas créé un ministère de la santé de plein exercice et un secrétariat d'Etat, plus technique, à la sécurité sociale, pour le financement ? »* M[me] Dufoix a défendu la structure d'alors, affirmant que *« l'information était permanente »* au sein de son ministère. Il paraît néanmoins symptomatique que le premier ministre ait été saisi, fin avril 1985, de la question du dépistage systématique chez les donneurs de sang sous un angle uniquement industriel et financier et non pas sous celui, plus évident, d'un risque sanitaire.

3. L'absence de sélection chez les donneurs de sang et les collectes de sang dans les prisons.

Après que les professeurs Willy Rozenbaum et Luc Montagnier eurent dit leur sentiment que le dépistage obligatoire n'avait pas tardé en France – voire, pour le professeur Rozenbaum, qu'il avait été *« précipité »* en l'absence de mesures d'accompagnement –, le chercheur au CNRS Michel Setbon a enfoncé un coin dans l'une des principales accusations de cette procédure – le retard dans la mise en place du dépistage – en affirmant qu'*« il n'y avait pas de relation de cause à effet entre la mise en place des tests de dépistage et les contaminations »*.

Michel Setbon, qui a été chargé d'une expertise judiciaire dans le volet « non ministériel » de l'affaire, a expliqué comment, bien en amont du dépistage, la sélection chez les donneurs de sang, appliquée strictement à l'étranger, avait constitué la mesure essentielle et efficace de prévention. *« La mise en place des tests est restée marginale »*, a-t-il dit. Constatant l'inapplication, en France, de la circulaire du 20 juin 1983 qui instaurait cette mesure, tant Edmond Hervé que Laurent Fabius ont déploré l'impossibilité pour l'Etat de faire appliquer des directives au médecins. C'était recentrer le débat sur un autre débat : les responsabilités politique et médicale.

Enfin apparaissait, dérivée de l'absence de sélection chez les donneurs de sang, la lancinante question des collectes dans les prisons, seul volet à n'avoir jamais été réellement instruit par la justice. Pourquoi, en France, et jusque parfois au-delà de 1986, continua-t-on de collecter dans ces milieux à forte concentration de donneurs « à risque» ? Bahman Habibi, ancien responsable de la diffusion des produits sanguins au Centre national de transfusion sanguine (CNTS), a évoqué *« une cause culturelle. (...) La tradition française d'intégration et de non-exclusion des personnes, forgée par l'école.* [qui] *incite à ne pas marginaliser une couche sociale »*.

Edmond Hervé a fait observer que même le Comité santé-justice, chargé des questions sanitaires en milieu pénitentiaire, n'avait pas fait, à l'époque, la moindre objection. Michel Lucas, ancien chef de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), qui viendra témoigner le 23 février, pourra certainement l'expliquer, puisqu'il en fut, avec M[me] Ezratty, l'ancienne directrice de l'administration pénitentiaire, l'un des deux coprésidents de ce comité. Et les juges, profitant de sa venue, s'interrogeront peut-être sur les raisons qui poussèrent le pouvoir politique, en 1991, à confier à cet homme la première enquête de l'IGAS sur le sang contaminé, dans laquelle il n'est pas fait mention des collectes dans les prisons.

Jean-Michel Dumay

Jean-François Burgelin et Roger Lucas, ou le tandem insolite de l'accusation

CELA FAIT PARTIE des aspects *« surréalistes »* de la Cour de justice de la République. Dans le cadre de cette juridiction bancale où les victimes ne peuvent se constituer parties civiles, où les seuls avocats présents sont ceux de la défense des trois anciens ministres et où l'un des trois prévenus, Laurent Fabius, sera jugé en partie par les élus dont il est le président à l'Assemblée nationale, l'accusation devait revenir tout entière au représentant du ministère public. En l'occurrence au procureur général, Jean-François Burgelin.

Les plaignants attendaient donc tout de lui. Or c'est un procureur à contre-emploi qui a pris place face aux trois prévenus, à gauche de l'impressionnante double rangée de juges en robe noire. Silencieux, n'intervenant jusqu'ici que pour demander quelques précisions ou pour interroger sans s'étendre les témoins qu'il a cités, Jean-François Burgelin semble décontracté et souriant. Un rien amusé par le désordre ambiant, dirait-on même.

Aucune question aux trois victimes venues témoigner. Aucune aux trois anciens ministres au moment de leur déposition, mercredi 10 et jeudi 11 février. Dès le premier jour de l'audience, apparaissait donc au grand jour le rôle paradoxal de cet accusateur qui avait expliqué par deux fois, en rendant deux réquisitoires de non-lieu, en mars 1997 et en juin 1998, qu'un tel procès ne devait pas avoir lieu.

« La situation n'est pas banale », consentait-il à dire avant que ne soit inaugurée cette cérémonie judiciaire. Et il ajoutait simplement, avec un art consommé de la litote : *« J'aurais préféré entamer cette fonction à la Cour de justice autrement qu'en requérant le non-lieu. »*

Mais lorsque l'ancien secrétaire d'Etat à la santé, Edmond Hervé, a pris la parole, l'accusation s'est réveillée. Non par la voix de Jean-François Burgelin, mais par celle de l'avocat général, Roger Lucas. Assis à sa droite, ce magistrat au grand front chauve et rond, la mèche vaguement rabattue, est alors sorti de l'ombre. Lèvres pincées, regard perçant sous des lunettes en demi-lune, il a rompu le silence de l'accusation. Son ton a été incisif, ses questions pertinentes. Il semble connaître par cœur les 40 000 pièces du dossier sur lequel il travaille depuis deux ans.



Ci-dessus, Roger Lucas, avocat général, et ci-contre Jean-François Burgelin, procureur général.

La moindre note est lue, répertoriée sur son pupitre. Et il attaque. Edmond Hervé, surtout. Georgina Dufoix bientôt. Et même le président Le Gunehec, dont les innombrables bourdes l'exaspèrent visiblement au plus haut point.

BALLE DE MATCH

Pour le président, le contraste est rude. Le débat, c'est Roger Lucas qui le mène. Les documents, les chiffres, les dates, c'est lui qui sait où les trouver, à quel moment exact y faire référence. De plus en plus énervé par les approximations du président, il finit par le rabrouer sèchement. A quelques moments perdus, le procès tourne à l'affrontement entre l'avocat général, Roger Lucas, et le président de la Cour, Christian Le Gunehec. Le président a réussi une seule fois à prendre l'avocat général en défaut sur une date.

Comment Jean-François Burgelin et Roger Lucas ont-ils mis en place leur stratégie d'audience ? Entre la passivité apparente du procureur général et les vives accusations de l'avocat général, cette répartition des rôles serait-elle l'expression de divergences surgies au moment de la rédaction du réquisitoire ? *« Je connais Roger Lucas depuis de nombreuses années*, tranche Jean-François Burgelin. *Notre entente est totale. A l'exception de points de détail, nous étions d'accord d'un bout à l'autre sur le contenu du réquisitoire. »*

Roger Lucas, lui, ne s'exprime guère. Agé de soixante-deux ans, parquetier de toujours, ce magistrat studieux et infiniment discret est avocat général à la Cour de cassation depuis quatre ans après avoir été notamment procureur général près la cour d'appel de Bourges et la cour d'appel d'Amiens. Ceux qui le connaissent se prennent au jeu de son mystère, n'en disant rien. Il a la réputation d'un technicien rigoureux, classique par son style. *« C'est un homme peu expansif, d'allure sévère, d'apparence sombre, dont on reconnaît le sérieux et qui ne s'attarde pas dans les couloirs du Palais. Pas bien bavard »*, note l'un de ses confrères de la « Cour de cass ».

Cette invisibilité ravit Roger Lucas. *« C'est mon éthique personnelle et je m'y suis toujours tenu*, se contente-t-il de dire courtoisement. *Les juges et les avocats généraux doivent rester aussi discrets que possible. Je ne souhaite pas œuvrer pour accentuer la médiatisation, que je regrette profondément, de la vie judiciaire et de certains magistrats. »*

Quelques jours avant le procès, il lâchait laconiquement : *« Nous nous partagerons les interventions à l'audience, Jean-François Burgelin et moi. »*

Un troisième avocat général, René Amiel, a participé à la rédaction des deux réquisitoires. Ayant pris sa retraite entretemps, il ne figure pas à l'audience aux côtés de ses confrères. Lui aussi assure que le trio, d'un bout à l'autre, était *« d'accord sur tout »*. *« Si Roger Lucas apparaît plus accusateur, c'est seulement en raison du déroulement de l'audience. La répartition des tâches a été bien établie entre eux. Ne vous en tenez pas aux apparences. Attendez le réquisitoire final et vous verrez... »*, lâche-t-il, croyant déjà en avoir trop dit.

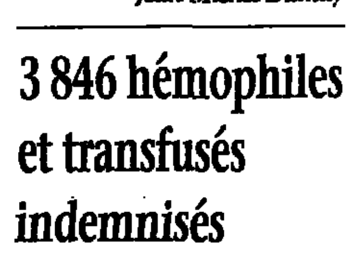
Il est vrai que Jean-François Burgelin n'a pas, lui, le goût de l'invisibilité. D'ordinaire, il expose sans retenue ses convictions parce qu'il considère que cela fait partie de ses devoirs de représentant du ministère public. Procureur général près la Cour de cassation depuis 1996, il occupe le plus haut poste du parquet, ce qui l'a conduit, conformément aux textes, à assumer la fonction de l'accusation devant la Cour de justice de la République. De tendance plutôt « barriste », sa brillante carrière n'est pas indépendante des représentants successifs du pouvoir de droite. Ancien directeur du cabinet d'Albin Chalandon en 1986, il a été nommé en 1994 procureur général près la cour d'appel de Paris, poste politique s'il en est, sous le gouvernement d'Edouard Balladur.

« SERVITEUR DU POUVOIR »

Ses prises de position d'alors ont contribué à forger sa réputation de *« serviteur du pouvoir »* : il s'était notamment dit favorable au désaisissement du juge d'instruction de Créteil Eric Halphen lors de l'affaire Schuller-Maréchal et il avait prôné publiquement la *« prudence »* en matière de lutte contre la corruption. Sa nomination à la Cour de cassation, en 1996, par le garde des sceaux Jacques Toubon était liée à un subtil jeu de dominos au sommet de la hiérarchie judiciaire qui avait alors été sévèrement critiqué par la gauche.

En rendant deux réquisitoires de non-lieu au bénéfice des anciens ministres socialistes, le procureur général a brouillé les pistes. Dans son texte, il met en avant le combat qui lui est cher contre une pénalisation à outrance de la vie publique. Ses détracteurs trouvent le moyen d'y voir encore une manière, *via* la défense d'anciens ministres, fussent-ils socialistes, de se ranger aux côtés du pouvoir. Jean-François Burgelin qui, sous ses airs de protestant austère, se nourrit inlassablement de littérature et en particulier des œuvres complètes de Balzac, est loin de manquer d'humour. De ces accusations répétées, il préfère s'amuser : *« Oui, dans certains journaux, c'est devenu un réflexe, une sorte d'apposition nécessaire, comme chez Homère : "Burgelin, virgule, serviteur du pouvoir, virgule..." »*

Marion Van Renterghem
Dessins : Noëlle Herrenschmidt



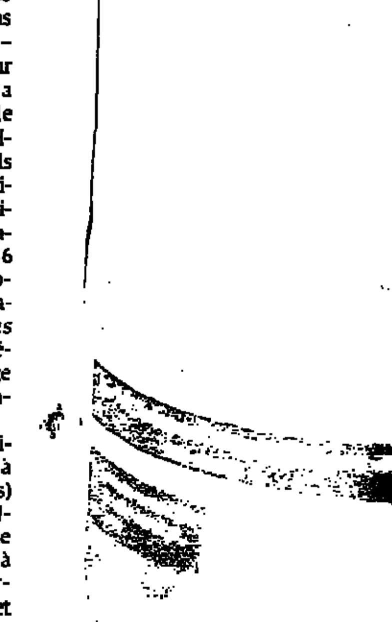
3 846 hémophiles et transfusés indemnisés

CRÉÉ par une loi de 1991 et opérationnel depuis 1992, le Fonds d'indemnisation des hémophiles et transfusés a examiné 4 333 demandes de personnes séropositives s'estimant victimes d'une contamination par des produits dérivés du sang. Parmi elles, près de 90 % avaient bénéficié, au 31 décembre 1998, d'une offre de réparation après enquête médicale de la commission d'indemnisation du Fonds. Les offres concernent 1 369 hémophiles et 2 964 transfusés.

En 1992, le Fonds avait été abondé par des sociétés d'assurances à hauteur de 1,2 milliard de francs (environ 183 millions d'euros) et, depuis, il est exclusivement financé sur le budget de l'Etat (100 millions de francs – 15,24 millions d'euros – dans la loi de finances votée pour 1999). Depuis sa création, le Fonds a engagé une somme globale de 6,76 milliards de francs (1,030 milliard d'euros), dont 5,43 milliards (827,8 millions d'euros) ont effectivement été dépensés pour indemniser le préjudice spécifique de contamination des victimes (3 846 personnes), le préjudice économique subi par les personnes contaminées ou par leurs proches (1 580 personnes), ainsi que le préjudice moral infligé à l'entourage (10 672 personnes, conjoints, enfants ou ascendants).

Le montant moyen des indemnités versées aux victimes s'établit à 1,5 million de francs (228 673 euros) par personne et les sommes allouées aux entourages varient de 100 000 à 200 000 francs (15 245 à 30 490 euros). Au total, 81 personnes proches d'un hémophile et 309 proches d'un transfusé, contaminées en quelque sorte par « ricochet », ont bénéficié d'une offre indemnitaire au titre de la réparation du préjudice moral et des troubles dans les conditions d'existence.

Le nombre des victimes indemnisées a décru depuis le 1[er] août 1985, date de la mise en place du dépistage systématique du VIH dans les dons de sang. 232 personnes contaminées avaient ainsi été indemnisées au premier trimestre 1985, contre 32 au quatrième trimestre. 51 dossiers ont donné lieu à réparation en 1986, 21 en 1987, 9 en 1988, 4 en 1989 et 2 en 1991. *« Depuis le début de 1992*, précise-t-on au Fonds d'indemnisation, *aucune personne séropositive ne s'est manifestée auprès de nous. »*





Publicité

L'info-communication, levier de relance en Asie

Alors que l'Asie met plus que jamais tout en oeuvre pour la relance de son économie, suite à la crise financière qui l'a frappée de plein fouet l'an dernier, l'industrie de la communication se prépare à jouer un rôle vital et revitalisant dans l'effort de restructuration nécessaire au redressement espéré. Cette prise de conscience a amené de nombreux pays d'Asie a entamer un processus de développement et de dérégulation du marché des télécoms.

Confirmant son rôle de leader de l'industrie de l'info-communication et considérant cette région comme un des pions majeurs de sa stratégie globale, le groupe NTT (Nippon Telegraph and Telephone Corporation) a pris des mesures susceptibles de consolider tant la gestion des risques que la gestion financière de ses projets en Asie.

NTT intensifie ses investissements en Asie tout en développant parallèlement son service global Arcstar. Opérant dans le strict respect de la réglementation propre à chaque pays, le groupe s'est fixé pour mission d'accroître sa participation à la gestion de compagnies de télécommunication internationales concurrentes, tout en augmentant sa connectivité. A cet effet, NTT conclut des accords d'interconnexion avec des compagnies de télécommunication localisées dans la région.

Par ailleurs, NTT sonde et développe de nouveaux marchés prometteurs dans le domaine du multimédia. En particulier, le système ATM (Mode de transfert asynchrone), qui teste les interconnexions internationales, est actuellement mis en place entre le Japon, Hong-Kong, la Thaïlande, l'Indonésie et la Malaisie, sous les auspices de l'AMF (Forum Multimédia pour l'Asie).

AMF: un projet multimédia qui porte ses fruits



Le Président de NTT, M. Jun-ichiro Miyazu, s'adresse aux participants d'une réunion du Forum Multimédia pour l'Asie (AMF)

Créé en juin 1997 par des entreprises d'info-communication de premier plan, le Forum AMF a pour objectif de favoriser le développement des applications et services multimédia. En juin 1998, 40 entreprises s'y étaient ralliées. Il s'agit de compagnies de télécommunication, de distributeurs et de partenaires commerciaux, principalement basés dans la région Asie-Pacifique, mais également issus des Etats-Unis et d'Europe. En marge des tests d'interconnexion ATM, le forum AMF mène d'autres projets multimédia d'envergure internationale, parmi lesquels on peut relever la vérification des infrastructures satellites. Depuis la création du forum AMT, c'est à NTT qu'a été dévolue la tâche d'en assurer le secrétariat.

Une présence globale grâce aux joint ventures et aux partenariats

En Chine, NTT a récemment créé deux joint-ventures : Beijing Telecom - NTT Engineering (BNTE), avec Beijing Telecommunications Administration, et Shanghai - NTT Telecommunications Engineering (SNTE) avec Shanghai Posts and Telecommunications Administration. Arcstar soutient ces deux projets au niveau de l'intégration au système global.

Parmi les entreprises participant de concert à des opérations du groupe, on trouve Sri Lanka Telecom; Asia Internet Holding, qui fournit le service de connexion Internet dans la région Asie-Pacifique grâce à son support Internet; et Smart Communications aux Philippines, qui offre une assistance opérationnelle et technique aux services publics de téléphonie locale.

Le consortium StarHub composé de NTT, Singapore Technologies Telemedia, Singapore Power et BT, a récemment obtenu à Singapour les autorisations nécessaires pour opérer dans le domaine des télécommunications publiques de base et les services publics de téléphones cellulaires portables. Ces services seront opérationnels à partir d'avril 2000.

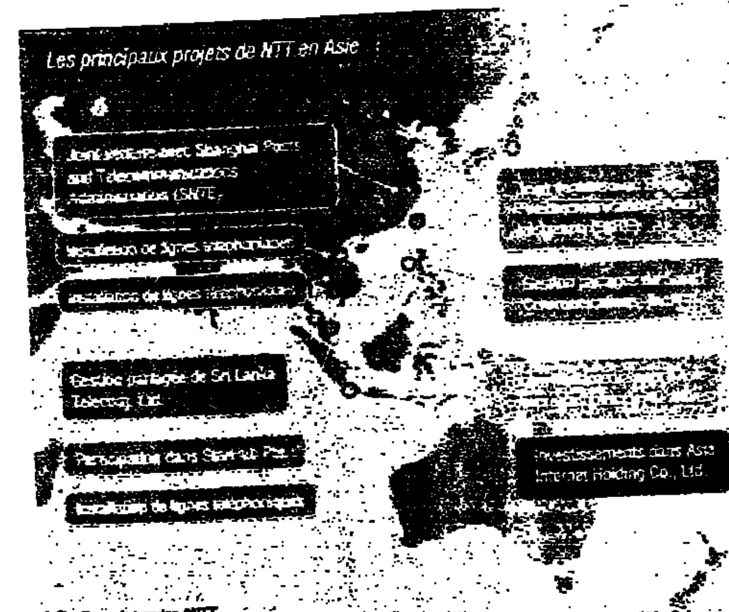
Enfin, NTT a passé des contrats avec un certain nombre d'organismes locaux de télécommunication et des compagnies de télécommunication locales en vue d'ouvrir plusieurs millions de nouvelles lignes téléphoniques sur l'ensemble du continent asiatique.

Relier l'Asie, l'Amérique et l'Europe grâce aux câbles sous-marins



NTT participe activement à trois projets de réseaux câblés intercontinentaux. Pour répondre à la demande croissante des services de télécommunication internationale dans la région panpacifique qui comprend le Japon, les Etats-Unis, la Chine, la Corée et Taiwan, un nouveau réseau sous-marin de câbles en fibre optique, sera mis en service entre la Chine et les Etats-Unis à la fin de 1999. Dans le second trimestre de l'an 2000, le Japon sera relié par câble sous-marin aux Etats-Unis, via Hawaii. Enfin durant le dernier trimestre de l'an 2000, afin de répondre à l'augmentation croissante du trafic multimédia entre le Japon, les Etats-Unis et l'Europe, le réseau câblé TAT-14, reliera les Etats-Unis à la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Danemark.





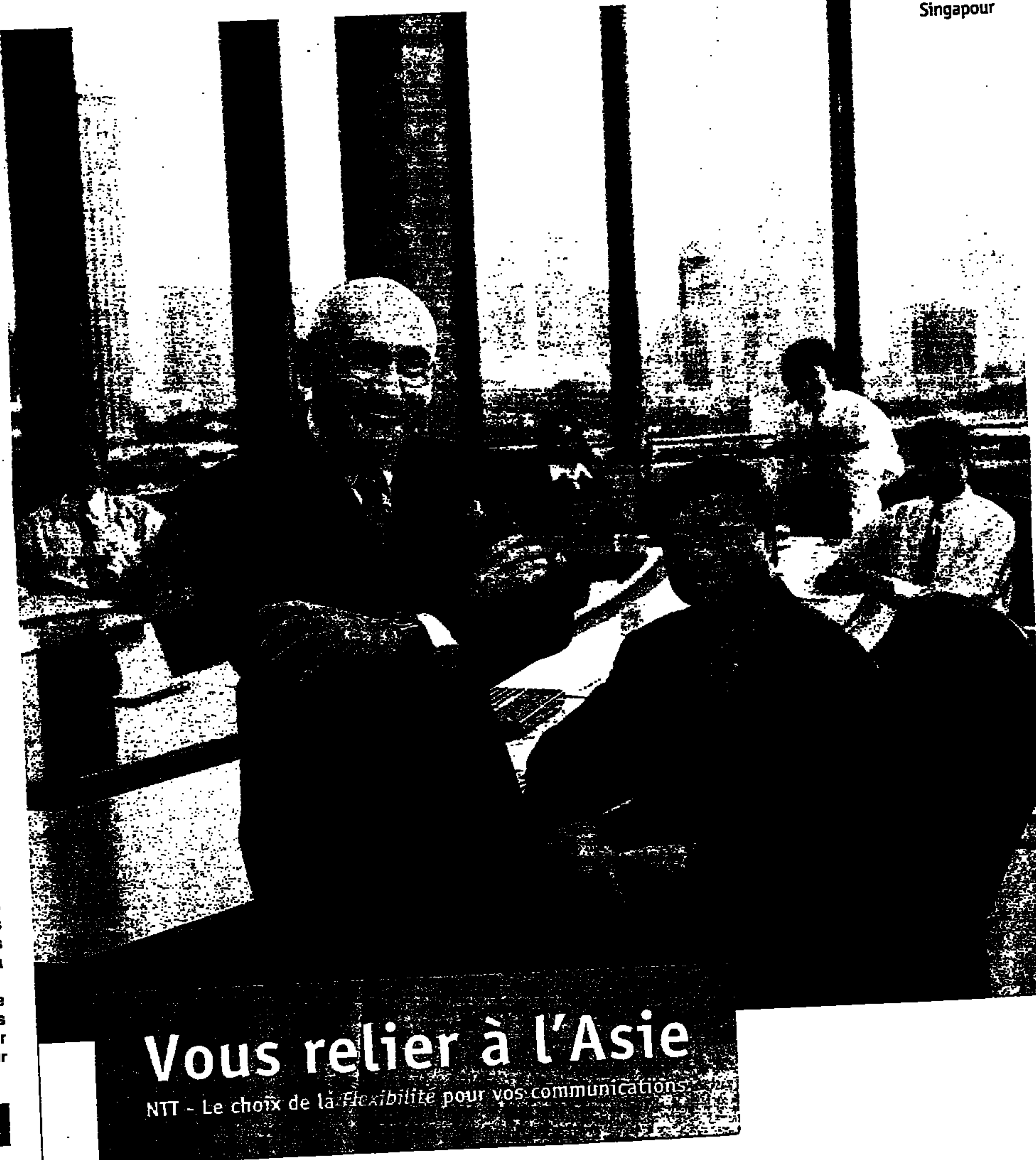
Arcstar, une nouvelle norme d'info-communication globale

Arcstar, nom donné par NTT à son unité de communications globales, propose des choix performants pour le service des réseaux utilisant en particulier le système ATM. La technologie ATM qui fait de NTT le leader mondial dans ce domaine, permet une communication multimédia à la vitesse de 120 Mbps.

Un des principaux distributeurs américains a choisi un service ATM global Arcstar pour le développement de son réseau ATM pour le pourtour du Pacifique. Parmi les autres services de base pour réseaux proposés, se trouve la possibilité d'utiliser, 24 heures sur 24, une fréquence d'une capacité de 16kbps à 45Mbps qui a l'avantage d'offrir une grande vitesse de communication avec accès permanent à de multiples centres de connexion.

Avec son système de relais centraux, NTT réalise de bonnes performances économiques. Son réseau commercial global (EBN) garantit l'installation de réseaux fixes à des prix très intéressants. Le service IP permet l'installation de réseaux privés virtuels (VPN) compacts et économiques, tandis que le service Fax de NTT offre des connexions de très haute qualité, soit de fax à fax, de courrier électronique à fax ou de fax à courrier électronique, à des tarifs très abordables. Grâce à Arcstar, NTT avec son système intégré et son réseau global, offre le support nécessaire à l'expansion de l'industrie de l'info-communication dans toute l'Asie.

Singapour



Arcstar Communications globales avancées par NTT

Le réseau *Arcstar* de NTT propose des services de communications globales d'une *Flexibilité* unique. Qui mieux que NTT peut vous connecter à l'Asie et au Pacifique ? A Singapour, par exemple, pour satisfaire au mieux chacun de vos besoins, le centre d'assistance clients de NTT vous offre des services complets d'intégration de réseau et de maintenance. En bonne place parmi les leaders mondiaux de la télécommunication, NTT met à la disposition des entreprises des services de très haut niveau tels que : une assistance multilingue, un service de maintenance 24 heures sur 24, ainsi que de nombreuses technologies de pointe destinées à faciliter vos affaires. En choisissant NTT, vous faites le meilleur choix pour vous relier à l'Asie.



Constructeurs de l'âge de l'info-communication

Pour plus d'informations, contactez: NTT France S.A. 90, Avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris TEL: 33-1-40-76-06-60 FAX: 33-1-40-76-00-15

http://info.ntt.co.jp/global

ENVIRONNEMENT Dans une étude rendue publique mardi 16 février, l'Institut français de l'environnement (IFEN) évalue à 5 milliards de francs (762 millions €) le montant annuel dépensé en moyenne en France depuis 1990 pour lutter contre le bruit. ● CE MONTANT est deux fois inférieur à celui consacré à la lutte contre la pollution atmosphérique et dix fois inférieur à celui engagé pour le retraitement des déchets. ● INTERROGÉ par *Le Monde*, Claude Lamure, qui avait remis en décembre 1998 un rapport alarmant sur le sujet à Dominique Voynet, ministre de l'environnement, estime que *« si le gouvernement n'arrive pas à dégager des ressources, on en sera encore là dans sept ans »*. ● À BONDY, en Seine-Saint-Denis, le quartier des Fonds de Merlan attend depuis des années la construction d'un écran phonique contre les nuisances dues, notamment, aux convois de la ligne SNCF.

La lutte contre le bruit, parent pauvre du budget de l'Etat

L'Institut français de l'environnement estime à 5 milliards de francs par an (762 millions d'euros) le montant investi depuis 1990 contre les nuisances sonores. La majorité des sommes engagées est le fait des entreprises et des particuliers

SELON une enquête de l'Institut français de l'environnement (IFEN), rendue publique mardi 16 février, la France a consacré environ 5 milliards de francs (762 millions d'euros) par an depuis 1990 à la lutte contre le bruit, soit moitié moins que pour la protection de l'air. Le bruit demeure le parent pauvre de l'environnement. Ce montant, qui représente 3 % de la dépense globale dans le domaine de l'environnement, est dix fois inférieur au budget engagé dans le domaine des déchets et douze fois inférieur à celui des eaux usées ! Deux mois après un rapport sur les *« points noirs » du bruit remis* à Dominique Voynet, l'étude de l'IFEN, intitulée *« la dépense du bruit en sourdine »*, confirme la faiblesse des crédits investis dans la lutte contre les nuisances sonores.

Evaluant à la fois les surcoûts des équipements de réduction du bruit à la source et les coûts des installations de correction a posteriori, les rapporteurs de l'IFEN ont épluché pour la première fois les sommes investies dans les différentes actions de lutte contre le bruit. Composées à 60 % d'investissements, ces actions sont surtout financées par les entreprises et les ménages. Les entreprises – principalement dans le bâtiment et le secteur automobile – financent ainsi près de la moitié des dépenses en prenant en charge l'isolation phonique des logements ou l'équipement des véhicules en silencieux.

Paradoxalement, ce sont les ménages qui supportent le plus la charge de la lutte contre le bruit : ils arrivent en deuxième position avec près de 2 milliards de francs (305 millions d'euros), essentiellement investis en fenêtre à double vitrage. *« Alors que le bruit touche de plus en plus de Français, les dépenses sont faibles »*, constate Philippe Calatayud, responsable de l'étude, qui rappelle que 7 millions de Français sont exposés à leur domicile à un bruit supérieur à 65 décibels dû aux transports terrestres.

FAMEUX « POINTS NOIRS »

A l'inverse, les administrations publiques n'ont engagé que 500 millions de francs (76,2 millions d'euros) ces trois dernières années, dont seulement la moitié pour la résorption des fameux « points noirs » (situations où les habitants sont soumis à plus de 60 décibels plus de huit heures par jour). Entre 1990 et 1997, la part des administrations dans la lutte contre les nuisances sonores a fluctué entre 8 % et 13 %, *« alors qu'elle représente un tiers pour la protection de l'air, près de 20 % pour la gestion des eaux usées ou des déchets »*, soulignent les auteurs de l'étude. Un effort trois à quatre fois inférieur à celui consenti par habitant en Allemagne et aux Pays-Bas.

Au regard des besoins, maintes fois évalués, les sommes investies sont dérisoires. En avril 1995, Bernard Serrou, député (RPR) de l'Hérault, remettait à Edouard Balladur, alors premier ministre, un rapport évaluant à plus de 10 milliards de francs (1,52 milliard d'euros) les investissements nécessaires à la résorption des 2 600 « points noirs » recensés. Le rapport, jamais présenté devant le Parlement, sera enterré. Trois ans plus tard, le Conseil économique et social estimait, dans son rapport *« Le bruit dans la ville »*, que seuls 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) sont dépensés pour *résorber « les points noirs »*, alors qu'il en faudrait cinq fois plus pour y parvenir : *« Aucun effort sensible n'a été consenti sur ces dossiers depuis 1995 »*, concluait le CES.

Les ménages supportent près de la moitié des dépenses

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS CONTRE LES NUISANCES SONORES

en millions de francs

2 500 / 2 000 / 1 500 / 1 000 / 500 / 0

1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997

■ MÉNAGES ■ ENTREPRISES ▒ ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

En décembre 1998, Claude Lamure, inspecteur général des Ponts et Chaussées et chercheur à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), rendait à son tour son rapport sur *« la résorption des "points noirs" routiers et ferroviaires »* à Dominique Voynet (*Le Monde* du 18 décembre 1998). Le constat demeure inchangé : le rapport estimait à 3 000 le nombre de « points noirs » en France et à 300 000 le nombre de Français souffrant de troubles de sommeil en raison du bruit nocturne. En dix ans, à peine 10 % des points recensés ont été traités. Pour dresser un tableau complet des nuisances, M. Lamure avait comptabilisé toutes les situations critiques au voisinage des routes départementales, non inventoriées jusqu'alors : une fraction représente 25 % du nombre total des « points noirs ».

Comme le lui avait demandé la ministre de l'environnement, l'ingénieur a proposé un véritable plan de financement pour venir à bout des 3 000 « points noirs » recensés : M. Lamure préconise l'adoption d'un plan en deux volets (routier et ferroviaire), intégré dans les deux prochains contrats de plan Etat-région. Lors du premier contrat (2000-2006), priorité doit être donnée aux 520 *« super-points noirs »* (où le niveau de bruit nocturne dépasse les 70 décibels) ; les autres situations critiques devant trouver une solution au cours du contrat suivant. Les investissements totaux s'élevant à plus de 10 milliards de francs (1,52 milliard d'euros), le rapporteur propose de faire appel aux collectivités locales. Lors du XI[e] Plan, seules trois régions (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes) avaient créé une ligne budgétaire de lutte contre le bruit.

« PAQUET GLOBAL »

Sur le plan pratique, M. Lamure recommandait la mise au point de deux programmes prioritaires, l'un routier, l'autre ferroviaire. Pour le premier, au-delà des investissements nécessaires de réparation comme les écrans acoustiques, les revêtements de chaussée silencieux ou les travaux d'isolation de façades, le rapport préconisait des travaux ambitieux de réduction durable du bruit avec la réalisation de déviations routières et de couvertures de voies, l'instauration d'une limitation de vitesse à 70 kilomètres à l'heure sur les grands axes proches des habitations, voire l'instauration d'un couvre-feu nocturne pour les poids lourds ou la destruction des immeubles invivables. Pour les voies ferrées, le programme, évalué à 3 milliards de francs (457 millions d'euros), devrait organiser l'équipement des wagons en sabots de freinage en plastique aggloméré.

En décembre 1998, à la sortie du rapport de Claude Lamure, Dominique Voynet avait annoncé son intention de lancer une *« politique ambitieuse de rattrapage »*. Au ministère de l'environnement, on souligne qu'un *« paquet global »* sera proposé à partir de l'ensemble des propositions de M. Lamure que M[me] Voynet a faites siennes. Mais la ministre Verte n'est pas seule décisionnaire sur ce dossier. Les premières réunions interministérielles avec le ministère de l'équipement, en charge des routes et du réseau ferroviaire, viennent de démarrer.

Reste à publier l'ensemble des décrets de la loi contre le bruit du 31 décembre 1992 : l'étude de l'IFEN souligne laconiquement que *« quelques-uns des décrets et circulaires sont parus, mais d'autres sont encore en attente »*, notamment ceux relatifs aux voies ferrées, hôpitaux, locaux de sports et loisirs, sports motorisés, lieux de tirs... annoncés comme imminents par la ministre, le 4 mars 1998.

S. Z.

Dispositif législatif et effets sur la santé

La loi du 31 décembre 1992 de lutte contre le bruit, dite loi Royal, a pour but de *« prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation sans nécessité ou par manque de précautions des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers* [ou] *à nuire à la santé »*.

● **NUISANCES** : cette loi interdit la fabrication et la vente de tout objet générant des nuisances sonores élevées et fixe, notamment, des normes d'insonorisation pour la construction de logements. Elle établit un seuil maximal de 65 décibels d'émission le long des routes et voies ferrées. Tout ensemble exposé à plus de 60 décibels constitue un point noir à traiter. On ne peut plus construire de nouvelle voie (routière ou ferroviaire) sans en prévoir les répercussions sonores : un arrêté du 5 mai 1995 a même revu ce seuil à la baisse (55 décibels en zone d'habitation).

● **SANTÉ** : les effets du bruit ne se limitent pas à l'audition mais peuvent entraîner des réactions sur l'ensemble de l'organisme : hypertension artérielle, vertiges, stress, fatigue excessive... Le bruit nuit au sommeil et génère des effets secondaires : ainsi, 59 % des malades anxio-dépressifs en consultation psychiatrique mettent en cause le bruit.

TROIS QUESTIONS À...

CLAUDE LAMURE

1 **En tant que chercheur à l'Inrets, vous avez remis en décembre un rapport à Dominique Voynet intitulé « La résorption des points noirs du bruit routier et ferroviaire » et qui dressait un bilan assez négatif de l'intervention des pouvoirs publics...**

Quatre ans après le rapport de Bernard Serrou sur la même question, le bilan s'est alourdi : seulement 10 % des points d'abcès ont été traités et 20 % des logements réhabilités, alors que le nombre de points noirs n'a cessé de croître. En effet, le trafic des marchandises continue d'augmenter, particulièrement la nuit. On estime à 300 000 le nombre de personnes dont le sommeil est abîmé, et ce chiffre est en constante augmentation. Les moyens de lutter contre le bruit existent mais ils sont extrêmement coûteux : sans réelle volonté politique, rien n'avancera. C'est la cause de l'échec du rapport Serrou. Si le gouvernement n'arrive pas à dégager des ressources, alors on en sera encore là dans sept ans.

2 **D'après vous, la lutte contre le bruit a été trop délaissée ?**

Oui, parce que les mentalités politiques n'ont pas suivi l'évolution de l'opinion. Nous sommes passés en vingt ans d'une situation où le bruit était synonyme de progrès à la prise de conscience qu'il n'était plus inévitable. Des études scientifiques ont montré les impacts négatifs pour la santé, et on a vu émerger des formes de protestations spécifiques contre des équipements bruyants. C'est aussi une question de justice sociale. Le bruit est le lot des pauvres qui n'ont pas les moyens de déménager : les ménages à revenus modestes sont quatre fois plus exposés que les ménages aisés. Des quartiers qu'on néglige depuis des années subissent un niveau sonore élevé, et les habitations y sont dépréciées. Les prix de vente baissent de 1 % par décibel supplémentaire.

3 **Quelles sont les pistes de travail que vous préconisez ?**

Il y a tout d'abord une priorité : résorber les 520 *« super points noirs »* [lieux où le niveau de bruit nocturne dépasse 70 décibels]. Le gouvernement dispose d'un outil majeur que sont les contrats de plan Etat-régions en cours de négociation. Chaque région doit disposer d'une ligne budgétaire de lutte contre le bruit. Le gouvernement doit aussi réfléchir à l'instauration d'une taxe sur le bruit. Elle existe pour les aéroports, pourquoi ne pas la généraliser dans la prochaine loi de finances avec la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ? La Suisse vient de le décider en instaurant une taxe sur la tonne de marchandise par kilomètre transportée.

Propos recueillis par Sylvia Zappi

A Bondy, « on s'y habitue sans s'y habituer »

REPORTAGE

« Lorsqu'un convoi défile, on le regarde passer... Il nous arrive d'en rire »

AVEC des pointes pouvant aller jusqu'à douze convois à l'heure entre minuit et 14 heures dans la banlieue est de Paris, où transite le plus gros du trafic de fret SNCF, les riverains de la ligne de la grande ceinture se résignent à vivre au rythme du passage des trains de marchandise ou... déménagent. A Bobigny, en Seine-Saint-Denis, les 100 000 habitants du centre-ville, voisins immédiats de la ligne, ont obtenu, après moult pétitions, actions et manifestations spectaculaires, le financement et la construction d'un écran phonique de 2 400 mètres de long. Pour défendre sa cause, l'actuel ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, alors député de la circonscription, assisté de l'ancien maire (PC) de la ville, Georges Valbon, et des riverains, n'avait pas hésité, en 1989, à arrêter un TGV en plein centre-ville.

Confrontés aux mêmes nuisances, les cinq cents résidents des « Fonds de Merlan » de Bondy – quartier coincé entre zone industrielle, ligne SNCF, voies de la grande ceinture et autoroute A3 ! – réclament depuis vingt ans une protection phonique pour atténuer les bruits du trafic de marchandises. Certains perdent patience, d'autres sont plus philosophes. Les uns ont fait installer des doubles vitrages, d'autres ont transféré leur chambre à coucher du côté de la rue. Certains, été comme hiver, vivent avec leurs fenêtres hermétiquement closes...

Installés depuis 1982 dans l'une des petites résidences du quartier, Serge et son épouse *« s'y habituent sans s'y habituer »*. *« Il y a des jours où ça n'arrête pas. Instinctivement, lorsqu'un convoi défile, on le regarde passer, même en plein film à la télé. Il nous arrive d'en rire*, raconte Serge. *Lorsque nous sommes sur notre terrasse en été et que, exceptionnellement, un TGV ou l'Orient-Express stoppe devant notre immeuble, tous les voyageurs nous disent bonjour. »* Beaucoup *« moins drôles »*, ajoute Serge, les travaux sur les voies, le débroussaillage des talus, les coups de klaxon, le crissement des freins mal huilés, les manœuvres nocturnes et les trains qui n'en finissent pas... Il lui est arrivé de compter jusqu'à cinquante-quatre wagons pour un seul convoi.



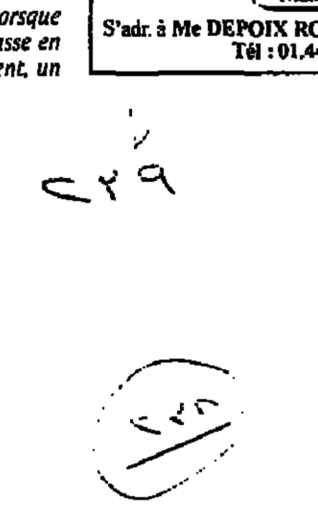
Certains anciens de ce quartier verdoyant, *« qui pourrait être si agréable à vivre sans les nuisances sonores »*, se sont doucement habitués. *« Au début, ça a été dur »*, reconnaît Hubert Reynaud. Mais *« on se fait à tout. J'ai pris des tranquillisants, j'ai fait poser des doubles vitrages »*. Aujourd'hui, Hubert se demande s'il *« ne préfère pas le bruit des trains à celui des camions et voitures qui circulent en continu sur l'autoroute A3 »*.

Ancien cheminot, l'un de ses voisins avoue qu'avec son épouse, ils ne sont *« pas trop gênés »*, même s'il leur arrive *« d'être réveillés la nuit par les manœuvres qui s'enchaînent pour reclasser les trains »*. Ils ont toujours habité près d'une gare, et *« les trains* [les] *endorment »*. Pour sa part, Marcel a fait poser des vitres anti-effraction, *« beaucoup plus épaisses et isolantes »*. Depuis la récente construction d'un hangar de stockage de l'autre côté de la voie, qui renvoie le bruit, auquel s'ajoute la circulation des camions de quarante tonnes qui rejoignent la zone d'activité, il trouve aujourd'hui, comme beaucoup d'autres résidents, que *« cela fait un peu trop »*.

La construction d'un écran phonique le long de la grande ceinture pourrait sensiblement atténuer les nuisances sonores. Les habitants tentent de l'obtenir depuis vingt ans. A la tête d'une association de défense de l'environnement du quartier, Jean-Jacques Dedoncker multiplie, depuis des années, les démarches pour obtenir la réalisation d'un mur antibruit. Correspondances, relances, réunions, pétitions ont abouti, l'an dernier, à l'organisation d'une réunion entre les représentants du ministère de l'environnement, la direction départementale de l'équipement, la SNCF, le maire (PS) de la commune, Gilbert Roger, également vice-président du conseil général chargé des transports, et l'association des riverains.

A l'issue de cette réunion, une étude pour mesurer les nuisances sonores et définir les protections nécessaires a été décidée. Selon les premiers résultats, en cours d'analyse, la réalisation d'un écran de deux mètres sur une longueur de 880 mètres, pour un coût d'environ 2 500 francs hors taxes le mètre carré, suffira à abaisser à moins de 60 décibels le niveau sonore. Le prix paraît raisonnable à Jean-Jacques Dedoncker, pour offrir un peu plus de quiétude aux cinq cents résidents du quartier.

Martine Boulay-Méric





La caisse d'assurance-maladie de Saint-Nazaire décide d'assigner en justice les fabricants de tabac

Elle demande le remboursement des dépenses engagées pour les victimes du tabagisme

La caisse primaire d'assurance-maladie de Saint-Nazaire a annoncé son intention, lundi 15 février, d'assigner en justice les cigarettiers distribuant leurs produits en France, s'engageant, selon elle, dans une *« direction inexplorée »*. Elle devrait demander le remboursement des sommes engagées pour soigner les conséquences du tabagisme dans la région, qui s'élèveraient à environ 150 millions de francs par an.

C'EST une première, annoncée à grands renforts de publicité : l'assurance-maladie attaque de front les fabricants de tabac. Le conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) a décidé, jeudi 11 février, d'assigner en justice tous les cigarettiers distribuant leurs produits sur le sol français. Dans un communiqué publié lundi 15 février, la CPAM de Saint-Nazaire, défendue par l'avocat parisien Mᵉ Francis Caballero, affirme qu'elle *« s'engage dans une direction jusque-là inexplorée »*.

L'avocat avait commencé en mai 1998 à étudier la *« possibilité juridique d'agir »* à l'encontre des fabricants de tabac et, dès novembre 1998, la CPAM de Saint-Nazaire avait annoncé son intention de les assigner devant une juridiction civile afin d'obtenir des dommages-intérêts. Le directeur de la CPAM, Pierre Rousseau, estimait alors que *« le plus compliqué était de formuler précisément les dépenses directement imputables au tabac »*.

La caisse devrait réclamer le remboursement des sommes engagées pour soigner les conséquences du tabagisme dans la région, qui seraient d'environ 150 millions de francs par an. L'assignation devrait être déposée dans un mois, mais, dans un communiqué publié lundi 15 février, la CPAM affirme déjà que *« plusieurs centaines de décès par an sont recensés au plan local »*. Ils frappent en particulier des *« catégories de populations fragiles : jeunes et personnes en situation précaire »*.

Les administrateurs CGT présents au conseil d'administration de la CPAM de Saint-Nazaire ont voté contre la décision d'assigner les manufacturiers de tabac en justice. *« Nous pensons qu'il est plus utile que la direction de la CPAM travaille pour répondre aux besoins des assurés plutôt que de se lancer dans des coups médiatiques »*, a affirmé le syndicat CGT.

« CONCEPTS AMÉRICAINS »

Du côté des fabricants, Jean-Paul Truchot, responsable du Centre de documentation et d'information sur la tabac (CDIT), qui regroupe les professionnels de la filière (planteurs, fabricants, débiteurs), a vivement réagi à cette annonce. Pour le CDIT, *« l'action de la CPAM de Saint-Nazaire est une tentative locale d'application des concepts juridiques et des procédures judiciaires américains. Le contexte français est totalement différent »*. Jusqu'à présent, en effet, les actions de lutte contre le tabagisme portaient sur les infractions à la loi Evin du 10 janvier 1991, qui interdit toute forme de publicité directe ou indirecte pour les produits du tabac. Seuls deux particuliers ont, à ce jour, engagé des poursuites en réparation civile contre les fabricants de tabac. L'un est décédé.

L'Alliance pour la santé, coalition contre le tabagisme qui regroupe notamment la Ligue nationale contre le cancer, la Fédération française de cardiologie et le Comité français d'éducation pour la santé, s'est pour sa part réjouie, lundi 15 février, de cette *« décision sans précédent »*. Selon elle, *« l'exemple de la CPAM de Saint-Nazaire sera suivi par d'autres caisses et des mutuelles »* – dont celle d'Avignon (Vaucluse) – et permettra *« un pas supplémentaire dans la lutte contre la première cause de mortalité prématurée évitable dans notre pays, responsable chaque année de 60 000 décès »*.

Laurence Folléa

Ségolène Royal condamnée par le conseil des Prud'hommes

ASSIGNÉE devant le conseil des prud'hommes de Niort (Deux-Sèvres) par son ancienne assistante parlementaire, Evelyne Pathouot et ses deux secrétaires, Francine Morin et Claude Fouchier, (*Le Monde* du 2 décembre), Ségolène Royal, ministre déléguée aux enseignements scolaires, a été condamnée, lundi 15 février, à leur régler des compléments de salaires.

Ces trois employées reprochaient à la ministre, ex-députée (PS) des Deux Sèvres, de les avoir fait travailler, sans les rémunérer, durant la campagne législative du printemps 1997. Du 10 mai au 31 mai, elles avaient bénéficié d'un contrat à durée déterminée mais elles n'avaient pas été rémunérées car, selon Mᵐᵉ Royal, elles étaient encore en préavis à la suite de leur licenciement lié à la dissolution de l'Assemblée nationale. Elles affirment avoir continué à travailler pour Mᵐᵉ Royal au mois de juin, sans rémunération, avant d'être réembauchées par Jean-Pierre Marché, suppléant devenu député après la nomination de Mᵐᵉ Royal au gouvernement. Au cours de l'audience, Mᵉ Mignard, avocat de la ministre, avait affirmé que le travail effectué durant la campagne *« n'était pas un véritable emploi, mais du bénévolat, au même titre que leurs amies militantes. »*

Le conseil, qui souligne que Mᵐᵉ Pathouot *« a bien bénéficié d'un contrat à durée déterminée du 12 mai au 31 mai 1997 »*, condamne Mᵐᵉ Royal à verser les compléments de salaires de cette période à Mᵐᵉ Pathouot et aux deux secrétaires. En revanche, pendant les mois suivants, en juin et juillet, le conseil estime que les *« pièces imprécises »* ne *« démontrent pas »* que Mᵐᵉ Pathouot et les deux secrétaires étaient salariées de Mᵐᵉ Royal. Il déboute donc les trois employées de leurs demandes de dommages-intérêts.

Ségolène Royal s'est déclarée *« soulagée »* par ce jugement qui *« met un terme aux attaques malveillantes de travail clandestin dont* [elle a] *été la cible »*, a-t-elle précisé dans un communiqué. Selon elle, *« cette décision correspond à une offre de solution amiable refusée à l'époque par les trois personnes devenues depuis les salariées d'un adversaire politique local. »* Cet adversaire n'est autre que son successeur à l'assemblée nationale, Jean-Pierre Marché (PS), avec qui Mᵐᵉ Royal est, depuis, entré en conflit.

Interpellation d'un islamiste présenté comme un proche d'Oussama Ben Laden

AHMED LOUDAÏNI, un Français âgé de trente ans, a, selon une information diffusée lundi 15 février sur Europe 1, été interpellé, lundi 18 janvier à Paris, gare du Nord, par la police aux frontières (PAF), alors qu'il s'apprêtait à monter dans l'Eurostar à destination de Londres, selon Europe 1. Sa présence sur le territoire national avait été signalée aux policiers français par les services d'un pays ami. Il faisait également l'objet d'une fiche de la direction de la surveillance du territoire (DST). Présenté comme un proche d'Oussama Ben Laden, l'un des financiers du terrorisme islamiste, Ahmed Loudaïni était recherché par la justice française dans le cadre d'une commission rogatoire du juge d'instruction Jean-Louis Bruguière portant sur un réseau de faux documents et des filières *« afghano-arabes »*. Mis en examen pour *« association de malfaiteurs ayant pour objet de préparer des actes terroristes »*, il a été écroué, vendredi 22 janvier.

Violences urbaines : M. Chevènement veut créer des « cellules de veille »

LE MINISTRE de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement a demandé, lundi 15 février, aux préfets, rassemblés Place Beauvau, de constituer des *« cellules de veille »* pour suivre les quartiers les plus sensibles en matière de violences urbaines. Outre ces cellules, qui seront constituées *« partout où c'est nécessaire »*, M. Chevènement a demandé aux préfets de s'assurer de *« la coopération franche et régulière des services (sécurité publique, renseignements généraux, police judiciaire, police aux frontières, gendarmerie) »*. Ils devront *« rassembler, analyser et faire exploiter les informations recueillies par des bureaux de coordination et se rapprocher des procureurs de la République pour assurer le suivi judiciaire des infractions commises en cas de violences urbaines »*.
Une circulaire à cet effet leur sera bientôt adressée ainsi qu'une autre portant sur les *« modalités d'emploi des compagnies républicaines de sécurité dans le cadre des missions de prévention des troubles à l'ordre public »*. Par ailleurs, M. Chevènement a rappelé la nécessité de créer dans chaque département des commissions départementales d'accès à la citoyenneté (Codac), notamment pour favoriser l'intégration des jeunes issus de l'immigration.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la cour d'assises du Val-de-Marne a condamné**, lundi 15 février, à huit ans de prison Alain Villeneuve, ex-directeur d'une école de communication, ancien animateur de radio sous le pseudonyme de Jean-Philippe Allain. Il a été reconnu coupable d'un viol et d'agressions ou d'atteintes sexuelles sur deux candidats à son école, âgés de seize et dix-sept ans, en juin 1996.

■ **Le jeune homme mis en cause dans l'affaire des « fiancés de Fontainebleau », est revenu sur ses aveux.** Incarcéré, samedi 13 février, pour *« homicide volontaire »*, Cédric, vingt-huit ans, avait avoué sa participation au double meurtre au cours de sa garde à vue (*Le Monde* du 16 février). Il a nié les faits devant la juge d'instruction. Le jeune homme a donné plusieurs versions du meurtre lors de sa garde à vue. Certaines d'entre elles impliquent son père et un ami d'une cinquantaine d'années, tous deux également incarcérés, samedi, et également mis en examen pour *« homicide volontaire »*.

Gardanne : la centrale, le charbon et Cézanne

Dans un site célèbre pour ses lumières, qui enchantèrent le peintre, les mineurs, parmi les derniers de l'Hexagone, bloquent les importations destinées à la Centrale thermique de Provence. Ils vivent dans la hantise de la fin de l'exploitation et de l'agonie industrielle de leur ville

GARDANNE
de notre correspondant régional

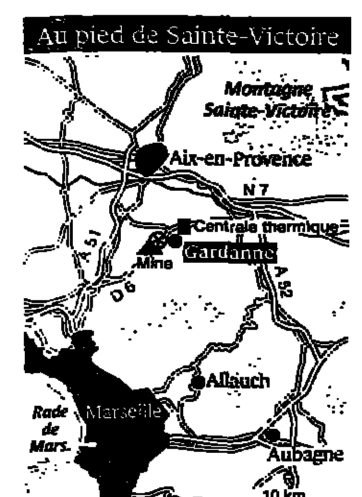
Le mur bleuté de la Sainte-Victoire jette ses crènelures dans le ciel matinal. Il est barré d'un trait vertical : la cheminée de la Centrale thermique de Provence, 300 mètres de haut. Deux tours réfrigérantes évasées coupent la vue du contrefort sur lequel s'appuie la montagne la plus célèbre de la région. Quand on tourne le regard sur la droite, on voit des nuages blancs et gris au-dessus de citernes rouges ou gris métallisé : 650 salariés transforment ici la bauxite en aluminium pour la société Pechiney.

REPORTAGE

Ici, tout le monde appréhende, « un second La Ciotat »

A gauche de la rocade, un bâtiment ocre-rose, banal, dissimule le *chevalement du dernier puits de* mine de charbon encore en activité à Gardanne, le puits Yvon Morandat dont les veines exploitées sont 1 300 mètres plus bas : 880 mineurs y ont arraché 750 000 tonnes de houille en 1998 pour alimenter la centrale. Leur syndicat CGT, ultra-majoritaire, refuse qu'on aille chercher le charbon en Colombie ou en Afrique du Sud, *« alors qu'on l'a sous les pieds »*. Depuis qu'ils ont interdit la livraison de charbon colombien (*Le Monde* daté 16-17 janvier), une trêve des importations a été déclarée. La centrale, en attendant, s'est éteinte.

Ainsi Gardanne, 20 000 habitants, vit-elle encore sous le charme de ce noir sous-sol et des lumières chères à Cézanne, qui y séjourna quinze mois, au moment où le village se transformait en cité ouvrière. Sur une carte postale représentant le cours de Forbin autour de ces années 1885-86, un svelte barbu à chapeau noir bavarde sous les platanes. Les Gardannais aiment à dire que c'est le grand homme en personne. Jeannot Menfi, qui possède 300 cartes de son village, sourit : *« On peut toujours le dire, personne ne pourra prouver que ce n'est pas lui. »* Une plaque posée sur la maison où vécut le peintre livre une phrase du héros : *« Il y aurait des trésors à emporter de ce pays-ci, qui n'a pas trouvé encore un interprète à la hauteur des richesses qu'il déploie. »* Jeannot Menfi, mineur retraité et conseiller municipal communiste, est peut-être celui que recherchait Cézanne. Son éloquence est discrète (*« Vous savez, je ne suis qu'un ouvrier »*), mais son amour de la petite patrie immense et son savoir aussi.



Dans sa 35e 4 L (*« J'en achetais une par an, il m'en reste deux »*), il promène le visiteur : direction le Sporting Bar, au cœur du quartier-village de Biver où les cités ouvrières commencent d'être rachetées aux Houillères. Belote, apéritifs, PMU : *« Ici, il n'y a que des mineurs »*, dit Jeannot Menfi, qui serre les mains à tous. Il a raison : à l'exception d'un fabricant de pâtes, *ils occupent tout le comptoir*. L'un, âgé, raconte combien la mine *« c'était bien »* ; il lui manque quatre doigts arrachés par un câble, au fond. Un très grand homme se penche : *« Moi, j'ai mes trente-six ans de mine complets : c'est exceptio-nnel d'avoir le complet. »* Ses frères et sœurs ont aussi travaillé à la mine. Et surtout son père, *« arrivé de Sicile à 17 jours »*, qui travaillait au *« poste le plus dur ! Le plus dur ! »*.

Comme si, pour les successeurs, cela avait été facile. A Biver, le maire communiste, *« le grand blond »* Roger Meï, récolte régulièrement 60 à 70 % des voix, et dans le quartier, on est mieux qu'ailleurs : *« Parce qu'on est plus amis. »* Ici ont grandi les frères Revelli, qui firent les beaux jours footballistiques d'une autre ville minière, Saint-Etienne. *« Là-bas, tout est fermé. Et puis eux, ils avaient la silicose ; nous, on ne l'avait pas : c'est une question de poussière. »*

Le puits Biver est désormais recouvert d'une banale plaque de béton et orné d'un mémorial improvisé de bois et de fleurs artificielles, en souvenir des six morts du coup de grisou de 1950. De l'autre côté de la vallée se dresse le chevalement métallique du puits Gérard, qui sert de puits de sécurité au puits Morandat, mais dont on n'extrait plus de charbon. Ce paradis perdu des mineurs venus des campagnes alentour, d'Italie, de Pologne, de Grèce ou du Maghreb, est au cœur du débat qui travaille Gardanne.

Les derniers sites houillers de France

PRODUCTION CHARBONNIÈRE, en milliers de tonnes

Site	1997	1998
REUMAUX	1 807	1 540
LA HOUVE	1 411	1 476
VOUTERS	1 042	984
FORBACH	473	FERMÉ EN 1997
GARDANNE (PACA)	800	750
BLANZY (Bourgogne)	336	351
ALÈS (Languedoc-Roussillon)	295	205
CARMAUX (Midi-Pyrénées)	157	FERMÉ EN 1997
DECAZEVILLE (Midi-Pyrénées)	214	185
L'AUMANCE (Auvergne)	127	122
LA MURE (Rhône-Alpes)	17	FERMÉ EN 1997

BASSIN DE LORRAINE (Reumaux, La Houve, Vouters, Forbach)

« Ville d'énergies », comme le dit sa devise, la ville du charbon, de Pechiney et de la centrale peut-elle sauter dans le XXIe siècle en évitant le désastre d'une agonie sans fin ?

La hantise de tous, c'est *« un second La Ciotat »* (Bouches-du-Rhône) : une ville qui vit dans la nostalgie amère de grands chantiers navals dont il reste les grues, les hangars et quelques irréductibles désespérés par les promesses, jamais tenues, de relance de l'outil industriel.

Les tables rondes se succèdent donc, où élus, acteurs économiques et services de l'Etat se rencontrent sous l'égide du préfet, Jean-Paul Proust. On y parle d'une plate-forme de reconversion technique, d'une troisième tranche de la centrale électrique (3 milliards, 150 emplois), d'emplois-jeunes. La CGT des mineurs refuse d'y aller car, n'ayant pas signé le Pacte charbonnier de 1995, elle estime que rien de bon ne peut en sortir. M. Meï, lui, y participe : *« J'ai 700 jeunes au chômage entre dix-huit et vingt-cinq ans, je me bats pour eux : on prendra tout ce qui se présentera. »*

Mais cela ne l'empêche pas de penser que le gouvernement devrait faire comme *« Tony Blair,* [qui] *a suspendu la fermeture des mines anglaises »*. *« En 2005,* explique sa directrice de cabinet, Claude Durand, *date que le Pacte charbonnier a fixée pour l'arrêt de toutes les mines, on verra ce que sera la situation énergétique : actuellement, personne ne sait le dire. Alors, évitons une date qui bloque tout. »* Lors d'un entretien avec la CGT, le préfet aurait dit qu'il fallait *« lever la date-butoir »* et qu'il le suggérerait au gouvernement. Le dernier communiqué de la CGT s'en est trouvé plus conciliant.

Mais la question reste entière : Charbonnages de France estime ses pertes quotidiennes à 2,5 millions de francs par jour (près de 381 100 euros), depuis que le manque de charbon l'a contrainte à l'arrêt total des deux tranches de sa centrale.

Michel Samson

Une activité interrompue depuis près de deux mois

La Centrale thermique de Provence, à cheval sur les communes de Gardanne et de Meyreuil, appartient à une filiale du groupe Charbonnages de France et produit de l'électricité pour EDF, qui est aussi son actionnaire pour 19 %. Elle consomme 1,5 million de tonnes de charbon par an : 1 million pour la tranche 5 (600 mégawatts), 500 000 pour la tranche 4 (250 mégawatts). La mine de Gardanne a produit 750 000 tonnes en 1998 et les prévisions sont de 650 000 pour 1999, soit moins de la moitié des besoins de la centrale. Selon Charbonnages, qui fournit tous ces chiffres, ce ralentissement est dû *« à des raisons liées au renforcement des règles de sécurité imposées »* et au fait que le charbon est extrait à 1 300 mètres de profondeur. C'est pourquoi la tranche 5 a été arrêtée de février à octobre 1998, et la centrale stoppée depuis le 26 décembre. Actuellement, 60 000 tonnes de charbon local sont stockées : le chef de la centrale, Claude Guillon, qui souligne que EDF utilise du charbon international depuis des années sans entrave syndicale, les conserve pour pouvoir procéder aux essais de mélange avec le charbon importé.

Manifestation à Marseille

Une journée d'action nationale est organisée, mardi 16 février, par la fédération mines et énergie de la CGT, pour protester contre la libéralisation de l'électricité en Europe *(lire pages 16 et 17)*, pour *« que la production d'électricité à partir du charbon* [ait] *toute sa place à côté du nucléaire et des énergies renouvelables »*, pour la *« priorité au charbon national »* et pour que *« la production et la distribution* [restent] *sous maîtrise publique (...) au service des populations et de la nation »*. La CGT demande la mise en place de jumelages entre centrales EDF et houillères. Les mineurs et électriciens de Gardanne devraient faire grève et manifester devant le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille.

Un manifeste pour une région savoyarde

Des élus de toute obédience participent au lancement de cette campagne

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Une dizaine d'élus RPR-UDF-PS et Verts des départements de Savoie et Haute-Savoie ainsi que des représentants du Mouvement région Savoie (MRS) ont annoncé, lundi 15 février à Aix-les-Bains, la création de l'association « La région Savoie, j'y crois » et le lancement d'une campagne de pétitions en direction des maires et de la population. *« L'Histoire, la raison comme le cœur plaident pour une région à taille humaine, où chacun se trouve proche des institutions et où les institutions se préoccupent des problèmes de chacun. Or, manifestement, Rhône-Alpes correspond moins que jamais à ce besoin de rapprochement »*, peut-on lire dans un manifeste signé par une vingtaine de personnalités de différentes sensibilités, dont cinq parlementaires. Vingt-huit Savoyards (sur 157 élus) siègent actuellement au conseil régional.

La revendication d'une « grande » Savoie qui réunirait les deux départements n'est pas nouvelle. Elle est cependant posée avec plus d'acuité, depuis que la Ligue savoisienne (indépendantiste), dont les adversaires dénoncent la logique d'exclusion, a obtenu des scores inattendus aux élections régionales de 1998 : 6 % en Haute-Savoie et un élu à l'assemblé régionale, son secrétaire général Patrice Abeille ; 4,5 % en Savoie.

UN DÉBAT « LÉGITIME »

Coauteur avec Bernard Bosson, député UDF de Haute-Savoie et maire d'Annecy, d'une proposition de loi pour la création d'une région Savoie, déposée le 24 juin 1998, Michel Bouvard, député RPR de Savoie et président de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), avait interrogé à ce propos le gouvernement, en novembre 1998. *Dans* sa réponse, Jean-Jack Queyranne, à l'époque ministre de l'intérieur par intérim, avait considéré le débat comme *« légitime »*, mais estimait qu'il appartenait aux collectivités locales d'en prendre l'initiative. L'attitude du représentant du gouvernement n'avait guère surpris : pour obtenir le suffrage de Patrice Abeille, Jean-Jack Queyranne, alors candidat PS à la présidence de Rhône-Alpes *contre Charles Millon en mars* 1998, avait pris l'engagement, si la gauche l'emportait, d'organiser un débat sur la région Savoie à l'assemblée régionale.

« La loi de 1972 qui fixait le périmètre des régions actuelles a laissé la possibilité de le modifier après consultation des conseils généraux concernés », rappelle Michel Bouvard, qui considère que la petite taille de la région Savoie ne serait pas un handicap. Sa superficie serait supérieure à celle de la Corse ou de l'Alsace, collectivités territoriales également composées de deux départements. Une région de plein exercice pourrait également être présente, compte tenu de la population des deux départements savoyards (1 million d'habitants).

Néanmoins, aujourd'hui comme en 1972-1973 lors du débat sur le découpage territorial des régions, les élus locaux sont divisés. Il y a vingt-six ans, Louis Besson (PS), aujourd'hui premier adjoint du maire de Chambéry et secrétaire d'Etat au logement, avait été mis en minorité au conseil général de Savoie, qui avait voté, par 19 voix *contre 6, pour le maintien dans* Rhône-Alpes. Le conseil général de Haute-Savoie s'était prononcé dans le même sens mais par 13 voix contre 12. Désormais, son président, Ernest Nycollin (UDF), est favorable à la création d'une région, tout comme 32 des 34 élus de l'assemblée départementale, qui se sont prononcés le 16 novembre 1998.

DANS LE CADRE RÉPUBLICAIN

Sénateur RPR et président du conseil général de Savoie, Michel Barnier estime en revanche qu'une région risquerait de n'être qu'une coquille vide, avec peu de poids à l'échelle européenne. Il maintient sa proposition d'une fusion des deux départements, formulée il y a huit ans, mais qui est rejetée par les Hauts-Savoyards. Quant à Louis Besson, prudent, il se déclare simplement favorable à la réouverture du débat de 1972, sachant que l'unité savoyarde reste à construire entre deux départements qui tendent à se jalouser. Les auteurs du manifeste s'y emploient désormais sur le terrain. Les deux conseils généraux ont, de leur côté, prévu de tenir une réunion commune le 16 avril à l'abbaye de Tamié, à cheval sur les deux Savoies. Il sera évidemment question du devenir institutionnel des départements savoyards...

La Ligue savoisienne, pour sa part, regarde ces différentes initiatives avec gourmandise. Patrice Abeille affirme que son mouvement soutient la campagne pour la région Savoie, premier pas, selon lui, vers l'indépendance pure et simple de l'ancien duché, rattaché à la France en 1860. Les signataires du manifeste récusent une telle démarche. Ils veulent s'inscrire sans ambiguïté dans un cadre républicain.

Philippe Révil

Polémique au Conseil de Paris sur l'avenir de la ZAC Rive gauche

À L'OCCASION de la présentation du rapport de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la ZAC Paris-Rive gauche au Conseil de Paris, lundi 15 février (*Le Monde* du 16 février), les élus PS de Paris ont estimé que le déficit envisageable de 2,5 milliards de francs (381 millions d'euros) pourrait représenter *« cinq points de fiscalité pendant cinq ans »*. Jean-François Legaret (RPR), adjoint de Jean Tiberi aux finances, s'est élevé contre les *« Cassandre »* qui *« portent atteinte aux intérêts de la Ville de Paris »*. Par ailleurs, Jacques Bravo (PS) s'est étonné, lundi, de la *« dissolution précipitée »* d'une association paramunicipale, Les Invitations de Paris, qui organisait notamment l'opération « 18 heures, 18 francs » au cinéma : *« Il y a une frénésie de dissolution, vous liquidez précipitamment et dans les pires conditions l'héritage de votre prédécesseur* [Jacques Chirac]. »

CORRESPONDANCE

Une lettre de Paul Graziani

*A la suite de notre article sur l'aménagement des terrains Renault à Boulogne-Billancourt (*Le Monde *du 4 février), où nous évoquions la nécessité pour la nouvelle municipalité dirigée par Jean-Pierre Fourcade (UDF) de* « solder l'ardoise de 400 millions » *laissée par une opération d'aménagement de la ville, sous la municipalité précédente, nous avons reçu une lettre de Paul Graziani, ancien maire (RPR), dont nous publions les extraits suivants :*

En mars 1995, un protocole passé, non pas, comme cela a été dit, entre la ville et les promoteurs, mais entre un groupe de repreneurs composé essentiellement d'investisseurs et les créanciers de l'opération (à l'exception d'un seul) permettait le démarrage, dès la fin de l'année 1995, de l'opération centre-ville. Ce protocole, approuvé par le tribunal de commerce, le conseil municipal et la cour d'appel de Versailles, consacrait le succès de la politique menée, avec fermeté, pour éviter que ce soit la ville (donc les contribuables) qui paie les promoteurs. Il prévoyait, avec un échéancier, à hauteur de 614 millions (...) :

– Le paiement, par les repreneurs, des créances des promoteurs.

– Le remboursement, par les repreneurs, à la ville de ses avances (270 millions dont 205,5 d'ores et déjà inscrits au protocole sur les exercices 1997, 1998, 1999).

– La réalisation, par les repreneurs, sans aucune participation financière de la ville (donc des contribuables) d'un ensemble de 7 salles de cinéma, d'un parking de 750 places, de 17 000 mètres carrés de logements aidés, d'un ensemble d'activités commerciales générateur de plusieurs millions de taxe professionnelle. Telle est, très exactement, la situation que mon successeur a trouvée en arrivant à la mairie. En revanche, ce dernier a, quant à lui, pris la responsabilité, dès sa prise de fonctions, de ne pas tenir compte de ce protocole et de faire prendre en charge par la ville (donc par les contribuables), les créances des promoteurs. La ville a donc contracté, à cet effet, deux emprunts, l'un de 320 millions, l'autre de 80 millions.

Il en résulte qu'elle ne récupérera pas sa créance (270 millions) et qu'elle s'est endettée de 400 millions auxquels s'ajoutent les intérêts qui courent depuis maintenant plus de trois ans.

Vous conviendrez, dans ces conditions, qu'il ne faut pas manquer d'applomb pour parler de *« l'ardoise de 400 millions laissée par les prédécesseurs »* !



HORIZONS

ENQUÊTE



La misère moins pénible à Moscou

Ville de tous les excès avec ses « nouveaux riches », certains voyaient en elle la prochaine capitale mondiale. Le 17 août 1998, la bulle financière qui l'avait enrichie a explosé. Six mois plus tard, alors que l'économie russe est à l'agonie, Moscou vit au ralenti

EN cette fin janvier, Iouri Loujkov a sa mine des mauvais jours. Le tout-puissant maire de Moscou reçoit quelques journalistes étrangers. Il n'est pas d'humeur à plaisanter, à soutenir, par exemple, que *« le Père Noël est évidemment russe, puisque né en Carélie »*. M. le maire n'a pas envie de conter ses exploits footballistiques et, pas plus, de finasser sur ses ambitions présidentielles. *« Moscou respectera tous ses engagements internationaux,* gronde-t-il. *Elle continuera à soutenir la classe moyenne dont elle a favorisé la naissance. »* M. le maire entend tuer dans l'œuf les rumeurs sur le sinistre financier qui guetterait sa ville et sur les acrobaties de gestion auxquelles son administration doit se livrer.

Dans un bureau voisin, Sergueï Iastrjemski, qui fut un habile porte-parole de Boris Eltsine avant de rejoindre M. Loujkov, tricote un discours de la méthode. Son *« travail consiste à construire une image positive de M. Loujkov et de Moscou »*. *« Le maire,* dit-il, *ne veut pas entendre ses collaborateurs parler de la crise, mais seulement des initiatives et des moyens d'en sortir. »*

Six mois après le désastre financier qui a mis à l'agonie l'économie de la Russie, Moscou se refuse donc à afficher les stigmates de la crise. Les banques sont en faillite virtuelle. Les dépôts des particuliers toujours confisqués, ou restitués au compte-gouttes. La valeur du rouble par rapport au dollar a été divisée par quatre. L'inflation des six derniers mois frôle les 90 %. Mais de ce champ de ruines qu'est aujourd'hui la Russie, Moscou émerge encore, immense capitale de dix millions d'habitants, centre de richesses et de dynamisme plus que jamais coupé d'un pays misérable.

C'est un des rares réconforts des Moscovites. *« Allez voir en province »*, disent-ils en leitmotiv. Les impayés de salaire, le troc, les pénuries, les pannes de chauffage par – 30°, les villages qui survivent en autarcie... Le pire est ailleurs. Il suffit pour s'en convaincre de se rendre, une fin de journée, au mont des Moineaux, devant l'université Lomonossov, gigantesque gratte-ciel stalinien bâti par les prisonniers de guerre allemands.

Là s'affiche la démesure de Moscou. C'est le rendez-vous des jeunes mariées qui, en robe blanche et dans la neige, distribuent vodka et vin mousseux à leur suite. Dans les pentes boisées qui descendent vers la Moskova, les familles font du ski, s'attardent devant les stands de brochettes en plein air, boivent de la bière et font hurler les chansons de Patricia Kaas. Il fait nuit et, au pied de la colline, la ville s'illumine, révélant ses avenues à douze ou quatorze voies presque toujours embouteillées, ses monuments staliniens, ses palais tsaristes peinturlurés, ses églises refaites et les indestructibles tours du Kremlin.

« Riche, décadente, dangereuse et fun : Moscou, la prochaine capitale mondiale », titrait l'hebdomadaire américain *Newsweek*, en septembre 1997. Pour son 850e anniversaire, la ville était devenue du dernier chic. Dollars, cognac, fêtes géantes, Mercedes, gardes du corps et encore dollars : plus exotique que Londres, New York et Tokyo. *« On a vécu dans un monde virtuel, et comme si c'était le dernier jour. Il n'y a qu'à Moscou qu'un jeune cadre pouvait dépenser en une soirée les 2 000 ou 3 000 dollars* (de 1 765 à 2 648 €) *de son salaire »*, dit Alexandre Kabakov.

Ecrivain célèbre, grand amoureux de Moscou et chroniqueur des coulisses du pouvoir dans l'hebdomadaire *Vlast*, M. Kabakov parle de l'automne 1998 comme *« d'un long cauchemar sans lumière »*. *« Il y a un an, cette ville transpirait l'argent, on disait qu'elle était la plus chère du monde,* ajoute-t-il. *Tout s'est arrêté d'un coup. Et aujourd'hui, la peur d'une nouvelle dégringolade demeure. »*

Moscou solde. Sur la Tverskaïa, les Champs-Elysées moscovites, les magasins de luxe cassent des prix déjà divisés par deux depuis la crise. Au Goum, riche galerie commerciale faisant face au Kremlin, les panneaux « Travaux » masquent les fermetures de stands. Quant à la place du Manège, où Iouri Loujkov a fait bâtir un centre commercial de luxe, les vendeuses y tuent l'ennui en fumant des cigarettes à la porte de magasins déserts.

Les *« nouveaux Russes »*, à la tête de fortunes rapidement constituées dans l'import-export, la finance et quelques « business » troubles, n'ont pourtant pas disparu. *« Ils n'ont pas changé leur mode de consommation mais se font plus discrets, diffèrent de gros achats »*, estime Tatiana Klimenko, responsable à Moscou de l'agence de marketing GFK. *« Les riches, qui vivent sur leur comptes à l'étranger en dollars, ceux-là n'ont rien perdu,* dit Alexandre Kabakov. *Mais on voit tout de même une chose impensable il y a quelques mois, comme des affichettes « A vendre » sur des grosses voitures. »*

Riche, Arkadi Novikov l'est et rêve de *« l'être plus encore »*. A 36 ans, coupe de cheveux soignée et costume anglais impeccable, il reçoit dans l'un des six restaurants de luxe qu'il a montés ou rachetés à Moscou. Saluant le ministre des impôts qui déjeune à la table voisine, répondant à la sonnerie de son téléphone portable – *« Excusez-moi, c'est maman »* –, l'astucieux M. Novikov s'inquiète de l'avenir de sa *success story*. *« Les gens dépensent moins, les additions diminuent,* constate-t-il. *Moscou n'est plus la capitale des folies. Une ville vit sur l'argent, sur sa mobilité. Or tout s'est ralenti, Moscou est comme un organisme vivant dont le sang s'échappe. »*

PROPRIÉTAIRE de quelques-unes des meilleures tables de la ville, dont La Chasse du tsar, où dînèrent Jacques Chirac et Boris Eltsine, Arkadi Novikov avait réussi un coup de génie : créer Iolki-Palki, une chaîne de restaurants ciblée sur la « classe moyenne », où il est possible de manger correctement pour 60 francs (9,13 €). *« La classe moyenne est la victime de cette crise,* dit M. Novikov. *Le chiffre d'affaires de Iolki-Palki a chuté de 30 %, j'ai dû licencier, réduire des salaires, m'adapter. »*

S'adapter. C'est ce que fait à vitesse accélérée cette fameuse « classe moyenne » – 10 % à 15 % de la population de Moscou – qui donnait à la ville un air de capitale occidentale. Jeune, formée, travaillant dans les services, généralement payée en dollars (entre 3 000 et 15 000 francs par mois, 450 à 2 300 €), elle a été la première touchée par l'effondrement du système bancaire et les vagues de licenciements. On avait prédit sa disparition pure et simple. *« Cette population est toujours là, vivant sur ses économies et consommant moins »*, dit Tatiana Klimenko.

A 28 ans, Igor, informaticien, a perdu son emploi dans une société de photo. Il gagnait 300 dollars (264 €) par mois. Depuis cinq mois, il refait l'équipement informatique d'un centre médical, sans être payé. *« Je n'avais pas de compte en banque, je n'ai donc pas perdu mes économies »*, dit-il en riant. Prêt à tout et, en premier lieu, à changer de métier, Igor sent qu'*« il y a de nouvelles opportunités »*. *« Il faut être constamment à l'affût, connaître les* business *qui montent. »*

Vladimir, bientôt 40 ans, a perdu son emploi et quelques milliers de dollars d'économies dans le krach banquier. *« Volé par l'Etat et les banques »*, il est de ces milliers de particuliers qui ont engagé des procès contre les établissements financiers. Sans succès à ce jour. Vladimir fait des missions, des intérims, travaille à droite et à gauche, le plus souvent payé en roubles et plus en dollars.

Or le dollar est le seul amortisseur du cataclysme d'août 1998. Il a permis à tous ceux qui en possédaient de voir, paradoxalement, leur niveau de vie augmenter d'un coup. 23 roubles le billet vert ce mois de février, contre 6 roubles en août. La hausse des prix n'a pas suivi la dépréciation de la monnaie russe. Et si certains produits importés demeurent indexés sur le dollar, beaucoup d'autres ont peu ou pas augmenté. 4 roubles (1 franc) le pain, 7 francs le demi-litre de vodka, entre 7 et 15 francs le kilo de viande ou de poisson, 4 francs le paquet de cigarettes américaines (1,50 les copies russes). La mairie de Moscou, qui contrôle les grands marchés alimentaires et le commerce de base de la capitale, a mis en place un strict encadrement des prix.

> « Moscou n'est plus la capitale des folies. Une ville vit sur l'argent, sur sa mobilité. Or tout s'est ralenti, Moscou est comme un organisme vivant dont le sang s'échappe »

« Notre capacité de reconversion est immense, dit l'écrivain Alexandre Kabakov, *comme notre capacité à jouer en permanence des variations de prix. »* Le coût de l'immobilier s'est effondré de 40 % à 60 %, le marché automobile également. *« J'ai acheté une voiture avant la crise, je la revendrais aujourd'hui à la moitié de sa valeur,* calcule Alexandre Kabakov, *mais avec cette moitié, je peux acheter une autre voiture... »* Moscou vit ainsi, au ralenti et au système D. *« Cela repart, mais à un niveau très bas »*, dit Igor. Les grands marchés de la ville regorgent de victuailles. Les produits d'importation – alimentaires, vêtements, cosmétiques – sont partout. *« Il y a eu des ruptures d'approvisionnement à l'automne, du fait de la crise bancaire,* dit un exportateur occidental. *Et puis les grossistes russes sont passés par leur sociétés* offshore *pour assurer les paiements. »*

C'EST à Solntsevo, immense cité-dortoir du sud de la ville. Des blocs d'appartements de seize étages ont été posés au hasard dans les champs. Ce mardi, les enfants font du ski de fond autour de l'école. Professeur, Nina Vassilievna est l'une des responsables du collège no 1007 : 1 120 élèves et 70 enseignants. A des années-lumière des nouveaux Russes, loin de la « classe moyenne », vit là cette immense population moscovite dont les revenus sont de quelques centaines, parfois quelques milliers de roubles.

« La crise n'a pas changé grand-chose, dit Nina Vassilievna. *On vivait très mal avant, on vit encore un peu plus mal. »* Dans son collège, les enseignants les plus expérimentés gagnent 600 roubles (150 francs ou 22,87 €) par mois. *« Comment vivre ? Mais regardez-nous, il faut bien y arriver ! »*, rit-elle. Depuis des années, Nina, ses collègues et bien d'autres se sont habitués à ne plus consommer. Le logement est presque gratuit, tout comme le déjeuner à l'école. Et d'innombrables mécanismes de solidarité se sont mis en place.

« Les enfants des familles nombreuses sont nourris par l'école, explique Nina Vassilievna. *Les familles les plus pauvres également. Nous fournissons des petits déjeuners. A Noël, l'association des parents offre des cadeaux. »* *Les professeurs assurent que la qualité de l'enseignement ne s'en ressent pas : cours de soutien, programmes diversifiés, manuels gratuits en nombre suffisant. « Il faudrait rénover l'école, avoir une autre salle de sports, plus d'équipements audio-vidéo bien sûr,* dit Nina, *mais je crois que nos enfants sont bien éduqués. »*

A l'autre extrémité de la ville, dans le quartier Pontovsky, les barres de béton sont les mêmes, et c'est encore un numéro – 219 – qui désigne cette fois la polyclinique du quartier. Temouraz Aslambegovitch, médecin-chef, a écouté la radio, puis disposé sur la table des cornichons, du fromage, des tomates et de la vodka. Une infirmière arrive avec une bouteille de vin italien. En bas, une longue file d'attente se serre dans le hall d'entrée. L'épidémie de grippe est à Moscou et les « polycliniques », dispensaires publics, sont débordées.

« Il y a une inertie positive dans cette ville, dit le médecin-chef en portant un premier toast. *Tout va mal mais rien n'a changé dans le quartier et l'accès gratuit aux soins demeure. C'est l'essentiel. »* A 51 ans, Temouraz Aslambegovitch dit en avoir vu bien d'autres – *« Ma mère a connu la famine de 1947. »* Son seul souci est le matériel médical de l'établissement. *« Excellent mais importé,* dit-il. *Comment va-t-on pouvoir payer l'entretien en dollars, je ne sais pas. »* Ses médecins gagnent 1 000 roubles, parfois 1 500 (390 francs ou 60 €) par mois. Beaucoup travaillent dans d'autres dispensaires ou dans des sociétés pharmaceutiques.

Le médecin-chef ne souhaite pas parler de crise, mais plutôt d'une lente et continue dégradation. *« Avant, il y avait quatre cents médicaments gratuits pour les retraités, ce nombre a été divisé par 2,5. Si le volume de soins demeure, la qualité s'en ressent, des gens n'ont plus les moyens d'acheter leurs traitements »*, dit-il. Mais Temouraz Aslambegovitch préfère évoquer *« les désastres en province »*. *« Moscou reste une ville d'exception »*, assure-t-il. Et il reprendrait volontiers à son compte cette phrase de Boulgakov dans *Le Maître et Marguerite*, phrase qu'aime citer Alexandre Kabakov : *« Qu'est-ce qui vous manque, puisque vous n'avez rien. »*

François Bonnet
Dessin : Patrice Killoffer

Les socialistes et la parité

par Bernard Pingaud

DANS ses pages Débats du 6 et du 11 février, *Le Monde* nous a proposé une joute entre quatre intellectuelles de haut vol : Sylviane Agacinski, en solitaire, pour la *« parité »*, Evelyne Pisier, Elisabeth Roudinesco et Danielle Sallenave, coalisées, pour l'*« égalité »*. Deux concepts dont on ne savait pas qu'ils étaient capables de déchainer tant de passions.

Est-il permis à un simple militant, de sexe masculin, un peu macho sur les bords, socialiste par surcroît, ce qui n'arrange rien, d'intervenir à son tour dans ce débat ? J'ai été, personnellement, convaincu par l'article de Sylviane Agacinski (sous réserve de ses propos sur l'adoption, qui ne me paraissent pas très clairs) et très choqué par certains arguments qu'avancent ses adversaires. Défendre la parité n'implique évidemment pas qu'on veuille *« enfermer »* les femmes dans leur *identité sexuelle (Evelyne Pisier)*, encore moins les obliger à porter le voile (Danielle Sallenave, sic !), ni qu'on fasse passer le sexe avant la compétence pour l'octroi de certaines fonctions (Elisabeth Roudinesco).

> J'ai été convaincu par l'article de Sylviane Agacinski et très choqué par certains arguments qu'avancent ses adversaires. Défendre la parité n'implique pas qu'on veuille « enfermer » les femmes dans leur identité sexuelle

Mais je ne crois pas que le problème qui se pose aujourd'hui soit de trancher entre deux positions théoriques. La discussion porte sur un texte voté par l'Assemblée nationale, qui charge la loi de déterminer *« les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électorales »*.

Il ne s'agit pas de philosophie ; il s'agit, beaucoup plus prosaïquement, de chercher le moyen d'en finir avec une exception française qui veut que les femmes jouent un rôle mineur en politique et surtout que leur trop faible représentation dans les assemblées délibératives les empêche de participer au même degré que les hommes à la gestion de la cité.

Le Sénat (qui se réjouira sûrement du soutien d'Elisabeth Roudinesco) préfère laisser ce soin aux partis politiques. Pour être sûr qu'ils se mobiliseront, Robert Badinter propose (*Le Monde* daté 14-15 février) de les appâter par *« des avantages financiers »*. A combien la candidature féminine ? Soyons sérieux : on peut être, par principe, pour l'égalité ou pour la parité : mais tous ceux qui ont l'expérience du fonctionnement interne d'un parti comme le Parti socialiste – et c'est sans doute la même chose ailleurs – savent bien *qu'il est parfaitement* illusoire de compter sur sa seule bonne volonté pour résoudre le problème. Cela pour une raison simple et bien connue : c'est que les partis, avec leur organisation de type militaire et leur vocabulaire de combat, sont, par tradition sinon par nature, essentiellement masculins et que, sur ce point précis, il est très difficile de les faire évoluer.

A titre d'exemple : le Gard, département où je réside et milite, compte six parlementaires, tous socialistes, tous de sexe masculin. Lors des dernières élections sénatoriales, pour justifier une liste de trois candidats qui ne comprenait, comme d'habitude, que des hommes, on nous a dit que la fédération n'avait pas reçu d'autre candidature, ce qui me semble peu crédible. Mais à supposer que la chose soit vraie, le rôle des responsables d'un parti qui a fait sienne le cause de la parité n'était-il pas de susciter au moins une candidature féminine ?

Le Gard ne manque pas de militantes capables et dignes de siéger au Sénat. L'une d'entre elles, précisément, a décidé, après coup, quand le délai pour le dépôt des candidatures était clos, de mener une campagne autonome. Elle a évidemment été exclue et n'a pu réunir sur son nom un nombre de *suffrages suffisant des grands* électeurs pour arracher un siège à ses rivaux masculins. L'affaire a fait grand bruit dans le landerneau socialiste et divisé les militants. On pouvait penser, au moins, que l'écho obtenu par une telle démarche allait faire réfléchir *« l'appareil »*. Quelques pieuses déclarations ont pu le laisser croire. Un des socialistes élus de justesse n'a-t-il pas affirmé, une fois le danger passé, qu'il fallait, bien sûr, mettre en application, le plus rapidement possible, la parité ?

Mais les déclarations sont une chose, les actes une autre. Je lis dans *Le Monde* du 13 février que les vingt-deux parlementaires socialistes du Languedoc-Roussillon ont envoyé une supplique solennelle à François Hollande pour qu'*« une candidate ou un candidat »* de la région figure en position éligible sur la liste des élections européennes. Renseignements pris, le choix semble se limiter au maire d'Agde et au directeur de cabinet de Georges Frêche à Montpellier. Deux hommes, bien sûr.

Alors je veux bien qu'inscrire le principe de la parité dans la Constitution ne résolve pas tout. Comme l'écrit très justement Sylviane Agacinski, pour réaliser l'égalité entre les sexes, les femmes ne pourront pas simplement accéder au monde tel qu'il est : elles devront le transformer. Mais ce qui est sûr, c'est que la proposition du Sénat, elle, ne résoudra rien.

Bernard Pingaud *est écrivain et membre du Parti socialiste.*

Non, la mariée n'est pas trop belle

par Blandine Kriegel

BIEN que les bans aient été publiés, c'était compter sans le pas des sénateurs. Et si la mariée était trop belle, elle n'a toujours pas convolé. On ne parle pas ici du PACS, mais de la parité, qui vient de subir une contre-attaque. Les Françaises parlent aux Françaises ? En tout cas il y a débat.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Dans un monde où les femmes ont irrésistiblement progressé dans la vie professionnelle et les charges publiques, leur accès à la décision politique est demeuré bloqué. Beaucoup de renvoyées, peu d'élues. Pendant que nos voisins pratiquaient la méthode des petits pas, c'est-à-dire des quotas, notre Conseil constitutionnel a inauguré la méthode des rétrofreins, interdisant – imaginez la révolution – 25 % des femmes... dans les conseils municipaux. Pas de coup de pouce, le coup de poing. De là la riposte de la parité. Autrement dit, l'inscription du principe d'égalité politique des hommes et des femmes dans la Constitution, la volonté de fonder, à l'instar des autres démocraties, les droits de citoyenneté sur les droits de l'humain.

Mais c'était toujours compter sans les pères conscrits, vieux routiers *des manœuvres de retardement* – ils ont déjà résisté pendant plus de vingt ans au suffrage féminin – à l'accès des femmes à la vie politique. Et sans les raisons qui viennent maintenant les justifier. Un mouvement majoritaire dans le pays, si l'on en croit les sondages dont l'exégèse philosophique a été proposée par Sylviane Agacinski, rencontre des objections différemment distribuées par des femmes ayant chacune autorité (*Le Monde* du 6 et du 11 février). On distinguera les arguments polémiques des théoriques.

On écartera d'abord les arguments polémiques, dont l'effet choc ne résiste guère à l'effet couac *où surgit le non-sens. L'argument* de la nature. Invoquant la différence des sexes propre à la nature humaine, la parité, nous dit-on, serait *nécessairement réactionnaire* car l'argument de la nature ne sert qu'à *« produire des différenciations hiérarchisées »*. Et donc en vrac Galilée, Newton, qui défendaient le principe d'une nature physique égalitaire, les rédacteurs de la Déclaration de 1789 proclamant les droits *« naturels »*, les médecins qui postulent une nature biologique identique chez tous les êtres humains ne savaient pas ce qu'ils faisaient ou ne disent pas ce qu'ils font. Egalement, nous dit-on, *« le préjugé naturaliste nourrit l'homophobie »*. Ici, *on se pince, car sauf à* convoquer le préjugé antédiluvien de la dénonciation de l'homosexualité comme « vice contre nature », *chacun constatera qu'il n'y* a rien de plus naturel que l'homosexualité, non seulement dans l'espèce humaine mais aussi dans *d'autres espèces animales*.

L'argument de la droite. Qu'on s'en avise, nous explique-t-on encore, la parité qui surinvestit le privilège de la féminité en oubliant, égoïste qu'elle est, les autres différences humaines et en négligeant les autres exclus, les humiliés, les offensés, *« s'interdit de lutter pour la reconnaissance plurielle des êtres humains »* qui, eux aussi, ont bien du mérite. De gauche en apparence, la parité serait de droite en réalité. Il est urgent de prévenir Christine Boutin et les sénateurs antiparitaires de choc qu'ils shootent contre leur camp et qu'une vraie femme de gauche qui s'ignore (Mme Boutin) est née tandis que des trublions, au Sénat, s'avancent masqués.

La nature n'est réactionnaire que pour ceux qui y voient, avec la scolastique, un modèle d'inégalité et d'oppression. La parité qui concerne l'égalité des êtres humains n'est ni de gauche ni de *droite, non plus d'ailleurs que l'an*tiparité. Retenons à l'opposé, comme centrale, l'argumentation proposée par Sylviane Agacinski *sur une universalité accueillante* aux droits de l'humain et à l'égalité des sexes, de même que les objections qui la récusent.

Car l'essentiel est là. L'inscription de la parité dans la loi transgresse-t-elle, oui ou non, le principe universaliste de l'élection républicaine censée représenter les citoyens, abstraction faite de leurs origines ethniques, professionnelles, sociales ou culturelles ? Instituera-t-elle des catégories distinctes de citoyens, ouvrant par là la porte au communautarisme, nous interdisant de refuser aux beurs, aux blacks, aux jeunes ou aux handicapés ce qu'on accorde à la différence des femmes ? Bref, nous *conduira-t-elle à réduire l'individu* à sa différence sexuelle en prenant le risque de le faire exploser dans la série illimitée des autres différences ? *Les femmes qui ont posé* honnêtement et courageusement ces questions ont le mérite d'inscrire ces interrogations dans la problématique d'une pensée *de la Cité* républicaine qui en est nécessairement affectée.

> Faire de la féminité une différence intransitive, l'identifier à une catégorie ethnique, sociale ou culturelle, la réduire à une forme de minorité est, comme le souligne parfaitement Sylviane Agacinski, un non-sens

A la première question, il faut répondre *sans détour que l'inscrip*tion de la parité dans la loi, c'est-à-dire l'application de l'égalité des droits de l'humain dans la vie citoyenne à son *étage le plus élevé*, constitue une inflexion incontestable de la tradition républicaine jacobine venue de la philosophie des Lumières. Mais elle ne remet pas en cause l'universalisme. C'est tout l'opposé. Elle le déploie, elle l'élargit, elle le soumet à l'humanité. La Constitution dit en effet que le peuple est formé par l'universalité des citoyens. Qui les a faits rois ? Qui les a faits peuple ? Un acte révolutionnaire, celui du 17 juin 1789, accompli par le tiers état décidant *que, composé des 96/100es de la nation, il était l'Assemblée nationale.*

Nous disons aujourd'hui que le peuple est constitué par l'universalité des citoyens et des citoyennes. *Que la personne abstraite que vous* prétendez élire n'est que trop concrète et presque exclusivement masculine. Depuis la seconde guerre mondiale qui les avait bafouées, toutes les nations démocratiques se sont souciées d'inscrire l'exercice de la citoyenneté sur le socle des normes fondamentales des droits de l'humain. Et l'humain est homme et femme. Fait de nature que nous n'avons pas décidé. Mais pas davange les droits naturels de l'homme qui inscrivent dans la loi les normes morales les plus banales et les plus générales qui régissent la vie humaine. L'idée d'inscrire dans la loi électorale la dualité de la nature humaine, qu'Aristote d'ailleurs, meilleur logicien que beaucoup, a qualifiée d'accident non séparable du genre humain, est de notre temps.

Faire de la féminité une différence intransitive, l'identifier à une catégorie ethnique, sociale ou *culturelle, bref la réduire à une* forme de minorité, est, comme le souligne parfaitement Sylviane Agacinski, un autre non-sens. La féminité *n'est pas moins univer*selle ou pas plus différente que la masculinité. Elle n'est pas une étrangeté, elle est l'accident non séparable de l'humain qui naît toujours homme ou femme. La féminité est un universel, et de même qu'on est masculin et qu'on devient humain, de même on est féminin et on devient humain.

Beaucoup de bruit pour rien. La revendication de la parité n'est finalement que la revendication, à l'époque de la prééminence des normes des droits de l'humain sur les droits civils, du principe d'égalité dans la vie politique, de l'égalité des hommes et des femmes. La parité peut sembler une idée dogmatique et elle l'est. *Mais c'est le des*tin français que d'en venir toujours là, à des principaux radicaux. Des privilégiés incapables d'accepter hier les réformes et de s'ouvrir aux élites de la richesse et du talent nous ont entraînés à des déclarations absolues de la stricte égalité des citoyens devant les charges publiques, et le refus des petits pas a produit ce monument de dogmatisme qu'on appelle la Déclaration des droits naturels de l'homme et du citoyen.

Encore une fois, notre Cité, incapable *de réformes, est en train de* fonder philosophiquement la parité, cette idée de la raison qui demande aux femmes, et non plus seulement aux *hommes, de sortir* de leur minorité, d'oser penser, agir, et qui, après l'avoir quittée, retrouve ainsi la véritable philosophie des Lumières.

Blandine Kriegel *est professeur de philosophie à l'université Paris-X-Nanterre.*

Briser le plafond de verre !

par Francine Comte et Alain Lipietz

LE débat sur la parité fait rage. Mais il est mal posé. Changer l'article 3 de la Constitution, en y incluant que des lois doivent assurer entre les sexes un égal accès aux institutions de la République, ce n'est pas remettre en cause l'universalisme, mais y démasquer un faux-semblant. Ce n'est pas y inscrire la différence de *« nature »* des sexes, c'est reconnaître que des millénaires se sont emparés de cette *« petite différence »* pour rendre les femmes indésirables dans la sphère publique. C'est enfin admettre qu'une réalité sociale, parée d'un discours pseudo-philosophique, forme une sorte de *« plafond de verre »* excluant de fait les femmes. Toutes les femmes, car les exceptions ne changent pas la situation de l'ensemble.

Ce *plafond de verre*, il est grand temps de le briser. Changer l'article 3 de la Constitution, affirmer l'égalité dans la représentation publique, non seulement par une déclaration d'intention, mais par des dispositifs électoraux, ce n'est pas mettre à mal l'universalisme, c'est l'interroger. L'universalisme dont se targue notre démocratie est une toge trouée. Si la pose est avantageuse, on voit bien aujourd'hui ce qu'il y a dessous : cet universel est masculin. Faire apparaître que l'universel est le *« cache-sexe »* d'une humanité masculine entraîne certes d'autres découvertes : cet homme *« représentatif »*, cet homme qui peut parler au nom de tous, est blanc, intellectuel, de préférence mûr, et bien nanti.

De même que le *paterfamilias* ne peut plus voter à la place de sa femme, il ne pourra plus prétendre représenter tout à fait l'ensemble de la nation. L'universalisme ne doit pas être pas une abstraction, *mais une représentation plurielle*, une unité construite et consciente. Les *« idées »* sont incarnées dans des réalités sociales, les voix sont multiples. Avec les femmes, c'est la réalité de l'exclusion qui fait son apparition en politique, qui bouleverse une démocratie trompeuse.

D'ailleurs il est faux de dire que n'importe quel élu représente la nation dans son entièreté : l'universalisme français fait *déjà de* savants dosages. Tout mode de scrutin vise à éviter de trop grands déséquilibres de la représentation nationale : le scrutin d'arrondissement vise l'égalité de représentation géographique, le scrutin de liste vise la juste représentation des sensibilités politiques. Nous ne demandons pas autre chose pour l'égalité entre les femmes et les hommes. On a trop longtemps dénié aux femmes la capacité à représenter la nation. Rétablir l'équilibre, à partir d'une représentation complètement distordue de la réalité, est urgent. Et ce n'est pas par hasard que le Sénat, gardien des distorsions à la représentation nationale, s'y oppose !

Prétendre que les femmes ont accédé à l'égalité laisse pantois. Donner pour preuve leur présence majoritaire dans certaines professions frise le grotesque : généralement ce sont ou les professions déqualifiées et surexploitées (services, commerce, etc), ou l'éducation, ce qui est bien dommageable et pour la formation mixte des enfants, et pour la profession en question, qui, hélas, en est dévaluée d'autant. Non, l'égalité n'est pas acquise, elle est même fortement attaquée, *dans le domaine de l'emploi* tout spécialement, mais aussi dans bien d'autres domaines.

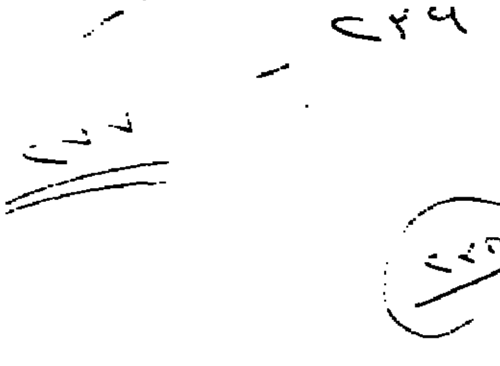
Les femmes ont à franchir, ensemble, en masse pour que ce soit de façon significative, la paroi de verre qui fait obstacle à leur avènement dans le domaine public. Ce faisant, elles apporteront, dans une vie politique tronquée, limitée à ce que les hommes disent être les *« grands problèmes de la société »*, tout un pan laissé dans l'ombre ou mal abordé : l'articulation entre le privé et le *« public »*, l'individu et la société. Habituées qu'elles sont à faire le va-et-vient entre ces deux versants, elles posent mieux les problèmes de santé, de prévention (à commencer par les questions de contraception et d'avortement), les réalités du travail à temps partiel, le souci des générations futures, elles ont une approche plus concrète de l'urbanisme, etc.

Malheureusement en France, cet avènement est une naissance au forceps. Changer l'article 3, eh oui, on aurait pu s'en passer... dans une autre société ! Laisser à la bonne volonté des partis le soin de rétablir *« l'égal accès »* en ne modifiant que l'article 4 ? C'est de l'hypocrisie ou de la naïveté. On sait ce que cela donne. Oui, des lois sont nécessaires aujourd'hui pour établir la démocratie sur de nouvelles bases. Et pour que ces lois soient constitutionnelles, il faut changer l'article 3.

Peut-être certains sénateurs se sont-ils *émus des discours pseudo*-universalistes des époux Badinter. Ils feraient bien d'entendre la voix des femmes qui luttent contre les inégalités et refusent cet apartheid politique. C'est de cela qu'il s'agit. Les sénateurs qui s'opposeront à cette petite phrase sur *« l'égal accès »* dévoileront surtout à la face du monde que la présence des femmes à égalité leur serait insupportable, *qu'ils s'accrochent à leurs* privilèges et à une *« rente politique »* bien masculine.

Francine Comte *est écrivain.*

Alain Lipietz *est économiste.*



pas trop belle

verre !

Parlons-en *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

L'ANIMATEUR de l'émission « Parlons-en », que toute l'équipe surnommait « *Coco* », « lança » son invité du jour avec l'entrain de chic type qui lui valait un gros public : « *Hervé Dugommier vient de remettre en haut lieu son rapport très attendu sur la "spécificité française". Il est l'auteur emblématique de "Rien ne sera plus comme avant". L'expert de la Safip se double aujourd'hui, je ne crains pas de le dire, d'un écrivain, et ô combien décapant. On le remercie d'être avec nous ce soir. Hervé Dugommier... Bonsoir ?* »

Peu habitué des studios, Dugommier ne savait pas que ce « bonsoir » interrogatif appelait rituellement un doucereux « bonsoir » de l'invité. Il n'avait pas aimé la manière dont l'animateur s'était permis de le sacrer écrivain. Il lui avait coûté d'approuver, d'un sourire vide, le rappel de ses raisons d'« être là ce soir ». Coco pointait un index comminatoire. Attendait-il que Dugommier chargeât son « bonjour » de reconnaissance servile ?

S'il refusait d'obtempérer ? La trotteuse du studio grignotait un temps que chacun savait compté. « *Nous avons deux trente* », avait annoncé Coco, avant l'antenne ; « *c'est long, deux trente, à cette heure-là !* », avait-il ajouté avec gourmandise. Dugommier s'enfonçait dans un mutisme d'autant plus résolu qu'il ne l'avait pas prémédité. L'idée lui en était venue subitement. La veille, il avait vu *Pour un oui ou pour un non* ; la pièce de Nathalie Sarraute lui avait donné envie de se vexer, lui aussi, à propos d'un quart de ton de la conversation, pour voir. Chaque seconde passée changeait sa lubie en point d'honneur.

« *Alors, ça vient ce "bonsoir" ?* », implorait le regard de Coco, qui n'avait pas que ça à faire. Il rendait service, après tout, et voilà le remerciement !

« *Bonsoir* », réitéra l'animateur ; sans point d'interrogation, cette fois, comme il aurait bougonné « oui ou merde ? ».

L'invité s'occupait à déplier méthodiquement un trombone égaré entre les micros. Son mauvais vouloir faisait place à de la curiosité : comment tournerait l'émission sans l'écho-écot de son « bonsoir » ? Il attendrait le temps qu'il faudrait. Il ne serait pas dit qu'il avait obéi à Coco comme un toutou dressé sur ses pattes de derrière. Une vision s'imposa à lui : des files de ministres payant en « bonsoir » aplatis leur « deux-trente » d'antenne, sans voir comme les rabaissait, aux yeux du public, cette course au su-sucre. Il ne leur manquait que la grotesque capeline rose des chiens-chiens de music-hall.

Le silence ne pouvait se prolonger sans scandale. La régie exigeait du son, n'importe lequel. Coco enchaîna avec un mini-éditorial qu'il tenait toujours en réserve. Le sujet importait peu. C'était l'emphase d'oracle qui comptait.

« *Un monde nouveau va naître*, lut-il. *Rien ne sera pareil. Le passage au vingt et unième siècle, que dis-je ?, au troisième millénaire, sera... marsupial, ou ne sera pas !* »

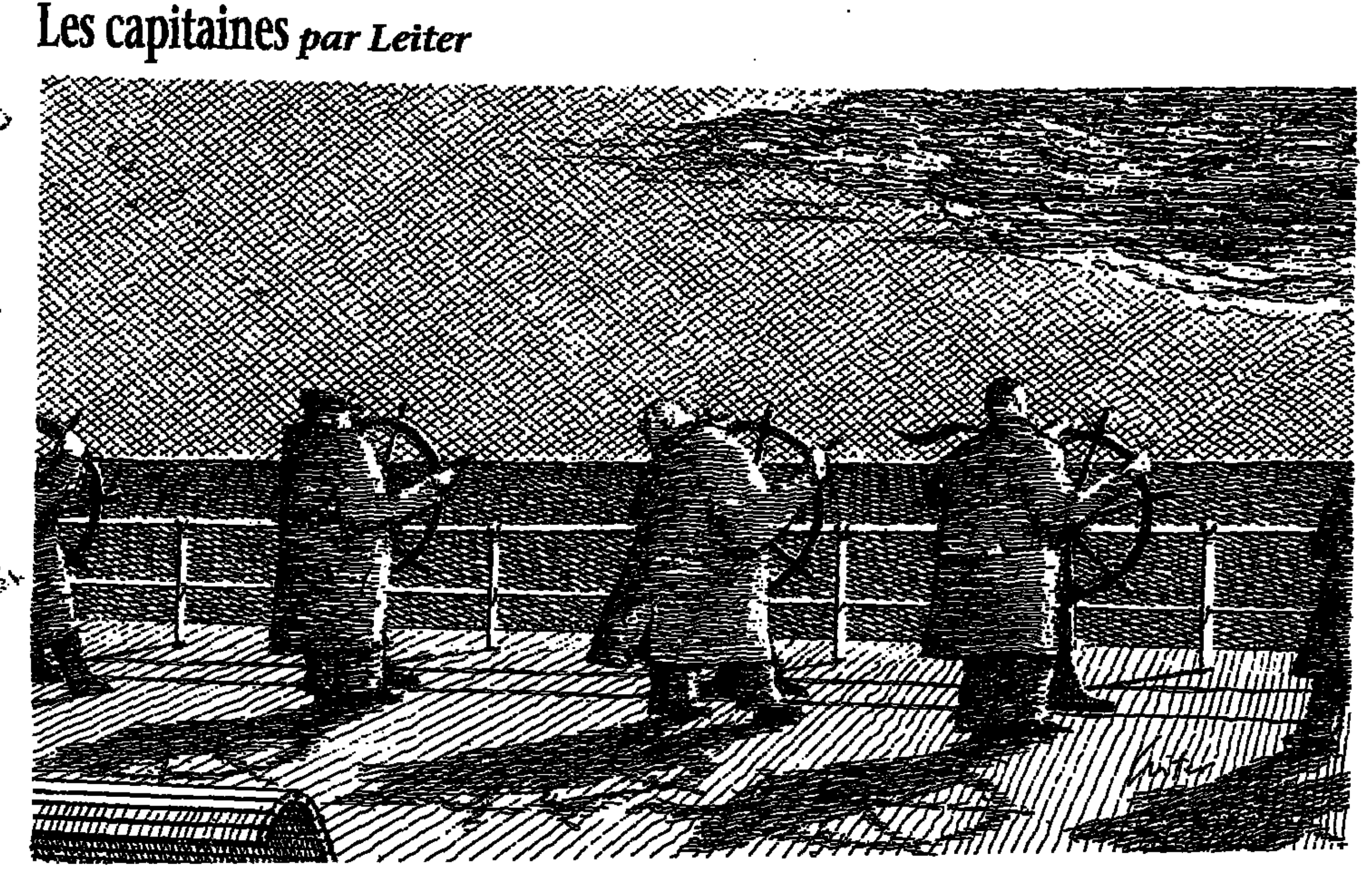
Derrière la vitre, l'adjectif *marsupial* laissait pantois : un lapsus ? Mis pour quoi ? L'assistante fit signe qu'il fallait conclure.

« *... En tout état de cause*, asséna Coco, *le pays devrait être fixé dans les semaines qui viennent !* »

Hervé Dugommier ne put se retenir d'un rire sonore. Non à cause des lieux communs – où l'époque voyait de la profondeur –, mais à cause de la ritournelle de boîte à musique sur laquelle s'achevaient, depuis quelques mois, tous les commentaires des ondes. Do-do-ré-do-ré-sol-do : « dans les semaines qui viennent » était chantonné à la façon des moralités des fables ou des comptines de classe maternelle. « *Na-na-na-na-naire ! Embrassez qui-vous-vou-drez ! Ams-tram-gram-pique-dam !* »

Pourquoi cette modulation systématique de la voix ? Pourquoi cette retombée en enfance ? Dugommier aurait tout loisir de méditer ce mystère de la fin du siècle : « Parlons-en » n'était pas près de le réinviter.

Les capitaines *par Leiter*



L'Europe des concentrations bancaires

Suite de la première page

Pour se renforcer, les banques doivent travailler sur deux fronts. Le premier est celui de la banque d'investissement, qui regroupe les activités sur les marchés financiers et au service des grandes entreprises. Dans ce domaine, les experts sont formels : une dizaine de banques seulement, américaines et européennes, réussiront à avoir une envergure mondiale. Parmi les banques françaises, seule SG Paribas paraît vouloir tenter sa chance. Le Crédit agricole peut encore avoir cette ambition, à condition d'en faire très vite le choix stratégique. L'achat de la Banque Indosuez, en 1996, ne constitue pas un tremplin suffisant. Les autres concurrents européens ne manquent pas : l'allemande Deutsche Bank, les deux grands suisses UBS et Crédit suisse, les deux néerlandais ING et ABN Amro, la britannique HSBC restent tous dans le jeu.

Le deuxième front est mieux connu des consommateurs. C'est celui des réseaux d'agences bancaires, qui gèrent les comptes des particuliers et des petites et moyennes entreprises. Aujourd'hui, les différences fiscales et les comportements variés des clients restent des obstacles à une conception européenne de la banque de détail. Mais les techniques de fidélisation des consommateurs ou de gestion des actifs s'uniformisent et il existe déjà de grands succès européens, dans les services financiers spécialisés, comme Cetelem (crédit à la consommation) ou Dexia (services financiers aux collectivités locales). Le marché de demain a donc toutes les chances d'être paneuropéen.

Les grandes banques de chaque pays veulent y jouer un rôle. L'établissement le plus avancé dans la constitution d'un réseau européen est la Deutsche Bank, suivie par le Crédit agricole, qui a poussé ses pions en Italie. Les banques du Benelux – comme Fortis, qui contrôle la Générale de banque en Belgique, ou ING, propriétaire de la Banque Bruxelles Lambert – sont aussi bien placées. Les espagnoles, très rentables, veulent être des pôles de regroupement. La récente fusion de Banco Santander et de Banco Central Hispanoamericano en témoigne.

Les italiennes tentent aussi de se regrouper, sous l'égide des pouvoirs publics locaux. Depuis la naissance du géant bavarois Hypovereinsbank, les banques allemandes, à l'exception de la Deutsche Bank, paraissent un peu immobilisées, mais elles sont riches. Les britanniques, déjà très concentrées, sont encore repliées sur leur marché domestique, mais affichent une rentabilité et des moyens inégalés.

Dans ce « Monopoly » européen, les banques n'ont plus qu'une seule obsession : valoir cher en Bourse. Car les fusions se font en général par échange d'actions. Or plus une banque est rentable, plus le cours de son action est élevé. Les banques françaises sont plutôt mal placées.

RÉDUIRE LES COÛTS

C'est ce qui inquiète les syndicats. Car les banques font tout pour réduire leurs coûts. Faute de pouvoir lésiner sur les dépenses informatiques, elles cherchent à jouer sur les frais de personnel. Année après année, elles réduisent leurs effectifs, en particulier dans les services administratifs. Les fusions seront l'occasion pour elles d'aller plus vite. Il n'y aura peut-être pas de « bain de sang », car la démographie du secteur permet de gérer la diminution des troupes sans licenciements massifs, mais l'avenir pour l'emploi n'est pas prometteur.

Les syndicats redoutent aussi que les banques ne se montrent de plus en plus sélectives en matière de clientèle, ce qui pourrait aboutir à la marginalisation des plus modestes. Les syndicats du Crédit foncier constatent, par exemple dans le domaine du crédit immobilier, que le prêt à taux zéro n'est utilisé que par les ménages qui gagnent plus de trois fois le SMIC, les banques n'accordant pas, ou difficilement, les prêts complémentaires aux autres. Ce problème n'est pas seulement français : en Grande-Bretagne, le gouvernement vient de mettre sur pied une commission d'enquête qui va examiner les conditions de concurrence entre banques, en particulier dans les services aux PME.

Pour que l'euro soit un succès, pour que la concentration bancaire en Europe soit acceptée par le grand public et les salariés, il est indispensable que les clients, comme les employés de banque, y trouvent leur compte. Le débat parlementaire est une bonne occasion de le rappeler aux pouvoirs publics, comme à la Commission européenne ou aux dirigeants de banques.

Sophie Fay

PRÉCISIONS

DRANCY

Nous avons indiqué dans un article consacré au rapport d'étape de la mission d'études sur la spoliation des juifs de France (*Le Monde* du 4 février) que les sommes laissées par les internés du camp de Drancy et déposées à la Caisse des dépôts et consignations s'élevaient à « *9,5 millions d'anciens francs* ». En réalité, il s'agit de « francs 1941 ». Pour obtenir l'équivalent en francs actuels, il ne faut pas la diviser par cent – comme on le faisait pour passer des anciens aux nouveaux francs à partir de 1960 –, mais la multiplier par 1,7 (barème établi par les tables de l'Insee), ce qui donne une somme d'environ 16 millions de francs actuels.

PATRICK POIVRE D'ARVOR

A propos d'un article sur le « bidonnage » d'une émission diffusée sur TF 1, (*Le Monde* du 28 janvier), Patrick Poivre d'Arvor précise « *qu'à aucun moment* [il] *n'a présenté comme exclusif l'extrait de la conférence de presse de Fidel Castro, pas plus qu'avec Régis Faucon* [ils] *n'ont reposé leurs questions en studio. L'association qui nous a poursuivis en justice a d'ailleurs été, par deux fois, déboutée* ». Il ajoute que les faits remontent au 16 décembre 1991 et non pas au 13 décembre 1994, date à laquelle le présentateur a « *réalisé une interview de Fidel Castro, d'où peut-être votre confusion* ».

RECTIFICATIFS

MASSIMO D'ALEMA

Le prénom du président du conseil italien, M. D'Alema, est bien Massimo, et non Alessandro, comme nous l'avons écrit par erreur dans l'éditorial du Monde daté du 11 février.

GERRY ROUFS

Dans l'article consacré à la navigatrice française Isabelle Autissier (*Le Monde* du 5 février), le nom de Gerry Roufs, son ami canadien disparu en mer lors du Vendée Globe en 1996, a été mal orthographié.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Bruxelles à contre-temps

BRUXELLES s'apprête à tancer Paris et Bonn. Mardi 16 février, la Commission européenne devait dénoncer, à l'occasion de la publication de ses « recommandations » sur les programmes de convergence des différents pays de l'Union, sinon le laxisme, en tout cas le relâchement des gouvernements Jospin et Schröder en matière budgétaire. Selon le commissaire européen Yves-Thibault de Silguy, Français et Allemands ne se seraient pas donné les moyens, dans les programmes budgétaires qu'ils ont présentés pour la période 1999 à 2002, de satisfaire pleinement « *le pacte de stabilité et de croissance* ».

En visant à ramener à seulement 1 % du produit intérieur brut (PIB) leur déficit public d'ici à 2002, Français et Allemands ne profiteraient qu'insuffisamment, selon M. de Silguy, d'une croissance retrouvée. L'ancien collaborateur d'Edouard Balladur, aujourd'hui proche de Jacques Chirac, juge que les gouvernements socialistes, en France comme en Allemagne, ne reconstitueraient pas les nécessaires marges de manœuvre dont ils pourraient avoir besoin en cas de retournement plus brutal de la conjoncture. La Commission avait déjà critiqué, il y a une dizaine de jours, le manque d'ambition des Italiens. Elle devait en revanche accorder son satisfecit à l'Espagne et à la Belgique.

En demandant à la France et à l'Allemagne des engagements supplémentaires et, une fois de plus, une plus grande rigueur, la Commission est certes dans son rôle. Les Quinze ont confié à la Commission, dès le départ et d'une manière formelle, une mission d'expertise. Chargée de représenter les intérêts de la communauté dans son ensemble, elle émet donc des avis qui sont destinés à être discutés, ensuite, entre les représentants de l'ensemble des pays de l'Union. Ceux-ci le seront, notamment, au sein de l'« euro-onze », ce groupe informel des ministres des finances des pays membres de l'UEM qui fait office, pour l'instant, de gouvernement économique.

On peut néanmoins s'interroger aujourd'hui sur l'opportunité et la pertinence de ce rappel à l'ordre. Si, il y a quelques semaines encore, on pouvait s'inquiéter du manque d'ambition des plans français et allemands, le ralentissement conjoncturel observé des deux côtés du Rhin, plus sensible pour l'instant en Allemagne qu'en France, oblige à renoncer à ces éternels discours sacrificiels. Ceux-ci sont dangereux pour la croissance elle-même ; l'obsession de la rigueur finit toujours par alimenter la morosité, au risque de provoquer la dépression. Surtout, le climat de crise qui règne à Bruxelles fait peser quelques suspicions sur les avis de la Commission.

Les recommandations de celle-ci ne peuvent peser que si elles émanent d'une institution ayant un fort crédit et une forte légitimité. Ce n'est hélas plus le cas. A quelques mois du renouvellement de l'exécutif communautaire, Paris et Bonn ne peuvent qu'une fois de plus constater l'importance des choix qu'ils vont avoir à faire lors de la composition de la nouvelle équipe bruxelloise.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, *Le Monde Investisseurs*,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Réconciliation franco-allemande

LA PLUPART des Allemands, importants ou non, avec qui l'on s'entretient, ou qui vous écrivent, déclarent qu'ils souhaitent une entente franco-allemande. Faut-il mettre en doute leur sincérité, ou supposer que ce langage soit intéressé ? Seule la politique que recommande M. Churchill, et qui a suscité chez nous des mouvements divers, pourrait être une grande politique, parce qu'elle placerait la France, en dépit de sa position matérielle diminuée, à la tête du mouvement européen. L'Europe, occidentale ou totale, ne peut se faire qu'autour d'une France et d'une Allemagne réconciliées, réconciliées vraiment, de leur propre volonté, de leur propre initiative, et non pas associées plus ou moins malgré elles avec quinze ou vingt autres nations qui ne s'entendront jamais, si ces deux-là ne commencent par s'entendre.

Une politique de détente avec l'Allemagne n'exige pas de nous de grands sacrifices : des accords sans doute sur certains points précis, mais surtout des gestes qui marquent une volonté, des dispositions, une direction. Dira-t-on que, ces gestes, les Allemands doivent aussi les faire ? Oui, bien sûr : mais la position du peuple vaincu, du peuple occupé les permet beaucoup moins qu'au peuple vainqueur et occupant. Victoire oblige : c'est de celui qui a gagné la guerre que dépend la suite des événements. Ne parlons pas de laisser les choses mûrir ou d'autres prétextes inspirés par la peur et la paresse. Le succès est à ceux qui osent. Fraudrait-il plus d'audace pour faire la paix que pour faire la guerre ?

René Lauret
(17 février 1949.)

ÉNERGIE *Après le transport* aérien et les télécommunications, le marché européen de l'électricité s'ouvre à la concurrence vendredi 19 février. ● CETTE DÉRÉGLEMENTA*TION est le fruit d'un compromis* réalisé en 1996. Dès cette année, chaque pays doit ouvrir à la concurrence près du quart de son marché intérieur, puis le porter au tiers sept *ans plus tard.* ● *LES MINISTRES de* l'énergie feront le bilan de cette réforme en 2006 et décideront alors de son éventuel élargissement. ● EN FRANCE, l'ouverture sera limi*tée au minimum prévu (26,5 %) et* concernera 400 grandes entreprises. L'Allemagne et le Royaume-Uni, au contraire, ouvrent entièrement leurs marchés. ● L'ÉVOLUTION des tarifs, sous la pression de nouveaux concurrents comme Air Liquide, Suez-Lyonnaise ou Vivendi, sera le principal critère de la réussite ou de l'échec de la libéralisation.

Le marché européen de l'électricité s'ouvre à la concurrence

La mise en conformité de la législation française avec la directive de Bruxelles va mettre un terme au monopole d'EDF. Cette libéralisation provoque des tensions dans la majorité et l'opposition farouche d'une partie des députés communistes

APRÈS LE TRANSPORT aérien et les télécommunications, le marché européen de l'électricité s'ouvre à la concurrence vendredi 19 février. Cette ouverture intervient au terme d'un accord conclu voici trois ans entre les quinze membres de l'Union. Le 20 juin 1996, après neuf ans de négociations, les Européens étaient parvenus à concilier deux positions antagoniques, l'une défendue par la France, suivie par les pays d'Europe du Sud, prônant une ouverture progressive, l'autre emmenée par l'Allemagne et les pays du Nord défendant une libéralisation immédiate. Ce compromis prévoit que chaque État ouvrira dès 1999 à la concurrence près du quart de son marché intérieur, puis le portera au tiers sept ans plus tard. Rendez-vous est pris en 2006 entre les ministres de l'énergie des différents pays pour décider alors de la suite à donner.

Adoptée par le Parlement européen le 19 décembre 1996, la directive prévoit l'entrée en vigueur des mesures deux ans plus tard, laissant chaque pays libre d'ouvrir son marché à sa guise, à la seule condition qu'il respecte les seuils minimums imposés. Les choix effectués par les pays reflètent le différend du départ. La France envisage une ouverture minimum (26,5 %), qui concernera 400 grandes entreprises. A l'inverse, l'Allemagne ainsi que la Grande-Bretagne ouvrent entièrement leurs marchés.

Ces tractations difficiles révèlent l'importance accordée à l'électricité, une source d'énergie qui n'est pas considérée comme une simple marchandise. La circulation du courant a une dimension stratégique et répond à une notion d'intérêt général. Depuis l'émergence de l'électricité, voici une centaine d'années, les gouvernements ont toujours voulu pouvoir la contrôler, que ce soit aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne ou en France. Dans les années 30, lorsque les industriels ont su maîtriser le transport du courant à grande échelle, les premières mesures ont été décidées pour éviter les concentrations et protéger les particuliers. Les Américains ont limité en 1935 l'activité des entreprises à un Etat. Une loi analogue est apparue en Allemagne et n'a été abolie qu'en avril 1998. La France optait pour une nationalisation du secteur électrique et gazier en 1946, au nom de la reconstruction du pays et du service public. Aujourd'hui, elle a du mal à revenir sur cette conception, ce qui explique son retard dans la transposition de la directive européenne.

MORCELLEMENT

Ces options expliquent encore le morcellement de la carte de l'électricité et le développement contrasté des firmes : plus de 3 500 entités produisant, transportant ou distribuant de l'électricité sont répertoriées aux Etats-Unis et près de 1 000 en Allemagne. La première entreprise outre-Rhin est quatre fois plus petite qu'EDF, devenu premier électricien mondial, tandis que, en Amérique du Nord, la taille moyenne des entreprises est le quart de celle des groupes européens.

Jusqu'au début des années 80, les producteurs ont avant tout répondu aux besoins de leurs clients en disposant chacun de territoires captifs. Progressivement, l'équipement étant achevé dans les pays développés, les besoins se sont mis à diminuer. Les producteurs ont été pris en tenaille entre la concentration s'opérant chez leurs fournisseurs et la demande de clients découvrant les charmes d'autres énergies, comme le gaz. A cela s'est ajoutée une révolution technologique rendant les turbines de plus en plus compétitives.

En amont, les constructeurs de centrales électriques ou de turbines ont commencé à se regrouper. De nouveaux marchés sont apparus en Asie et en Amérique latine, sans parler de la Chine, dont les besoins d'équipements annuels correspondent à la production d'un pays comme la Belgique. Dans ce contexte, producteurs et législateurs sont contraints d'évoluer : le choix a oscillé entre l'adaptation au coup par coup pour les Américains et une vraie révolution pour les Britanniques.

Aux Etats-Unis, les pouvoirs publics ont assoupli progressivement les lois de 1935. Les regroupements entre compagnies sont possibles, mais soumis à autorisation. Les autorités fédérales étudient des mesures visant à baisser les tarifs de l'électricité pour les rendre plus compétitifs. La volonté de déréglementer ce secteur est née d'un sentiment d'injustice dû à une très grande disparité entre Etats mais aussi entre consommateurs et entrepreneurs sur une même zone. Depuis 1992, l'Energy Act Policy a permis l'émergence de producteurs indépendants et a surtout autorisé les électriciens à sortir des frontières.

Timide, le mouvement s'est accéléré et a désormais le soutien de l'administration américaine. Les zones privilégiées sont l'Asie et l'Amérique latine, l'Europe de l'Ouest et de l'Est étant observées avec plus de prudence. Forts de cette dynamique, les Américains avaient capté au milieu des années 90 près des deux tiers des investissements sur les marchés mondiaux.

En Grande-Bretagne, la politique libérale de Margaret Thatcher n'a pas épargné le secteur de l'énergie. Arguant de l'inefficacité du secteur électrique, le premier ministre décidait, à la fin des années 80, de scinder l'entreprise publique en une quinzaine de compagnies privées. En séparant la production, le transport et la distribution, l'objectif affiché était d'améliorer la concurrence. Mais, après l'éclatement, on assiste, dix ans plus tard, à un retour de balancier avec une concentration en douceur.

LA CONCURRENCE DU GAZ

En France, jusqu'à présent, l'évolution s'est faite à la marge, la production d'électricité étant dominée par le parc nucléaire d'EDF qui, avec 58 tranches, fournit près de 80 % des besoins du pays. Le programme de construction de centrales étant achevé et le renouvellement du parc n'étant pas attendu avant dix ans, l'une des priorités est devenue le développement international. Pourtant, l'évolution des esprits aidant, le tout-nucléaire n'est plus la doctrine officielle. Un changement lié à la sensibilité croissante de l'opinion aux problèmes d'environnement et à l'apparition d'une énergie concurrente, le gaz, qui permet la construction rapide de petites centrales. Si ce type nouveau de centrales réussit à s'imposer, notamment sous l'impulsion de groupes privés comme Air Liquide, Suez-Lyonnaise et Vivendi, il s'agira d'une véritable révolution culturelle dans un pays où la production est centralisée.

Mais la réussite ou l'échec de la libéralisation seront jugés à l'évolution des tarifs. Les industriels, premiers bénéficiaires de cette baisse, seront privilégiés par rapport aux particuliers. Surtout quand, dans certains pays comme la France, l'ouverture du marché ne concerne pas ces derniers. Mais cela ne pourra pas empêcher de comparer à l'échelle européenne les avantages et inconvénients des deux systèmes sur les prix, l'un étant totalement libéralisé, l'autre très réglementé.

Si les différences sont trop importantes, les frontières réglementaires entre les pays risquent de ne pas résister longtemps à la pression des électriciens et des consommateurs. Dans ces conditions, les ministres de l'énergie des Quinze ne pourront vraisemblablement pas attendre le délai de sept ans prévu initialement, c'est-à-dire 2006, pour décider de la suite du calendrier d'ouverture.

Dominique Gallois

Le principe de la directive

Adoptée en 1996, la directive européenne sur l'électricité prévoit une ouverture progressive du marché à partir du 19 février 1999. Elle ne concerne, dans un premier temps, que les grands consommateurs, clients « éligibles », qui pourront choisir leur fournisseur. Quel que soit l'état de transposition des législations, les industriels consommant plus de 100 gigawattheures par an auront libre accès au marché. Par ailleurs, à la même date, les droits nationaux doivent assurer l'ouverture du marché pour des industriels consommant plus de 40 GWh par an (ils représentent le quart de la consommation des pays européens). Ce seuil sera abaissé à 20 GWh en février 2000 et à 9 GWh en 2003 (33 % du marché sera alors ouvert à la concurrence). Les Quinze décideront de la suite en 2006.

Les Etats conservent une marge de manœuvre pour transposer la directive dans leur droit national, d'où la variété des situations. Trois pays sont en retard : la France, l'Italie et le Luxembourg. Trois autres ont obtenu d'entrée un délai pour adapter leur législation : la Belgique et l'Irlande jusqu'à 2000, et la Grèce jusqu'à 2001.

La France accepte la libéralisation à contre-cœur

POUR AVOIR freiné pendant des années l'ouverture du marché européen de l'électricité à la concurrence, EDF et les pouvoirs publics se trouvent désormais engagés dans une course de vitesse parsemée d'embûches. Les députés devaient commencer, mardi 16 février dans la soirée, la discussion sur le texte transposant dans le droit français une directive européenne... adoptée en 1996. Le débat devrait s'achever jeudi, à la veille de l'ouverture officielle de ce marché. La France ne sera donc pas prête à cette date. Il faudra attendre plusieurs mois avant la promulgation du texte et de ses décrets d'application. Un retard qui risque de se retourner contre l'électricien national. A trop vouloir défendre son monopole et redoutant plus que tout une opposition farouche de la CGT au nom de la défense du service public, EDF se retrouve immobilisé temporairement face à ses concurrents.

La directive prévoit une clause de réciprocité. Un opérateur ne peut aller démarcher des clients dans un pays étranger que si ses consommateurs nationaux ont également accès à la concurrence. Cette décision a été prise pour éviter qu'un électricien puisse en toute quiétude se lancer à la conquête de marchés extérieurs, alors que le sien est protégé.

Ce handicap risque de peser sur EDF et même ses concurrents français. Une fois la loi votée, il faudra attendre la publication de tous les décrets d'application. Les plus optimistes, espèrent tout cela pour l'automne. D'ici là, un industriel pourra attaquer l'Etat français, pour entrave à la concurrence, avec une chance non négligeable de succès. Depuis plusieurs années, une jurisprudence européenne engage la responsabilité des Etats membres.

Alors que l'étude du *« projet de loi sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité »* et de ses quelque 700 amendements s'annonce délicate sur le plan politique, les pouvoirs publics sont confrontés à une autre difficulté. Ils doivent définir des mesures transitoires pour permettre aux sites industriels dont la consommation dépasse les 100 gigawattheures (GWh) par an d'avoir librement accès au fournisseur de leur choix, au lendemain du 19 février. La directive prévoit que ces firmes pourront mettre des fournisseurs d'énergie en concurrence même si la loi n'est pas encore votée. En France, cela concerne 81 sites industriels, dont la consommation représente 17,5 milliards de francs (2,67 milliards d'euros), soit 20 % des ventes d'EDF.

BAISSES DE TARIFS

L'une des obligations consiste donc à fixer le prix du transport du courant, qui sera assuré une fois la loi adoptée par le Gestionnaire du réseau public de transport (GRT) un organisme interne à EDF, mais totalement indépendant sur le plan de la gestion. Le tarif du transport du courant (il pourrait être compris entre 3 et 7 centimes le kilowattheure), ralentira ou incitera les importations d'électricité. S'il est bas, il devrait permettre à EDF, à partir de ses centrales nucléaires, d'aller concurrencer les installations de cogénération ou à gaz de ses concurrents privés qui sont près des sites industriels et intègrent peu de coûts de transport dans leurs tarifs. Ce prix dit « du timbre-poste » sera différent selon les pays.

L'ouverture décidée en France sera progressive et a minima contrairement à ses voisins d'Europe du Nord. Dès la promulgation de la loi, elle concernera 400 installations industrielles consommant plus de 40 GWh par an, représentant près de 26,5 % de la consommation nationale. En février 2000 le seuil descendra à 20 GWh, et visera 800 sites, et en 2003 il sera abaissé à 9 GWh et s'ouvrira à près de 3 000 sites de grosses et moyennes entreprises, soit 33 % du marché. Cette entrée dans la concurrence, entraînant une baisse des tarifs, ne concernera pas les particuliers. En revanche, le contrat d'entreprise d'EDF prévoit pour les particuliers une baisse de 14 % de leur facture d'électricité sur la période 1997-2000.

Le projet de loi prévoit aussi la création d'une commission de régulation de l'électricité (CRE) destinée à veiller au bon fonctionnement du marché, et précise également le rôle du gestionnaire de réseau GRT. En préalable, le texte réaffirme l'importance du service public de l'électricité et le maintien de la péréquation tarifaire. Le texte prévoit aussi un mécanisme de financement pour la fourniture d'électricité aux plus démunis.

D. G.

Les tarifs en Europe

● **Particuliers :** selon les statistiques d'Unipede et d'Eurostat, établies en avril 1998, la France se trouvait au cinquième rang en matière de prix, le pays le moins cher étant la Grèce, suivie par le Royaume-Uni, l'Irlande et le Luxembourg.

● **PME-PMI :** la France se situe au quatrième rang, derrière le Danemark, l'Espagne et la Grèce.

● **Les grandes entreprises,** dont la consommation est supérieure à 50 GWh par an, se voient offrir les meilleurs tarifs en France, suivie par la Grèce, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas.

Le Parti communiste et la CGT sont partagés sur le projet de loi

COMME à chaque fois qu'advient le vote d'un texte « difficile », les députés communistes ont choisi de réserver jusqu'à la dernière minute leur décision. Il n'était pas encore certain que le groupe communiste pourrait indiquer à Christian Pierret, diligenté en toute hâte pour rencontrer les élus communistes, mardi 16 février au matin, s'il s'abstiendrait – comme c'est le plus probable – ou s'il voterait contre le projet de loi transposant en droit français la directive européenne d'ouverture à la concurrence du secteur de l'élecricité (EDF). Une manifestation nationale était organisée, à Paris, mardi, par la Fédération CGT de l'énergie, à laquelle devrait participer le nouveau numéro un de la centrale, Bernard Thibault.

Entre faux suspense et indécision, l'attitude flottante du groupe communiste se trouve cette fois alimentée par un contexte particulier. Robert Hue avait à l'origine un plan tout prêt : la « nouvelle » CGT indépendante aurait pris en charge la contestation, tandis que le groupe communiste aurait joué son rôle de partenaire responsable de la majorité « plurielle ». Cependant, d'une part, le PCF a eu énormément de mal à saisir la « ligne » de la CGT sur ce sujet ; d'autre part, l'approche des élections européennes l'a amené à durcir le ton, par crainte que le mécontentement des militants n'empoisonne sa campagne.

« VALEUR SYMBOLIQUE »

L'embarras est apparu au grand jour lors de la réunion hebdomadaire du groupe communiste, le 9 février. Ce jour-là, les députés sont partagés. Certains, comme les deux députés du Val-de-Marne, Jean-Claude Lefort et surtout Claude Billard, responsable des services publics place du Colonel-Fabien, souhaitent voter contre cette proposition de loi *« qui a une valeur symbolique très forte »*, confirme le second. D'autres, comme Jean-Pierre Brard, député de Seine-Saint-Denis (apparenté communiste), ou André Lajoinie, président de la commission de la production, expliquent que, si les communistes s'abstiennent, la directive européenne *« s'appliquera dans toute sa brutalité »*. M. Hue est absent. Alain Bocquet, le président du groupe, garde sa réserve.

Le lendemain, Denis Cohen, secrétaire général de la Fédération CGT de l'énergie, est reçu par le bureau du groupe. La CGT est furieuse. M. Lajoinie qui, depuis le départ, parie sur l'abstention de son groupe, n'a retenu que des amendements d'amélioration du texte. Il a rejeté ceux, plus radicaux, qui dénonçaient le principe de la directive. Ces amendements-là étaient la concession faite par les plus conciliants de la fédération à l'aile la plus « dure ». Les subtils rapports de force internes au sein de la CGT, qui ont éclaté au grand jour à l'occasion de l'accord sur les 35 heures à EDF, risquent de s'en trouver bouleversés. Depuis plusieurs mois, des débats mettent en effet aux prises les artisans du tournant contractuel, derrière M. Cohen, et ceux qui s'en inquiètent, à l'instar d'un Jean-François Gomez, chargé de la transposition des directives européennes au sein de la fédération.

A plusieurs reprises, M. Cohen, a dû rassurer ses troupes en démentant l'accusation d'un « deal global » avec le président d'EDF, François Roussely, où l'accord 35 heures et le maintien du mode du financement particulier des œuvres sociales (1 % du chiffre d'affaires y est affecté contre 1 % de la masse salariale traditionnellement) auraient eu en contrepartie une position moins combative de la centrale sur la directive électricité.

Les 12 et 13 novembre, devant la commission exécutive fédérale, M. Cohen s'en était déjà agacé. *« En tant que membre du comité national du PCF, c'est moi qui, selon la rumeur, serais chargé, afin de ménager le PS, de freiner les luttes au sein d'EDF. Pour ce faire, j'aurais signé un compromis avec François Roussely. Je suis obligé de mettre les choses au point ! »*, s'était-il irrité.

Les syndicats CGT ont multiplié tout au long du mois de janvier les actions auprès des députés, investissant notamment la permanence de M. Bocquet, dans le Nord. Un membre du groupe communiste de l'Assemblée nationale explique qu'entre M. Cohen et M. Gomez, un jeu d'équilibre s'est instauré. Le premier à bouger risque de se mettre en difficulté. La direction de la CGT énergie semble donc avoir recherché, avant toute chose, un consensus interne.

« DROIT D'AMENDEMENT »

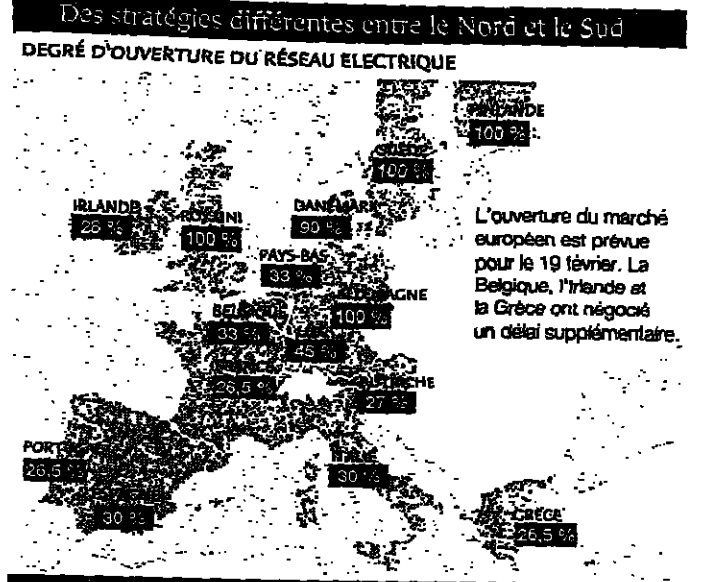
Matignon se dit néanmoins confiant. Le gouvernement semble avoir obtenu de ses trois interlocuteurs communistes, MM. Lajoinie, Bocquet et Hue, l'assurance qu'aucun d'entre eux ne voterait contre ce texte. Le vote négatif des communistes, rejoignant les critiques du Mouvement des citoyens, de Jean-Pierre Chevènement, et de Démocratie libérale risquerait de mettre le gouvernement en difficulté, avec les seuls soutiens du Parti socialiste, des Verts et d'une partie de l'UDF. Le groupe RPR semblait divisé entre les défenseurs de l'Etat et des services publics nationaux, d'une part, les partisans de l'Europe de l'autre.

Le secrétaire national du PCF, pour une fois le plus réticent, avait directement indiqué au premier ministre, le 8 février, qu'il pourrait compter sur l'abstention du groupe. Les menaces du groupe de l'Assemblée nationale, venues ensuite, ont donc surpris le premier ministre (*Le Monde* du 12 février). Dans leur communiqué du 10 février, les députés précisent, malgré leur colère, qu'ils utiliseront *« leur droit d'amendement »*, ce qui laissait entendre qu'ils n'étaient pas totalement hostiles au texte.

M. Cohen affirmait, pour sa part, lundi 15 février, que *« la logique d'amélioration du texte »*, sur laquelle il avait reçu des assurances gouvernementales, est préférable à une opposition *« stérile »*.

Ariane Chemin et Caroline Monnot

Des stratégies différentes entre le Nord et le Sud



Les débuts hésitants de la concurrence en Allemagne

OUTRE-RHIN, Claus Rottenbacher est l'un des premiers à s'être engouffré dans la brèche. Dès l'ouverture du marché de l'électricité, en avril 1998, cet ancien consultant est devenu « broker ». Avec son frère, il est désormais à la tête d'une société pionnière, spécialisée dans la négociation de contrats d'approvisionnement en courant. Installé à Berlin, Ampere AG emploie seize personnes après dix mois d'activité, et compterait plus d'une centaine de clients parmi les petites et moyennes entreprises. Ses perspectives sont prometteuses, mais M. Rottenbacher demeure sceptique : selon lui, *« la libéralisation existe, mais elle n'est pas encore entrée dans la pratique »*. Pourtant, la loi du 29 avril 1998, qui a abrogé l'ancien cadre législatif datant de 1935, figure a priori parmi les plus libérales de l'Union européenne. Elle va au-delà de la directive de la Commission de Bruxelles.

Au contraire de la France, le marché allemand est théoriquement ouvert dans sa totalité ; aucun seuil d'éligibilité n'existe pour la clientèle. Les particuliers pourraient ainsi prétendre bénéficier de la concurrence pour alléger leurs factures d'électricité. Les producteurs ont besoin d'une simple autorisation pour construire une nouvelle centrale. Les opérateurs nouveaux venus peuvent négocier le coût d'accès au réseau de distribution détenu par les groupes allemands.

Ces dispositions marquent une rupture incontestable dans un paysage électrique très complexe. Pas moins de neuf cents opérateurs sont présents sur le marché. Neuf grands groupes privés, récemment privatisés, ou semi-publics, dominent le secteur. RWE, VEBA, VIAG et consort assurent plus des trois quarts de la puissance fournie au réseau national, grâce à leurs propres centrales et aux importations. Ils contrôlent 40 % de la distribution. Avant l'ouverture du marché, ces géants, parfois diversifiés dans de multiples domaines, se partageaient le territoire en grands monopoles régionaux. A leurs côtés, des centaines de régies communales et de sociétés concessionnaires se sont spécialisées, selon les cas, dans la production ou la distribution électriques. La plupart des habitants des villes s'abonnent ainsi directement à ces *stadtwerke*, qui leur fournissent le courant mais aussi le gaz et d'autres commodités.

En quelques mois, la concurrence a déjà fait sentir ses premiers effets dans un pays où les prix de l'énergie restent parmi les plus élevés du monde. Les grands producteurs et distributeurs doivent réduire leurs coûts. Les centrales les plus obsolètes vont être fermées, entraînant des coupes dans les effectifs salariés. Les services marketing ont été musclés pour tenter de prévenir la fuite des clients. La profession s'attend à une vague de concentration parmi les distributeurs d'envergure modeste.

Pour le moment toutefois, les opérateurs nationaux font tout pour défendre leurs empires contre l'incursion d'éventuels concurrents étrangers. *« L'ouverture allemande se fait en trompe-l'œil »*, estime Jacques Fraix, responsable des affaires européennes et institutionnelles chez le producteur belge Electrabel. *« Les clients ne peuvent pas vraiment choisir »*, observe M. Rottenbacher, les étrangers ont toutes les peines du monde à pénétrer le marché allemand. Les tarifs d'accès au réseau de distribution, négociés au cas par cas, sont très élevés, suite à un accord survenu entre les principaux électriciens et les industriels allemands. Les groupes comme l'américain Enron, les scandinaves Vasa, Bergen Energie et Vivo tentent, sans grand succès pour le moment, de contourner les obstacles. Récemment, Enron a obtenu gain de cause devant l'office fédéral des cartels, compétent en matière de concurrence, contre un distributeur local qui lui refusait l'utilisation de ses lignes pour desservir une commune de l'ouest du pays. D'autres plaintes et de nouveaux jugements pourraient peu à peu contraindre les opérateurs d'origine à davantage de bonne volonté. Les nouveaux compétiteurs réclament plus de transparence pour concrétiser l'ouverture annoncée.

« La libéralisation existe, mais elle n'est pas encore entrée dans la pratique »

On évoque la création d'une autorité de régulation à l'instar de celle qui encadre les télécommunications allemandes. Le gouvernement Schröder avait annoncé son intention de concrétiser ce projet, dont certains craignent qu'il ne fasse aujourd'hui l'objet d'un marchandage avec les groupes électriques allemands dans le cadre des négociations sur l'arrêt du nucléaire.

En attendant, les RWE, VEBA et autres VIAG réussissent à maintenir leur part de marché, mais en réduisant leurs marges. Les grands groupes industriels agitent la menace d'un autre choix pour renégocier leur contrat à la baisse. L'exercice est plus compliqué pour les PME et inimaginable pour les particuliers.

Philippe Ricard

En Grande-Bretagne, une « re-réglementation » en douceur

LONDRES
de notre correspondant à la City

Neuf ans après sa privatisation, l'électricité britannique est à nouveau en pleine effervescence avec la mise en route d'une vaste réforme proposée par le gouvernement travailliste et la perte de monopole des douze compagnies régionales de distribution. Après avoir été le laboratoire de la déréglementation énergétique, le secteur est l'objet d'une opération de « re-régulation » en douceur destinée à favoriser le consommateur.

En mars 1990, dans le cadre de la plus importante de toutes les privatisations voulues par Margaret Thatcher, l'entreprise nationale d'électricité avait été divisée en une quinzaine de sociétés comprenant douze compagnies régionales de distribution et deux producteurs, National Power et Power Gen. Un organisme de surveillance, l'Offer, était créé pour veiller au respect de la concurrence. Sa tâche était double : contrôler les licences et s'assurer que les compagnies régionales achètent leur électricité au meilleur prix. Ce régime donnait l'illusion de la concurrence puisque, en pratique, les producteurs avaient mis en place un puissant duopole et seuls quelques très gros industriels pouvaient choisir leur fournisseur. Les principaux bénéficiaires avaient été les actionnaires des entreprises privatisées, et surtout leurs dirigeants, qui avaient vu leurs salaires bondir.

Les compagnies d'électricité sont en effet florissantes, conséquence à la fois d'allégements fiscaux généreux octroyés lors de la dénationalisation et de l'augmentation de la productivité provoquée par les réductions d'emplois. Après la privatisation est venu le temps des batailles boursières pour le contrôle des compagnies de distribution. Dès 1995, l'électricité britannique avait été touchée par une série d'OPA. A ce jour, sept ont été rachetées par des groupes américains. En 1996, le gouvernement tory avait mis le holà à cette frénésie, empêchant toute prise de contrôle des deux principaux producteurs d'électricité. En 1997, le prix de l'électricité pour les particuliers était de 9,5 % inférieur au tarif en vigueur en 1990 et de 22 % pour les consommateurs industriels.

La réforme proposée en juin 1998 par le ministre du commerce et de l'industrie d'alors, Margaret Beckett, veut simplifier le système de 1990. En premier lieu, les autorités entendent introduire davantage de concurrence dans la distribution d'électricité pour tirer profit de la fin du monopole des distributeurs régionaux dans leur zone respective, intervenue en septembre 1998 et qui devrait être terminée avant l'été. Ensuite, l'équipe labour veut réduire les pouvoirs jugés exorbitants en matière de fixation des prix des deux sociétés de production d'électricité, qui se partagent le parc à combustibles fossiles. Troisièmement, le gouvernement propose d'améliorer le fonctionnement du National Grid Company, la compagnie nationale chargée du réseau et donc du transport de l'électricité.

AU PROFIT DES PARTICULIERS

Autre projet : la révision du mécanisme « pool », groupement de quarante-six membres comprenant des producteurs, des opérateurs vendant l'électricité et quelques gros consommateurs, au profit d'une structure plus concurrentielle offrant une meilleure transparence des prix et de la gestion des risques.

L'objectif gouvernemental est d'abord de faire baisser les tarifs pour permettre un meilleur partage des bénéfices de la concurrence au profit des petits consommateurs, grands perdants jusqu'à présent de la dénationalisation. Si, à la demande de leur autorité de tutelle, les compagnies d'électricité avaient accepté de procéder à de timides diminutions de tarifs en 1997, les principaux bénéficiaires en avaient été les gros et moyens consommateurs. Sous la pression des députés travaillistes du nord de l'Angleterre, où est concentré ce qui reste de l'industrie charbonnière, le gouvernement a aussi voulu permettre au charbon de se battre à armes égales avec les autres combustibles. Tony Blair a mêlé la carotte et le bâton puisque cette réforme se borne à réduire au maximum l'intervention de l'Etat dans le secteur énergétique. L'une des premières décisions de l'hôte de Downing Street avait été d'imposer une taxe sur les bénéfices jugés excessifs des compagnies privatisées, à commencer par les firmes d'électricité et d'eau. Les autorités ont également menacé de contraindre les producteurs à réduire volontairement leurs parts de marché en concluant des accords de leasing avec d'autres groupes énergétiques.

Marc Roche

Les grands groupes affichent un solide optimisme pour 1999

LES INQUIÉTUDES de l'automne liées aux crises financières asiatique et russe se sont dissipées. Interrogés en janvier dans le cadre de « L'enquête des 50 » réalisée par Natexis (ex-Crédit national), les cinquante-cinq premiers groupes français industriels et de service affichent un solide optimisme pour cette année. Après avoir enregistré une croissance de leur activité de 5,3 % en 1997, les grands groupes prévoient une progression de 4 % de leur chiffre d'affaires mondial en 1999.

Ces prévisions, qui tranchent avec celles des macro-économistes, s'expliquent par plusieurs facteurs. Malgré leurs efforts, les grands groupes français ne se sont vraiment internationalisés que récemment : environ 80 % de leur activité provient des pays occidentaux, plutôt préservés des effets de la crise asiatique. La seule zone euro représente *« 73 % de leur production et leurs investissements, 60 % des débouchés et 45 % des exportations à partir de la France »*, selon l'enquête.

De plus, les grands groupes ont bénéficié, pour la première fois depuis bien longtemps, d'une croissance appréciable en France. Alors qu'ils ne prévoyaient qu'une hausse de 3,1 % de leur chiffre d'affaires en France, lors de l'enquête réalisée en janvier 1998, ils ont enregistré en fait une progression de 4,3 % de leur activité. Cette année, ils tablent sur une expansion à un rythme presque aussi soutenu de 3,9 %.

AISANCE FINANCIÈRE

Cette faible vulnérabilité aux crises mondiales et la reprise en France ont permis aux grands groupes d'enregistrer des résultats solides. Leur marge brute d'autofinancement a progressé en moyenne de 4,5 % en 1998 et devrait encore augmenter de 4 % cette année. Selon qu'ils soient privés ou publics, la situation des grands groupes, cependant, diffère. Les firmes privées, qui avaient vu leurs marges bondir de 19,5 % en 1997, ont enregistré une petite augmentation de 2,8 % en 1998, du fait d'une concurrence accrue et des restructurations. Les seconds, en revanche, qui avaient durement souffert en 1997 (– 13,2 % de marges) retrouvent un peu de vigueur (8,1 % en 1998).

En parallèle, les taux d'autofinancement frôlent toujours des niveaux records : autour de 133 % en 1998 et 124 % attendu en 1999. *« Sans concours extérieur, les grands groupes peuvent financer l'ensemble de leurs investissements physiques, leurs dépenses de recherche et développement ou encore les quatre cinquièmes de leur effort total d'investissement, croissance externe comprise »*, insiste l'étude.

Avec une telle aisance financière, les grands groupes privés se sentent des ailes. Leurs investissements en France ont progressé l'an dernier de 8,1 %. Contrairement aux enquêtes de l'Insee, qui annonçaient une stagnation de l'investissement en 1999, ils prévoient d'augmenter encore leurs dépenses de 6,4 % cette année, tout en poursuivant une forte politique de croissance externe : en 1998, les montants engagés pour des acquisitions à l'étranger ont été multipliés par 2,7 par rapport aux trois années précédentes. En revanche, les groupes publics, confrontés à l'ouverture de leur marché et une rigueur budgétaire accrue, ont réduit de 6,8 % leurs dépenses d'investissement en 1998 et pensent les diminuer à nouveau de 3,7 % cette année.

Signe de bonne santé des firmes privées, ces efforts d'investissements ne devraient pas se réaliser au détriment de l'emploi. Le secteur tertiaire, en dehors des entreprises publiques, envisage une progression suffisamment importante de ses effectifs pour compenser les pertes structurelles dans l'industrie. Dans l'ensemble, l'emploi dans les grands groupes devrait augmenter de 0,4 % cette année. Il faut remonter aux années de croissance exceptionnelle (1988, 1989, 1995) pour trouver des créations d'emplois en France dans les grands groupes.

Martine Orange

L'Etat conserve une position privilégiée dans Aerospatiale-Matra

D'ICI JUIN, le groupe public Aerospatiale fusionnera avec Matra hautes technologies (groupe Lagardère), et 20 % du capital de ce nouvel ensemble sera mis en Bourse. Après la publication, dimanche 14 février, du décret de privatisation du groupe d'aéronautique et de défense (*Le Monde* du 16 février), le gouvernement a précisé, lundi soir, les conditions dans lesquelles se dérouleront ces opérations. Le groupe Lagardère prendra 33 % du nouvel ensemble, l'Etat en conservera 44 % et 3 % seront réservés aux salariés.

Aerospatiale-Matra, avec un chiffre d'affaires de 80 milliards de francs (12,2 milliards d'euros), occupera le cinquième rang mondial dans son secteur. Jean-Luc Lagardère présidera le conseil de surveillance et Yves Michot, l'actuel président d'Aerospatiale, présidera le directoire. Philippe Camus, le cogérant du groupe Lagardère, sera le directeur général. Mercredi, un décret en conseil des ministres doit confier à M. Michot la conduite de cette privatisation.

L'Etat, dont la participation risque d'être réduite à l'occasion d'une alliance européenne, voit son rôle pérennisé par une action spécifique, créée par un décret paru mardi au *Journal officiel*. Celle-ci assure la présence d'un représentant de l'Etat au conseil de surveillance d'Aerospatiale-Matra, sans voix délibérative, quel que soit le niveau de sa participation. La détention de cette action permet à l'Etat de donner son agrément préalable lors d'un franchissement de seuil à la hausse portant sur le dixième du capital, ainsi qu'en cas de cession d'activités *« stratégiques »*. Sont visées les filiales d'Aerospatiale travaillant sur les missiles balistiques ou liées à la force de dissuasion nationale (Cilas, Sodern, Nuclétudes et participation au groupement Cosyde).

Sur le plan financier, l'Etat devrait au total recevoir entre 2,35 et 3,5 milliards de francs dans le cadre de la fusion Aerospatiale-Matra (non compris le produit de la mise en Bourse). Le groupe Lagardère, dont l'apport industriel ne suffisait pas à lui assurer 33 % du nouvel ensemble, paiera une soulte composée de deux éléments : l'un, fixe, s'élève à 850 millions de francs ; l'autre, variable, dépendra de l'évolution du cours de l'action Aerospatiale-Matra. Si celle-ci, au bout de deux ans, accuse un déficit de 8 points par rapport au CAC 40, le groupe Lagardère versera la somme maximale, fixée à 1,15 milliard de francs mais, dans le cas inverse, il n'aura rien à payer. Pour éviter au groupe Lagardère de débourser trop de cash, l'Etat se dédommage parallèlement en reprenant les 4 % que détient Aerospatiale dans Thomson-CSF, dont la valeur s'élève à 1,5 milliard de francs.

Anne-Marie Rocco

L'euro passe sous le seuil de 1,12 dollar

LE REPLI de l'euro s'accélère. La monnaie unique européenne est tombée, mardi matin 16 février, sous la barre de 1,12 dollar, à 1,1190 dollar. Depuis le 4 janvier, jour de ses premières cotations, l'euro a perdu 6 % de sa valeur, un mouvement contraire aux prévisions des analystes.

La devise européenne est pénalisée par le ralentissement économique dans l'Euroland, qui s'oppose à la vigueur de l'activité aux Etats-Unis. Plusieurs statistiques et déclarations sont venus renforcer, lundi, le pessimisme ambiant sur le Vieux Continent. En France, l'enquête mensuelle menée par la banque centrale a conclu à un *« léger tassement de l'activité industrielle »* en janvier tandis que, en Italie, la production industrielle a reculé de 3,9 % en décembre. En Allemagne, le ministre du travail, Walter Riester, a estimé, lundi, que les *« tendances à l'affaiblissement »* sensibles dans l'automobile ou les biens d'équipement *« se répercuteront à moyen terme sur le marché de l'emploi »*. Le ministre des finances, Oskar Lafontaine, évoque pour sa part *« la baisse mondiale de la demande »* et juge qu'*« une rapide détérioration des économies européennes n'est pas à exclure si rien n'est fait »*. Même des petits pays jusqu'alors très dynamiques donnent des signes d'essoufflement : en Finlande, la croissance de la production industrielle n'a progressé que de 0,5 % en décembre, son plus faible niveau depuis trois ans.

Cette détérioration de la conjoncture se double d'une grande confusion dans la politique économique suivie dans la zone euro. Les propositions faites par M. Lafontaine pour relancer l'activité, n'excluant pas de recourir à l'arme budgétaire et de laisser filer les déficits publics, ont été mal accueillies par ses partenaires européens. A l'image de la Commission, qui a rendu, mardi, un jugement sévère sur les programmes de convergence budgétaire présentés par Paris et Bonn en déplorant leur manque de rigueur (*lire page 3*), la Banque centrale européenne (BCE) se montre elle aussi inquiète des risques de dérapage des finances publiques.

La BCE, parallèlement, suit avec crainte l'évolution du conflit salarial dans la métallurgie allemande (*Le Monde* du 16 février) et, surtout, se montre agacée par les appels répétés en faveur d'une baisse des taux lancés par les ministres des finances allemand et français. Toutes ces dissonances, qui démontrent que la coordination des politiques budgétaire et monétaire reste difficile dans l'Euroland, ne sont pas faites pour inciter les investisseurs internationaux à acheter des euros.

Pierre-Antoine Delhommais

France Télécom cherche à céder ses réseaux câblés

L'opérateur a officiellement mis en vente vingt-cinq de ses sites Plan Câble. Plusieurs groupes américains sont sur les rangs, les opérateurs français NC Numéricâble et Lyonnaise Câble butent sur le prix

CONSTRUIT sur un équilibre très fragile, tout le paysage français du câble pourrait être profondément modifié dans les prochains mois. Le maelström pourrait venir de l'opérateur historique, France Télécom, qui a chargé la banque d'affaires américaine Donaldson Lufkin & Jenrette (filiale d'Axa) d'une mission de conseil pour ses 3,7 millions de prises réparties sur 25 des 44 sites Plan Câble. Ceux-ci avaient été construits par l'Etat entre 1982 et 1986, à l'époque où le câble était promis à un avenir radieux.

Devenus propriété de France Télécom, ces 44 sites – à l'exception de 18 d'entre eux gérés commercialement par France Télécom – sont loués à deux câblo-opérateurs, Lyonnaise Câble (groupe Suez-Lyonnaise des eaux) et NC Numéricâble (Canal Plus).

La dichotomie historique entre le propriétaire et l'exploitant des réseaux câblés – qui sont, de plus, concurrents – est une source infinie de problèmes, comme en témoigne le nombre élevé d'arbitrages et de décisions (huit) prononcés par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) entre France Télécom et ces câblo-opérateurs depuis juillet 1997. S'il est, par exemple, techniquement possible de commercialiser aujourd'hui un accès à Internet ou à du téléphone sur le câble, la mésentente entre les acteurs est telle que les abonnés au câble n'en voient quasiment pas la couleur. Le Conseil de la concurrence a également récemment donné raison à NC Numéricâble, en interdisant à France Télécom d'augmenter de 150 % la redevance payée pour la location de ses sites Plan Câble (*Le Monde* du 5 février).

Conscient que le câble pâtit du partage des fonctions structurelles (propriétaire et exploitant), France Télécom cherche enfin à trancher le problème de ses sites Plan Câble : soit en devenant lui-même exploitant, soit en les cédant à ses actuels locataires, ou encore en trouvant de nouveaux acquéreurs par le biais d'une mise aux enchères. La première solution sera vraisemblablement écartée. France Télécom cherche à sortir du câble comme en témoigne la prochaine finalisation de la cession de ses petits réseaux dits « IG » (fibre optique première génération), à Sèvres-Suresnes-Saint-Cloud, Toulon, Mantes-la-Jolie, Evry et Massy. De fait, Lyonnaise Câble et NC Numéricâble pourraient être intéressés par une acquisition, à condition que le tarif proposé leur convienne. C'est sans doute la question qui sera la plus épineuse. « *Le prix se fixe en fonction de l'intérêt des acheteurs* », explique un financier du dossier.

Or, jusqu'à présent, le câble reste un foyer de pertes : France Télécom a enregistré 1,75 milliard de francs de déficit en 1997 (pour les infrastructures et France Télécom Câble), soit 267 millions d'euros. NC Numéricâble a encore perdu 180 millions de francs en 1998 (27,5 millions d'euros). L'ART valorise chaque prise à 1 700 francs (259 €), mais France Télécom estime que son bien vaut davantage, au vu des transactions internationales dans ce secteur (entre 3 000 et 5 000 francs, soit 457 à 762 €).

Plusieurs scénarios sont à l'étude. Lyonnaise Câble devrait tout faire pour devenir propriétaire du réseau parisien, le plus prometteur. Quitte à acheter en cash ou à monter un partenariat avec France Télécom tout en conservant la majorité du réseau câblé. « *L'une des autres hypothèses de France Télécom est de partager la valeur des réseaux avec les câblo-opérateurs, en créant ensemble une nouvelle filiale qui puisse être cédée à un tiers* », explique Nicolas Dufourcq, directeur de la division multimédia de France Télécom. Il précise qu'avant l'envoi des dossiers complets de présentation du dossier de cession, quatre candidats sont déjà sur les rangs pour l'acquisition des sites Plan Câble, « *dont plus de la moitié d'américains* ».

L'ENJEU DE LA « BOUCLE LOCALE »

Plusieurs questions politiques risquent de se faire jour. Certains observateurs soulignent que le fruit d'une éventuelle cession des sites Plan Câble, un bien construit grâce aux consommateurs de téléphone, devrait profiter à une entreprise qui a été partiellement privatisée (à 37 %). Plusieurs parlementaires pourraient s'émouvoir d'une inexorable américanisation du secteur. Time Warner câble le département du Rhône, TCI et Lenfest ont repris les parts d'EDF dans Vidéopôle. D'autres investisseurs américains regroupés chez Exante détiennent 37 % de NC Numéricâble. Enfin, Microsoft est allié au néerlandais UPC, le nouveau câblo-opérateur de Montreuil, qui va commercialiser du téléphone et Internet sur le câble. « *La valeur d'un réseau câblé est devenue celle d'un réseau de télécommunication, elle est trop élevée pour un câblo-opérateur. Si une transaction doit se faire sur les sites de NC Numéricâble, il serait plus logique qu'elle le soit avec Cegetel* [le pôle télécommunication de Vivendi, la maison mère de Canal Plus] », affirme Nicolas Dufourcq.

En filigrane se joue une bataille bien plus prometteuse que celle de la télévision par câble : celle de la concurrence dans la téléphonie et plus précisément l'enjeu de la « boucle locale » (le dernier kilomètre du réseau avant d'atteindre l'abonné). France Télécom pourra être concurrencé sur cette boucle locale par trois biais différents : le câble, la boucle locale radio (accès de l'abonné par une liaison d'ondes radio) ou le dégroupage (location par un concurrent de France Télécom de la liaison finale à l'abonné), assure l'ART. « *France Télécom a tout intérêt à orchestrer une mise en scène de sortie du câble pour gagner du temps et se donner un beau rôle tout en retardant au maximum l'ouverture à la concurrence. Cette concurrence, sur les sites Plan Câble, sera d'autant plus forte que les fonctions d'opérateur technique et commercial seront regroupées et qu'un acteur d'envergure nationale en prendra les rênes* », explique un proche du dossier. Tant que les conditions du dégroupage ne seront pas clairement définies, l'opérateur historique du téléphone aura toutes les raisons de prendre son temps pour organiser sa contre-offensive face à une prochaine concurrence.

Nicole Vulser

Quatre acteurs

Au 31 décembre 1998, l'Association française des câblo-opérateurs (AFCO) estimait à 2,66 millions le nombre d'abonnés aux services du câble en France et à 7 millions le nombre de prises « commercialisables » (où il est techniquement possible d'être abonné au câble). Sur le nombre total d'abonnés, 212 300 recevaient le câble en numérique et 14 700 bénéficiaient d'un abonnement à Internet.

Quatre principaux acteurs se partagent le marché français : Lyonnaise Câble (683 000 abonnés) ; NC Numéricâble (630 000) ; France Télécom Câble (754 000) et l'Association des nouveaux opérateurs constructeurs de réseaux câblés (ANOC) (481 000).

Deutsche Telekom : la filialisation, première étape avant la cession

LE PAYSAGE câblo-télévisé allemand a connu un tournant en ce début d'année. Le premier opérateur du pays, Deutsche Telekom, vient en effet de filialiser ses activités dans ce domaine. Il s'agissait de répondre à une injonction de la Commission de Bruxelles, qui a demandé une externalisation au nom d'une plus grande transparence. Deux sociétés ont été créées, Kabel Deutschland GmbH, et MediaServices GmbH.

Deutsche Telekom souhaite ainsi « *accroître la compétitivité du câble et augmenter sa valeur* ». La division, qui représentait un chiffre d'affaires de 3,12 milliards de deutschemarks en 1997 (1,6 milliards €), a accumulé les pertes (–1,3 milliards de deutschemarks en 1997). Le réseau câblé de la troisième entreprise de télécommunication mondiale rassemble près de six millions d'abonnés, sur un total de plus de dix-sept millions, dans un pays où le taux de couverture est largement supérieur aux performances françaises : entre sept et huit foyers sur dix sont câblés. La proportion d'abonnés a augmenté avec la multiplication des chaînes pendant les années 80 et 90.

RÉGIONALISER

Sous la pression de Bruxelles, Deutsche Telekom cherche désormais à régionaliser son actuel réseau – au-moins six sociétés devraient être créées pour l'exploiter –, puis elle tentera de le céder en partie à d'autres investisseurs. Le gain potentiel est estimé entre 12 et 15 milliards de deutschemarks. L'ensemble du processus pourrait être bouclé à la fin de l'année. De nombreux repreneurs auraient manifesté leur intérêt : la Deutsche Bank, Microsoft, la Westdeutsche Landesbank seraient sur les rangs, selon la presse allemande.

Cette filialisation, qui soulève encore un grand nombre d'incertitudes, est suivie très attentivement par les câblo-opérateurs privés concurrents. La plupart de ces derniers sont implantés de manière régionale, avec une part de marché très en deçà de celle de Deutsche Telekom. Le réseau du numéro deux, Otelo, filiale de RWE et de Veba, regroupe deux millions de foyers. Certains seraient prêts à reprendre une part des réseaux bientôt accessibles. Et veulent faire en sorte que Deutsche Telekom réduise significativement sa participation au sein de ses nouvelles filiales. Après avoir fortement investi, ces opérateurs veulent élargir les usages du câble, à l'origine destiné à la seule télévision, aux services téléphoniques et multimédias.

Philippe Ricard

La publicité interactive est à la recherche de règles du jeu

L'annonceur souhaite contrôler les informations concernant l'internaute

LES REVENUS de la publicité sur Internet croissent de 100 % par an dans le monde et devraient représenter 15 milliards de dollars en 2003 (13,3 milliards d'euros). En France, deux cents annonceurs ont réalisé des campagnes en ligne pour un budget d'environ 70 millions de francs (10,7 millions d'euros). La publicité interactive à la télévision, elle, poursuit son développement en Europe : après les pionniers français TPS et CanalSatellite, les anglais Cable & Wireless et Open disposent de la technologie. Ils devraient être prochainement rejoints par Stream et Telepiù en Italie, Télia en Suède et Belgacom Cyber TV en Belgique.

Les annonceurs se préparent à diffuser leurs premières campagnes interactives paneuropéennes, mais entre les agences de publicité et les diffuseurs se profile déjà une bataille pour le contrôle des informations concernant les internautes.

Le financement des sites Internet par la publicité n'est pas encore monnaie courante en Europe. Le secteur commence à s'organiser avec des sociétés spécialisées dans la gestion et le contrôle de bandeaux publicitaires, comme Double Click ou Real Media, et des instituts indépendants, comme le nouveau système Cybermétrie de Médiamétrie en France, qui se propose de mesurer l'audience des sites. Si les annonceurs savent désormais à qui s'adresser et comment monter leurs campagnes pour des budgets oscillant entre 15 000 francs et 1 million de francs (de 2 287 à 152 000 €), ils se plaignent de ne pas maîtriser la chaîne.

INFORMATION « EN OR »

Pour publicitaires et annonceurs, l'intérêt suprême de la publicité interactive est de savoir qui a cliqué sur le bandeau. Une fois identifiée, la personne devient une cible commerciale d'autant plus intéressante qu'elle est soi-disant prête à acheter le produit proposé. Cette information « en or », enjeu du nouveau marketing individualisé, est techniquement disponible. Les « cookies », ces mouchards informatiques envoyés à l'insu de l'utilisateur, rendent compte de notre promenade sur Internet. Ce sont eux, notamment, qui comptabilisent le nombre de fois où nous verrons un même bandeau ou qui adaptent les messages en fonction de nos centres d'intérêt.

Dépassant le débat théorique qui consiste à interdire l'association de coordonnées nominatives à une consultation sur Internet – les « cookies » étant indécelables, il est difficile pour l'internaute français de savoir si les règles édictées par la CNIL sont respectées –, chacun se bat pour mettre en place un modèle économique qui lui soit favorable. En utilisant les services d'une régie comme Double-Click, les publicitaires et les annonceurs ne détiennent ni ne contrôlent les numéros d'ordinateur de leurs clients potentiels : c'est le serveur de la régie qui les collecte et les centralise.

Dans le cas de l'autre régie, Real Media, ce sont les médias qui possèdent les profils et les bases de données répertoriant chaque bilan de campagne. « *Nos clients ne sont pas d'accord, ils sont les seuls à payer et les profils ne sont pas pour eux* », se plaint le patron d'une agence de publicité interactive. Même vent de contestation à propos, cette fois, du coût de l'espace à la télévision dès lors qu'il s'agit de publicité interactive : « *TF 1 nous demande par exemple lorsqu'elle est diffusée sur TPS de payer 5 % en plus du budget déjà alloué à la chaîne en clair pour pouvoir tenter une expérience interactive*, explique Marco Tinelli, le patron de l'agence Grey Interactive, *au prétexte que l'icône sur laquelle le téléspectateur doit cliquer avec sa télécommande pollue son écran* ». Il estime qu'il s'agit en fait de marketing direct et donc que, conformément aux tarifs établis, ses clients ont droit à une ristourne.

Les publicitaires s'offrent désormais leurs propres études contradictoires sur le sujet. Ils contestent, par exemple, le volume d'abonnés du bouquet TPS censés cliquer sur une publicité interactive : ils opposent un petit 20 % aux 85 % annoncés par TPS.

Florence Amalou

Jean-Michel Helvig assure l'intérim à « Libération »

LAURENT JOFFRIN A ANNONCÉ, LUNDI 15 FÉVRIER, qu'il quittait *Libération* pour rejoindre *Le Nouvel Observateur* comme directeur de la rédaction, en remplacement de Bernard Guetta (*Le Monde* du 16 février). Serge July, PDG du journal, a annoncé qu'il allait recruter un directeur de la rédaction « *dans les plus brefs délais* », selon *Libération* du 16 février. Jean-Michel Helvig, directeur adjoint de la rédaction assure l'intérim, en attendant que le successeur de Laurent Joffrin soit trouvé. Le choix de Serge July, conformément aux statuts du titre, devra être entériné par un vote de la société des rédacteurs.

Serge July a également indiqué que la diffusion avait été stable en 1998 et que le journal avait réalisé un bénéfice net de 3,4 millions de francs (518 292 €) contre 7,6 millions de francs en 1997. Le chiffre d'affaires (479,6 millions de francs, 73,1 millions €), en progression de 3,1 %.

Grève annulée à « L'Humanité »

LE PERSONNEL DE *L'HUMANITÉ* A DÉCIDÉ, lundi 15 février, d'annuler le mot d'ordre de grève, prévu pour le même jour, en raison des « *avancées significatives* » apportées par la direction, notamment sur « *l'arrêt des trois licenciements déguisés de journalistes* », qui avaient motivé le dépôt d'un préavis de grève. La direction s'est également engagée à rencontrer régulièrement les syndicats et à informer les différents services du journal.

Au cours d'un comité d'entreprise, lundi, la direction a affirmé qu'il n'y aurait pas de plan social. Les syndicats relèvent toutefois que le budget triennal prévoit une réduction de la masse salariale. *L'Humanité* prépare une nouvelle formule pour le 18 mars (*Le Monde* du 19 décembre 1998).

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean Miot

Nous avons reçu une lettre de Jean Miot, ancien président de l'Agence France-Presse. Il réfute la mise en cause dont il estime faire l'objet dans un article publié dans Le Monde *du 11 février et désapprouve la phrase* « cette période de transition (...) est mise à profit pour tenter de tirer les leçons de l'échec de l'ancien président *[de l'AFP]* » :

J'ai laissé à regret les clés de cette agence aux administrateurs de l'Etat et de la presse, avec la fierté de rendre cette grande maison dans un état financier parfaitement sain : 340 millions de francs de provisions couvrant tous les risques et aléas, ; 170 millions de francs de trésorerie disponible, un chiffre d'affaires porté en trois ans de 1,18 à 1,3 milliard, en dépit des pertes liées aux crises asiatique et sud-américaine ; sans oublier les disparitions et concentrations de titres en France. Ainsi, l'AFP a « généré » 240 millions de francs de chiffre d'affaires de 1996 à fin 1999.

Enfin, et surtout, l'AFP n'a subi aucun déficit, les trois exercices s'étant achevés à l'équilibre, comme le prévoyaient les budgets successifs. S'il y a « échec », c'est de n'avoir pas pu, en trois ans, guérir l'AFP de ses maladies originelles, liées à son statut dont je n'ai cessé de réclamer la modernisation.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Gilbert Grellet a présenté sa candidature à l'Agence France-Presse (AFP).** Agé de cinquante-deux ans, diplômé d'HEC, il est directeur pour l'Europe et l'Afrique de l'AFP, où il a effectué toute sa carrière. C'est la première candidature interne à la présidence de l'agence.

■ **Tina Kieffer rejoint *Marie-Claire* comme directrice de la rédaction**, quelques mois après avoir dû quitter la direction du mensuel *DS* qu'elle avait lancé en mai 1997.

■ **Havas est intéressé par CMP média**, groupe américain de presse informatique. « *Un dossier que nous ne pouvons nous permettre de négliger* », a précisé, lundi 15 février à *La Tribune*, Eric Licoys, PDG d'Havas. CMP média a chargé la banque Lazard de trouver des solutions stratégiques pour son avenir, y compris les possibilités de vente ou de fusion.



TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **EDF : les députés ont entamé, mardi 16 février, l'examen** du projet de loi transposant la directive européenne qui va ouvrir à la concurrence le marché de l'électricité *(lire page 16)*.

● **DAIMLERCHRYSLER : le constructeur germano-américain** devrait décider avant le printemps de l'opportunité d'une prise de participation dans le deuxième constructeur japonais, Nissan, a indiqué, lundi 15 février, Jürgen Schrempp, le président du directoire. Une acquisition serait pour l'heure très *« attractive »*, a-t-il ajouté.

● **VOLVO : le constructeur suédois** serait en pourparlers pour reprendre Navistar, troisième constructeur américain de camions, selon le *Financial Times* du 15 février.

● **ALBERT : quatre offres fermes de reprise** pour la société de textile Albert (licences Naf-Naf, Chevignon, Elle, Kenzo, DKNY et Timberland), en dépôt de bilan, ont été déposées, lundi, devant le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon. Le choletais Salmon Arc-en-ciel, le groupe Zannier et les deux fonds d'investissement Artal Europe et Fidei ont présenté des propositions très proches, avec la promesse de reprendre entre 72 % et 78 % de l'effectif. Le tribunal devrait rendre sa décision en mars.

SERVICES

● **AMERICAN AIRLINES : la compagnie aérienne américaine**, paralysée depuis huit jours par un arrêt de travail de près d'un quart de ses pilotes, a annoncé un retour à la quasi-normale de ses vols lundi 15 février. La reprise du travail est intervenue après la menace d'un juge d'infliger au syndicat des pilotes une amende de 10 millions de dollars (8,9 millions d'euros).

● **MCDONALD'S : le géant américain de la restauration rapide** a annoncé lundi avoir investi 43 millions de dollars en Russie en 1998, pour ouvrir 19 nouveaux restaurants. Arrivée sur le marché russe en 1985, la chaîne compte désormais 45 établissements en Russie.

● **STAR ALLIANCE : l'alliance aérienne créée en 1997** autour de Lufthansa et d'United Airlines devrait être rejointe, dès le mois de mars, par Ansett Australia et Air New Zealand.

● **ONE.TEL : les familles Packer et Murdoch se sont associées** pour prendre une participation de 20 % chacune dans la compagnie australienne de télécommunications, pour un montant de 709 millions de dollars australiens (398,5 millions d'euros).

FINANCE

● **CRÉDIT SUISSE : la banque reprend pour 650 millions de dollars** (580 millions d'euros) Warburg Pincus Asset Management, un des leaders de la gestion de fortune aux Etats-Unis avec 230 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

● **WORMS : le groupe français d'assurances AXA serait en négocations** *« avancées »* pour vendre la banque, sa filiale à 100 %, au belge Artesia Banking Corporation, affirme le quotidien *Les Echos*, mardi 16 février.

● **CDC : les syndicats de la Caisse des dépôts (CDC) devaient convoquer** une assemblée générale mardi 16 février pour protester contre un projet de la direction de filialiser la direction des activités bancaires et financières (DABF) de la CDC, les séparant davantage des missions d'intérêt général de la caisse.

RÉSULTATS

■ **CIMENTS FRANÇAIS : la filiale française d'Italcementi** a enregistré, pour son exercice 1998, un résultat net de 898 millions de francs (136,9 millions d'euros), en hausse de 46 %, pour un chiffre d'affaires de 13,6 milliards de francs (2,1 milliards d'euros). Le groupe, qui a retrouvé sa santé après des années de restructurations, souhaite poursuivre sa politique d'acquisitions à l'étranger.

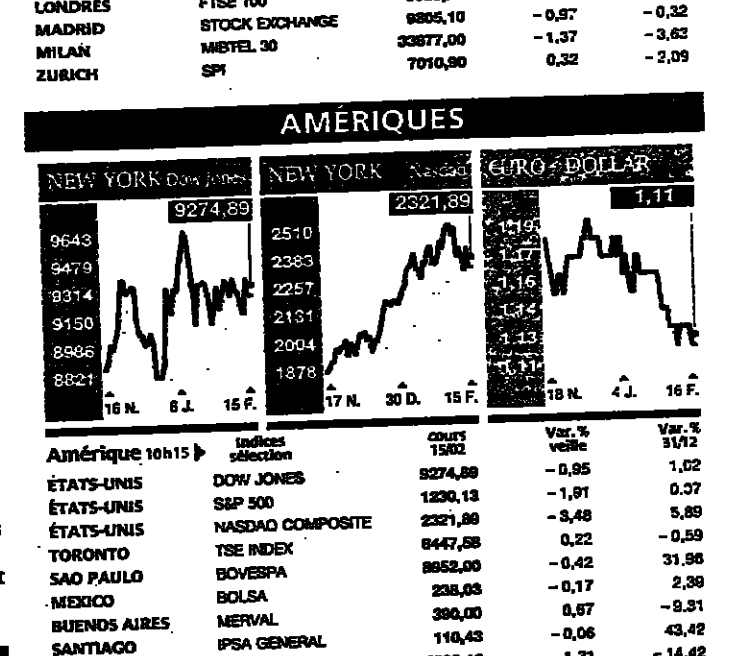
■ **BARCLAYS : le groupe bancaire britannique** a annoncé mardi 16 février une progression de 12 % de son bénéfice imposable pour 1998 à 1,918 milliard de livres (2,76 milliards d'euros). Très affecté par la crise russe l'été dernier, Barclays précise que ses provisions pour créances douteuses ont plus que doublé à 492 millions de livres.

EUROPE

FRANCFORT DAX 30 : 4891,56 — LONDRES FT 100 : 6095,20 — PARIS CAC 40 : 4038,40

Europe 12h30 ▶	Indices sélection	Cours 16/02	Var. % 15/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3402,46	– 0,37	1,80
EUROPE	STOXX 50	3384	0,09	1,92
EUROPE	EURO STOXX 324	290,33	– 0,40	0,52
EUROPE	STOXX 653	288,40	0,29	2,58
PARIS	CAC 40	4038,40	– 0,66	2,43
PARIS	MIDCAC	1583,13	0,08	– 3,92
PARIS	SBF 120	2717,24	– 0,46	2,29
PARIS	SBF 250	2589,63	1,01	3,58
PARIS	SECOND MARCHÉ	1887,99	0,01	– 5.67
AMSTERDAM	AEX	524,84	0,29	– 2.51
BRUXELLES	BEL 20	3416,85	0,32	– 2,72
FRANCFORT	DAX 30	4891,56	0,25	– 2.22
LONDRES	FTSE 100	6095,20	1,20	3,61
MADRID	STOCK EXCHANGE	9805,10	– 0,97	– 0,32
MILAN	MIBTEL 30	33877,00	– 1.37	– 3,63
ZURICH	SPI	7010,90	0,32	– 2,09

AMÉRIQUES



Amérique 10h15 ▶	Indices sélection	Cours 15/02	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9274,89	– 0,95	1,02
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1230,13	– 1,91	0.37
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2321,89	– 3,48	5,89
TORONTO	TSE INDEX	6447,58	0,22	– 0,59
SAO PAULO	BOVESPA	8852,00	– 0,42	31.96
MEXICO	BOLSA	238,03	– 0,17	2,39
BUENOS AIRES	MERVAL	390,00	0,67	– 9.31
SANTIAGO	IPSA GENERAL	110,43	– 0,06	43,42
CARACAS	CAPITAL GENERAL	4098,12	– 1,31	– 14,42

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei : 14232,64 — HONGKONG Hang Seng : 9402,39 — EURO / YEN : 131,46

Zone Asie 10h15 ▶	Indices sélection	Cours 16/02	Var. % 15/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14232,64	1,27	2,82
HONGKONG	HANG SENG	9402,39	– 0,24	– 6,43
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,80	—	– 2,27
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	63,32	6,40	– 2,49
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2859,40	– 0,64	1,64
BANGKOK	SET	25,49	1,95	– 0,74
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3327,81	0,38	8,92
WELLINGTON	NZSE-40	2151,50	0,20	4,17

ÉCONOMIE

Les Etats-Unis proposent l'extension de l'Alena

LE PRÉSIDENT Bill Clinton a proposé, lundi 15 février, la création d'une *« zone de libre-échange des Amériques »* pour faire face aux crises financières mondiales.

M. Clinton a souligné que les relations entre les Etats-Unis et le Mexique, liés depuis cinq ans par l'Accord nord-américain de libre-échange (Alena), avaient permis de protéger les deux pays de la crise financière mondiale qui, a-t-il dit, *« a causé tellement de problèmes ailleurs »*. Le président américain a déclaré : *« Nous devons étendre cette oasis de confiance et de croissance dans notre hémisphère en créant une zone de libre-échange des Amériques et en soutenant nos amis de la région quand ils ont des difficultés. »*

■ **JAPON : l'économie japonaise se trouve toujours plongée dans une crise profonde** malgré l'apparition de certains signes encourageants ont estimé l'Agence de planification (EPA) et la Banque du Japon dans leurs rapports mensuels publiés mardi 16 février. Les deux institutions ont dressé un sombre tableau de l'économie (chute des profits des entreprises, dégradation du marché de l'emploi, baisse de l'investissement et affaiblissement des exportations). Malgré tout, l'agence des statistiques souligne *« une intensification des indices de changements à venir »*.

■ **La production industrielle japonaise a progressé de 1,3 %** en décembre 1998, par rapport à son niveau de novembre, a indiqué mardi 16 février le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI). Les facturations des entreprises ont augmenté de 1,8 % tandis que leurs stocks de produits finis ont baissé de 1,8 %.

■ **Le Japon a menacé de saisir l'Organisation mondiale du commerce** (OMC) si les Etats-Unis maintiennent leur projet d'imposer des taxes antidumping sur les aciers importés du Japon. Ces taxes pourraient varier entre 25 % et 67,6 %.

■ **ALLEMAGNE : les partenaires sociaux de la métallurgie** allemande sont convenus de se retrouver comme prévu mardi à Stuttgart pour une *« médiation spéciale »* qui peut encore éviter une grève, a-t-on appris lundi auprès des organisations syndicale et patronale.

■ **Les prix de gros en Allemagne** ont progressé de 0,3 % en janvier comparé à décembre, ce qui porte leur baisse sur un an à 4,1 %, a annoncé mardi l'Office fédéral de Wiesbaden.

■ **FRANCE : l'activité industrielle en France a enregistré un « léger tassement » en janvier** mais devrait connaître, au cours des prochains mois, une progression *« à rythme modéré »* dans la plupart des secteurs, selon l'enquête mensuelle de la Banque de France, publiée lundi.

■ **L'emploi intérimaire occupait fin décembre 485 051 personnes, soit une augmentation de 17,8 % en un an** (+ 72 800 emplois) mais une baisse de 12,1 % par rapport à novembre, selon l'indicateur mensuel provisoire publié lundi par l'Unedic (régime d'assurance chômage).

■ **ITALIE : la production industrielle a connu un sévère passage à vide en décembre** 1998 avec une chute de 3,9 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, sur l'ensemble de l'année 1998, la production industrielle a progressé de 1,7 % contre 2,2 % en 1997. Confronté aux crises asiatique et brésilienne, la production de biens durables s'est repliée de 6,2 % en décembre 1998 et de 3,2 % sur l'ensemble de l'année.

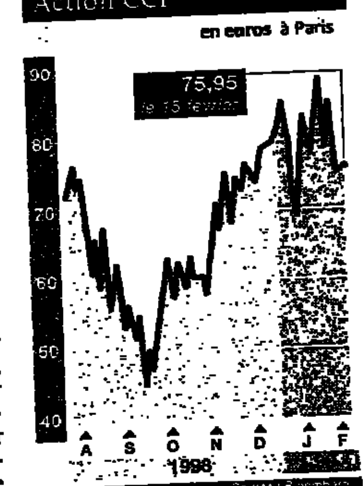
■ **LIBAN : la croissance économique s'est établie à 2 % en 1998** au Liban, en baisse de 1,5 % par rapport à l'année précédente, a indiqué un rapport bancaire publié lundi. *« La croissance s'est établie à 2 % en 1998, en recul de 1,5 % par rapport à 1997 (3,5 %) »*, alors qu'elle était de 4 % en 1996 et de 7 % en 1995, précise le rapport de la Banque Audi, quatrième établissement bancaire par ordre d'importance au Liban.

■ **ISRAËL : les prix à la consommation ont diminué de 0,5 % en janvier** en Israël, la chute la plus importante depuis des décennies, ce qui témoigne, selon un analyste économique, de la dégradation de la situation économique du pays. La baisse, annoncée par l'office national des statistiques, est attribuée à une diminution des prix des marchandises et une baisse des coûts du logement.

■ **HONGRIE : le déficit de la balance des comptes courants** s'est élevé l'an dernier à 1,99 milliard d'euros, et le gouvernement s'est dit surpris par son ampleur. L'OCDE avait lancé au début du mois une mise en garde à Budapest contre une détérioration de la balance courante et les risques d'un *« ralentissement plus prononcé que prévu de l'activité dans l'Union européenne »*.

VALEUR DU JOUR

Le CCF convoité par ING



LES INVESTISSEURS boursiers sont persuadés que la consolidation n'est pas terminée dans le secteur bancaire et que, après les rapprochements de la Société générale avec Paribas et du Banco Santander avec le Banco Central Hispano, les opérations vont se dérouler à un rythme accéléré. La prochaine cible française pourrait être le Crédit commercial de France (CCF). Deux échéances attendent la banque présidée par Charles de Croisset cette semaine, qui nourrissent la spéculation sur son avenir. La première est la présentation de ses résultats pour 1998, prévue jeudi 18 février. La seconde est une étape importante de la cession de la participation de 7,8 % des Mutuelles du Mans Assurances dans le capital de la banque. Un mandat de vente a été confié à la banque Lehman Brothers, qui boucle cette semaine le premier tour de son appel d'offres et table sur une dizaine de candidats.

Parmi eux, le bancassureur néerlandais ING est le plus attendu. Il contrôle déjà la banque d'affaires Barings, dont il vient d'annoncer la réorganisation, et la banque belge BBL. Il est actionnaire à hauteur de 5,9 % du CCF et présent à son conseil d'administration. Lundi 15 février, des rumeurs lui prêtaient l'intention de lancer une offre publique d'achat sur la banque. Les deux établissements ne commentent pas ces rumeurs. L'action CCF a gagné 1,94 % à 75,95 euros et le titre ING, 0,51 % à 49,3 euros. D'après un sondage *La Tribune*-Sofres publié mardi 16 février, le secteur bancaire est celui que les investisseurs placent en tête de leurs priorités. Cet intérêt profite à toutes les valeurs. Lundi, les analystes financiers londoniens qui n'avaient guère salué la fusion SG-Paribas ont en outre renversé leur opinion. Certains craignaient que l'opération ait été motivée par de trop mauvais résultats en 1998, compensés par des plus-values sur le portefeuille de participations. Ils ont été rassurés par la note d'information publiée vendredi 12 février. Une étude de Salomon Smith Barney insiste aussi sur le fait que les réductions de coûts prévues sont *« réalistes »*. Dans un marché en baisse, les actions Paribas et Société générale ont respectivement gagné 1,19 %, à 85 euros, et 0,43 %, à 137,8 euros.

Sophie Fay

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris, qui avait entamé la séance du mardi 16 février en hausse de 1,17 %, s'est rapidement replié pour céder 0,45 % à 4 046,77 points. La veille, la Bourse de Paris avait terminé sur une timide hausse dans un marché sans tendance et sans volume en raison de la fermeture de la place de New York. Après une ouverture en baisse de 0,64 %, l'indice CAC 40 avait clôturé en hausse de 0,12 %.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort a ouvert en hausse, mardi 16 février. Il gagnait 0,80 %, à 4 927,99 points, soutenu par le repli de l'euro favorable aux exportateurs allemands.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a progressé de 1,2 %, lundi, poussée par la bonne tenue des valeurs bancaires. A la clôture, l'indice Footsie des cent principales valeurs a gagné 72,5 points, à 6 023,2 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 16 février en hausse de 1,3 %. L'indice Nikkei 225 a gagné 177,92 points pour finir à 14 232,64 points. Il a été soutenu par la hausse du marché obligataire observée après l'annonce, par le ministère des finances, de mesures techniques destinées à enrayer la récente envolée des taux d'intérêt à long terme.

TAUX

MARDI 16 FÉVRIER, les taux d'intérêt japonais à 10 ans se sont brusquement repliés, passant de 2,14 % à 1,86 %. Ce mouvement a fait suite aux mesures spectaculaires annoncées mardi par le ministre des finances, Kiichi Miyazawa. Les opérateurs avaient été totalement insensibles à la baisse des taux à court terme par la Banque du Japon, annoncée vendredi 12 février. Le gouvernement japonais a annoncé mardi que le *« trust fund »* géré par la poste va reprendre ses achats d'obligations à 10 ans, à raison de 200 milliards de yens (1,5 milliard d'euros) par mois. Par ailleurs, le gouvernement va réduire de 400 milliards de yens le montant des émissions obligataires à 10 ans prévues en mars. Il émettra, à la place, des titres d'une maturité plus courte (de 2 à 6 ans). Ces annonces marquent un revirement complet par rapport aux annonces faites en novembre 1998 (ralentissement des achats de la poste et forte augmentation des émissions à 10 ans), qui avaient entraîné le krach obligataire japonais.

A Paris, dans les premières transactions du mardi 16 février, le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans est repassé sous la barre des 4 %, à 3,98 %. La veille, les taux à 10 ans avaient terminé la séance à 4,001 %, un niveau inconnu depuis le mois de novembre 1998. Le 27 janvier 1999, les taux avaient atteint un plus bas historique à 3,72 %.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC	6,55957	€URO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre ▶	15/02
COURONNE DANOISE.	7,4348
COUR. NORVÉGIENNE	8,5930
COUR. SUEDOISE	8,8815
COURONNE TCHÈQUE	38,197
DOLLAR AUSTRALIEN.	1,7353
DOLLAR CANADIEN	1,6781
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0531
DRACHME GRECQUE	321,90
FLORINT HONGROIS	249,66
ZLOTY POLONAIS	4,2612

Cours de change croisés

16/02 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	—	0,85146	1,11935	0.17064	1,63355	0,70006
YEN	117,44500	—	131,46500	20,04500	191,89000	82,22500
€URO	0,89338	0,76066	—	0,15245	1,46936	0,62540
FRANC	5,86015	4,99000	6,55957	—	9,57345	4,10295
LIVRE	0,61216	0,52115	0,68520	0,10445	—	0,42860
FRANC SUISSE	1,42840	1,21610	1,59690	0,24375	2,33330	—

Taux d'intérêt (%)

Taux 15/02 ▶	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,08	2,87	4,01	4,88
ALLEMAGNE	3,13	3,12	3,91	4,87
GDE-BRETAG.	5,38	5,18	4,52	4,43
ITALIE	—	3,02	4,12	5,09
JAPON	0,25	0,18	2.17	—
ÉTATS-UNIS	4,86	4,55	5,06	5,42
SUISSE	0,93	1,13	2,53	3,88
PAYS-BAS	3,06	3,18	4	4,91

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 16/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 MARS 99	11328	111,25	111,02
Euribor 3 mois MARS 99	2363	96,97	96,96

Pétrole

En dollars ▶	Cours 15/02	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,37	—
WTI (NEW YORK)	11,91	0,25
LIGHT SWEET CRUDE	11,90	– 0,17

Matières premières

En dollars ▶	Cours 15/02	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1441,5	– 0,24
ALUMINIUM 3 MOIS	1199	– 0,37
PLOMB 3 MOIS	519	– 0,19
ETAIN 3 MOIS	5140	– 0,18
ZINC 3 MOIS	1024,5	– 0,53
NICKEL 3 MOIS	4565	– 0,44
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,71	2,15
PLATINE A TERME	79150,33	1,90
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	257,75	0,10
MAÏS (CHICAGO)	214,5	– 0,23
SOJA TOURTEAU (CHG.)	129,6	0,08
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1256	– 1,34
CAFÉ (LONDRES)	1779	—
SUCRE BLANC (PARIS)	233	—

Or

En €uros ▶	Cours 15/02	Var % 12/02
OR FIN KILO BARRE	8280	+ 0,36
OR FIN LINGOT	8340	– 0,12
ONCE D'OR (LO) $	289,20	+ 0,77
PIÈCE FRANCE 20 F	49,30	– 1,40
PIÈCE SUISSE 20 F	50,10	+ 0,20
PIÈCE UNION LAT. 20 F	49,10	—
PIÈCE 10 DOLLARS US	260	– 3,70
PIÈCE 20 DOLLARS US	457,50	—
PIÈCE 50 PESOS MEX.	308,25	+ 0,49

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **BMW** a progressé de 3,04 %, à 745 euros, lundi 15 février. Les investisseurs ont préféré se fier aux rumeurs d'OPA plutôt qu'aux démentis de la famille Quandt, actionnaire de BMW.

● Le même jour, l'action **Volkswagen** a gagné 1,23 %. Le groupe automobile allemand est cité comme un prédateur possible pour BMW.

● Le titre **Telecom Italia** a terminé la séance de lundi sur une hausse de 1,31 %. Pourtant, durant la séance, l'action a perdu jusqu'à 2,56 % après l'annonce de la rupture des négociations avec Rupert Murdoch sur la vente de la plate-forme numérique Stream.

● L'action du groupe néerlandais de grande distribution **Ahold** a abandonné 1,71 % lundi. Une rumeur a prêté à Ahold l'intention de racheter la chaîne de supermarchés britannique Safeway.

● Le titre **ING** a gagné 0,51 % lundi. La banque néerlandaise n'a pas commenté la rumeur selon laquelle elle pourrait prendre le contrôle du CCF.

● L'action **Banca Intesa** a grimpé de 6,59 % lundi, du fait du rôle que pourrait jouer cet établissement dans les restructurations bancaires en Italie et en France.

● L'action du chimiste suisse **Clariant** a progressé de 2,5 %, lundi 15 février, influencée par l'engouement des investisseurs pour les valeurs cycliques.

STOXX 653 — sur un an: 266,40 (315, 294, 273, 253, 232, 212; 26 FÉV., 19 AOÛT, 16 FÉV.) — sur 5 jours: 277,38 (M), 281,10 (J), 283,86 (V), 285,57 (L), 266,40 (M)

EURO STOXX 50 — sur un an: 3402,46 (3685, 3432, 3178, 2925, 2672, 2419; 16 FÉV., 18 AOÛT, 16 FÉV.) — sur 5 jours: 3326,56 (M), 3375,42 (J), 3405,9 (V), 3414,07 (L), 3402,46 (M)

16/02 12 h 33 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AUTOLIV SDR	SE	35,24	-0,63
BASF AG	BE •	30,8	+0,16
BMW	DE •	738	-0,94
CONTINENTAL AG	DE •	26,56	+1,39
DAIMLERCHRYSLER	DE •	84,5	-0,82
FIAT	IT •	2,85	-1,38
FIAT PRIV.	IT •	1,46	+1,39
LABINAL /RM	FR •	167,2	+1,33
LUCAS VARITY	GB	4,08	....
MAGNETI MARELLI	IT •	1,34	+2,29
MICHELIN-B- /RM	FR •	40,07	-1,31
PEUGEOT /RM	FR •	130	+0,78
PIRELLI	IT •	2,73	-2,15
RENAULT	FR •	43,6	-0,93
SOMMER ALLIBER/	FR •	23,25	....
VALEO /RM	FR •	78,2	-2,13
VOLKSWAGEN	DE •	66,5	+1,06
VOLVO -A-	SE	23,87	-0,93
VOLVO -B-	SE	24,49	-0,91
▶ DJ E STOXX AUTO P		269	-0,52

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABBEY NATIONAL	GB	18,30	+1,86
ABN AMRO HOLDIN	NL •	18,3	....
ALLIED IRISH BA	GB	16,14	+1,46
ALPHA CREDIT BA	GR	109,35	....
ARGENTARIA RS	ES •	21,96	-2,05
B PINTO MAYOR R	PT •	18,53	....
BANCO ESSI R	PT •	10,59	....
BANK AUSTRIA AG	AT •	48	+7,14
BANK OF IRELAND	GB	18,91	+0,85
BANK OF PIRAEUS	GR	44,69	....
BANKINTER	ES •	34,43	+0,38
BARCLAYS PLC	GB	23,76	+4,66
BAYR.HYPO-U.VER	DE •	56	-2,31
BCA FIDEURAM	IT •	5,41	-1,64
BCA INTESA	IT •	4,72	-5,60
BCA ROMA	IT •	1,29	....
BCO BILBAO VIZC	ES •	13,25	-1,05
BCO CENTRAL HIS	ES •	10,3	-0,39
BCO POPULAR ESP	ES •	60,85	-1,14
BCO SANTANDER	ES •	17,22	-0,46
BCP REG	PT •	27,35	....
BNP /RM	FR •	72,85	-0,21
CCF /RM	FR •	78,7	+3,62
CHRISTIANIA BK	NO	3,65	+1,29
COMIT	IT •	5,6	+0,18
COMM.BANK OF GR	GR	116,34	....
COMMERZBANK	DE •	25,3	+1
DEN DANSKE BK	DK	112,98	-0,10
DEN NORSKE BANK	NO	3,47	+0,68
DEUTSCHE BANK A	DE •	47,36	+2,27
DEXIA CC	BE •	148,4	-0,07
DEXIA FCE RM	FR •	133	-1,19
DRESDNER BK AG	DE •	31,9	-2,45
ERGO BANK	GR	77,97	....
FIRST AUSTRIAN	AT •	49,42	-91,41
FOERENINGSSB A	SE	22,74	+0,26
FOKUS BK	NO	8,96	....
HALIFAX	GB	11,12	+3,51
HSBC HOLDS	GB	23,32	+2,42
IMI	IT •	....	....
IONIAN BK REG.S	GR	54,36	....
JYSKE BANK REG	DK	78,88	+1,74
KAPITAL HOLDING	DK	43,04	+1,36
KBC BANCASSURAN	BE •	71,35	-0,21
LLOYDS TSB	GB	13,04	+1,93
MERITA	FI •	5,51	+2,04
NAT BANK GREECE	GR	66,17	....
NATEXIS	FR •	53,55	-0,09
NATL WESTM BK	GB	19,74	+6,75
NORDBANKEN HOLD	SE	5,85	+1,96
OBERBANK	AT •	63	+1,61
ROLO BANCA 1473	IT •	22,75	-2,36
ROYAL BK SCOTL	GB	18	+0,98
S-E-BANKEN -A-	SE	9,68	+2,38
SPAREBANKEN NOR	NL •	164,5	+1,54
STE GENERAL-A-/	FR •	138	+0,15
SV HANDBK -A-	SE	34,85	+1,48
UBS N	CH	280,25	-0,22
UNICREDITO ITAL	IT •	4,83	-0,86
UNIDANMARK -A-	DK	67,25	-2,53
XIOSBANK	GR	50,95	....
▶ DJ E STOXX BANK P		261,06	-0,41

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACERINOX REG	ES •	....	....
ALUMINIUM GREEC	GR	66,76	....
ARJO WIGGINS AP	GB	1,77	+1,67
ASSIDOMAEN AB	SE	15,54	-0,38
AVESTA	SE	3,11	-0,36
BEKAERT	BE •	401	+0,91
BILTON	GB	4,47	+1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT •	41,41	+0,51
BRITISH STEEL	GB	1,81	....
BUHRMANN NV	NL •	16,75	-4,29
BUNZL PLC	GB	3,44	-0,42
CART.BURGO	IT •	5,19	-2,26
DEGUSSA-HUELS	DE •	36	-1,37
ELKEM ASA, OSLO	NO	12,39	-2,29
ELVAL	GR	12,74	...
INPARSA	PT •	20	....
JOHNSON MATTHEY	GB	6,47	-0,45
MAYR-MELNHOF KA	AT •	41,09	-0,39
METSAE-SERLA A	FI •	6,5	-3,70
MODO B FR	SE	23,53	-0,71
NORSKE SKOGIND-	NO	27,12	+1,53
OUTOKUMPU OY -A	FI •	7,5	-8,20
PECHINEY-A-	FR •	31,12	-0,89
PORTUCEL INDUST	PT •	5,36	....
RAUTARUUKKI K	FI •	5,34	-5,65
RIO TINTO	GB	11,56	-3,51
SIDENOR	GR	24,09	....
SILVER & BARYTE	GR	35,28	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,71	-0,84
SONAE INDUSTRIA	PT •	12,1	....
SOPORCEL	PT •	11,01	....
SSAB SW ST A FR	SE	9,80	-2,25
STORA ENSO -A-	FI •	8	-0,62
STORA ENSO -R-	FI •	8,25	....
SVENSKA CELLULO	SE	19,31	-0,29
THYSSEN	DE •	171	+0,71
TRELLEBORG B	SE	8,61	-0,65
UNION MINIERE	BE •	32,1	-1,59
UPM-KYMMENE COR	FI •	23,8	+0,42
USINOR	FR •	12,01	-1,07
VIOHALCO	GR	31,85	....
VOEST-ALPINE ST	AT •	24,58	-1,88
▶ DJ E STOXX BASI P		151,21	-0,36

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGA -A-	SE	11,88	...
AGA -B-	SE	11,77	-0,48
AIR LIQUIDE /RM	FR •	132,9	-2,28
AKZO NOBEL	NL •	....	....
BASF AG	DE •	30,8	+0,16
BAYER AG	DE •	31,05	+0,49
BOC GROUP PLC	GB	12,26	-0,35
CIBA SPEC CHEM	CH	71,18	+0,89
CLARIANT N	CH	464,58	+0,27
DYNO INDUSTRIER	NO	13,96	+0,84
EMS-CHEM HOLD A	CH	4899,89	-1,08
HENKEL KGAA VZ	DE •	70,1	-0,57
HOECHST AG	DE •	40,05	+0,25
ICI	GB	7,88	-0,37
KEMIRA	FI •	5,8	....
LAPORTE	GB	8,38	-2,20
LENZING AG	AT •	55	+1,48
PERSTORP -B-	SE	9,18	....
SNIA BPD	IT •	1,32	-1,49
SOLVAY	BE •	62,55	-0,71
TESSENDERLO CHE	BE •	48	-0,54
UCB	BE •	....	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		332,72	-0,01

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER RGI -A-	NO	10,18	....
CGIP /RM	FR •	48,99	+0,60
CIR	IT •	0,99	+2,06
D'IETEREN SA	BE •	449	-0,44
GAZ ET EAUX /RM	FR •	40,65	+1,22
GBL	BE •	171	-0,35
GENL ELECTR CO	GB	7,41	-1,35
GEVAERT	BE •	67	+3,08
HAGEMEYER NV	NL •	31,65	+3,43
INCHCAPE PLC	GB	2,28	+5,48
INVESTOR -A-	SE	37,72	+0,60
INVESTOR -B-	SE	38,96	+1,47
KVAERNER -A-	NO	18,50	-2,45
KVAERNER -B-	NO	15,13	-3,35
LVMH / RM	FR •	210	-1,64
MYTILINEOS HOLD	GR	16,56	....
NORSK HYDRO	NO	33,63	+2,12
OERLIKON-BUEHRL	CH	110,34	-0,28
ORKLA -A-	NO	13,09	....
ORKLA -B-	NO	11,17	+1,05
SONAE INVESTIME	PT •	36,45	....
VEBA AG	DE •	51,05	+1,29
▶ DJ E STOXX CONG P		232,18	+0,15

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BRITISH TELECOM	GB	15,71	+1,03
CABLE & WIRELES	GB	11,96	+0,24
DEUTSCHE TELEKO	DE •	37,8	+1,34
EUROPOLITAN HLD	SE	99,08	-1,12
FRANCE TELECOM	FR •	78,55	-2,42
HELLENIC TELE (	GR	25,01	....
KONINKLIJKE KPN	NL •	48	+2,79
PORTUGAL TELECO	PT •	45,34	....
SWISSCOM N	CH	358,74	+0,35
TELE DANMARK	DK	104,91	+0,65
TELECEL	PT •	171,2	....
TELECOM ITALIA	IT •	8,48	-0,85
TELECOM ITALIA	IT •	5,64	-2,42
TELEFONICA	ES •	40,43	-0,91
TIM	IT •	5,55	-2,46
VODAFONE GROUP	GB	16,45	-0,09
▶ DJ E STOXX TCOM P		652,41	-0,78

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AALBORG PORTLAN	DK	16,14	-4
ACCIONA	ES •	55	-1,61
ACESA REG	ES •	12,77	-1,54
AKTOR SA	GR	15,05	....
ASKO OY	FI •	13,6	+2,26
AUMAR	ES •	22	-1,79
AUTOSTRADE	IT •	7,25	-2,55
BCA INTESA	IT •	4,72	-5,60
BICC PLC	GB	1,22	-1,18
BILFINGER & BER	DE •	18,2	+1,11
BLUE CIRCLE IND	GB	4,70	-1,52
BOUYGUES /RM	FR •	228,2	-0,35
BPB	GB	3,39	-0,43
CARADON	GB	2,09	+0,70
CBR	BE •	84,25	-2,54
CHARTER	GB	5,02	-1,42
CIMPOR SGPS R	PT •	25,11	....
COLAS /RM	FR •	182	-1,73
CRH PLC	GB	16,36	+0,27
CRISTALERIA ESP	ES •	51,35	+1,08
DRAGADOS CONSTR	ES •	35,12	-1,84
FOM CON CONTRAT	ES •	59,5	-0,34
GROUPE GTM	FR •	88,1	-1,89
HEIDELBERGER ZE	DE •	58,5	+1,74
HELL.TECHNODO.R	GR	11,73	....
HERACLES GENL R	GR	23,05	....
HOCHTIEF ESSEN	DE •	32,5	+4,34
HOLDERBANK FINA	CH	228,84	....
HOLDERBANK FINA	CH	944,20	-0,59
IMETAL /RM	FR •	102,4	-2,20
ITALCEMENTI	IT •	9,4	+2,40
ITALCEMENTI RNC	IT •	4,15	+0,24
LAFARGE /RM	FR •	80,85	+1,06
MICHANIKI REG.	GR	8,73	....
PARTEK	FI •	7,5	-3,85
PHILIPP HOLZMAN	DE •	125	+0,08
PILKINGTON PLC	GB	0,97	....
POTAGUA -B-	DK	18,16	....
RMC GROUP PLC	GB	10,70	+0,27
RUGBY GRP	GB	1,38	+1,08
SAINT GOBAIN /R	FR •	128	....
SEMAPA	PT •	15	....
SKANSKA -B-	SE	27,36	-0,21
SUPERFOS	DK	13,45	+2,04
TARMAC	GB	1,80	+1,85
TAYLOR WOODROW	GB	2,44	+0,60
TECHNIP /RM	FR •	84,25	+11,89
TITAN CEMENT RE	GR	74,37	....
UNICEM	IT •	9,28	+0,11
URALITA SA	ES •	9	-0,99
VALENCIANA CEM	ES •	11,9	+1,45
WIENERB BAUSTOF	AT •	173,8	-0,80
WILLIAMS	GB	5,19	+0,85
▶ DJ E STOXX CNST P		184,21	+0,26

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACCOR /RM	FR •	218	-1,93
ADIDAS-SALOMON	DE •	88	+0,92
AMER GROUP A	FI •	11,5	+5,50
AUSTRIAN AIRLIN	AT •	29,6	+0,51
BANG & OLUFSEN	DK	61,20	+0,34
BARRATT DEV PLC	GB	3,88	....
BEAZER GROUP	GB	2,55	-1,68
BENETTON GROUP	IT •	1,46	....
BERKELEY GROUP	GB	8,27	+0,53
BRITISH AIRWAYS	GB	5,99	+3,77
BRYANT GROUP PL	GB	1,65	-1,72
CHARGEURS RM	FR •	42,05	-2,89
CLUB MED. /RM	FR •	85,5	....
COATS VIYELLA	GB	0,61	....
COMPASS GRP	GB	10,88	+4,75
COURTAULDS TEXT	GB	2,34	-0,62
DT.LUFTHANSA N	DE •	18,95	+0,26
ELECTROLUX -B-	SE	15,93	+0,71
EMI GROUP	GB	6,22	+3,62
EURO DISNEY /RM	FR •	1,12	-0,88
FINNAIR	FI •	5	....
G WIMPEY PLC	GB	1,88	-1,54
GRANADA GROUP P	GB	17,13	+1,64
HERMES INTL	FR •	72,25	+0,21
HPI	IT •	0,58	-1,69
HUNTER DOUGLAS	NL •	27,4	+2,24
KLM	NL •	25,15	+0,60
LADBROKE GRP	GB	3,90	+1,51
MOULINEX /RM	FR •	9,69	+2,87
NCL HLDG	NO	2,38	....
PATHE /RM	FR •	241	+0,79
PENTLAND GRP	GB	1,44	....
PERSIMMON PLC	GB	3,09	+0,95
RANK GROUP	GB	2,97	-0,49
SAIRGROUP N	CH	199,03	+0,17
SAS DANMARK A/S	DK	9,55	+0,61
SEB /RM	FR •	59,9	+5,09
THE SWATCH GRP	CH	507,84	-0,86
THE SWATCH GRP	CH	119,75	-0,39
WILLIAM BAIRD	GB	1,36	+1,08
WILSON BOWDEN	GB	8,48	+0,17
WOLFORD AG	AT •	43,2	+0,23
WWWW UK UNITS	GB	0,65	-4,26
▶ DJ E STOXX CCYC P		153,44	-0,10

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ASTRA -A-	SE	18,01	+2,89
ASTRA -B-	SE	17,90	+2,91
ELAN CORP	GB	66,72	+7,60
GLAXO WELLCOME	GB	29,44	+1,15
NOVARTIS N	CH	1592,46	-0,08
NOVO NORDISK B	DK	103,84	....
ORION A	FI •	20,5	+2,96
ORION B	FI •	20,5	....
RHONE POUL./RM	FR •	41,4	-3,72
ROCHE HOLDING	CH	15915,36	-0,22
ROCHE HOLDING G	CH	11263,32	+0,62
SANOFI /RM	FR •	147,9	-0,94
SCHERING AG	DE •	116,4	-0,60
SMITHKLINE BEEC	GB	12,53	....
ZENECA GROUP	GB	37,77	+1,92
▶ DJ E STOXX PHAR P		358,61	-1,51

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER MARITIME	NO	6,75	-1,69
BG	GB	5,11	-0,56
BP AMOCO	GB	12,52	-0,58
BURMAH CASTROL	GB	11,31	+2,77
CESPA	ES •	33,39	-0,77
ELECTRAFINA	BE •	107	+0,94
ELF AQUITAINE /	FR •	92,7	+1,09
ENI	IT •	5,38	-2,01
ENTERPRISE OIL	GB	3,71	+0,39
F.OLSEN ENERGY	NO	5,41	-1,06
LASMO	GB	1,71	+1,72
OCEAN RIG	NO	0,22	+2,73
OMV AG	AT •	75,45	+0,59
PETROFINA SA BR	BE •	412	+0,76
PETROLEUM GEO-S	NO	10,42	+0,56
PRIMAGAZ /RM	FR •	75,1	-2,40
PROSAFE	NO	5,24	+2,27
REPSOL	ES •	48,36	+0,02
ROYAL DUTCH CO	NL •	38,85	-1,40
SAGA PETROLEUM	NO	7,82	-4,38
SAIPEM	IT •	3,29	-0,90
SHELL TRANSP &	GB	4,82	-1,48
SMEDVIG -A-	NO	7,62	-3,68
TOTAL /RM	FR •	93,35	+0,38
▶ DJ E STOXX ENGY P		224,62	-0,75

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
3I	GB	8,77	-0,17
ALMANIJ	BE •	73,5	+0,27
ALPHA FINANCE	GR	44,42	....
AMVESCAP	GB	8,38	+3,40
BAIL INVEST /RM	FR •	127,4	+0,71
BPI-SGPS N	PT •	32,18	....
BRITISH LAND CO	GB	7,32	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,60	-0,77
COBEPA	BE •	66,8	+3,25
CORP FIN ALBA -	ES •	121	-0,78
CPP /RM	FR •	35,12	+0,03
CS GROUP N	CH	143,10	+1,44
EURAFRANCE /RM	FR •	452,3	+0,02
FONCIERE LYONNA	FR •	126	-0,79
FORTIS AG	BE •	....	....
GECINA /RM	FR •	102,3	+0,29
HAMMERSON	GB	5,80	+1,01
IMMEUBLES FRANC	FR •	17	-0,29
KAPITAL HOLDING	DK	43,04	+1,36
LAND SECURITIES	GB	11,60	-0,12
LIBERTY INT.HDG	GB	6,51	-0,68
MEDIOBANCA	IT •	10	-0,30
MEDIOLANUM	IT •	5,84	-2,18
MEPC PLC	GB	6,28	+1,88
METROVACESA	ES •	23,87	-0,04
NATIO-INTER -C-	NL •	....	....
PARIBAS	FR •	85,1	+0,12
PROVIDENT FIN	GB	12,84	+2,08
RODAMCO NV	NL •	20,8	....
SCHRODERS PLC	GB	16,82	+0,43
SEFIMEG N /RM	FR •	62,25	-0,80
SIMCO N /RM	FR •	79	-0,44
SLOUGH ESTATES	GB	4,68	-0,31
SOPHIA /RM	FR •	37,8	....
UNIBAIL /RM	FR •	115	+0,44
UNIM	IT •	0,5	....
VALLEHERMOSO	ES •	11,41	-0,78
WOOLWICH PLC	GB	5,11	+1,73
▶ DJ E STOXX FINS P		248,44	-0,35

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALLIED DOMECQ	GB	6,79	+2,18
ASSOCIATE BRIT	GB	7,37	+1,20
BASS	GB	11,66	-0,25
BBAG OE BRAU-BE	AT •	42,5	+1,19
BONGRAIN /RM	FR •	367,8	-0,24
BRAU-UNION	AT •	46	....
CADBURY SCHWEPP	GB	14,06	+2
CARLSBERG -B-	DK	42,33	+1,29
CARLSBERG AS -A	DK	40,35	-1,64
CHR. HANSEN HLD	DK	105,88	+1,29
CULTOR -1-	FI •	7,65	-0,65
DANISCO	DK	41,70	....
DANONE /RM	FR •	232,9	+1,48
DELTA DAIRY	GR	18,28	....
DIAGEO	GB	9,49	+0,62
ELAIS OLEAGINOU	GR	21,73	....
ERID.BEGH.SAY /	FR •	126	+1,61
GREENCORE GROUP	GB	3,51	+0,41
HEINEKEN	NL •	49,55	+0,51
HELLENIC BOTTLI	GR	34,17	....
HELLENIC SUGAR	GR	9,32	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI •	33	+0,61
KERRY GRP-A-	GB	11,02	-12,44
MONTEDISON	IT •	0,91	....
NESTLE N	CH	1611,29	+0,94
PARMALAT	IT •	1,32	-0,75
PERNOD RICARD /	FR •	64,9	+2,62
RAISIO GRP K	FI •	8,01	-8,94
RAISIO GRP V	FI •	8	+1,69
RIEBER & SON -B	NO	6,17	+1,92
TATE & LYLE	GB	6,42	+0,68
UNICER REG	PT •	20,85	-0,48
UNIGATE PLC	GB	5,55	-2,54
UNILEVER	NL •	68,4	+3,64
UNILEVER	GB	8,69	+2,74
▶ DJ E STOXX F & BV P		236,09	+1,37

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABB AB -A-	SE	10,70	+1,60
ABB AB -B-	SE	10,70	+2,15
ABB BADEN	CH	1141,69	+1,11
ADECCO CHESEREX	CH	423,20	+3,69
ALSTOM	FR •	23,85	+3,25
ALUSUISSE LON G	CH	1020,08	-0,49
ASSOC BR PORTS	GB	3,92	....
ATLAS COPCO -A-	SE	22,63	-0,25
ATLAS COPCO -B-	SE	22,52	-0,74
ATTICA ENTR SA	GR	8,65	....
BAA	GB	10,46	+0,84
BBA GROUP PLC	GB	6,29	+5,08
BERGESEN	NO	12,34	+0,95
BONHEUR	NO	16,29	-9,09
CMB	BE •	32,5	....
COOKSON GROUP P	GB	2,02	+1,46
DAMPSKIBS -A-	DK	5380,10	+2,56
DAMPSKIBS -B-	DK	5716,36	-0,10
DAMSKIBS SVEND	DK	8406,41	-0,89
DELTA PLC	GB	1,62	-0,88
DET SONDENFJ NO	NO	6,52	-3,45
ELECTROCOMPONEN	GB	5,87	+1,25
EQUANT NV	DE •	68	-2,86
FINNLINES	FI •	25,5	-0,97
FKI	GB	2,19	....
FLS IND.B	DK	18,29	+2,26
FLUGHAFEN WIEN	AT •	39,8	+0,78
GKN	GB	12,50	+1,77
GLYNWED INTL PL	GB	2,56	+1,73
HALKOR	GR	10,67	....
HANSON PLC	GB	6,64	+1,55
HAYS	GB	8,31	+1,78
HEIDELBERGER DR	DE •	50,8	+1,40
HELLAS CAN SA P	GR	20,97	....
IFIL	IT •	3	....
IMI PLC	GB	3,48	+1,27
ISS INTL SERV-B	DK	57,16	-0,47
KOEBENHAVN LUFT	DK	88,49	-0,90
KON.NEDLLOYD	NL •	10,9	....
KONE B	FI •	107	-0,93
LAHMEYER	DE •	46,45	+0,11
LEGRAND /RM	FR •	193	+2,88
LEIF HOEGH	NO	10,71	+1,10
LINDE AG	DE •	483	-1,33
MAN AG	DE •	235	+1,95
MANNESMANN AG	DE •	114,8	-1,48
METALLGESELLSCH	DE •	18,86	-2,59
METRA A	FI •	14,86	-2,27
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,05	-0,47
NFC	GB	2,12	-0,68
NKT HOLDING	DK	72,63	+0,06
OCEAN GROUP	GB	11,37	-0,51
PENINS.ORIENT.S	GB	8,95	+1,18
PREMIER FARNELL	GB	2,81	....
PREUSSAG AG	DE •	430,5	-0,92
RAILTRACK	GB	22,49	+0,06
RANDSTAD HOLDIN	NL •	48,95	-0,10
RATIN -A-	DK	172,16	+2,09
RATIN -B-	DK	177,54	+1,93
RAUMA OY	FI •	10,75	-1,38
RENTOKIL INITIA	GB	6,22	+2,63
REXAM	GB	2,61	+1,12
REXEL /RM	FR •	77	+2,87
RHI AG	AT •	24,3	....
RIETER HLDG N	CH	525,39	-0,36
SANDVIK -A-	SE	17,73	....
SANDVIK -B-	SE	17,79	-0,32
SAURER ARBON N	CH	407,52	....
SCANIA AB -A-	SE	23,93	-1,39
SCANIA AB -B-	SE	24,10	-1,38
SCHINDLER HOLD	CH	1436,11	+2,01
SCHINDLER HOLD	CH	1498,49	+3,91
SCHNEIDER /RM	FR •	53,35	-1,11
SEAT-PAGINE GIA	IT •	1,14	-2,56
SECURICOR	GB	8,79	+0,50
SECURITAS -B-	SE	12,72	....
SGS GENEVA BR	CH	747,34	-1,41
SHANKS & MCEWAN	GB	3,26	+1,35
SIDEL /RM	FR •	66,2	+0,30
BTR SIEBE	GB	3,60	+1,84
SITA /RM	FR •	189	-0,53
SKF -A-	SE	12,27	+1,87
SKF -B-	SE	12,84	+0,88
SOPHUS BEREND -	DK	30,67	+1,33
SOPHUS BERENDS	DK	28,92	+0,10
STORK NV	NL •	18,25	+1,87
SULZER FRAT.SA1	CH	551,72	-0,79
SVEDALA	SE	14,36	-1,16
SVENDBORG -A-	DK	7936,65	+0,85
T.I.GROUP PLC	GB	5,78	+3,12
TOMRA SYSTEMS	NO	29,68	-0,39
ULSTEIN HOLDING	NO	19,90	+0,59
UNITOR	NO	8,03	+6,15
VA TECHNOLOGIE	AT •	68,87	-0,62
VALMET	FI •	9,8	-1,51
▶ DJ E STOXX IND P		336,81	-0,42

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGF /RM	FR •	52,25	-0,67
ALLEANZA ASS	IT •	9,9	-1,98
ALLIANZ AG	DE •	292	+0,93
ALLIED ZURICH	GB	12,94	-1
ASPIS PRONIA GE	GR	13,90	....
AXA /RM	FR •	120,4	....
CGU	GB	13,55	+2,08
CORP.MAPFRE REG	ES •	20,47	-2,85
ERGO VERSICHERU	DE •	119	+0,85
ETHNIKI GEN INS	GR	40,85	....
FONDIARIA ASS	IT •	4,7	-1,88
FORSIKRING CODA	DK	94,15	-2,62
FORTIS AMEV NV	NL •	73,85	-1
GENERALI ASS	IT •	34,35	-1,88
GENERALI HLD VI	AT •	191,2	-1,44
INA	IT •	2,03	-0,49
IRISH LIFE	GB	9,01	+1,47
LEGAL & GENERAL	GB	12,98	+2,17
MUENCH RUECKVER	DE •	186,5	-0,05
NORWICH UNION	GB	6,64	+0,22
POHJOLA GRP.B	FI •	47,5	+3,26
PRUDENTIAL CORP	GB	12,79	+1,61
RAS	IT •	9,85	-0,81
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,58	+3,77
SAMPO -A-	FI •	32	+1,59
SCHWEIZ RUECK N	CH	2048,28	-0,70
SEGUROS MUNDIAL	PT •	29,71	....
SKANDIA FOERSAE	SE	14,30	+2,83
STOREBRAND	NO	6,67	-1,67
SWISS LIFE BR	CH	625,71	-0,50
TOPDANMARK AS	DK	176,87	-0,66
TRYG-BALTICA	DK	21,62	-6,16
ZURICH ALLIED N	CH	606,90	-0,41
▶ DJ E STOXX INSU P		336,25	-0,52

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
B SKY B GROUP	GB	7,34	-0,39
CANAL PLUS /RM	FR •	272,1	-1,95
CARLTON COMMUNI	GB	8,75	-0,82
ELSEVIER	NL •	13,78	+3,38
HAVAS ADVERTISI	FR •	168	-0,30
INDEPENDENT NEW	IR •	3,36	....
LAGARDERE SCA N	FR •	38,38	+0,42
MEDIASET	IT •	8,05	-2,19
PEARSON	GB	20,17	+2,28
REED INTERNATIO	GB	8,14	+4,66
REUTERS GROUP	GB	12,62	+4,44
SCHIBSTED	NO	11,23	-3,50
TF1	FR •	150	+1,28
UNITED NEWS & M	GB	8,75	+0,67
WOLTERS KLUWER	NL •	164,25	+1,39
WPP GROUP	GB	7,09	-0,61
▶ DJ E STOXX MEDIA P		338,45	+0,36

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AHOLD	NL •	34,45	-0,29
ASDA GROUP PLC	GB	2,28	+0,64
ATHENS MEDICAL	GR	22,52	....
AUSTRIA TABAK A	AT •	68,75	+0,66
BEIERSDORF AG	DE •	70	-1,41
BIC /RM	FR •	52,6	+0,67
BRIT AMER TOBAC	GB	8,83	+2,18
CASINO GP /RM	FR •	89	-1,55
CFR UNITS -A-	CH	1438,87	+0,22
CPT MODERNES /R	FR •	505,5	-0,10
DELHAIZE	BE •	88,45	+1,09
ESSILOR INTL /R	FR •	338,2	-0,88
ETS COLRUYT	BE •	704	-0,42
FYFFES	GB	2,38	+2,50
GIB	BE •	38,83	+0,08
GOODYS	GR	27,90	....
IMPERIAL TOBACC	GB	10,83	+5,36
KESKO OY	FI •	12,05	-2,82
L'OREAL /RM	FR •	585	+0,09
MODELO CONTINEN	PT •	19,38	....
PAPASTRATOS CIG	GR	15,10	....
PROMODES /RM	FR •	569	-1,22
RECKITT & COLMA	GB	12,83	+0,58
SAFEWAY	GB	4,16	-0,69
SAINSBURY J. PL	GB	5,54	+1,06
SEITA /RM	FR •	54,25	-1,36
SMITH & NEPHEW	GB	2,52	+0,58
STAGECOACH HLDG	GB	3,44	-0,42
TABACALERA REG	ES •	19,95	-0,25
TAMRO	FI •	3,9	+1,30
TESCO PLC	GB	2,80	+1,13
TNT POST GROEP	NL •	30,2	-0,98
▶ DJ E STOXX CNCY P		422,97	-0,51

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ARCADIA GRP	GB	2,52	-0,57
BOOTS CO PLC	GB	13,52	+3,56
CARREFOUR /RM	FR •	571,5	-1,80
CASTO.DUBOIS /R.	FR •	189,6	+0,32
CENTROS COMER P	ES •	21,41	-1,34
CONTINENTE	ES •	26,42	-1,16
DIXONS GROUP PL	GB	15,32	+1,73
GEHE AG	DE •	58,2	-2,92
GREAT UNIV STOR	GB	10,38	+3,02
GUILBERT /RM	FR •	116	+0,43
HENNES & MAURIT	SE	70,93	+0,48
JERONIMO MARTIN	PT •	36,45	....
KARSTADT AG	DE •	340	-1,45
KINGFISHER	GB	9,86	+3,50
MARKS & SPENCER	GB	5,37	+1,09
METRO	DE •	62,7	+1,95
NEXT PLC	GB	9,46	+0,15
PINAULT PRINT./	FR •	153	+0,66
RINASCENTE	IT •	6,24	+0,12
STOCKMANN A	FI •	22,5	+4,17
VALORA HLDG N	CH	193,73	-0,16
W.H SMITH GRP	GB	8,14	+0,18
WOLSELEY PLC	GB	6,11	+0,96
▶ DJ E STOXX RETL P		333,65	-0,38

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALCATEL /RM	FR •	95,5	+1,60
ALTEC SA REG.	GR	33,97	....
ASK PROXIMA	NO	6,26	+1,89
BAAN COMPANY	NL •	8,3	+1,84
BARCO	BE •	174,8	+1,51
BOWTHORPE	GB	5,76	-1,24
BRITISH AEROSPA	GB	6,24	-0,23
BRITISH BIOTECH	GB	0,33	+4,56
CAP GEMINI /RM	FR •	163,5	+0,39
COLOPLAST B	DK	98,86	-1,27
DASSAULT SYST./	FR •	36,3	+2,25
ERICSSON A	SE	24,94	+1,61
FINMECCANICA	IT •	1,09	-1,80
FRESENIUS MED C	DE •	59,3	....
GAMBRO -A-	SE	7,83	+0,72
GAMBRO -B-	SE	7,83	....
GETRONICS	NL •	38	-0,39
GN GREAT NORDIC	DK	30,67	+0,88
INSTRUMENTARIUM	FI •	33	+5,77
INTRACOM N	GR	66,16	....
KON. PHILIPS EL	NL •	61,5	+0,24
MERKANTILDATA	NO	10,65	+0,55
MISYS	GB	9,01	+1,97
NERA ASA	NO	1,91	+2,50
NETCOM ASA	NO	27,87	-1,03
NOKIA -A-	FI •	120,6	+0,64
NOKIA -K-	FI •	120	....
NYCOMED AMERSHA	GB	5,53	+0,63
OCE	NL •	23,9	+0,21
OLIVETTI	IT •	3,84	-3,80
RACAL ELECT CON	GB	5,63	-0,51
RADIOMETER -B-	DK	43,04	-1,54
ROLLS ROYCE	GB	3,71	-0,78
SAGEM	FR •	587	-2,01
SAP AG	DE •	288	+0,52
SAP VZ	DE •	319	+1,59
SEMA GROUP	GB	10,89	+2,29
SIEMENS AG	DE •	60,15	-0,25
SIRTI	IT •	5,12	....
SMITHS IND PLC	GB	14,13	+2,42
STMICROELEC SIC	FR •	81,6	-1,69
TANDBERG DATA A	NO	3,69	+1,28
THOMSON CSF /RM	FR •	31,2	-2,19
WILLIAM DEMANT	DK	54,88	-0,49
ZODIAC /RM	FR •	185,7	+0,27
▶ DJ E STOXX TECH P		399,96	....

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ANGLIAN WATER	GB	11,09	-0,52
BRITISH ENERGY	GB	9,53	+0,77
CENTRICA	GB	1,70	+0,88
EDISON	IT •	8,87	+0,81
ELECTRABEL	BE •	366	+2,38
ELECTRIC PORTUG	PT •	20	....
ENDESA	ES •	23,18	-0,39
EVN	AT •	118,8	-0,17
GAS NATURAL SDG	ES •	89,2	-1,44
HAFSLUND -A-	NO	5,70	-2
HAFSLUND -B-	NO	3,32	-5
IBERDROLA	ES •	14,96	-0,93
ITALGAS	IT •	4,86	-0,41
NATIONAL GRID G	GB	6,99	-1,04
NATIONAL POWER	GB	7,74	....
OESTERR ELEKTR	AT •	143	-0,45
POWERGEN	GB	12,44	+0,70
RWE	DE •	36,7	+1,57
SCOT POWER	GB	8,54	-1,67
SEVERN TRENT	GB	13,18	+0,22
SUEZ LYON EAUX/	FR •	173,2	+0,35
SYDKRAFT -A-	SE	24,21	....
SYDKRAFT -C-	SE	18,24	-0,61
THAMES WATER	GB	15,43	+0,38
TRACTEBEL	BE •	164,5	-0,42
UNION EL.-FENOS	ES •	15	-2,02
UNITED UTILITIE	GB	11,81	+0,87
VIAG	DE •	498,5	+0,72
VIVENDI/RM	FR •	241,8	+0,12
▶ DJ E STOXX UTIL P		323,17	-0,67

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Paribas** a gagné 1,82 %, mardi 16 février, en début de matinée après l'annonce du retrait provisoire de l'action de la composition de l'indice CAC 40 en raison de l'offre d'OPE de la Société générale.

● Le titre **Technip** a été réservé à la hausse, à l'ouverture des transactions mardi. Cet engouement pour le titre survient après l'annonce d'une hausse de 10,2 % du résultat net pour 1998 et de la volonté de faire progresser le bénéfice par action de 50 % en trois ans.

● Le titre **Ciments français** a bondi de 5 %, mardi matin 16 février, après la publication d'un résultat net pour 1998 en progression de 46 %, et de l'augmentation de 50 % du dividende.

● La fièvre qui s'était emparée du titre **Eramet** depuis vendredi 12 février s'est poursuivie, mardi 16 février au matin, avec une hausse de 2,18 %.

● Mardi matin, à l'ouverture de la séance, l'action **Pathé** n'a pas réagi à l'annonce d'un investissement de 100 millions de francs pour prendre 34 % du Club de football lyonnais. Elle est restée stable, à 239,1 euros.

● L'action **Lagardère** a progressé de 4,5 % dans les premières transactions du mardi 16 février. La marché a bien réagi à la présentation du nouveau groupe Aerospatiale dans lequel Lagardère a pris 33 % du capital.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 16 FÉVRIER — Cours relevés à 12 h 30

Liquidation : 19 février

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	143,30	144,50	947,86	+ 0,83	6,39
CR.LYONNAIS(TP)	143	—	—	—	6,10
RENAULT (T.P.)	437,20	439,70	2884,24	+ 0,57	15,15
SAINT GOBAIN(T.P.	180	179,90	1180,07	– 0,05	9,77
THOMSON S.A (T.P	140,10	—	—	—	6,11
ACCOR	222,30	218,50	1433,27	– 1,70	3,51
AGF	52,60	52,25	342,74	– 0,66	0,76
AIR LIQUIDE	136	133,30	874,39	– 1,98	2,88
ALCATEL	94	95,80	628,41	+ 1,91	1,75
ALSTOM	23,10	23,85	156,45	+ 3,24	—
ALTRAN TECHNO. #	239,40	240,50	1577,58	+ 0,45	0,53
ATOS CA	196	198	1298,79	+ 1,02	—
AXA	120,40	120,30	789,12	– 0,08	1,37
BAIL INVESTIS	126,50	127	833,07	+ 0,39	9,80
BAZAR HOT. VILLE	90	92,60	607,42	+ 2,88	2,59
BERTRAND FAURE	57	56	367,34	– 1,75	0,61
BIC	52,25	53,35	349,95	+ 2,10	0,48

Valeur	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
BIS	79,15	—	—	—	1,22
B.N.P.	73	72,89	477,86	– 0,20	1,07
BOLLORE	172	171,50	1124,97	– 0,29	2,06
BONGRAIN	368,50	364,90	2393,59	– 0,97	9,76
BOUYGUES	227	226	1482,78	– 1,78	2,59
BOUYGUES OFFS	23,45	23,20	152,18	– 1,06	0,59
BULL#	6,12	6,05	39,69	– 1,14	—
CANAL +	277,50	274,70	1801,91	– 1	3,05
CAP GEMINI	152,90	155	1016,73	+ 1,37	0,53
CARBONE LORRAINE	39	39	255,82	—	3,81
CARREFOUR	582	572,50	3755,35	– 1,63	4,57
CASINO GUICHARD	90,40	89	583,80	– 1,54	1,19
CASINO GUICH.ADP	56,40	55,80	366,02	– 1,06	1,23
CASTORAMA DUB.(LI	186	186	1220,08	—	1,58
C.C.F.	75,95	78,80	516,89	+ 3,75	1,02
CEGID (LY)	153,30	153,10	1004,27	– 0,13	3,81
CERUS EUROP.REUN	6,81	6,81	44,67	—	0,15
CGIP	48,70	49,12	322,21	+ 0,86	8,40
CHARGEURS	43,30	42,01	275,57	– 2,97	1,45
CHRISTIAN DALLOZ	42,81	43,25	283,70	+ 1,02	0,76
CHRISTIAN DIOR	112,50	110,60	725,49	– 1,68	0,96
CIC -ACTIONS A	81,50	81,50	534,60	—	...
CIMENTS FRANCAIS	53	53,50	350,94	+ 0,94	0,78
CLARINS	68,05	67,10	440,15	– 1,39	0,99
CLUB MEDITERRANE	85,50	85,50	560,84	—	0,69
CNP ASSURANCES	24,95	24,71	162,09	– 0,96	—
COFLEXIP	52,75	55,70	365,37	+ 5,59	1,14
COLAS	185,20	179,10	1174,82	– 3,29	4,27
COMPTOIR ENTREP.	2,07	2,07	13,58	—	1,14
CPR	35,11	35,12	230,37	+ 0,02	3,35
CRED.FON.FRANCE	14,25	14	91,83	– 1,75	4,27
CFF.(FERRAILLES)	28,80	29,85	195,80	+ 3,64	1,14
CREDIT LYONNAIS	39,91	39,65	260,09	– 0,65	1,52
CS SIGNAUX(CSEE)	70	70	459,17	—	0,84
DAMART	67	65,55	429,98	– 2,16	24,39
DANONE	229,50	233,20	1529,69	+ 1,61	2,82
DASSAULT-AVIATIO	155	156,90	1029,20	+ 1,22	5,08
DASSAULT SYSTEME	35,50	36,30	238,11	+ 2,25	0,18
DE DIETRICH	42,84	43,39	284,62	+ 1,28	0,96
DEVEAUX(LY)#	78,15	79,90	524,11	+ 2,23	4,57
DEV.R.N-P.CAL LI	9,80	—	—	—	—
DEXIA FRANCE	134,60	135	885,54	+ 0,29	2,84
DMC (DOLLFUS MI)	6,20	6,25	41	+ 0,80	0,61
DYNACTION	23,10	23,05	151,20	– 0,21	0,46
ECIA	95,10	97,90	642,18	+ 2,94	1,98
EIFFAGE	61,80	61,50	403,41	– 0,48	1,52
ELF AQUITAINE	91,70	93,30	612,01	+ 1,74	2,29
ERAMET	35,20	35,90	235,49	+ 1,98	1,14
ERIDANIA BEGHIN	124	126,90	832,41	+ 2,33	5,34
ESSILOR INTL	340,50	340	2230,25	– 0,14	2,59
ESSILOR INTL.ADP	316	308	2020,35	– 2,53	2,71
ESSO	68,75	68,60	449,99	– 0,21	1,62
EURAFRANCE	452,20	453	2971,49	+ 0,17	8,54
EURO DISNEY	1,13	1,12	7,35	– 0,88	0,10
EUROPE 1	215	213	1397,19	– 0,93	2,90
EUROTUNNEL	1,13	1,22	8	+ 7,96	—
FIMALAC SA	100	100	655,96	—	2,59
FINEXTEL	19	18,32	120,17	– 3,57	0,60
FIVES-LILLE	66,50	66	432,93	– 0,75	1,07
FRANCE TELECOM	80,50	78,65	515,91	– 2,29	0,99
FROMAGERIES BEL	645	631	4139,08	– 2,17	8,38
GALERIES LAFAYET	815	835	5477,24	+ 2,45	1,83
GASCOGNE	74,15	74,60	489,34	+ 0,60	2,44
GAUMONT #	65,25	64,65	424,08	– 0,91	0,38
GAZ ET EAUX	40,16	41	268,94	+ 2,09	8,38
GECINA	102	102,30	671,04	+ 0,29	2,97
GEOPHYSIQUE	39,10	39	255,82	– 0,25	1,22
GRANDVISION	22,90	23,25	152,51	+ 1,52	0,20
GROUPE ANDRE S.A	102	101,10	663,17	– 0,88	0,99
GPE VALFOND ACT.	44	43,75	286,98	– 0,56	0,38
GR.ZANNIER (LY)	17,50	17,78	116,63	+ 1,60	0,38
GROUPE GTM	89,80	88,10	577,90	– 1,89	1,30
GROUPE PARTOUCHE	66	64	419,81	– 3,03	1,37
GUILBERT	115,50	118	760,91	– 0,43	2,06
GUYENNE GASCOGNE	372,30	366,10	2401,46	– 1,62	5,18
HACHETTE FILL.ME	208,50	211,40	1386,69	+ 1,39	2,29
HAVAS ADVERTISIN	168,50	168,20	1103,32	– 0,17	2,29
IMETAL	104,70	102,10	669,73	– 2,48	2,67
IMMEUBLES DE FCE	16,95	16,95	111,18	—	—
INFOGRAMES ENTER	62	62,40	409,32	+ 0,64	—
INGENICO	23,40	22,95	150,54	– 1,92	0,46
INTERBAIL	22	21,56	141,42	– 2	2,61
INTERTECHNIQUE	261	260	1705,49	– 0,38	3,81
ISIS	51,10	52,95	347,33	+ 3,62	2,16
JEAN LEFEBVRE	84	80,10	525,42	– 4,64	1,83
KLEPIERRE	86,50	87	570,68	+ 0,57	4,27
LABINAL	165	167	1095,45	+ 1,21	4,12
LAFARGE	80	82,50	541,16	+ 3,12	1,68
LAGARDERE	38,20	38,55	252,87	+ 0,91	0,67
LAPEYRE	60,80	60,30	395,54	– 0,82	0,85
LEBON (CIE)	38,99	—	—	—	1,07
LEGRAND	187,60	194,30	1274,52	+ 3,57	0,70
LEGRAND ADP	114,90	116	760,91	+ 0,95	1,12
LEGRIS INDUST.	43,43	42	275,50	– 3,29	0,91
LOCINDUS	118	118,70	778,62	+ 0,59	8,24
L'OREAL	584,50	588	3857,03	+ 0,59	2,44
LVMH MOET HEN.	213,50	210,70	1382,10	– 1,31	0,96
MARINE WENDEL	176	173,10	1135,46	– 1,64	2,90
METALEUROP	4,84	4,79	31,42	– 1,03	0,81
MICHELIN	40,60	40,16	263,43	– 1,08	0,58
MONTUPET SA	37,50	38	249,26	+ 1,33	2,29
MOULINEX	9,41	9,85	64,61	+ 4,67	0,61
NATEXIS	53,60	53,55	351,26	– 0,09	1,52
NORBERT DENTRES.	28	28,71	188,33	+ 2,53	1,30
NORD-EST	23,60	23,15	151,85	– 1,90	0,84
NORDON (NY)	70,50	68,60	449,99	– 2,69	—
NRJ #	177,60	175,50	1151,20	– 1,18	1,14
OLIPAR	6,92	—	—	—	—
PARIBAS	85	85,45	560,52	+ 0,52	—
PATHE	239,10	240	1574,30	+ 0,37	1,52
PECHINEY ACT ORD	31,40	31,12	204,13	– 0,89	0,61
PERNOD-RICARD	53,50	54,65	358,48	+ 2,14	0,72
PEUGEOT	129	130,20	854,06	+ 0,93	0,46
PINAULT-PRINT.RE	152	153,50	1006,89	+ 0,98	5,95
PLASTIC OMN.(LY)	69,85	67,35	441,79	– 3,57	1,52
PRIMAGAZ	76,85	75,10	492,62	– 2,40	1,31
PROMODES	573	567	3719,28	– 1,04	2,59
PUBLICIS #	145	147,80	969,50	+ 1,23	0,03
REMY COINTREAU	15,28	15,35	100,69	+ 0,45	0,70
RENAULT	44,01	43,75	286,98	– 0,59	0,53
REXEL	74,85	77	505,09	+ 2,87	3,58
RHODIA	12,91	12,76	83,70	– 1,16	—
RHONE POULENC A	43	41,64	273,14	– 3,16	0,57
ROCHEFORTAISE CO	109,10	109,50	718,27	+ 0,36	0,73
ROCHETTE (LA)	2,41	2,44	16,01	+ 1,24	0,18
ROYAL CANIN	45,76	45	295,18	– 1,66	0,46
RUE IMPERIALE (L	1038	1041	6828,51	+ 0,28	19,51
SADE (NY)	35,85	35,80	234,83	– 0,13	1,91
SAGEM SA	548	537	3522,49	– 2	4,19
SAINT-GOBAIN	128	128	839,62	—	2,82
SALVEPAR (NY)	73	73,45	481,80	+ 0,61	2,82
SANOFI	149,30	148,20	972,13	– 0,73	1,07
SAUPIQUET (NS)	57,75	57,80	379,14	+ 0,08	1,52
SCHNEIDER SA	53,95	53	347,66	– 1,76	0,99
SCOR	46,90	48,30	316,83	+ 2,98	1,52
S.E.B.	57	60	393,57	+ 5,26	1,89
SEFIMEG CA	62,75	62,50	409,97	– 0,39	2,30
SEITA	55	54,85	359,79	– 0,27	1,11
SELECTIBANQUE	10,82	11	72,16	+ 1,66	0,91
SFIM	38,36	36,36	238,51	—	4,57
SGE	39,90	39,65	260,09	– 0,62	0,81
SIDEL	66	66,70	437,52	+ 1,06	0,76
SILIC CA	155,90	154,50	1013,45	– 0,89	5,69
SIMCO	79,25	78,70	516,24	– 0,81	2,29
S.I.T.A	190	189,10	1240,41	– 0,47	2,06
SKIS ROSSIGNOL	10,70	10,61	69,60	– 0,84	0,23
SOCIETE GENERALE	137,80	138	905,22	+ 0,14	3,20
SOC.FONC.LYON.#	127	126	826,51	– 0,78	2,93
SODEXHO ALLIANCE	164,20	155,10	1017,39	+ 0,58	5,34
SOGEPARC (FIN)	70,50	70,50	462,45	—	2,44
SOMMER-ALLIBERT	23,25	23,11	151,59	– 0,60	0,69
SOPHIA	37,60	37,60	246,64	—	2,18
SPIR COMMUNIC. #	51	50,50	331,26	– 0,98	2,29
STRAFOR FACOM	64,90	64,40	422,44	– 0,61	1,30
SUEZ LYON.DES EA	172,60	174,30	1143,33	+ 0,98	2,29
SYNTHELABO	192,10	190,10	1246,97	– 1,04	0,94
TECHNIP	75,30	83,70	549,04	+ 11,15	2,21
THOMSON-CSF	31,90	31,05	203,67	– 2,66	0,55
TOTAL	93	93,60	613,98	+ 0,64	1,98
UNIBAIL	114,50	115	754,35	+ 0,43	4,57
UNION ASSUR.FDAL	107,40	106,60	699,25	– 0,74	3,05
USINOR	12,14	11,99	78,65	– 1,23	0,50
VALEO	79,90	78,50	514,93	– 1,75	0,99
VALLOUREC	28	27,90	183,01	– 0,35	1,14
VIA BANQUE	26,80	26,90	176,45	+ 0,37	1,83
VIVENDI	241,50	242,70	1592,01	+ 0,49	2,29
WORMS (EX.SOMEAL	13,80	13,70	89,87	– 0,72	—
ZODIAC EX.DT DIV	185,20	186,20	1221,39	+ 0,53	2,13

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	88,30	89,20	585,11	+ 1,01	0,16
A.T.T. #	76,90	76,85	504,10	– 0,06	0,24
BARRICK GOLD #	17,27	17,27	113,28	....	0,06
CROWN CORK ORD.#	25,91	26,01	170,61	+ 0,38	0,19
DE BEERS #	14,50	14,65	96,10	+ 1,03	0,10
DU PONT NEMOURS	47,33	48,32	316,96	+ 2,09	0,26
EASTMAN KODAK #	57,60	58,05	380,78	+ 0,78	0,32
FORD MOTOR #	51,10	52,10	341,76	+ 1,95	0,34
GENERAL ELECT. #	87	87,35	572,98	+ 0,40	0,25
GENERAL MOTORS #	74,95	75,10	492,62	+ 0,20	0,37
HITACHI #	5,72	5,54	36,34	– 3,14	0,03
I.B.M #	153	155	1016,73	+ 1,30	0,17
ITO YOKADO #	53,60	52,90	347	– 1,30	0,09
MATSUSHITA #	14,93	14,94	98	+ 0,06	0,03
MC DONALD'S #	72,05	72,45	475,24	+ 0,55	0,07
MERCK AND CO #	133,40	134,60	882,92	+ 0,89	0,40
MITSUBISHI CORP.	4,82	4,81	31,55	– 0,20	0,02
MOBIL CORPORAT.#	76,35	76,95	504,76	+ 0,78	0,43
MORGAN J.P. #	95,50	96,10	630,37	+ 0,62	0,71
NIPP. MEATPACKER	12,80	12,81	84,03	+ 0,07	0,09
PHILIP MORRIS #	35,57	36,17	237,26	+ 1,68	0,32
PROCTER GAMBLE	78	78,60	515,58	+ 0,76	0,21
SEGA ENTERPRISES	17,94	17,93	117,61	– 0,05	0,08
SCHLUMBERGER #	45,04	45,08	295,71	+ 0,08	0,16

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert : d = demandé ; † offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros ; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 16 FÉVRIER — Cours relevés à 12 h 30

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADLPARTNER #	[illegible]	150,08	—
AB SOFT	[illegible]	93,80	+ 2,14
ALPHAMEDIA	[illegible]	180,39	– 0,36
ALPHA MOS	[illegible]	37,06	– 5,83
ALTAMIR & CI	[illegible]	999,02	—
ALDETA	[illegible]	32,80	—
APPLIGENE ON ◆	[illegible]	17,45	—
ASTRA	[illegible]	6,03	+ 2,22
ATN	[illegible]	81,01	—
AVENIR TELEC	[illegible]	354,22	—
BARBARA BUI	[illegible]	40,67	– 10,01
BELVEDERE	[illegible]	577,90	– 0,89
BIODOME #	[illegible]	88,49	– 1,53
BVRP EX DT S	[illegible]	316,17	– 0,10
CAC SYSTEMES	[illegible]	47,16	+ 1,26
CEREP	[illegible]	141,03	+ 10,82
CHEMUNEX #	[illegible]	8,59	+ 3,14
COIL	[illegible]	249,92	– 2,30
CRYO INTERAC	[illegible]	137,75	+ 2,43
CYBER PRES.P	[illegible]	288,69	+ 0,02
CYRANO #	[illegible]	88,55	– 0,51
DESK #	[illegible]	163,27	– 0,04
DESK BS 98	[illegible]	20,20	+ 0,65
DMS #	[illegible]	61,99	—
DURAND ALLIZ	[illegible]	39,36	—
DURAN DUBOI	[illegible]	593,64	– 0,54
DURAN NV JCE ◆	[illegible]	570,68	—
EFFIK # ◆	[illegible]	143	—
ESKER	[illegible]	161,37	+ 2,50
EUROFINS SCI	[illegible]	408,99	+ 2,21
EURO.CARGO S	[illegible]	70,52	– 1,37
EUROPSTAT #	[illegible]	226,31	– 1,42
FABMASTER #	[illegible]	121,35	—
FI SYSTEM #	[illegible]	160,71	+ 4,25
FLOREANE MED	[illegible]	59,69	—
GENERIX #	[illegible]	375,86	– 0,17
GENESYS #	[illegible]	72,09	– 0,09
GENSET	[illegible]	386,35	+ 0,99
GL TRADE ◆	[illegible]	104,95	—
GROUPE D #	[illegible]	154,48	—
GUILLEMOT #	[illegible]	373,90	– 1,72
GUYANOR ACTI ◆	[illegible]	2,69	—
HF COMPANY	[illegible]	459,83	+ 0,14
HIGH CO.	[illegible]	255,82	—
HOLOGRAM IND	[illegible]	288,62	– 3,29
IDP	[illegible]	19,29	– 0,33
IDP BS 98 (2 ◆	[illegible]	7,02	—
IGE + XAO	[illegible]	24,99	—
ILOG #	[illegible]	57,72	– 1,12
IMECOM GROUP	[illegible]	19,35	—
INFONIE	[illegible]	150,87	– 0,86
INFOTEL #	[illegible]	150,87	– 2,12
LEXIBOOK # ◆	[illegible]	245	—
JOLIEZ-REGOL	[illegible]	52,48	+ 8,84
JOLIEZ-REGOL ◆	[illegible]	1,64	—
LACIE GROUP	[illegible]	71,78	– 1,44
MEDIDEP #	[illegible]	106,33	+ 0,06
MILLE AMIS #	[illegible]	41	+ 0,80
MONDIAL PECH	[illegible]	45,92	– 13,58
NATUREX ◆	[illegible]	86,32	—
OLITEC	[illegible]	518,21	—
OMNICOM	[illegible]	793,71	– 2,02
OXIS INTL RG	[illegible]	13,64	– 9,56
PERFECT TECH	[illegible]	127,91	– 1,61
PHONE SYS.NE	[illegible]	54,97	– 0,23
PICOGICA	[illegible]	76,03	– 3,41
PROSODIE	[illegible]	499,18	+ 0,18
PROLOGUE SOF	[illegible]	182,36	– 1,41
PROXIDIS	[illegible]	13,58	– 0,48
QUANTEL	[illegible]	33,39	– 2,11
R2I SANTE	[illegible]	308,30	+ 4,44
RADOUX INTL	[illegible]	248,61	+ 0,26
RECIF #	[illegible]	91,83	—
REPONSE #	[illegible]	110,86	—
REGINA RUBEN	[illegible]	31,49	+ 2,12
SAVEURS DE F	[illegible]	158,97	+ 0,54
SILICOMP #	[illegible]	72,48	+ 2,40
SERP RECYCLA	[illegible]	866,52	– 2,86
SOI TEC SILI	[illegible]	170,55	—
STACI #	[illegible]	145,03	– 0,85
STELAX	[illegible]	2,49	+ 5,55
SYNELEC #	[illegible]	262,54	– 0,51
LA TETE D.L	[illegible]	18,04	– 8,33
THERMATECH I	[illegible]	183,67	—
TITUS INTERA	[illegible]	557,56	+ 1,19
TITUS INTER. ◆	[illegible]	659,89	—

SECOND MARCHÉ

MARDI 16 FÉVRIER — Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADA	61,30	402,10	+ 2,16
AIGLE #	72	472,29	– 1,50
ALGECO #	66	432,93	....
APRIL S.A.#	77	505,09	– 0,64
ARKOPHARMA #	73	478,85	– 0,68
ASSUR.BQ.POP	96	629,72	—
ASSYSTEM #	20,50	134,47	– 1,20
BENETEAU CB#	150	983,94	– 0,06
BISC. GARDEI ◆	6,39	41,92	—
BOIRON (LY)#	57,55	377,50	– 0,77
BOISSET (LY)	47	308,30	—
BOIZEL CHANO	79,40	520,83	+ 0,50
BONDUELLE	17,60	115,45	+ 1,79
BOURGEOIS (L ◆	6	39,36	—
BRICE	41,50	272,22	– 2,81
BRICORAMA #	42,19	276,75	+ 4,81
BRIOCHE PASQ	100	655,96	+ 4,16
BUT S.A.	42	275,50	– 2,32
SOLERI	50	327,98	—
CDA-CIE DES	28,45	186,62	– 1,89
CEGEDIM #	42	275,50	—
CERG-FINANCE	88	577,24	—
CGBI	25,05	164,32	– 3,28
CLAYEUX (LY) ◆	7,10	46,57	—
CNIM CA#	34,21	224,40	– 1,83
COFITEM-COFI	58,15	388,32	+ 0,17
CIE FIN.ST-H	62	406,69	– 1,97
C.A. PARIS I	149,30	979,34	—
C.A.ILLE & V	48,48	318,01	– 0,04
C.A.LOIRE/H.	41,81	274,26	+ 0,02
C.A.MORBIHAN	48,10	315,52	– 1,97
C.A.DU NORD#	73,30	480,82	– 1,61
C.A. OISE CC	59,65	391,28	—
C.A.PAS DE C	85,50	561,50	– 1,49
C.A.TOULOUSE	76,10	499,18	– 1,16
CRCAM CCI NV ◆	[illegible]	272,22	—
CRCAM TOUR.P	[illegible]	344,05	– 1,09
CROMETAL	45,57	298,58	+ 4,98
DAPTA-MALLIN	—	—	—
GROUPE J.C.D.	53	347,66	+ 0,85
DAUPHIN OTA	57	373,90	– 1,63
DECAN GPE NO ◆	40	262,38	—
DU PAREIL AU	64,95	426,72	– 0,15
EXPAND S.A.	37,10	243,36	– 2,62
L ENTREPRISE	62,30	408,66	+ 2,13
ETAM DEVELOP	29	190,23	—
EUROPEENNE C	82,10	538,54	– 4,42
EUROP.EXTINC	49,90	327,32	– 0,20
EXEL INDUSTR	55,50	364,06	+ 0,90
FACTOREM	138,50	908,50	—
FACTOREM NV ◆	126,70	831,10	—
FAIVELEY #	19,35	126,93	– 3,25
FINACOR ◆	3,90	25,58	—
FINATIS(EX.L	76,95	504,76	+ 1,78
FININFO	155	1016,73	– 1,58
FLO (GROUPE)	38,40	251,89	+ 2,12
FOCAL (GROUP	47,90	314,20	+ 4,83
FRAIKIN 2#	55,50	364,06	– 2,63
GARONOR ORD. ◆	18,65	122,34	—
GAUTIER FRAN	48,50	318,14	– 2,21
GEL 2000	2	13,12	+ 11,73
GENERALE LOC	27	177,11	—
GEODIS #	68	446,05	—
G.E.P PASQUI	2,41	15,81	+ 0,41
GFI INDUSTRI	30,40	199,41	– 2,25
GFI INFORMAT	100,80	661,20	+ 1,10
GO SPORT	60,10	394,23	– 1,47
FINANCIERE G ◆	7,15	46,90	—
GRAND MARNIE	4855,50	31849,99	+ 0,10
GROUPE BOURB	47	308,30	—
GUERBET S.A	15,76	103,38	+ 4,99
GUY DEGRENNE	39,95	262,05	....
GUYOMARC H N	55,75	365,70	– 0,17
HERMES INTL	72,25	473,93	+ 0,20
HYPARLO #(LY	102	669,08	+ 0,29
I.C.C.#	27,28	178,95	– 0,07
IMMOB.BATIBA	50	327,98	– 0,69
IMS(INT.META	10,10	66,25	+ 1
INFO REALITE	38	249,25	...
INT. COMPUTE	7,31	47,95	...
JET MULTIMED	90	590,36	– 2,12
LATECOERE #	72,95	478,52	– 0,06
L.D.C.	111,50	731,39	...
LECTRA SYST.	6,25	41	– 3,54
LEON BRUXELL	39,80	261,07	+ 4,18
LOUIS DREYFU	24	157,43	– 0,82
LVL MEDICAL	16,30	106,92	...
M6-METROPOLE	148,70	975,41	– 0,46
MEDASYS DIGI	1,98	12,99	+ 6,45
MANITOU #	138,70	909,81	+ 2,89
MANUTAN	58	380,78	– 1,78
MARC ORIAN	109,90	720,90	– 0,09
MARIONNAUD P.	41	268,94	– 0,96
MECATHERM #	30,65	201,05	– 1,12
MGI COUTIER	40,50	265,66	– 1,21
MICHEL THIER	108	708,43	+ 5,26
TOUPARGEL (L	8,80	57,72	– 4,76
NAF-NAF #	11	72,16	+ 3,87
PARIS EXPO	37	242,70	– 0,99
PENAUILLE PO	248,50	1630,05	+ 0,40
PHYTO-LIERAC	23,37	153,30	– 5
POCHET ◆	77,05	505,41	...
RADIALL #	58,90	386,36	– 0,08
RALLYE(CATHL	58,50	383,73	– 1,68
REYNOLDS	37	242,70	...
RUBIS #	21	137,75	– 1,59
SABATE SA #	109	714,99	– 2,32
SEGUIN MOREA	62,50	409,97	– 4,72
SIDERGIE	93,50	613,32	+ 4,76
SIPAREX (LY)	23,39	153,43	– 2,37
SOCAMEL-RESC	16,89	110,79	– 0,05
SOPRA #	283,80	1861,61	+ 0,63
SPORT ELEC S ◆	3,43	22,50	....
STALLERGENES	27,45	180,06	+ 0,03
STEF-TFE #	40,90	268,29	....
SUPERVOX (B)	2,37	15,55	+ 4,88
SYLEA	48,71	319,52	– 0,38
TF1	150	983,94	+ 1,28
TRICANO	29,75	195,15	....
UBI SOFT ENT	115,80	759,60	+ 0,69
UNILOG	419	2748,46	....
VIEL ET CIE	19,51	127,98	– 0,71

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 15 février

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires† euros	francs ††	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	[illegible]	157,56	15/02
AGIPI ACTIONS (AXA)	[illegible]	148,44	15/02
BNP — 3615 BNP			
ANTIGONE TRÉSORIE	[illegible]	929176,21	15/02
NATIO COURT TERME	[illegible]	14888,49	15/02
NATIO COURT TERME 2	[illegible]	404631,80	15/02
NATIO EPARGNE	[illegible]	2272,68	15/02
NATIO EP. CROISSANCE	[illegible]	4002,78	15/02
NATIO EP. PATRIMOINE	[illegible]	168,06	15/02
NATIO EPARG. RETRAITE	[illegible]	194,95	15/02
NATIO EPARGNE TRÉSOR	[illegible]	12096,31	15/02
NATIO EURO VALEURS	[illegible]	1338,81	15/02
NATIO EURO OBLIG	[illegible]	1142,02	15/02
NATIO EURO OPPORT.	[illegible]	1260,82	15/02
NATIO EURO PERSPECT.	[illegible]	2107,33	15/02
NATIO IMMOBILIER	[illegible]	1637,79	15/02
NATIO INTER	[illegible]	1167,67	15/02
NATIO MONÉTAIRE C	[illegible]	5674,82	15/02
NATIO MONÉTAIRE D	[illegible]	5223,45	15/02
NATIO OBLIG. LT	[illegible]	241,72	15/02
NATIO OBLIG. MT C	[illegible]	942,15	15/02
NATIO OBLIG. MT D	[illegible]	897,02	15/02
NATIO OPPORTUNITÉS	[illegible]	213,05	15/02
NATIO PLACEMENT C	[illegible]	82275,31	15/02
NATIO PLACEMENT D	[illegible]	75204,29	15/02
NATIO REVENUS	[illegible]	1136,51	15/02
NATIO SÉCURITÉ	[illegible]	11552,06	15/02
NATIO VALEURS	[illegible]	1731,53	15/02
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
MONEDEN	[illegible]	97177,67	15/02
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	[illegible]	1097,22	07/02
NORD SUD DÉVELOP. C	[illegible]	2719,79	14/02
NORD SUD DÉVELOP. D	[illegible]	2435,96	14/02
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
PATRIMOINE RETRAITE C	[illegible]	327,91	15/02
PATRIMOINE RETRAITE D	[illegible]	310,40	15/02
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
FONSICAV C	[illegible]	20689,47	15/02
MUTUAL. DÉPÔTS SIC. C	[illegible]	20573,50	15/02
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	[illegible]	383,67	14/02
ÉCUR. CAPITALISATION C	[illegible]	279,31	15/02
ÉCUR. EXPANSION C	[illegible]	87678,56	15/02
ÉCUR. GÉOVALEURS C	[illegible]	4206,52	15/02
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	[illegible]	304,89	14/02
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	[illegible]	1356,58	15/02
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	[illegible]	1223,82	15/02
ÉCUR. TRÉSORERIE C	[illegible]	332,83	15/02
ÉCUR. TRÉSORERIE D	[illegible]	304,23	15/02
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	[illegible]	2150,95	15/02
ÉPARCOURT-SICAV D	[illegible]	200,20	15/02
GÉOPTIM C	[illegible]	14578,91	15/02
GÉOPTIM D	[illegible]	13061,77	15/02
HORIZON C	[illegible]	2847,77	15/02
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	[illegible]	110,88	15/02
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
AMPLIA	[illegible]	125390,41	[illegible]
ATOUT AMÉRIQUE	[illegible]	235,75	[illegible]
ATOUT ASIE	[illegible]	83,77	[illegible]
ATOUT FRANCE EUROPE	[illegible]	1094,33	[illegible]
ATOUT FRANCE MONDE	[illegible]	271,70	[illegible]
ATOUT FUTUR C	[illegible]	1074,85	[illegible]
ATOUT FUTUR D	[illegible]	996,73	[illegible]
COEXIS	[illegible]	2131,60	[illegible]
DIÈZE	[illegible]	2706,25	[illegible]
ELICASH	[illegible]	998131	[illegible]
EURODYN	[illegible]	3289,17	[illegible]
INDICIA	[illegible]	2328,42	[illegible]
INDOCAM CONVERT. C	[illegible]	15980,95	[illegible]
INDOCAM CONVERT. D	[illegible]	14629,09	[illegible]
INDOCAM EUR. NOUV.	[illegible]	11091,16	[illegible]
INDOCAM HOR. EUR. C	[illegible]	1274,13	[illegible]
INDOCAM HOR. EUR. D	[illegible]	1202,37	[illegible]
INDOCAM MULTI OBLIG.	[illegible]	1008,30	[illegible]
INDOCAM ORIENT C	[illegible]	158,28	[illegible]
INDOCAM ORIENT D	[illegible]	142,21	[illegible]
INDOCAM UNIJAPON	[illegible]	875,90	[illegible]
INDOCAM STR. 5-7 C	[illegible]	2129,89	[illegible]
INDOCAM STR. 5-7 D	[illegible]	1457,86	[illegible]
MONÉJ C	[illegible]	12432,68	[illegible]
MONÉJ D	[illegible]	11507,13	[illegible]
OBLIFUTUR C	94,54	620,14	15/02
OBLIFUTUR D	87,14	571,60	15/02
ORACTION	178,42	1170,36	15/02
REVENU-VERT	182,22	1195,28	15/02
SÉVÉA	18,23	119,58	12/02
SYNTHÉSIS	3259,34	21379,87	15/02
UNIVERS ACTIONS	46,14	302,66	15/02
UNI ASSOCIATIONS	18,30	120,04	16/02
UNI-FONCIER	285,53	1872,95	15/02
UNI-RÉGIONS	281,26	1844,94	15/02
UNIVAR C	49,14	322,34	16/02
UNIVAR D	46,07	302,20	16/02
UNIVERS-OBLIGATIONS	41,52	272,35	15/02
Fonds communs de placements			
INDOCAM DOLLAR 3 M	[illegible]	108971,18	15/02
OBLILION	373,90	2452,62	15/02
SICAV 5000	144,51	947,92	15/02
SLIVAFRANCE	245,72	1611,82	15/02
SLIVAM	102,94	675,24	15/02
SLIVARENTE	41,97	275,31	15/02
SLIVINTER	144,55	948,19	15/02
TRILION	795,81	5218,86	15/02
Crédit Mutuel			
CM EURO PEA	18,56	121,75	15/02
CM FRANCE ACTIONS	29,73	195,02	15/02
CM MID. ACT. FRANCE	24,11	158,15	15/02
CM MONDE ACTIONS	297,67	1952,59	15/02
CM OBLIG. LONG TERME	107,23	703,38	15/02
CM OPTION DYNAM.	26,53	174,03	15/02
CM OPTION ÉQUIL.	49,31	323,45	15/02
LA POSTE			
PLÉNITUDE D PEA	39,72	260,55	15/02
POSTE GESTION D	2288,84	15013,81	15/02
POSTE PREMIÈRE SI	6484,48	42535,40	15/02
POSTE PREMIÈRE 1 AN	38789,57	254442,90	15/02
POSTE PREMIÈRE 2-3	8364,85	54869,82	15/02
REVENUS TRIMESTR. D	812,45	5329,32	15/02
THÉSORA C	169,52	1111,98	15/02
THÉSORA D	148,32	972,92	15/02
TRÉSORYS C	42861,35	281152,09	15/02
SOLSTICE D	367,13	2408,21	15/02
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
ACTIMONÉTAIRE C	6050,96	39691,70	15/02
ACTIMONÉTAIRE D	4666,89	30612,79	15/02
CADENCE 1 D	164,39	1078,33	15/02
CADENCE 2 D	162,76	1067,64	15/02

LÉGENDE
★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

SCIENCES L'histoire des cosmétiques en Egypte remonte à près de 4 000 ans. Quantité d'échantillons et de flacons plus ou moins pleins rassemblés par le Musée du Louvre témoignent de cet art millénaire du maquillage. ● SUR LA CHIMIE et la fabrication de ces produits, la science était jusqu'ici muette. Il y a trois ans, le Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF) s'y est intéressé. ● EN ASSOCIATION avec des spécialistes du rayonnement synchrotron de Grenoble (ESRF) et d'Orsay (LURE), et avec un industriel, L'Oréal, le LRMF a fait analyser le contenu de quarante-neuf flacons. ● SURPRISE, cette étude a permis de démontrer l'existence insoupçonnée d'une chimie de synthèse vieille de quarante siècles. Ce programme de recherche devrait être étendu prochainement à l'époque gallo-romaine.

L'industrie du maquillage au temps des pyramides

Pour leurs produits de beauté, les Egyptiens utilisaient toutes sortes de poudres faites à base de minerais naturels. Mais des études récentes viennent de démontrer qu'ils avaient aussi, il y a 4 000 ans, développé pour cela une petite chimie des chlorures

DAME TOUTI était coquette. Comme toutes les femmes égyptiennes de son époque, elle ne prenait pour se maquiller que des produits de la meilleure qualité. Non parce qu'elle était de haute naissance, mais plus simplement parce que, comme aurait dit la pub, *« elle le valait bien »*. Certes, l'industrie cosmétique de l'époque n'était pas aussi développée que celle que nous connaissons. Mais, sous le règne d'Akhenaton, il y a plus de trois mille ans de cela, elle était suffisamment dynamique pour que Dame Touti puisse faire son choix dans une large gamme de fards, de poudres et d'onguents présentés dans de petits pots de marbre, d'albâtre ou de céramique ou dans des tiges creuses de roseaux marquées selon la qualité du signe simple, double, triple et même parfois quadruple « nefer ». Un rond surmonté d'une croix qui signifie « bon ».

Que les femmes de cette époque se soient maquillées n'est pas une découverte pour les égyptologues et les chercheurs du Centre de recherche et de restauration des musées de France (CRRMF) dirigé par Jean-Pierre Mohen. L'histoire des cosmétiques prend ses racines en Egypte 2 000 ans avant notre ère. Quantités d'échantillons et de flacons plus ou moins pleins rassemblés par le Musée du Louvre témoignent de cet art millénaire du maquillage. Mais sur la chimie et la fabrication de ces produits, la science était muette.

GALÈNE ET CÉRUSITE

Le Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF), qui dépend du CRRMF, s'est proposé il y a trois ans d'en savoir un peu plus. *« Comme le savoir-faire du laboratoire n'embrasse pas tous les domaines, nous nous sommes adjoint les compétences des équipes du Synchrotron européen de Grenoble (ESRF), et de celles d'un industriel de la cosmétologie, la société L'Oréal*, explique son directeur Jean-Pierre Mohen. *Le LRMF s'est chargé de l'analyse des matières minérales qui entrent dans la composition de ces produits, L'Oréal de celle des matières organiques, et l'ESRF a permis d'identifier et de quantifier les composants chimiques des différentes recettes qui étaient utilisées. »* Pour ces travaux, racontent Philippe Walter et Pauline Martinetto, du LRMF (UMR 171-CNRS), *« nous avons retenu quarante-neuf flacons. L'analyse minérale a montré que les matières qu'ils contenaient étaient à base de carbone, de manganèse, de cuivre ou de plomb »*. Seules, cependant, celles contenant du plomb ont fait l'objet d'études plus poussées qui ont permis une découverte intéressante.

Si les Egyptiens utilisaient souvent pour leurs cosmétiques des mélanges dont la base faisait appel à des minerais de plomb d'origine naturelle – la galène et la cérusite – finement broyés, ils recouraient aussi, et c'est une nouveauté, à des chlorures de plomb. Mais ceux-ci, la laurionite et la phosgénite, sont trop rares dans la nature, et surtout dans cette région du monde, pour que les chlorures analysés ne soient pas le résultat d'une petite industrie chimique de synthèse.

Cette chimie du plomb par voie aqueuse, découverte par Philippe Walter et Pauline Martinetto et présentée dans une correspondance publiée par l'hebdomadaire scientifique *Nature* du 11 février, n'est nullement le fruit du hasard. L'usage du plomb entre 2000 et 1200 avant notre ère n'est pas une surprise. Des écrits relatifs aux potions pharmaceutiques et datant de l'Antiquité décrivent les vertus du plomb pour soigner les yeux et la peau, mais aussi pour laver les cheveux. Mais ce qui est neuf et que les mesures faites par les machines à rayonnement synchrotron de Grenoble (ESRF) et d'Orsay (LURE) ont montré, c'est que les Egyptiens l'ont fait avant tout le monde avec des composés synthétisés par eux.

Ce travail accompli, le LRMF s'est tourné vers un spécialiste des cosmétiques, L'Oréal, pour tenter d'identifier les matières organiques mélangées à ces chlorures de plomb. Une dizaine d'échantillons, pris sur les quarante-neuf déjà sélectionnés, furent confiés à Jocelyne Talabot, spécialiste de la couleur et du maquillage, et à René Breniaux, ingénieur chimiste. *« Nous avons été surpris. Nous pensions*, racontent-ils, *que ces matières organiques seraient fortement dégradées. C'étaient des graisses animales, des acides gras insaturés connus pour leur manque de stabilité. Mais ceux-là étaient en très bon état »*, ce qui a permis de préciser les recettes des cosmétologues égyptiens.

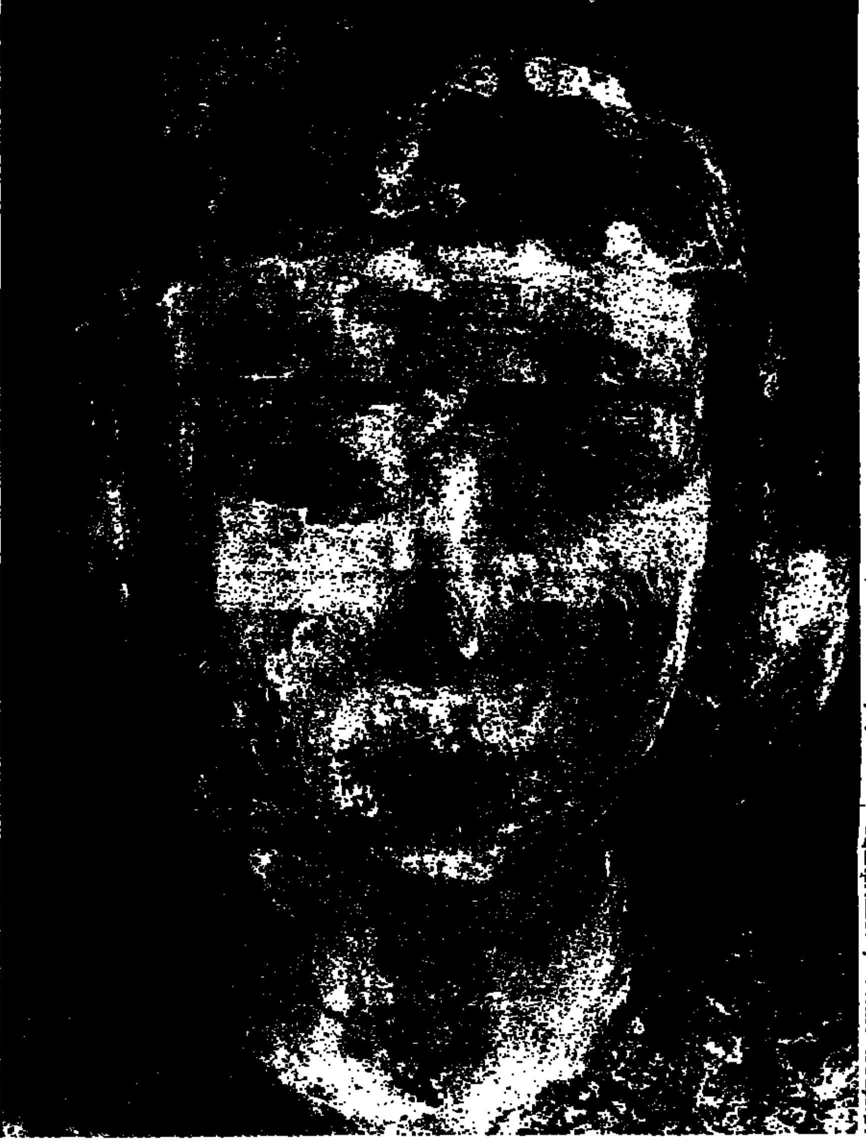
CIRE D'ABEILLE ET RÉSINE

Les Egyptiens faisaient comme nous, s'émerveillent les deux chercheurs de L'Oréal : *« Ils jouaient sur les couleurs et sur les liants. Pas les mêmes qu'aujourd'hui. L'usage du plomb est interdit et le blanc de titane, par exemple, n'existait pas. De plus nos liants sont d'origine végétale parce qu'ils rancissent moins. Mais, comme nous*, constate Jocelyne Talabot, *les Egyptiens dosaient précisément leurs mélanges. Certains échantillons présentent un taux de graisses compris entre 7 et 10 %, alors que d'autres tournent autour de 0,5 %. D'autres taux, enfin, sont si bas qu'ils ne sont certainement pas d'origine volontaire. »*

On retrouve aussi de la cire d'abeille et de la résine de conifères. Mais pas de liant d'origine végétale. Quant aux couleurs, l'analyse de cinq étuis en roseaux, un à base de manganèse et quatre à base de plomb, a permis de retracer avec la trousse de toilette de Dame Touti une palette allant du gris tendre au noir bleuté en passant par le marron, dont le ton est peut-être le signe d'une dégradation forte. Un choix de produits qui, souligne Jocelyne Talabot, *« nous conduit à penser que, comme aujourd'hui, les notions de parure et de soin étaient déjà liées »*.

Encore faudrait-il pour être complet découvrir un jour un de ces rouges à lèvres que les femmes se mettaient pour rehausser le teint de leur visage. Mais jusqu'ici, la science s'est montrée impuissante à trouver la moindre trace d'un tel produit qui est peut-être un de ces nombreux fards marron que le temps aurait fait tourner. Teint d'albâtre, lèvres purpurines, regard de braise souligné, selon la mode, d'un trait de fard plutôt vert avant la construction des pyramides et plutôt noir après. Voilà la femme. Voilà la mode.

Jean-François Augereau



MUSÉE DU LOUVRE, DÉPARTEMENT DES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES

Cette porteuse d'auge (XII[e] dynastie) témoigne de ce qu'était, il y a 3 800-4 000 ans en Egypte, l'art du maquillage durant le Moyen Empire. Les femmes avaient alors à leur disposition toute une panoplie de fards, de poudres et d'onguents contenus soit dans de petits pots d'albâtre, de marbre ou de céramique, soit dans des tiges de roseau, équivalents des bâtons de khôl d'aujourd'hui. Les quatre étuis de roseau représentés ici sont ceux que possédait Dame Touti (XVIII[e] dynastie) dans sa trousse de toilette.

Quarante jours de cuisine

Comment les Egyptiens passaient-ils d'une matière première comme la galène, un sulfure naturel de plomb gris bleuâtre, à la laurionite, un chlorure de plomb de couleur blanche ? On a retrouvé ce procédé chez les Grecs et les Romains qui vivaient au Ier siècle après Jésus-Christ. Vraisemblablement, avance Philippe Walter, ils chauffaient la galène pour obtenir de l'oxyde de plomb, un produit de couleur rouge. Cette matière était alors finement broyée et lavée, puis soumise à un mélange de sel et d'eau. Vingt-quatre heures plus tard, la poudre était filtrée et à nouveau plongée dans de l'eau salée. Et ainsi de suite pendant quarante jours, au bout desquels la poudre, devenue blanche, s'était transformée en laurionite. Philippe Walter et Pauline Martinetto ont refait l'expérience, qui demande un grand soin et le contrôle précis du taux d'acidité (pH) de l'eau, faute de quoi la solution dérive vers d'autres composés. Une semaine plus tard, ils ont obtenu leur première laurionite. Pour la phosgénite, la bonne recette se fait avec un mélange de sel et de natron, un carbonate de sodium utilisé pour la momification.

Le cerveau des sourds entend le langage des signes

ILS SONT sourds, totalement sourds depuis toujours, et communiquent par le langage des signes. Ceux-là sont japonais. Mais ils pourraient vivre au pôle Nord, aux Antilles ou à Paris, la découverte serait la même : pour « lire » le langage gestuel, les non-entendants de naissance utilisent une région du cortex dédiée non pas à la vision, mais... à l'audition. C'est ce que vient de rapporter, dans la revue *Nature* (datée du 14 janvier), une équipe de chercheurs de l'Ecole médicale de l'université d'Osaka, offrant ainsi une preuve nouvelle et singulière de l'immense plasticité du cerveau humain.

Depuis que le chirurgien Paul Broca, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, démontrait qu'une région située dans le lobe frontal gauche – l'aire qui porte son nom – était le siège du langage, on sait que les diverses zones du cortex sont spécialisées dans des tâches bien précises. Dans la région dédiée à l'audition, on distingue globalement deux zones : l'aire auditive primaire – celle qui entend – et l'aire auditive associative – celle qui comprend. C'est la seconde qui, chez les sourds-muets de naissance, est sollicitée lors de la lecture du langage des signes. Comme si le cerveau s'était chargé d'occuper ses neurones (qui, sinon, ne serviraient à rien), évitant du même coup de surcharger de travail ceux de l'aire visuelle associative.

Pour mener leur étude à bien, les chercheurs japonais ont utilisé l'un des plus puissants outils d'exploration cérébrale existant à ce jour : la tomographie par émission de positons (TEP). La technique se fonde sur le fait que toute activité cérébrale demande une surconsommation d'énergie sous forme de glucose et d'oxygène, donc un débit sanguin accru.

UNE EXTRÊME PRÉCISION

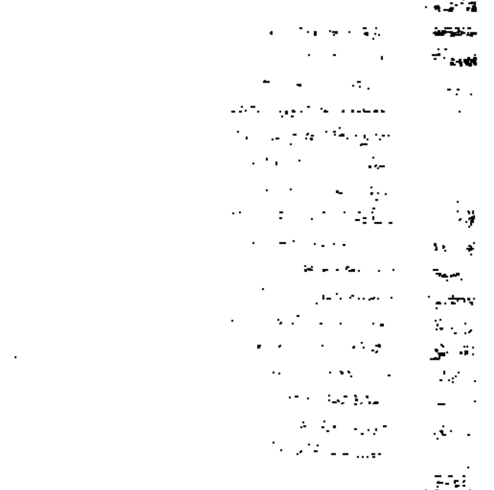
C'est ce débit que mesure la TEP, grâce à l'injection dans le sang de molécules radioactives et émettrices de positons. Car ces particules, lorsqu'elles s'associent aux électrons libres circulant dans le milieu, se transforment en photons, grains de lumière qui indiquent la zone du cortex sollicitée par telle ou telle activité avec une précision de quelques millimètres.

TEP ou IRM (imagerie par résonance magnétique), les récentes techniques d'imagerie médicale avaient déjà permis de prendre la mesure de la plasticité cérébrale, cette faculté qu'a le cerveau humain – plus que celui de toute autre espèce animale – de s'adapter au comportement. Ainsi la représentation corticale des doigts de la main est-elle plus développée chez les violonistes que chez les non-musiciens. De même, celle de l'index chez les aveugles lisant en braille. Plus la pratique est précoce, plus la zone cérébrale sollicitée se renforce.

Que le cerveau puisse être « musclé » par l'apprentissage, soit. Mais qu'une zone entière normalement dédiée à une activité (l'interprétation des sons) puisse être reconvertie à une autre tâche (l'interprétation des signes), voilà qui est nouveau. Et d'autant plus convaincant que ces travaux ne sont pas isolés : une récente étude, réalisée par une équipe distincte de celle d'Osaka, a montré que des aveugles de naissance mobilisent, pour déchiffrer le braille, certaines régions de leur cortex visuel.

Il y a quelques mois à peine, un groupe de chercheurs suédois et américains avait, par ailleurs, démontré que les neurones du cerveau humain pouvaient, dans certaines circonstances, continuer de se multiplier à tout âge de la vie (*Le Monde* du 31 octobre 1998), ébranlant le dogme selon lequel chaque individu reçoit, dans les premières années de sa vie, un capital neuronal inextensible. *« Le monde de plus en plus mouvant du cortex cérébral »*, ainsi que le désignait il y a quelques années le neurobiologiste Marc Peschanski (Inserm, Créteil) n'est décidément pas une vue de l'esprit.

Catherine Vincent









L'incertitude pèse toujours sur le sort d'Isabelle Autissier

Le skipper italien Giovanni Soldini devait entrer, mardi 16 février, en début d'après-midi, dans la zone du Pacifique Sud où la navigatrice française a fait naufrage

Isabelle Autissier (*PRB*), en tête du classement de l'Around Alone, course à la voile autour du monde en solitaire avec escales, a déclenché une de ses balises de secours lundi 15 février, à 15 h 23, alors qu'elle se trouvait en plein Pacifique Sud, dans le premier tiers de la troisième étape Auckland (Nouvelle-Zélande)-Punta del Este (Uruguay), longue de 5 690 milles (10 500 km). Une très courte communication téléphonique entre Isabelle Autissier et son PC parisien a permis d'établir que la navigatrice française avait chaviré. L'Italien Giovanni Soldini (*Fila*), son suivant immédiat, a fait route sur elle pour lui porter secours. Il devait rejoindre les lieux mardi 16 février, en début d'après-midi (heure française). Marc Thiercelin (*Somewhere*), le concurrent le plus proche de *PRB*, handicapé par les vents et lui-même victime d'une avarie, était dans l'impossibilité de se dérouter.

L'ATTENTE, difficile, *mais inévitable*. Toute la nuit du lundi 15 au mardi 16 février, du centre de secours de Honolulu (archipel de Hawaï) au PC d'Isabelle Autissier (*PRB*) Paris ou à Charleston (Etats-Unis), point de départ et d'arrivée de l'épreuve, tout le petit monde de l'*Around Alone s'est inquiété* du sort de la jeune femme en perdition dans l'océan Pacifique, à mi-chemin entre Auckland (Nouvelle-Zélande) et le cap Horn. Partout, en attendant des nouvelles de la navigatrice, chacun a fait de son mieux pour aider Giovanni Soldini (*Fila*), parti à sa recherche, et qui était *mardi matin*, son seul espoir *de salut*.

A 15 h 23, lundi, *en plein milieu* du Pacifique Sud, alors qu'elle se trouvait en deuxième position de la 3e étape à 2 000 milles (3 700 km) du cap Horn, qui sépare les océans Pacifique et Atlantique, la navigatrice a déclenché sa balise de détresse Sarsat, l'une des cinq ou six embarquées sur son monocoque. *Sur place, le vent souffle* à 30 *nœuds (55 km/h)* et la mer est grosse.

Grâce à son téléphone portable satellitaire, la Rochelaise parvient à rentrer en contact avec son équipe à terre, elle est donc saine et sauve. La communication, très mauvaise, ne dure que quelques secondes. L'interlocuteur d'Isabelle Autissier lui demande si elle a chaviré. Dans les craquements, il croit entendre un *« oui »*.

A terre, les *secours s'organisent. Le centre de sécurité de Honolulu, chargé de cette zone maritime, in*forme qu'aucun bateau ne se trouve dans la zone. Le naufrage ayant eu lieu dans un désert maritime à plus de 2 000 milles d'une terre, les avions ne peuvent pas aller chercher la navigatrice.

A 18 heures, la direction de la course demande à Giovanni Soldini qui se trouve à 135 milles (250 km) d'Isabelle Autissier d'aller la *secourir. Le skipper italien* fait *immédiatement route* vers le sud.

FAUSSES NOUVELLES

Jean-Pierre Mouligné (*Cray Valley*), en tête des Class II, qui se trouve à 500 milles (plus de 900 km) d'Isabelle est également prévenu et doit se tenir prêt à la secourir bien qu'il soit très loin de la zone. Marc Thiercelin (*Somewhere*), *qui est en tête de la course, ne peut rien faire : le skipper an*nonce qu'il est privé de l'usage de sa grand voile à la suite d'une avarie sur sa bôme. Il ne peut donc faire demi-tour, ce serait trop dangereux, car il doit marcher contre le vent, et il est trop loin, en fait : à 100 milles (185 km) d'Isabelle.

A Paris, au PC d'Isabelle Autissier, rue Monsigny, dans le 2e arrondissement, la nuit commence *avec son lot d'incertitudes, de fausses annonces et de démentis*. Une radio néo-zélandaise annonce que la naufragée s'est embarquée sur un canot de survie. L'information est fausse. Selon toute vraisemblance, elle a dû rester en sécurité dans la cabine étanche de son bateau. Pour un marin, c'est le meilleur endroit où se réfugier, même si l'embarcation est immergée.

*De plus, d'après les positions données par la balise, celui-ci dé*rive *d'environ 1 mille par heure* (1,85 km). Un canot, plus léger, dériverait beaucoup rapidement sous l'effet des vents violents.

*A 0 h 15, Giovanni Soldini en*voie un e-mail. *« Ça va, écrit-il, je suis à 117 milles* [215 km], *il faudra faire un empannage – virer vent arrière – (...) il faudra se dépêcher parce qu'après le centre de la dépression, il va arriver du vent de sud-ouest, très fort. »*

De plus, depuis son QG de Puget-sur-Argens (Var), le routeur de l'Italien, Pierre Lasnier (l'ancien routeur d'Isabelle Autissier) informe l'équipe de la navigatrice que de nombreux *growlers* – des morceaux de glace quasiment immergés dérivant souvent sous le vent des icebergs – pourraient se trouver *sur la zone où PRB a fait naufrage*.

TOUJOURS EN VIE

A 1 heure, le PC course américain de Charleston informe Paris que la Française a déclenché, à 18 h 35, le bouton alarme de sa balise Argos, celle qui émet en continu, et qui est située sur le balcon arrière du monocoque. Ne pou*vant fonctionner sous l'eau, celle-ci s'était tue à 14 h 34. Soit le ba*teau s'est à nouveau retourné, soit Isabelle Autissier est parvenue jusqu'à sa balise pour la sortir de l'eau et l'actionner. L'information signifie, en tout cas, qu'elle est toujours en vie. Pendant toute la nuit, les fax crachent les derniers relevés des balises qui sont immédiatement envoyés – via internet – à Giovanni Soldini.

A 5 h 45, *le skipper italien qui filait à des pointes de 25 nœuds* (plus de 46 km/h) *annonce que sa* vitesse est tombée à 8 nœuds (15 km/h). Pierre Lasnier indique que Giovanni Soldini doit manœuvrer avec des vents violents et contraires, et dans une *grosse mer*, avec des vagues de 8 mètres. Il était attendu sur place en début d'après-midi, à l'aube en heure locale, ce qui devait faciliter ses recherches.

Isabelle Autissier avait déjà fait *naufrage il y a quatre ans sur l'Around Alone, alors appelé* Boc Challenge. C'était alors dans l'océan Indien, lors de la deuxième étape entre Le Cap (Afrique du Sud) et Sydney (Australie). La navigatrice avait démâté et avait fait une réparation de fortune aux îles Kerguelen avant de démâter à nouveau. *Elle avait dérivé 48 heures avant d'être sauvée par* la marine australienne qui l'avait hélitreuillée. Elle y avait perdu son bâteau, *Ecureuil-Poitou-Charentes II*.

UNE ÉTAPE RAPIDE

En tête du classement général de l'épreuve 1998-1999, la navigatrice avait prédit que cette 3e étape serait rapide (*Le Monde* du 5 février). De fait, depuis le départ, le 6 février, les concurrents de la catégorie Class I filaient à des vitesses impressionnantes. Marc Thiercelin, en tête de la course, a amélioré par deux fois le record de milles parcourus en 24 heures : 392 (725 km), puis 396 (733 km) deux jours après. Isabelle Autissier n'était pas en reste, son *PRB* effectuant sensiblement les mêmes dis*tances que Somewhere. Si la météo a paru difficile mais maîtrisable*, exigeant « seulement » des marins une attention quasi constante, le temps s'était fait plus menaçant, lundi, et un grain annoncé sur la zone du naufrage commençait à sévit.

C'est vers cette même zone, en *1997, lors du Vendée Globe, course* autour du monde en solitaire sans escales, qu'Isabelle Autissier avait rebroussé chemin et avait passé deux jours à chercher Gerry Roufs, en vain.

Mais cette fois-là, les balises de détresse n'émettaient pas. Dans ce même Vendée Globe, Raphaël Dinelli, Thierry Dubois et Tony Bullimore *avaient également fait naufrage et s'en étaient* sortis indemnes.

Bénédicte Mathieu

Les lieux du naufrage

Départ de la 3e étape de la course le 6 février
AUCKLAND
130° W
110° W
90° W
Isabelle Autissier se trouvait au moment du naufrage
Pacifique sud
Cap Horn
PUNTA DEL ESTE
ANTARCTIQUE
3e étape
5 960 milles
PUNTA DEL ESTE
AUCKLAND
Sources : AFP, Le Monde

L'Italien Giovanni Soldini (*Fila*) était, compte tenu des conditions de vent, le concurrent *le mieux placé* pour porter rapidement secours à Isabelle Autissier. Marc Thiercelin (*Somewhere*), victime d'une avarie, ne pouvait se dérouter.

Problème de gréement pour Marc Thiercelin

Actuellement en tête de la 3e étape de la course autour du monde, le navigateur français Marc Thiercelin a annoncé *dans la soirée du* lundi 15 février qu'il *était* contraint *d'affaler* la grand-voile de son monocoque *Somewhere*. Il a précisé qu'une partie de la bôme, grand espar horizontal sur lequel se fixe la voile, était cassée à la hauteur du pied de mât. Il naviguait depuis sous voilure restreinte vers l'ouest à 9 à 10 nœuds de moyenne (de 16,6 à 18,5 km/h).

Avant cet incident, il avait établi un nouveau record de distance en 24 heures. Mais le marin avouait son inquiétude de naviguer à une telle vitesse avec des vents de 30 à 50 nœuds (de 55 à plus de 90 km/h) et des creux de six à dix mètres.

Selon les membres de son équipe à terre, *le navigateur doit tenter d'améliorer sa réparation de fortune*. Mais celle-ci ne sera que provisoire et ne devrait pas lui permettre d'atteindre d'une traite Punta del Este (Uruguay), terme de la 3e étape de l'Around Alone.

Sauvée dans l'océan Indien par la marine australienne en 1994

***ISABELLE AUTISSIER** s'est déjà trouvée en sérieuse difficulté* dans les mers de l'hémisphère sud. C'était il y a un peu plus de quatre ans, lors du BOC Challenge, la course qui allait devenir l'Around Alone. Le 2 décembre 1994, à 8 h 07, dans la deuxième étape, Isabelle Autissier, qui avait remporté avec cinq jours d'avance la première étape arrivée au Cap (Afrique du sud), an*nonce qu'elle a démâté*. Elle se trouve alors à 1 275 milles au sud-est du Cap. Sous gréément de fortune (25 mètres carrés de voilure, au lieu de 370), la navigatrice française décide d'amener son monocoque *Ecureuil-Poitou-Charentes II* aux îles Kerguelen, à 1 240 milles (2 300 km) à l'Est.

Le 13 décembre, à 13 h 18, Isabelle Autissier arrive dans le golfe de Morbihan, la baie *la plus abritée des Kerguelen. Pendant son cheminement* vers les îles, une chaîne de solidarité s'est mise en place.

De nombreux marins lui ont offert leur matériel pour lui permettre de réparer.

Le 15 décembre, Isabelle Autissier décide malgré tout de repartir à l'assaut des « Cinquantièmes hurlants » avec seulement 158 mètres carrés de voilure. Mais le 28 décembre, à 7 h 45, elle déclenche sa première balise de détresse.

En Australie, c'est la mobilisation. Le lendemain, à 1 h 45, un avion Hercules C 130 des forces royales australiennes, qui est parti d'Adélaïde, repère la naufragée et la survole. Il lui envoie un radeau de sauvetage, avec rations et couverture de survie, de l'eau, ainsi qu'une radio de secours.

Isabelle Autissier est vivante et paraît en bonne santé. *Le gouvernail de son monocoque est détruit. Il y a également un* trou dans le *roof* du bateau. Dans la soirée, une frégate australienne, le *Darwin*, part de sa base de Stirling Navy, avec à son bord un hélicoptère *Seahawk*.

Le 30 décembre, en attendant l'arrivée de cette frégate près du bateau d'Isabelle Autissier, des avions se relaient toutes les six heures pour veiller sur la navigatrice. Une première liaison radio est effectuée. Isabelle Autissier, qui est restée sur son bateau, va bien.

Le 31 décembre, à 21 heures, l'hélicoptère embarqué par la frégate survole *Ecureuil-Poitou-Charentes II*. Il réussi à hélitreuiller Isabelle Autissier. Pendant sa journée de retour vers la terre ferme à bord la frégate, Isabelle Autissier expliquera que *« l'idée m'a effleurée de prendre le départ de la troisième étape du BOC, naturellement hors concours »*. Son bateau, toutefois, ne sera jamais retrouvé. Le 5 janvier 1995, après une semaine infructueuse, les recherches pour récupérer le monocoque sont suspendues.

Il y a deux ans, dans le Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire sans escale, Isabelle Autissier avait passé deux jours en pleine tempête à chercher, en vain, le Canadien Gerry Roufs.

B. M.

Des balises pour que les solitaires ne soient plus égarés

LES NAVIGATEURS en solitaire ne sont plus tout à fait seuls au milieu des océans. *D'invisibles anges gardiens les surveillent d'en haut*, les satellites, *qui recueillent* les signaux *envoyés* par les balises *que* les bateaux transportent. A bord de *PRB*, Isabelle Autissier dispose de trois types de ces engins.

C'est, tout d'abord, la célèbre balise Argos, généralement fixée sur le balcon arrière du monocoque. Il s'agit d'une carte électronique alimentée par une batterie – de 90 *jours d'autonomie – et qui émet en permanence. Son « bip »* est capté par l'instrument français Argos installé sur trois satellites américains.

DOUZE CONTACTS PAR JOUR

Croisant sur une orbite polaire, ces satellites effectuent le tour de notre planète en une centaine de *minutes et, aux latitudes extrêmes* où *naviguent les concurrents de la* course Around Alone, le contact est établi une douzaine de fois par jour. Ensuite, le signal est renvoyé vers l'une des trois stations de réception au sol, qui transmet les données dans un centre de calcul, soit à Toulouse, soit à Washington. Là, les mesures sont analysées et la position du bateau est déterminée avec une précision moyenne de l'ordre de 350 m. Les balises Argos ne sont plus joignables lorsqu'elles sont immergées et sont par ailleurs dotées d'un mode *alarme qui* ne peut être *enclenché accidentel*lement.

Deuxième type d'appareil embarqué à bord de *PRB* et dont Isabelle Autissier s'est servie, la balise de détresse Sarsat-Cospas. Avec seulement 72 heures d'autonomie et une précision *analogue à celle de la balise Argos, elle n'est mise en marche* qu'en cas de naufrage, et présente l'avantage d'émettre sur une fréquence reçue non seulement par les satellites mais aussi par les avions, qu'ils soient civils ou militaires.

PRÉCIS À CENT MÈTRES

Cependant, étant donné que *PRB* a *chaviré dans l'un des endroits les plus isolés de la planète*, défiant toute tentative de secours aérien, cette fonction risque de ne pas être utile.

Enfin, Isabelle Autissier disposait à son bord d'un troisième type de balise, une Sarsat équipée *d'une fonction GPS (Global Positionning System). Utilisant les ser*vices d'une flottille de 24 satellites de l'armée américaine naviguant à 20 000 kilomètres d'altitude et étant, de ce fait, toujours à vue de n'importe quel point de la Terre, le GPS autorise un nombre illimité de localisations avec une précision de l'ordre de la centaine de mètres.

Mais, pour une raison encore inconnue, Isabelle *Autissier n'a pas déclenché cette* balise qui permettrait de la suivre en direct.

Pierre Barthélémy
avec notre correspondante
en Nouvelle-Zélande,
Florence de Changy

Cyclisme : nouvelle interpellation dans l'affaire de dopage au « pot belge »

LES GENDARMES de l'unité de *recherche de Poitiers (Vienne), chargés de l'enquête sur l'affaire* dite du « pot belge » (*Le Monde* du 2 décembre 1998) ont procédé à une nouvelle interpellation le 29 janvier, en région parisienne.

Patrick Charron, un ancien VRP âgé de 51 ans, déjà condamné en *novembre 1990 à deux années de prison* par le tribunal correctionnel de Paris suite à la découverte, le 14 novembre 1986, par la brigade des stupéfiants, de produits illicites lors de l'épreuve cycliste des Six Jours au Palais omnisport de Paris-Bercy, a été arrêté au domicile de sa mère, dans le Val-d'Oise, et présenté à un juge d'ins*truction de Poitiers*, le 1er février 1999. Mis en examen pour trafic de stupéfiants et violation de la loi sur le dopage, il est incarcéré depuis cette date.

Patrick Charron nie les accusations portées contre lui. *« Les gendarmes n'ont rien trouvé. Pas le moindre produit, pas le moindre indice susceptible de laisser croire à un trafic. Ni à son domicile ni chez sa mère »*, a affirmé son avocat, Me Jean-Louis Pelletier, au *Monde*.

CAHIER COMPTABLE

Pourtant, selon une source proche du dossier, Patrick Charron est soupçonné d'être un important fournisseur de « pot belge » – mixture d'amphétamines, de caféine, de cocaïne, d'héroïne et d'antalgiques – et d'érythropoïétine (EPO). *C'est auprès de lui que s'approvisionnaient* Jacques Guillandou et Claude Deschamp, deux anciens dirigeants de clubs cyclistes de la région orléanaise, mis en examen dans cette même affaire au début du mois d'octobre 1998.

Les deux hommes avaient été incarcérés par le juge de Poitiers, après être passés aux aveux. Relâchés à la fin du mois de décembre 1998, ils ont l'un et l'autre reconnu se livrer depuis plusieurs années au trafic du « pot belge », produit utilisé dans les milieux cyclistes amateurs et professionnels. C'est à leurs domiciles, à Paris et à Vendôme (Loir-et-Cher), *que les gendarmes avaient mis la main sur 34 flacons contenant* du *« pot belge »* – 6 chez Jacques Guillandou et 28 chez Claude Deschamp – et sur un cahier comptable tenu à jour par Claude Deschamp. Ce cahier serait un des éléments-clés de l'instruction puisqu'il contiendrait la liste complète des clients de Claude Deschamp.

L'arrestation de Patrick Charron relance l'enquête menée depuis maintenant neuf mois par les gendarmes de Poitiers. Ces derniers ont interrogé plusieurs dizaines de personnes, coureurs cyclistes, dirigeants de clubs, en fonctions ou retirés.

Pourtant, cette affaire est encore loin d'être bouclée. Selon un enquêteur, elle devrait conduire l'instruction au-delà des frontières de l'Hexagone, *en direction* de la Belgique et de la Pologne notamment. Des pistes qui devraient être évoquées, jeudi 18 février, lors de son audition par le juge chargé du dossier.

Yves Bordenave

.e loup à la Bocuse

Les riches moments d'une riche recette



DESSINS DESCLOZEAUX

DRÔLE D'IDÉE, en pleine semaine, cette envie de bar en croûte pour ne rien fêter, ni célébrer de particulier. Un moment d'arrêt qui délasserait du restaurant ? Une expédition au cœur de ce qu'il est désormais interdit d'approcher ? Ou alors un sujet de chronique ? On aviserait. C'est une publicité, dans *Le Nouvel Observateur*, mettant en scène Paul Bocuse et Pierre Troisgros déguisés en méchants vieux voyous distingués promus marchands de vin, qui nous avait fait penser à cette très ancienne affaire, nous en redonnant soudainement le goût. Un grand et beau poisson caparaçonné de pâte et flanqué d'une sauce, d'une sauce... de quelle sauce ? Où était la recette, dont on se souvenait vaguement qu'elle devait justement porter l'estampille du fameux Bocuse ? On la retrouve – parchemin graissé d'émotion et roussi aux flammes du trac –, et puisque plus rien de ce qui touche à la gastronomie n'a le droit aujourd'hui de nous faire peur, on appelle illico Collonges-au-Mont-d'Or, patelin des bords de Saône où logent les étoiles de la plus ronflante des gloires.

Le voilà au téléphone, Bocuse, tout naturel et aimable, ragaillardi de bavardage. Mon temps entier à vous consacrer, cher monsieur, vous pensez ; *le début des années 50, le lancement de ce plat, mes souvenirs... Moi, l'élève de Fernand Point, l'absolu patron de La Pyramide, à Vienne.* Point, truculent, fantasque, impitoyable. Qualité des produits, cuisson exemplaire, sourcilleuse attention aux détails. Une école, un seigneur. Le tout-France de l'époque s'est énormément régalé chez lui. Mort sous l'embonpoint en 1955.

Il composait une préparation un peu semblable à la mienne, mais avec du saumon, quand il y avait encore du saumon dans nos rivières. Je prends, moi, du loup – « *Un certain snobisme,* écrit Jacques Le Divellec, *fait qu'on nomme souvent le bar commun "loup", de son nom populaire en Méditerranée, et ce même s'il provient de l'Océan où il est abondant.* » –, que j'agrémente d'une farce, l'ensemble enrobé dans une pâte feuilletée et servi avec une béarnaise tomatée, autrement dit une sauce Choron, nom d'un pas mauvais cuisinier de la fin du XIXe. Mes clients ont adoré, ils adorent et adoreront encore longtemps. Content pour vous, mais comment bien s'y prendre pour ne pas trop le rater, votre poisson fabuleux ; mon manuscrit est-il le bon, pouvez-vous l'authentifier ?

Comme s'il y avait prescription, Bocuse allait nous livrer ses secrets jusqu'à l'arête. Ce qui est rare, les chefs péchant souvent par omission, oubliant, volontairement ou pas, le détail qui tue. Lui s'amusait à dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité. Ce qui n'était pas vraiment encourageant. Réfugié à la page 34 de *notre livre de recettes – année 1978 –*, on s'apercevait que nos premières expériences étaient erronées *et que la vraie manière de s'y* prendre nous entraînerait dans des difficultés sans fond. Petit à petit, cependant, le projet se reformulait, le pari baroque regagnait du terrain. Mais pour quelles raisons au juste ?

UNE MERVEILLE

La cuisine glorieuse du beurre avant tout et de la crème avant toute chose s'était éteinte avec l'arrivée du déglaçage à l'eau et de la machine à vapeur remise en état de chauffe par Jacques Manière. Qu'était-il besoin d'archéologiser sur ce Lascaux de la table, qui n'avait fait que rendre plus pansus et pensifs des sénateurs s'encravant dans leur toge, le nez et les oreilles rosis aux fillettes de juliénas ? Vraiment... Pour voir, sans doute. Pour voir ce à quoi nous avions définitivement échappé et constater, sur vingt ans, la remarquable descente aux enfers de ces outils à mourir selon les règles.

Il fallait pourtant ne pas tarder à s'y mettre. On commence par recruter les invités, tous becs fins et ravis de recevoir leur ordre de route pour le lendemain soir même – sept à tenter l'aventure – ; et on passe les commandes. *Un bar de deux kilos*, homard de sept cents grammes, six coquilles Saint-Jacques, un filet de merlan. *Prévoir quatre cent cinquante grammes de beurre, une dizaine d'oeufs et un quart de litre de crème. Comme chez les riches.*

Bocuse le dit : garder l'arête, retirer la peau et éviter de passer l'animal *au court-bouillon ; la cuisson* n'en sera que plus diabolique à réussir. Présentation du poisson. Etait-il *d'élevage ou de haute mer ?* Trop tard pour se poser la question. Retirer les ouïes, si cela n'a déjà été fait, saler, poivrer. La farce maintenant. A froid, tout doit être de froidure extrême, passer la chair crue du homard, le merlan et les noix de Saint-Jacques à la moulinette fine ; sel, poivre, muscade et crème épaisse. A mon commandement, farcissez ! Pour la pâte, on l'a dit, elle doit être feuilletée. Feuilletée : en connaître le pétrissage, se reporter aux bons ouvrages, taper dans le rayon d'un supermarché ou prendre langue avec un pâtissier.

Jusqu'ici, tout se passe bien. Mais il va bientôt être nécessaire de faire l'artiste et d'habiller de la tête au pied le poisson de pâte, en s'efforçant de donner à l'oeuvre une forme acceptablement maritime. A l'inspiration de chacun. Le résultat repose sur un socle, toujours de feuilletée, et servira pour *le partage. Une heure de* cuisson, thermostat bloqué à 6. Astuce : piquer une aiguille d'acier dans *le dos de la créature*, la *porter aux* lèvres ; si elle est chaude, vite, pas de traînards, tout le monde à table ! On *décoque le bar et on lève* les filets, tête de la bête à droite, ventre contre soi, comme disent les experts.

Inutile de parler de la choron. Il faut plusieurs années pour ne plus la rater et plusieurs autres pour la réussir. Mais ce soir-là, avec Paul Bocuse toujours en ligne, nous n'avions que peu de souci à nous faire. Nos invités sont rentrés chez eux détruits de bonheur. A la prochaine fois, chers amis, pour un émincé de jeunes légumes juste pochés et condiment de citron juste confit au sel. Une merveille.

Jean-Pierre Quélin

Le cœur de palmier



Si nous usons souvent de ce vieux proverbe paysan qui dit que *« tout est bon dans le cochon »*, il est un adage qui doit faire au moins autant florès sous les tropiques, c'est que *« dans le palmier rien n'est à jeter »*. Cet arbre de la famille des palmacées fournit en effet une brassée de produits alimentaires. Outre ses fruits, dattes ou noix de coco, on tire de sa sève un vin, et certaines variétés de *palmiers donnent également de l'huile, de la* farine fabriquée à partir de la pulpe, du sucre et même un beurre végétal. La France est *enfin le premier importateur mondial du* bourgeon de cette plante, celui que l'on trouve plus communément dans le commerce sous le nom de *« cœur de palmier »*. Avant les années 50, ce mets exotique était le plus souvent servi chaud, notamment avec une garniture dite *« à la polonaise »*. Les cœurs de palmier étaient ainsi recouverts de jaune d'œuf dur et de persil hachés. Au moment de servir, on arrosait le tout d'un beurre fondu et mousseux, dans lequel on avait fait revenir un peu de mie de pain. Ce n'est que dans les années 60 que l'importation du produit débute réellement en France.

Selon les statistiques douanières de 1997, ce sont plus de 10 millions de kilos de ce produit qui ont débarqué chez nous et désormais c'est quasi exclusivement froid, en salade, qu'on le consomme ici. Au milieu des années 90, le Brésil était encore le premier pourvoyeur au monde de nos cœurs de palmier. S'il n'est *plus aujourd'hui que le quatrième pays* exportateur en France, c'est que, de l'avis de tous les spécialistes, les Brésiliens ont trop *tiré sur la corde.*

***« Alors que le cœur de palmier n'est tendre que s'il est prélevé dans le bourgeon terminal de la plante,* raconte Serge Janier, un acheteur spécialisé dans ce produit, *les Brésiliens coupaient beaucoup plus bas. Résultat : sur un bocal avec huit cœurs de palmier, deux au moins étaient trop durs. Une véritable arnaque. »* Faute de pouvoir faire confiance aux conserves en provenance de ce pays, les exportateurs se sont tournés vers d'autres. Aujourd'hui le Costa Rica est devenu notre principale source d'approvisionnement, suivi par l'Equateur et le Guyana. Cette petite République sud-américaine, coincée entre le Surinam et le Venezuela, offre la particularité de ne fournir que des cœurs de palmiers sauvages. Cette caractéristique inscrite sur les *boîtes* est le gage d'une saveur plus prononcée qu'avec des cœurs issus de palmiers cultivés.**

***Dans le cas* de cette cueillette sauvage, ce sont des tribus amérindiennes qui partent dans la forêt couper à la machette les *bourgeons de palmier sur une hauteur d'un* mètre environ. La nuit venue, ils chargent sur leurs pirogues deux ou trois fagots de ces *bourgeons et descendent jusqu'aux points de* ralliement sur le fleuve, là où leurs cargaisons seront chargées à bord de bateaux *plus gros pour se rendre* jusqu'à l'usine. Epluché, tranché, paré, le cœur du bourgeon est ensuite stérilisé dans sa boîte. La température est sévèrement contrôlée, et si elle a été excessive, le consommateur s'en rendra compte aussitôt car le cœur de palmier vire au rose.**

Guillaume Crouzet

★ Cœurs de palmiers sauvages Barima : 10,50 F, (1,60 €) environ la boîte de 500 g.

BOUTEILLE

AOC muscat de beaumes-de-venise 1998

Domaine des Bernardins

Bien avant que le baron Le Roy, en 1945, ne donne ses *lettres de* noblesse au « nectar des dieux », une bouteille de 1898 témoigne de l'ancienneté de la production de muscat dans cette cave. Le cépage – muscat à petits grains, blanc et noir – fut ramené, *dit-on*, par les frères d'Agoult, seigneurs de Beaumes, à leur retour de la 1re croisade. Le muscat est un vin doux naturel, muté : après le foulage des raisins, le moût est *aussitôt séparé des marcs* et sa fermentation est interrompue par adjonction d'alcool *« lorsqu'il reste encore quelques degrés de douceur »*, précise le vigneron. Le *mystère du muscat de cette région* n'est pas tant sa robe ambrée, son moelleux ou sa rondeur, que son fruité et son incomparable fraîcheur. Encore faut-il que le terroir soit propice, sur ces contreforts du Ventoux au sol squelettique de mollasse sableuse, et que les raisins soient cueillis, à la main, et à parfaite maturité. Il titre alors 14. Le muscat du domaine des Bernardins tient son originalité de vignes anciennes où les rendements n'excèdent pas 30 hectolitres à l'hectare. On pourra le boire jeune plus facilement, mais l'âge lui donne une robe cuivrée, sans nuire à son éclat. Sur le roquefort et les bleus, avec le chocolat, ou plus simplement encore à l'apéritif, entre 7 et 8, cette bouteille, supérieure à bien des liquoreux, offre un moment d'intense plaisir pour un prix raisonnable. AOC muscat de beaumes-de-venise Domaine des Bernardins 1998 : prix 55 F TTC la bouteille (8,38 €).

★ Cave Castaud. Route de Lafare 84190, Beaumes-de-Venise. Tél. : 04-90-62-94-13. Télécopie : 04-90-65-01-42

TOQUES EN POINTE

Bistrots

DIX VINGT

■ *Voici un modeste bistrot où le choix des vins va de pair avec une* cuisine subtile et savoureuse à un prix imbattable. Qu'imaginer de plus délicat que l'accord du splendide quincy 1996 de Jacques Sallé *(115 F, 17,53 €) avec quelques crevettes roses décortiquées ou bien* une raviole d'écrevisses à l'américaine ? La magie se prolonge avec le gigot d'agneau en croque au sel ou bien la cuisse de volaille rôtie, *pomme et boudin, accompagnée du Terre de Solence 1997* (105 F, 16,01 €), un vin chaleureux et ensoleillé. L'accueil de la patronne, ajoute au plaisir de cette cuisine franche et cependant recherchée. Tarte Tatin et, *seule petite ombre* au tableau, mousse au chocolat que l'on aimerait succulente. Menu : 100 F (15,24 €). Imbattable !

★ 57, rue Falguière, 75015 Paris. Tél. : 01-43-20-91-77. Fermé le dimanche.

CAFE MOSAC

■ Cette table, à l'ombre du Fouquet's, n'avait jamais réussi à s'imposer. Charis Kyriacou, qui a repris l'établissement, cherchait un chef capable d'imaginer une carte sur le thème du voyage. Son choix s'est porté sur Paul Pairet, né à Perpignan en 1964, formé chez Joël Robuchon et José Lampreya. On le trouve ensuite au Méridien de Hongkong, puis à Sydney pendant deux ans, et plus récemment à Djakarta. De là à prétendre inventer une « cuisine du voyage », il n'y avait qu'un pas, vite – trop vite – franchi. La carte propose plusieurs plats aimables et fantaisistes, comme les crevettes en pot à la vapeur d'anis et leurs petites sauces, ou bien le saumon à la *plancha* à l'oseille et crème fouettée, mais aussi des préparations nettement roboratives et de moindre intérêt. Notons toutefois un délicieux dessert baptisé « orange à l'orange ». Patrick Derderian a su tirer parti d'un volume ingrat grâce à quelques astuces décoratives, éprouvées déjà au Zebra Square. Service un peu lent, mais fort courtois. Menus : 180 F (27,44 €), 220 F (33,54 €) au déjeuner. A la carte, compter 300 F (45,73 €). Petit déjeuner anglais : 135 F (20,58 €).

★ 46, avenue George-V, 75008 Paris. Tél. : 01-40-70-05-05. Tous les jours de 8 heures à minuit.

Brasserie

BLANC-MARINE

■ Bois foncé, mezzanines en forme de coursives, garde-corps solidement *rivetés, le décor évoque la croisière sur quelque paquebot de ligne*, amarré près de la place des Ternes. Le poisson est en provenance du port le plus proche, Rungis. C'est à Jean-Pierre Barrie, qui a repris Pétrus en 1988, *puis, en 1997, French Line, appelé désormais Blanc-Marine*, que revient le commandement. Frank Enée est le « coq » de ce navire de haute mer. Son inspiration n'exclut ni le velouté de potiron aux lamelles de saint-jacques *marinées au citron vert ni la petite friture d'éperlans sauce tartare, ou la* rosace de sardines au jus de betterave et rémoulade de fenouil. Poissons de belle fraîcheur, préparations alléchantes, comme la barbue sauce vigneronne et endives poêlées à l'orange ou l'aile de raie vapeur au citron confit. A noter aussi une carte de poissons du Léman, féra, omble chevalier, et naturellement quelques vins de Savoie, roussette et château-de-ripaille. Formule au déjeuner : 135 F (20,58 €). A la carte, compter 250 F (38,11 €).

★ 235-237, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75017 Paris. Tél. : 01-44-09-06-04. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut



Temps souvent gris

MERCREDI, les hautes pressions sont situées sur le proche Atlantique. Les perturbations descendent d'Islande et des îles britanniques vers la France. De l'instabilité avec des averses de neige se produira sur l'Est et le Nord Est de la France.

Bretagne, pays-de-Loire, Basse-Normandie.– Le temps sera souvent nuageux avec quelques pluies faibles le matin près des côtes de la Manche. Le vent de nord-ouest sera modéré. Il fera de 6 à 9 degrés l'après-midi.

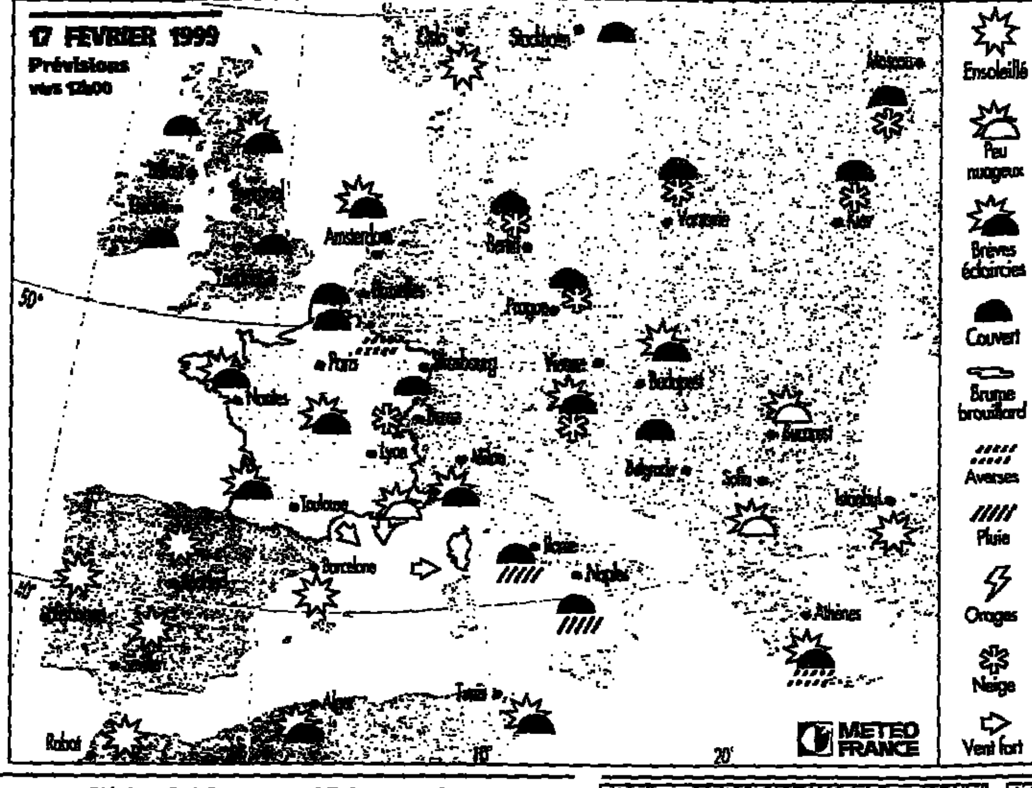
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Beaucoup de nuages sur ces régions. Il y aura quelques brouillards le matin sur l'ouest. Près des frontières belges des averses de neige sont possibles. Il fera 5 à 8 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages seront très nombreux avec des averses de neige pouvant descendre jusqu'en plaine. Le vent d'ouest atteindra 60 km/h. Des gelées matinales sont possibles. Il fera 2 à 4 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le ciel sera souvent très chargé avec quelques gouttes possibles. Il pourra y avoir un peu de brouillard sur le Poitou-Charentes. Il neigera un peu sur les Pyrénées à partir de 800 mètres et 400 mètres sur le Massif central. Il fera entre 7 et 10 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages seront bien présents avec des averses de neige sur les Alpes pouvant descendre jusqu'en plaine et un peu de neige sur le Massif central à partir de 400 m d'altitude. Après les gelées matinales, il fera entre 1 et 6 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Après quelques nuages bas le matin en Corse, le temps sera bien ensoleillé. Le mistral, la tramontane et le vent d'ouest sur la Corse souffleront fort jusqu'à 100 km/h. Il fera entre 10 et 15 degrés l'après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 17 FEVRIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/30 N	KIEV	-5/-2 N	VENISE	-2/7 S	LE CAIRE	17/29 C
				POINTE-A-PIT.	20/26 N	LISBONNE	9/16 S	VIENNE	-1/2 N	MARRAKECH	4/16 S
				ST-DENIS-RÉ.	24/29 S	LIVERPOOL	4/9 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/27 N
				EUROPE		LONDRES	2/8 C	BRASILIA	20/29 S	PRETORIA	19/30 S
				AMSTERDAM	-1/3 N	LUXEMBOURG	-2/2 C	BUENOS AIR.	21/29 S	RABAT	5/16 S
FRANCE métropole		NANCY	0/4 P	ATHENES	6/14 N	MADRID	-2/13 S	CARACAS	21/28 N	TUNIS	6/14 N
AJACCIO	4/13 N	NANTES	3/9 N	BARCELONE	7/15 S	MILAN	1/12 S	CHICAGO	-4/1 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	7/11 C	NICE	5/14 S	BELFAST	2/8 C	MOSCOU	-7/-4 C	LIMA	21/24 P	BANGKOK	21/33 S
BORDEAUX	6/10 N	PARIS	3/8 N	BELGRADE	-2/1 C	MUNICH	-5/-1	LOS ANGELES	12/17 N	BOMBAY	22/31 S
BOURGES	1/7 N	PAU	4/8 C	BERLIN	-3/1 C	NAPLES	3/12 C	MEXICO	10/19 S	DJAKARTA	25/27 C
BREST	6/9 N	PERPIGNAN	7/12 S	BERNE	-4/1	OSLO	-14/-7 S	MONTREAL	-7/-3	DUBAI	17/23 S
CAEN	4/8 N	RENNES	4/9 N	BRUXELLES	-1/3 C	PALMA DE M.	6/15 N	NEW YORK	1/7 C	HANOI	18/27 C
CHERBOURG	5/8 N	ST-ETIENNE	1/4 C	BUCAREST	-4/6 C	PRAGUE	-6/-2 C	SAN FRANCIS.	8/12 S	HONGKONG	17/24 S
CLERMONT-F.	2/5 C	STRASBOURG	-1/3 P	BUDAPEST	-4/1 N	ROME	5/13 N	SANTIAGO/CHI	15/31 S	JERUSALEM	8/25 C
DIJON	1/5 P	TOULOUSE	5/9 N	COPENHAGUE	-6/-2 N	SEVILLE	6/19 S	TORONTO	-2/2 C	NEW DEHLI	15/25 S
GRENOBLE	0/5 P	TOURS	2/8 N	DUBLIN	4/10 C	SOFIA	-5/2 N	WASHINGTON	1/15 P	PEKIN	0/8 S
LILLE	3/6 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	0/2 P	ST-PETERSB.	-9/-5 C	**AFRIQUE**		SEOUL	4/11 S
LIMOGES	1/7 N	CAYENNE	24/28 C	GENEVE	0/4 P	STOCKHOLM	-6/-2 C	ALGER	5/14 C	SINGAPOUR	24/29 C
LYON	0/4 P	FORT-DE-FR.	22/27 N	HELSINKI	-8/-3 C	TENERIFE	10/13 S	DAKAR	17/22 S	SYDNEY	22/31 S
MARSEILLE	3/10 S	NOUMEA	24/28 N	ISTANBUL	5/10 S	VARSOVIE	-6/-1 C	KINSHASA	23/30 P	TOKYO	8/13 S

Situation le 16 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 18 février à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AÉRIEN.** La compagnie aérienne Emirates (47 destinations dont Dubaï) a reçu récemment quatre distinctions. *Le Guide officiel de l'aviation*, baromètre du secteur du voyage d'affaires au Royaume-Uni, lui a attribué les titres de « compagnie aérienne de l'année 1999 » (prix qu'elle avait déjà obtenu l'an dernier) et de « meilleure compagnie du Moyen-Orient et du continent indien », titre qu'elle a remporté sans interruption depuis 1988. Emirates a également été nommée « meilleure compagnie du Moyen-Orient » par les lecteurs du magazine anglais *Travel Weekly*.

■ **ALLEMAGNE.** Les touristes allemands, qui ont raccourci la durée de leurs vacances en raison de budgets plus serrés, ont passé en moyenne 15,1 jours sur leurs lieux de vacances l'an dernier contre 18,2 jours en 1980. L'Espagne se place toujours en tête des destinations touristiques préférées.

PRATIQUE

Les démarches à effectuer en cas de suspicion d'erreur médicale

MÊME techniquement bien conduit, un acte médical ou chirurgical présente toujours des risques, dont certains sont bien connus et d'autres plus rares, voire exceptionnels. Quantitativement infimes au regard du nombre d'actes pratiqués, les accidents médicaux n'en constituent pas moins autant de drames individuels insupportables.

Il existe, bien sûr, des patients qui s'estiment à tort victimes d'une erreur : les renseigner est un des rôles des différentes associations créées pour leur venir en aide. Elles conseillent avant tout de demander des explications au praticien impliqué. Il peut s'agir d'un malentendu ou d'une méconnaissance de la gravité de la maladie, explique le docteur Courtois, président de l'Association d'aide aux victimes d'accidents corporels et d'erreurs médicales (Aavac), qui regroupe des médecins.

Si les explications fournies ne sont pas satisfaisantes, l'intéressé, son représentant légal ou ses ayants droit peuvent demander à l'établissement hospitalier (public ou privé) la transmission du dossier médical, *« ce qui, en dépit des textes, ne va pas toujours de soi »*, commente Josée Chineau, présidente de l'Association des usagers de l'hôpital et des soins médicaux (AUHSM Santé-Défense). Cette demande (en recommandé avec accusé de réception) doit passer par l'intermédiaire d'un praticien librement choisi ; à défaut de réponse dans les trente jours, le patient d'un hôpital public dispose de deux mois pour s'adresser à la Commission d'accès aux documents administratifs (*Le Monde* du 10 septembre 1997). S'il n'y a pas eu d'hospitalisation, il faut réunir soi-même les différentes pièces nécessaires, de préférence avec l'aide d'un médecin qui obtiendra plus facilement de ses confrères les documents souhaités.

Une fois le dossier constitué, il est important de demander l'avis d'un médecin-conseil spécialisé dans l'évaluation des dommages corporels. *« On a tout intérêt à choisir ce praticien avec l'aide d'une association, car les relations que certains experts entretiennent avec les compagnies d'assurances nuisent parfois à leur objectivité »*, estime Josée Chineau. Elle recommande, pour la même raison, de ne pas recourir au médecin dont les services peuvent être (gracieusement) proposés par son propre assureur dans le cadre d'un contrat d'assurance-habitation.

En fonction de l'importance du préjudice et de la sanction recherchée, plusieurs voies s'ouvrent au patient (à son représentant légal ou à ses ayants droit). Lorsque les faits, très graves, sont de nature à constituer une infraction pénale (délit d'homicide ou de blessures involontaires), qu'ils se soient produits dans le secteur public ou privé, on peut, dans un délai de trois ans et par l'intermédiaire d'un avocat, déposer une plainte simple contre le médecin auprès du procureur de la République, ou une plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction.

Lorsqu'on souhaite obtenir réparation d'un préjudice, les démarches sont différentes selon que l'erreur a eu lieu dans le privé ou dans le public. S'agissant d'un praticien libéral, exerçant en cabinet ou dans une clinique, on dispose de trente ans après les faits pour engager un recours amiable et/ou intenter une action en justice.

Quand le médecin exerce dans un cabinet ou est rémunéré en honoraires par le patient d'une clinique, c'est à lui qu'il faut adresser une lettre recommandée. Il transmet le dossier à son assureur, qui peut proposer une indemnité, négociable, au demandeur ; une fois la transaction signée par les deux parties, l'affaire est réputée civilement jugée. A défaut d'accord amiable, c'est le médecin de ville ou, conjointement, le praticien, rémunéré directement par le patient et l'établissement privé où il exerce, qu'il convient d'assigner devant le tribunal de grande instance, par avocat interposé. En revanche, lorsque le praticien est salarié de la clinique, c'est avec celle-ci qu'on aura la possibilité de négocier, ou c'est elle que l'on poursuivra en justice.

SE FAIRE ASSISTER

Si l'accident médical s'est produit dans un hôpital public, on ne peut pas, d'emblée, engager une procédure au tribunal administratif (toujours par l'intermédiaire d'un avocat). Il faut d'abord, dans un délai de quatre ans à partir du 1er janvier suivant les faits, tenter un recours gracieux auprès du directeur de l'hôpital, par lettre recommandée avec accusé de réception : le patient y précise la nature de l'accident et du préjudice, et fournit une estimation chiffrée de celui-ci. Cette démarche permet logiquement d'obtenir une expertise amiable. A défaut de réponse dans un délai de quatre mois ou d'accord à l'issue de l'expertise, la victime ne dispose plus que de deux mois pour emprunter la voie juridictionnelle.

Dans tous les cas, *« lors de l'expertise médicale (amiable ou juridictionnelle) – seule étape de la procédure où le patient pourra faire jouer son droit au contradictoire –, il est judicieux de se faire assister d'un praticien, spécialiste du domaine concerné, et d'un avocat au fait des questions de responsabilité médicale »*, conseille Geneviève Sabre-Rouault, secrétaire générale de la Fédération des associations d'aide aux victimes des accidents médicaux et à leur famille (Aviam), constituées de juristes. Il est en effet difficile à un non-initié de prouver la faute et le préjudice, et de démontrer le lien de cause à effet qui les unit.

Caroline Helfter

Pour obtenir plus de renseignements

● **Association d'aide aux victimes d'accidents corporels et d'erreurs médicales** (Aavac), 1, rue de l'Eglise 33200 Bordeaux. Tél. : 05-56-42-63-63.

● **Association des usagers de l'hôpital et des soins médicaux** (AUHSM Santé-Défense), 172, rue Cardinet 75017 Paris. Tél. : 01-44-85-91-80.

● **Fédération des associations d'aide aux victimes des accidents médicaux et à leur famille** (Aviam), 30, rue Léon-Bourgeois 51000 Châlons-en-Champagne. Tél. : 03-26-65-16-74.

● **Association d'aide aux victimes des accidents des médicaments** (Aaavam), 36-38, rue Blomet 75015 Paris. Tél. : 01-41-10-87-00.

● **Vous, le médecin et l'hôpital**, numéro spécial de *Que Choisir ?* (nº 38, décembre 1998, 144 p., 39 F, 5,95 €).

● **Santé, les droits du patient**, Dossier du *Particulier* (nº 909, avril 1998, 40 F, 6,01 €).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 99041

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II							■					
III								■				
IV				■								
V									■			
VI				■				■			■	
VII		■										■
VIII					■		■	■				
IX			■			■						
X												

HORIZONTALEMENT

I. Trait de génie. – II. Rouge ou bleu, il est toxique. Plus courte quand elle est basse. – III. En colonie sur les plantes. Période qui sent le sapin. – IV. Passage de lumière. Comme des bonbons bon marché. – V. Après eux, le déluge. Fume au Japon. – VI. Fin dès qu'il passe à table. Il est bon de le vider régulièrement. Fait la liaison. – VII. Aident au développement des jeunes. – VIII. Passa tout près. Prend en bouche. – IX. Attend les retours en cave. Mesure prise à Pékin. Mit sur un mauvais chemin. – X. Chez lui, le bon sens est souvent à sens unique.

VERTICALEMENT

1. Suit de près l'engagement de ses troupes. – 2. Pour jouir de ce que l'on ne possède pas. Fait circuler l'information. – 3. Petits lampions volants. – 4. Grosse bête disparue. Mit en musique *Le Roi d'Ys*. –5. Dernière épreuve avant de rouler. Sortir par un bout. – 6. Seize pages chez l'imprimeur. – 7. Fait partie de la famille. Vient d'avoir. – 8. Avant midi. Belle Citroën. Bien en ligne. – 9. Difficile à voir. Vaut parfois le coup. – 10. Protègent les conducteurs. – 11. Poussées un peu loin. Improvisation vocale. – 12. Son coup de Trafalgar reste en mémoire. D'un auxiliaire.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 99040

HORIZONTALEMENT

I. Flagellation. – II. Receveuse. Vé. – III. Avenants. Bug. – IV. Nu. Ont. Atoll. – V. Croce. Oserai. – VI. Hérissé. Rd. – VII. Is. Dc. Sénevé. – VIII. Bées. Giron. – IX. Ede. Nem. Tilt. – X. Rosettes. EEE.

VERTICALEMENT

1. Franchiser. – 2. Levures. Do. – 3. Ace. Or. Bès. – 4. Génocide. – 5. Evanescent. – 6. Lent. Set. – 7. Lut. OES. Me. – 8. Assas. Eg. – 9. Té. Ternit. – 10. Borderie. – 11. Ovula. Vole. – 12. Négligente.

SCRABBLE ®

PROBLÈME Nº 109

Fin de partie

1. **Avant-dernier tirage : A E G I M O S.**

a) Trouvez deux mots de sept lettres et placez-en un.

b) Avec ce même tirage, trouvez un mot de huit lettres en le complétant avec une lettre appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

Ecrivez sur la grille la solution a) qui est donnée ci-dessous.

c) **Dernier tirage : E F F.** En trois endroits différents, placez trois mots différents rapportant respectivement 14, 18 et 19 points.

2. **Préparation de la grille de la semaine prochaine.**

d) A E I N O U V : trouvez deux sept-lettres. A C E S S T Y : trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 24 février.

Solution en sept-lettres du tirage A E G I M O S ci-dessus : ISOGAME, 15 D, 92, faisant TEMPORELS.



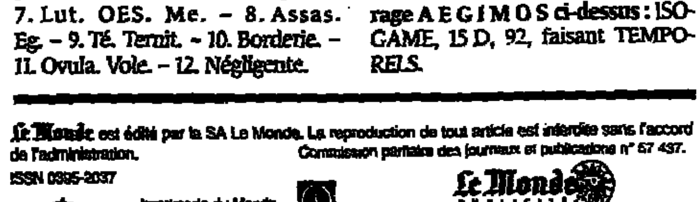
Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 10 février.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) EXPIREE. b) PREFIXE, N 1, 122, faisant TRIPLEX. c) EXPEDIER, A 4, 71 – EXPRIMEE, E 3, 90 – EXPIEREZ, 13 F, 89. d) TONLIEU, *impôt moyenâgeux*, ELUTION, *séparation de corps chimique par lavage*, ou IOULENT, *vocalisent* – TEMPOREL.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437.
ISSN 0395-2037




Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

DISPARITIONS

Jacques Loew

Le premier prêtre-ouvrier

DU PRÊTRE-DOCKER sur les quais de Marseille au prédicateur de Carême dans les appartements romains de Paul VI, l'itinéraire du Père Jacques Loew – qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-dix ans (*Le Monde* du 16 février) – est celui d'un spirituel qui aura marqué plusieurs générations de chrétiens.

Tuberculeux, le jeune avocat du barreau de Nice se repose en Suisse et c'est en visitant la Valsainte, l'abbaye de Fribourg, qu'il se convertit. Il décide de rentrer chez les dominicains. *« Je viens vous apporter avant tout la tendresse de Dieu »*, dit-il, en 1970, en commençant ses sermons de Carême devant le pape et un aréopage de cardinaux. Des mots qui expriment l'originalité de son parcours hors normes dans l'Eglise. De famille bourgeoise, avocat brillant et plein d'humour, c'est dans la condition ouvrière et le contact avec les milieux populaires de la Cabucelle, sa première paroisse marseillaise, ou d'Osasco, bidonville de Sao Paulo, que Jacques Loew réalise son besoin de contemplation et d'évangélisation des masses. Très marqué par le Père Lebret (*Economie et humanisme*), il est passionné par l'incroyance et le milieu ouvrier. *Journal d'une mission prolétarienne* est son premier livre.

Dès 1941, ordonné prêtre depuis deux ans, Jacques Loew s'embauche comme docker à Marseille, où il restera quatorze ans. Premier prêtre-ouvrier de France, visité par Simone Weil et Karol Wojtyla – le futur Jean Paul II –, il subit de plein fouet la sanction romaine de 1954 visant cette nouvelle forme d'apostolat. La condamnation des prêtres-ouvriers restera toute sa vie *« une blessure »*, assure son biographe Dominique Xardel. Homme de rigueur, Jacques Loew ne virera toutefois pas dans la *« connivence »* avec le marxisme ou la contestation permanente de l'institution. Au contraire, il crée la Mission ouvrière saints Pierre et Paul, qui deviendra une pépinière de prêtres engagés en milieu populaire. En 1963, il prend pour la première fois la route du Brésil, écrit *A temps et à contre-temps*, avec le théologien Yves Congar et René Voillaume, fondateur des frères de l'Evangile (spiritualité de Charles de Foucauld), puis fonde l'Ecole de la Foi à Fribourg. C'est là qu'il accueillera nombre de laïcs, de prêtres, de religieux, hommes et femmes, issus de tout pays. Son exigence et sa chaleur lui valent nombre de « disciples » (une trentaine encore aujourd'hui en Amérique latine et en Afrique).

Jacques Loew restera d'abord un homme de prière. Dès 1965, il avait quitté l'ordre des dominicains. Mais après des années dans les communautés monastiques de Tamié, de Cîteaux, d'Echourgnac en Dordogne – où il est mort dimanche 14 février –, il réussira cette synthèse entre la contemplation de Dieu et l'immersion auprès des plus démunis, qui restera la marque de son œuvre. Grand Prix catholique de littérature en 1970, il écrira encore *La Vie à l'écoute des grands priants* ou *Le Bonheur d'être homme* (entretiens avec Dominique Xardel), toujours diffusés, y compris dans les pays de l'Est qu'il a également souvent parcourus.

Henri Tincq

■ **JOHN EHRLICHMAN**, ancien conseiller du président américain Richard Nixon, emprisonné dans les années 70 pendant dix-huit mois pour son implication dans le scandale du Watergate, est mort à son domicile d'Atlanta (Géorgie), dimanche 14 février, à l'âge de soixante-treize ans. Né le 20 mars 1925, distingué à plusieurs reprises pendant la seconde guerre mondiale, avocat de renom, John Ehrlichman avait été nommé en 1969 conseiller du président Nixon pour les affaires intérieures, aux côtés de Robert Haldeman, secrétaire général de la présidence. A la suite des premières révélations dans la presse sur le cambriolage des bureaux du Parti démocrate dans le bâtiment du Watergate à Washington le 17 juin 1972, il avait démissionné en avril 1973. Condamné en 1975 pour entrave à la justice, conspiration et faux témoignage, John Ehrlichman a été emprisonné d'octobre 1976 à avril 1978 dans un pénitencier d'Arizona. Menacé de destitution, Richard Nixon démissionna le 8 août 1974. Son successeur, Gerald Ford, fit adopter par la suite une loi d'amnistie pour tous les délits qu'il avait pu commettre durant sa présidence.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 13 février sont publiés :

● **Dissolution** : deux décrets portant dissolution des conseils municipaux des communes de Craonnelle (Aisne) et de Demacueillette (Aude).

● **Loi Le Pors** : un décret fixant les conditions exceptionnelles d'intégration d'agents non titulaires du ministère de l'équipement, des transports et du logement (direction générale de l'aviation civile) dans des corps de fonctionnairers de catégorie B.

● **Préfectures** : un arrêté déterminant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire central des préfectures, à la suite des élections du 26 janvier. La répartition est la suivante : FO, 5 titulaires et 5 suppléants ; CFDT, 3 titulaires et 3 suppléants ; Sapap, 2 titulaires et 2 suppléants.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Pascale, Stéphane et Lucas DEVERGIES

ont la joie d'annoncer la naissance de

Eliot,

le 6 février 1999.

Les familles Benaroya, Devergies, Gilodi et Gourdji s'associent à leur joie.

« Je vous dans vos yeux vos sourires. »
Kimiko

Nina Clémentine,

née le 25 janvier 1999, à 15 h 45, à Amiens.

Takako NAGANO
et Jean-Louis MANIAQUE.

59, rue d'Engoulvent.
80000 Amiens.

Avec **Alexandre VOILLAUME, Camille, Thomas et Juliette BONAZZI, Mathilde et Antoine DUPLEX,**

Nicole et Raymond LE LOCH
sont heureux d'annoncer la naissance de

Valentin.

Chez Sophie et Hubert VOILLAUME.

43, avenue Ernest-Reyer.
75014 Paris.

Anniversaires de naissance

– 17 février 1999.

Marie-Thérèse.

Pour votre anniversaire, je pense à vous et je vous souhaite ce qu'il y a de meilleur.

Le Breton buté.

Anniversaires

– De Neuilly à Bourges,
en passant par Saint-Brieuc,
Alger et Cognac,
sans oublier
Eindhoven, Toronto, Bruxelles
et Mexico,
à celle qui est restée

la petite
Marion d'Yffiniac,

sur qui le temps n'a pas de prise.

Que ce 17 février 1999 soit à l'image de tous les beaux jours passés et à venir.

Avec tout notre amour.

Saint-Valentin

– Ton gros bébé de 21 ans : je t'aime !

De Sophie E. à Talibi K., unis à jamais de près et de loin.

Houda

I ♡ you, secret !!!

Tarik.

Décès

– Mme Christiane Voïnovitch-Revert,
son épouse,
Jean-Boris et Pierre-Alexis,
ses enfants,
Jocelyne Durand,
et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Igor ANDREÏEVITCH VOÏNOVITCH,
chimiste,
ancien responsable du service
de chimie du laboratoire central
des Ponts et Chaussées à Paris,
commandant honoraire,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu, le 15 février 1999, à l'âge de quatre-vingts ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), le mercredi 17 février, à 10 h 45.

Cet avis tient lieu de faire part.

« Une nouvelle vie commence pour moi, qui porte comme enseigne la liberté, le jeu, la révision de tout. »
Michel Seuphor.

– Régis Berckelaers,
son fils,
Olivier Berckelaers,
Antoine et Lora,
Sophie Berckelaers,
Lila,
Jean-Louis et Florence
Goron-Berckelaers,
Coraline, Olivia et Claire,
Stéphanie Berckelaers,
Julien Berckelaers,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Fernand BERCKELAERS,
dit Michel SEUPHOR,
poète,
romancier,
essayiste,
historien d'art,
peintre,

né à Borgerhout (Belgique), le 10 mars 1901, et décédé à Paris, le 12 février 1999.

La crémation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, boulevard de Ménilmontant, Paris-20e, le vendredi 19 février 1999, à 9 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.
(*Le Monde* du 16 février.)

– Le comte Pierre d'Oncieu de la Bâtie,
son époux,
Cyrille et Marie-Jo Gindre,
et leurs enfants,
François et Christiane
d'Oncieu de la Bâtie,
et leurs enfants,
Benoit et Servane d'Oncieu de la Bâtie,
et leurs enfants,
Olivier et Sophie Lefebvre,
ses enfants et petits-enfants,
ses frères, belles-sœurs et beaux-frères,
ont la douleur de faire part du décès de

la comtesse Pierre d'ONCIEU
de la BÂTIE,
née Anne-Marie GROSSI,

survenu le 15 février 1999, à l'âge de soixante-quatre ans.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 17 février, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre de Maché, à Chambéry.

11, rue Olivier-de-Serres,
30133 Les Angles.

– Meusnes. Lans-en-Vercors. Marseille.

Le samedi 13 février 1999,

Bernard DUBOIS,
résistant,
déporté à Dachau,

a quitté, à l'âge de soixante-seize ans,

Jacqueline,
sa compagne,
Michèle,
sa sœur,
Thierry et Renaud,
ses fils,
Johan, Malaurie et Abel,
ses petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis.

Il a été inhumé à Meusnes, le 16 février.

Josette DUBOIS,
née PEYRE,

est associée à sa mémoire.

- Le décès inopiné de notre collègue

Caroline DUBOIS,

survenu dans un accident de la circulation au Cameroun, le 11 février 1999, nous a profondément bouleversés.

Nous adressons nos sentiments de réconfort et nos pensées les plus émues à son mari et à sa famille.

Au nom de tous ses collègues et amis du WWF.

WWF-Cameroun,
BP 6776,
Yaoundé.

– M. Henri Gathelier,
son époux,
François-Michel et Renate Gathelier,
ses enfants,
Muriel Nelson et Julien Gathelier,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Micheline GATHELIER,
née FAHY,

endormie dans la paix du Seigneur, le 10 février 1999.

Le service religieux sera célébré le vendredi 19 février, à 10 h 30, en l'église de Vaux-le-Pénil (Seine-et-Marne).

15, cours Marigny,
94300 Vincennes.

– Le président du Comité international des sciences historiques (CISH),
Ivan Berend,
Le secrétaire général,
François Bédarida,
ont la tristesse de faire part de la mort à Varsovie, le 9 février 1999, du

professeur Aleksander GIEYSZTOR,
président du Comité international
des sciences historiques de 1980 à 1985,
membre du bureau du CISH
de 1965 à 1980,
membre conseiller du CISH
de 1985 à 1999,
professeur émérite à l'université
de Varsovie,
ancien président de l'Académie polonaise
des sciences,
ancien conservateur
du château de Varsovie.

– Carmen, Michel et Danielle Gourdji,
Manuel Rosales,
Alexis Gilodi,
ont la tristesse de faire part du décès de

Janine GOURDJI,

survenu brutalement, à l'âge de soixante-sept ans, le 10 février 1999.

12, avenue Emile-Acollas,
75007 Paris.
11, rue du Vidollet,
Genève.

– Je vous annonce du plus profond de ma douleur la mort de

Seymour JACOBS,

le 14 février 1999, au matin.

Son amie, ANNE.

Anne Franski,
100, rue de Grenelle,
75007 Paris.

– Le directeur du Muséum national d'histoire naturelle,
Le directeur,
Et les membres du Laboratoire de phanérogamie,
L'ensemble des personnels du Muséum,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 8 février 1999, de

M. Jean-François LEROY,
professeur honoraire
au Muséum national d'histoire naturelle
et ancien directeur
du Laboratoire de phanérogamie.

– Le colonel Michel Papet et Mme,
née George Mézières,
ses enfants,
M. Edouard Papet,
son petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Fernand MÉZIÈRES,
administrateur civil,

survenu le 14 février 1999, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 16 février, en l'église Saint-Pierre-et-Saint-Marcellin de Vendémian (Hérault), suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

9, route de Montpellier,
34230 Vendémian.
29, rue Rousselet,
75007 Paris.

– Mme Simone Cino del Duca,
présidente fondatrice
de la Fondation Simone et Cino del Duca,
Et les membres du conseil d'administration de sa Fondation,
ont la grande tristesse d'informer du décès à Milan du

Commendatore
Asdrubale NARDI.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le samedi 13 février 1999, à Montedinove (Italie).

– Le président de l'université de Marne-la-Vallée,
Le directeur de l'UFR de langues et civilisations,
Ses collègues et étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. William RUSSELL,
maître de conférences associé,

survenu le 6 février 1999, à Paris.

Les funérailles auront lieu le mercredi 17 février, à 11 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Marie-Angèle POMPEI,
professeur honoraire,
agrégée de l'Université,
chevalier de la Légion d'honneur,

à Marseille, le 13 février 1999.

501, rue Paradis,
13008 Marseille.

– Mme Hélène Vuong Huu Le,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean VUONG HUU LE,

survenu à Boulogne (Hauts-de-Seine), le 14 février 1999, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 février, à 15 h 30, en l'église Notre-Dame, avenue Jean-Baptiste-Clément à Boulogne, où l'on se réunira.

30, rue Nungesser-et-Coli,
75016 Paris.

– Maurice Schwartzbard,
son époux,
Olivier, Manuel et Marion,
son fils et ses petits-enfants,
Les familles Schwartzbard, Martineau et Guillemot,
L'amicale des anciens élus de la capitale,
ont la douleur de faire part du décès de

Christiane SCHWARTZBARD,
née BUQUET,
conseiller de Paris de 1965 à 1989,

à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie aura lieu le vendredi 19 février 1999, à 11 h 15, au columbarium du Père-Lachaise.

Anniversaires de décès

Pierre GASCAR

nous a quittés le 17 février 1997.

Alice Gascar,
sa femme,
remercie tous ses amis connus et inconnus de leurs témoignages et fait savoir qu'il repose au cimetière de Baume-les-Messieurs, Jura.

– Le 17 décembre 1998, à Dijon, dans la tombe de

André MALET

entourée d'amis, furent enterrées les cendres de

Paule MALET,

décédée à trente-huit ans.

Paule était la fille d'André et de Nicole.

« Je crois ! Viens en aide à mon incrédulité. »
Mc 9, 24.

Les dons pour la Ligue contre le cancer ou pour l'Institut Curie sont les bienvenus.

Nicole Malet,
77 Fontainebleau.

Services religieux

– Il y a un an, nous quittait

Madeleine MIHMAN.

M. Gilbert Mihman,
son époux,
Sa famille,

vous prient d'assister, le dimanche 21 février 1999, à 11 heures, à la cérémonie du kaddish qui aura lieu au cimetière parisien de Bagneux.

Communications diverses

– **« Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e jeudi 18 février à 20 h 30 :**
« Les sectes dans un Etat laïque, débat avec Mme C. Picard, députée de l'Eure, présidente du groupe parlementaire sur les sectes ». Tél. : 01-42-71-68-19. »

Débats

– Le Carrefour pour une Europe civique et sociale (CAFECS),
Le Monde et *Alternatives économiques*, proposent une réunion-débat sur le thème : **« De nouvelles fondations pour une Europe civique et sociale »**. Dialogue avec Jacques Delors, mercredi 24 février 1999, de 18 h 30 à 20 h 30.
Inscription au CAFECS, Paris. Tél. : 01-45-49-06-58 – Fax : 01-42-84-04-84
e-mail : Fonda@wanadoo.fr

Conférences-débats

– **La conférence-débat d'APELVI**
Enseignement des lois de vie de l'individu, **jeudi 25 février 1999, de 19 h 30 à 21 h 30.**
Hôtel Prince-de-Galles, 33, avenue George-V, Paris-8e. **Thème : « Le mouvement du temps » « Que faisons-nous de notre temps ? »** Adulte : 250 F, jusqu'à 25 ans : 120 F.
Tél. : 01-40-70-90-65 – Fax : 01-40-70-18-55

Concerts

– Espace Rachi, centre d'art et de culture, présente un concert de musique juive et classique avec **Michaël IANCU (violon), Sarah IANCU (violoncelle), Emmanuelle LE CANN (piano).** Max Bruch, Ernest Bloch, Serge Rachmaninoff,
Robert Schumann, le 17 février 1999, à 20 h 45, à l'Espace Rachi, 39, rue Broca, Paris-5e. Réservations : 01-42-17-10-36 ou 10-38.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

ARCHÉOLOGIE Une petite salle du Musée du Louvre accueille jusqu'au 28 juin les résultats des fouilles menées sous la place du Carrousel en 1989-1990. Les autres campagnes menées à l'occasion du réaménagement du Grand Louvre devraient être présentées à raison d'une exposition tous les deux ans. ● L'EXPOSITION reste malheureusement elliptique pour le grand public, qui risque de n'y voir que fragments épars, alors que le catalogue qui pourrait l'éclairer risque de le noyer sous une foule de détails scientifiques. Pourtant, l'histoire de ces 3 hectares de terrain est contenue dans quelques vitrines évoquant des silos néolithiques, les torchis gallo-romains, les céramiques de Bernard Palissy et les tuileries qui donnèrent son nom au château de Catherine de Médicis. ● LES RESTES de la « maison des champs » d'un notable parisien sont particulièrement évocateurs de la vie au XIII[e] siècle.

Lever de rideau pour les fouilles du Grand Louvre

Objet de vives polémiques entre chercheurs lorsqu'elles furent engagées, les campagnes de recherches archéologiques menées sous les différents chantiers du Musée montrent leurs premiers résultats. Et d'abord les plus récentes, celles du Carrousel

LES MURAILLES médiévales du Louvre sont l'un des points forts du nouveau parcours muséal. A côté de l'impressionnante forteresse dégagée au début du chantier, une petite salle accueille aujourd'hui les témoignages d'une autre campagne, celle de 1989-1990, du côté du Carrousel.

Le visiteur pressé risque de n'y voir que vaisselles en morceaux, bouteilles fracassées, fragments de sculptures ou de décors peints sur plâtre. Il sera sans doute plus attiré par les animaux de faïence ou de terre cuite sortis des fours de Bernard Palissy : l'exposition reste elliptique pour le grand public. L'amateur éclairé pourra se reporter au catalogue – *Les Jardins du Carrousel* –, sous la direction de Paul Van Ossel. Mais là, il risque de perdre pied, noyé sous un déluge de plans, graphiques, coupes, tableaux, rassemblés d'abord à l'intention des milieux scientifiques.

Pourtant cette présentation est une première. Geneviève Bresc-Bautier, conservatrice au département des sculptures, responsable de la manifestation, indique qu'elle entend montrer ainsi le résultat d'un chantier archéologique qui fut en son temps la plus vaste entreprise de fouilles de sauvetage urbaines, avec un budget considérable (120 millions de francs, environ 18 millions d'euros). Il peut sembler curieux de commencer par la fin de l'opération. Les travaux de Paul Van Ossel, dans la cour du Carrousel, menés pendant dix-huit mois, de 1989 à 1990, devaient achever l'entreprise commencée lorsque François Mitterrand, en 1983, annonça l'extension du musée et la création de la pyramide de Peï.

Une aubaine pour les archéologues : explorer près de 7 hectares dans un quartier de Paris, occupé sans interruption depuis l'époque médiévale. Mais le chantier était double et cette dualité provoqua, dès l'origine, les premières polémiques. Celui de la cour Carrée fut attribué à Michel Fleury, président de la commission du Vieux-Paris, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études et directeur des Antiquités historiques d'Ile-de-France. Ce « cadeau » permettait d'écarter ce personnage haut en couleurs, revendiquant haut et fort ses opinions de droite, de son poste d'Ile-de-France. Il y fut remplacé par Yves de Kisch, qui occupait les mêmes fonctions en Provence-Côte d'Azur et enseignait à l'université Paris-I. A ce dernier, l'on confia la responsabilité de la cour Napoléon avec, comme maître d'œuvre, Pierre-Jean Trombetta, archéologue départemental des Yvelines, qui ne passait pas inaperçu avec sa barbe fleurie.

DEUX MILLÉNAIRES SUR 25 000 M²

Entre les deux équipes, on ne se parlait pas. Sinon par médias interposés, pour distiller des propos peu amènes sur les méthodes du voisin. Dans la cour Carrée, Michel Fleury faisait évacuer les déblais sur un tapis roulant ; dans la cour Napoléon, on décapait à la main et on poussait la brouette. Le premier était accusé de faire de l'archéologie au bulldozer. Les seconds de ne s'intéresser qu'aux fonds de latrines. On rejouait la querelle des anciens et des modernes.

En opposant caricaturalement le monumental et le banal, le palais des rois et la maison du peuple, on prétendait départager archéologie de droite et de gauche. Pourtant, en dehors de toute inflation verbale, les méthodes pouvaient se justifier. Michel Fleury avait à explorer un monument enfoui, relativement connu – les vestiges du Louvre médiéval – et à évacuer des déblais qui comblaient les fossés du XVI[e] siècle. Lorsqu'il arriva au fond, le président de la commission du Vieux-Paris passa d'ailleurs, lui aussi, à la balayette, et sa contribution fut loin d'être négligeable.



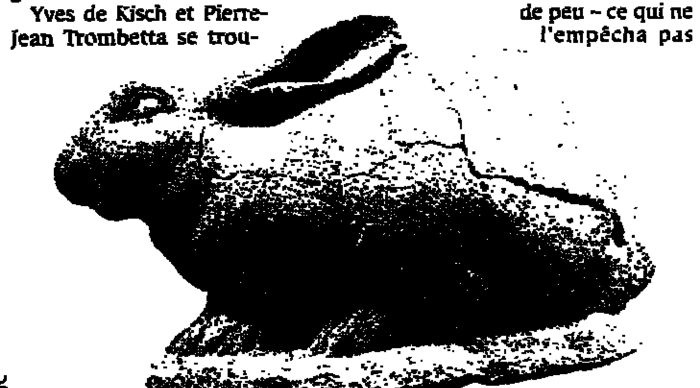
PIERRE PHILIBERT

Yves de Kisch et Pierre-Jean Trombetta se trouvaient face à un terrain beaucoup plus complexe, sur plusieurs centaines d'années.

Tête féminine en terre cuite (fin du XVIII[e]) découverte dans un puits. Ci-dessous : série de grenouilles en terre cuite glaçurée trouvée dans une fontaine de rocailles et haut-relief en terre cuite figurant un lapin, du fonds Bernard-Palissy.

D.R.

Plus ambitieux, ils voulaient conjuguer l'analyse des 25 000 m² du quartier sur près de deux millénaires avec celui des sédiments, de la faune et de la flore. Parfois, le jargon utilisé cour Napoléon pouvait faire sourire : on n'y parlait plus de *« mur »*, mais de *« fait maçonné rectangulaire »*... Les moyens financiers fournis par l'Etablissement public du Grand Louvre étaient importants et, comme il fallait aller vite, les maîtres d'œuvre pouvaient se montrer exigeants. Deux cents personnes furent engagées : nombre de jeunes archéologues firent là leurs premières armes. Les premiers ordinateurs apparurent même sur le terrain, une initiative rare à l'époque. Hélas !, la gestion des hommes et des moyens n'était pas à la hauteur des ambitions scientifiques du duo. Yves de Kisch fut débarqué, assez brutalement, en 1986. Pierre-Jean Trombetta le suivit de peu – ce qui ne l'empêcha pas de retourner sur le terrain, après 1990. L'Etablissement public redoutait que l'entreprise ne tourne au fiasco.



FIC

Après un moment de flottement, on fit appel à Paul Van Ossel, un universitaire belge, carré, chercheur au CNRS, pour s'occuper de l'essentiel de la cour du Carrousel. Ce spécialiste de l'Antiquité tardive remplit son contrat en un temps relativement bref, avec soixante-dix personnes et un budget assez serré – un peu plus de 20 millions de francs (3 millions d'euros environ). Dernier arrivé, il est pourtant le premier à publier ses recherches.

Ce point est capital car, dans les milieux archéologiques, on dit souvent qu'une fouille non publiée est une fouille morte. *« L'archéologie est une chaîne et, quand la chaîne s'interrompt, il est difficile d'en renouer les maillons »*, indique un archéologue. On reproche donc aujourd'hui aux premières équipes du Louvre de n'avoir encore rien publié. Les plus pessimistes estiment que rien ne verra d'ailleurs le jour et que les objets exhumés achèveront de moisir dans un entrepôt.

48 000 TROUVAILLES

Ces propos font bondir Paul Van Ossel. Solidarité professionnelle oblige, il se réfugie derrière S. S. Frere, un archéologue anglais, qui estime que *« pour un mois de fouilles, il faut dix-sept mois pour préparer une publication »*. Comme celles de la cour Napoléon ont duré plus de trois ans, on est loin du compte.

Geneviève Bresc-Bautier est plus explicite. *« Ces fouilles ont constitué une première*, indique-t-elle. *Jamais on n'avait entrepris un tel chantier archéologique au cœur d'une ville. Il était normal que cette entreprise s'accompagne d'un certain désordre et de quelques bavures. On peut regretter, par exemple, que les post-fouilles aient été insuffisantes. Mais il est faux de dire que ce chantier n'a pas engendré de publications. Il a déjà fait l'objet d'une bibliographie fragmentaire, mais imposante. Une thèse sur l'atelier d'un alchimiste trouvé sur le site a été soutenue. Michel Fleury a organisé à Turin une grande exposition, et prépare activement la publication de ses recherches. D'autres vont suivre. Mais l'ampleur des trouvailles – 48 000 objets – est difficile à maîtriser rapidement. »* Bref, des difficultés qui jalonnent normalement la croissance d'une discipline.

Pour convaincre le public de l'intérêt des fouilles du Grand Louvre, cinq ou six expositions complémentaires devraient être organisées dans le même local exigu, à raison d'une tous les deux ans. Plus tard, un espace permanent sera installé à l'entrée du circuit médiéval. On ne peut que réclamer un effort de mise en scène, à l'image de ce que Richard Peduzzi a réussi pour présenter l'histoire du vieux palais.

Emmanuel de Roux

Une maison des champs au XIII[e] siècle

VERRA-T-ON un jour, au Louvre ou au Musée de Cluny, une fresque médiévale tirée de la cave où elle repose (en miettes) depuis un bon demi-millénaire ? Paul Van Ossel a eu la chance de tomber, au cours de ses fouilles, sur un décor peint, rarissime dans le Bassin parisien. Mais l'état de ces peintures, dont quelques fragments sont aujourd'hui exposés au Louvre, rend problématique cette hypothèse.

La maison où elle a été trouvée date du XIII[e] siècle, vraisemblablement de sa seconde moitié : les « maisons des champs », au-delà de l'enceinte de Philippe-Auguste, se sont multipliées à cette époque. A première vue, il n'en restait pas grand-chose. La bâtisse rectangulaire et ses dépendances avaient été arasées jusqu'aux fondations, dès le siècle suivant.

Mais l'exploration des puits, des latrines et surtout de la cave a donné des résultats plus qu'intéressants. *« Les murs extérieurs de cette demeure, qui appartenait à un notable, étaient en pierre de taille*, explique Paul Van Ossel, *mais la plupart des cloisons étaient en plâtre. Au moment de sa destruction, elles ont été jetées en vrac dans la cave, avec d'autres matériaux inutilisables, pour la combler. Or ces parois légères étaient presque toute recouvertes d'un enduit peint : des décors géométriques ou figurés, très rares dans un édifice laïque au nord de la Loire. »* Dégagés avec précaution, ces fragments sont aujourd'hui en cours d'étude et de montage.

CHEZ PIERRE DES ESSARDS

On a déjà pu identifier des motifs géométriques, des fonds de verdure, des blasons appartenant aux familles royales et des frises en trompe-l'œil. Sur deux éléments, on peut voir des personnages féminins sur un fond de végétation. Pourra-t-on un jour remonter de grands ensembles ? Selon Paul Van Ossel, il n'existe pas en France de laboratoires spécialisés suffisamment vastes et équipés pour procéder à la remise en place de ce gigantesque puzzle. *« C'est aussi une question de temps et d'argent »*, précise l'archéologue.

Pour qui a été construite cette maison ? Son ampleur, la superficie des corps de logis, la présence d'un escalier à vis de bonne dimension, le choix des matériaux, la qualité du décor, la proximité (à 300 mètres environ) du Louvre royal, tout indique la qualité des propriétaires de l'édifice.

L'un d'entre eux fut certainement Pierre des Essards, beau-père d'Etienne Marcel, le célèbre prévôt des marchands parisiens. Il a racheté la maison en 1316, quatre ans avant son anoblissement. Il vivait à l'époque des derniers Capétiens directs (Philippe le Bel et ses fils) et des premiers Valois (Philippe VI). Il mourut de la peste en 1349, au début de la guerre de Cent Ans. Sa maison fut détruite une dizaine d'années plus tard.

E. de R.

Du néolithique à la Révolution française

LES FOUILLES DU CARROUSEL, aile Sully, Musée du Louvre, du mercredi au lundi de 9 heures à 17 h 45, le lundi et le mercredi jusqu'à 21 h 45. Tél : 01-40-20-51-51. Accessible avec le billet d'entrée au musée. Jusqu'au 28 juin. Catalogue : *Les Jardins du Carrousel. De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*, sous la direction de Paul Van Ossel. Documents d'archéologie française, éditions de la Maison des sciences de l'Homme/Paris, 388 pages, 290 F (44,27 €).

En quelques vitrines, on passe du néolithique à la Révolution française et d'une zone rurale à un espace urbain. La récolte de Paul Van Ossel, glanée sur les trois hectares du Carrousel, permet de mesurer cette transformation comme en accéléré. Au départ, à moins de cent mètres des berges de la Seine, il y a une sorte de bourrelet de terrain qui favorise l'occupation du sol, cultivé dès l'âge du bronze, où l'on a retrouvé des silos à céréales et quelques sépultures. Plus tard, à l'époque de l'occupation romaine, un riche filon de limon est utilisé pour les murs de torchis de la ville gallo-romaine, sur la rive gauche. Le reste de la zone est divisé en petites exploitations de cultures maraîchères, séparées par des fossés.

Du VIII[e] au XIII[e] siècle, le terrain est pratiquement muet. Sans doute s'agit-il toujours d'une zone rurale, mais les techniques agricoles ont changé et n'ont pas laissé de trace. La forteresse du Louvre, construite par Philippe Auguste au début du XIII[e] siècle, à l'emplacement de l'actuelle cour Carrée, marquait la limite ouest de la ville. C'est alors que sont bâties des « maisons des champs », petits manoirs périurbains. L'une d'elles a été explorée *(lire ci-dessous)*. Elle n'a pas survécu à l'édification de la deuxième enceinte.

On connaissait mal l'enceinte de Charles V et elle a ménagé des surprises. Ce n'était pas une muraille droite comme celle de Philippe Auguste, dont certains fragments sont encore debout dans le paysage parisien. Il s'agit d'une levée de terre, surmontée d'un parapet de pierre peu élevé, et devancée d'un ou deux fossés en eau, prolongés par un glacis et une autre levée de terre.

LE DÉPOTOIR ET LE CHÂTEAU

Cette révolution dans l'art des fortifications prend en compte la naissance de l'artillerie. Au XVI[e] siècle, sur une assez courte section, on construit à l'emplacement des fossés un mur d'escarpe et de contrescarpe, mis au jour lors de l'aménagement des galeries commerciales du Carrousel. Les faubourgs commencent alors à se lotir de manière dense. La présence du large fossé, qui sert de dépotoir, a permis de retrouver quantité d'éléments de la vie quotidienne : bouts de cuir, morceaux de tissu, céramiques, fragments de statuettes et des vestiges culinaires qui traduisent la présence de boulangeries et de boucheries.

Très bien conservés, de nombreux fours de tuileries artisanales ont été retrouvés. Bernard Palissy utilisera l'un d'entre eux pour élaborer ses faïences et ses plats émaillés, ainsi que tout un bestiaire, grenouilles, lapins, serpents, lézards... dont apparaîtra tout un stock.

Ces tuileries donneront son nom au château que Catherine de Médicis commande en 1563 à Philibert de l'Orme. Après la mort de l'architecte, les travaux furent poursuivis, sur des plans différents, jusque vers 1660. *« Le projet de Philibert de l'Orme*, précise Paul Van Ossel, *n'était connu qu'à travers les plans d'Androuet du Cerceau. Ce dernier dessine un bâtiment à cinq cours, couvrant une très vaste superficie. Les fouilles montrent un projet beaucoup plus modeste. »*

L'exposition s'achève avec l'exploration du casernement des gardes suisses incendié lors de la prise des Tuileries, le 10 août 1792. La violence du feu fut telle que l'on a retrouvé dans une cave adjacente des centaines de bouteilles à moitié fondues. Menées de façon exemplaire, publiées dans un délai plus que raisonnable, ces fouilles sont révélatrices de la vie quotidienne sur une longue durée. L'envers du décor d'un petit coin de Paris mêlé à la grande histoire.

E. de R.

Lounis Aït Menguellet, compagnon des humains, au cœur de la Kabylie

« Inagan » (« Témoin ») est publiée sur l'insistance de l'entourage du chanteur, et c'est son public qui lui a donné son titre

DEPUIS 1966, Lounis Aït Menguellet a écrit 137 chansons. La dernière, *Inagan*, occupe toutes les plages d'un CD de 54 minutes. « *Pour éviter la lassitude*, explique le poète kabyle, *je l'ai découpée en dix morceaux* » : dix ballades et complaintes bercées d'une douceur intérieure transparente, mais acérées par la rudesse des combats montagnards.

Né en Kabylie en 1950, Aït Menguellet a le souci de son public – ce qui n'est pas synonyme de souci marchand –, et ce dernier le lui rend bien. Des symptômes le prouvent, tels ces deux concerts bondés fin janvier au Zénith de Paris. Il y a aussi ces gestes d'amitié déférente, respectueuse, recueillis à longueur de temps par un chanteur engagé, discret, qui n'a jamais cessé de défendre la démocratie, la langue tamazight et la culture kabyle.

Inagan est une plongée dans l'œuvre d'un artiste que l'écrivain algérien Kateb Yacine définissait ainsi dans *Aït Menguellet chante* (édition bilingue, La Découverte/Awal) : « *Il est aujourd'hui notre plus grand poète. Lorsqu'il chante, que ce soit en Algérie ou dans l'émigration, c'est lui qui rassemble le plus large public : des foules frémissantes, des foules qui font peur aux forces de répression, ce qui lui a valu les provocations policières, les brimades, la prison. Il va droit au cœur, il touche, il bouleverse, il fustige les indifférents.* »

De ses premières chansons, *Cœur oppressé* (sur le mal-être) et *Ma Trud* (« Si tu pleures », complainte amoureuse), composées en 1966 et immédiatement chantées à la radio algérienne, à *Raconte-moi une histoire*, qui date de 1997, *Inagan* est un jeu de piste dans les poèmes de l'auteur. « *A partir d'un titre*, explique Menguellet, *j'ai construit des histoires.* » Présentés en douzains, 600 vers servis par la voix, la guitare... Le fils aîné, Djafar, tient les claviers, la flûte, la cornemuse.

« ON A TIRÉ AU SORT »

« *J'avais conçu ce parcours à mon usage personnel. Mon entourage a insisté pour qu'il soit publié. Je ne savais pas comment l'appeler. J'ai demandé à mon public* » qui a écrit, proposant des titres. « *On a fait un tas sur la table, on a tiré au sort* » : en Algérie, et « *en France, où la communauté kabyle a besoin de se sentir exister à part entière* ». Ici, *Inagan* a surgi ; un mot qui signifie « Témoin ». En Algérie, le hasard a désigné *Tiregwa*, « Canaux d'irrigation ». Dans les deux cas, il n'y a pas de terme plus juste.

Aït Menguellet est un militant, il est un conteur ouvrant l'esprit par parabole. *Raconte-moi une histoire*, chanson écrite en 1997, met en scène « *un tortionnaire qui tue sur ordre sans se demander pourquoi. Un jour, il tue et prend subitement conscience qu'il a tué. En rentrant à la maison, il demande à une jeune femme de lui raconter des histoires pour lui permettre d'oublier, des contes d'enfance, puis il lui avoue tout* ».

Père de six enfants, Lounis Aït Menguellet n'a jamais quitté l'Algérie. Il y a donné son dernier gala en 1993, à Béjaïa (Bougie). « *J'avais chanté dans un stade, pour ramasser de l'argent afin de construire 13 châteaux d'eau et 5 fontaines publiques. Les billets ont tenu lieu de participation populaire, l'Etat a mis le reste.* » Aujourd'hui, poursuit Aït Menguellet, tout concert public lui est impossible. « *Je ne voudrais pas être responsable d'une catastrophe. En Kabylie, nous vivons dans une terrible situation d'insécurité, davantage qu'à Alger.* » Militant inconditionnel de la langue et de la culture berbères, commentateur de la guerre de libération nationale (*Amjahed*, « Le Combattant », complainte pour les fils disparus, continue de faire pleurer trois générations de Kabyles), Aït Menguellet parle aujourd'hui davantage de la « *paix civile* » que de l'arabisation forcée.

« *Tout est gelé*, poursuit Aït Menguellet. *L'Etat ne s'occupe plus du problème identitaire. Il pense d'abord à renforcer son pouvoir. Avant d'en revenir à la liberté d'association que nous avions obtenue à la fin des années 80, il faut régler le problème de l'Algérie sans dissocier une région d'une autre.* » La chanson kabyle, relayée par la communauté de France, n'a jamais été aussi florissante depuis sa montée en force au milieu des années 60. Aux représentants historiques (Idir) se sont ajoutées de nouvelles voix, telle celle, féminine et féministe, de Malika Domran.



DALLE/TERRASSON

Lounis Aït Menguellet défend la démocratie et la culture kabyle.

« LES QUERELLES DE CÔTÉ »

En 1998, Matoub Lounès, chanteur militant de la Kabylie libre, était assassiné. Bouillant enfant terrible, volontiers provocateur, Matoub Lounès s'en était pris quelques mois auparavant au discret Aït Menguellet. « *Il aimait la compétition* », commente laconiquement le poète. Mais les accusations politiques étaient graves et mettaient la vie des proches d'Aït Menguellet en péril. Après la mort de Matoub Lounès, hommage lui est rendu au Zénith à Paris. Aït Menguellet y est. « *Il était temps de mettre nos querelles communautaires de côté. Je ne voulais pas non plus sombrer dans la démagogie post mortem. J'ai chanté, et j'ai simplement cité un proverbe kabyle : "Je n'aime pas mon frère, mais je n'aime pas qu'on le frappe".* »

Véronique Mortaigne

★ *Inagan* : 1 CD Blue Silver 50709-2. *Kabylie : un coffret de 4 CD Déclic B11472. Distribué par Sony.*

DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE : le comédien Jean-Claude Drouot**, engagé depuis le 1er janvier 1999 comme pensionnaire à la Comédie-Française, fera ses débuts dans la maison avec la création de *L'Ile morte*. Henri Ronse signera la mise en scène de cette pièce de l'auteur suisse René Zahnd qui sera présentée du 16 mars au 22 avril au Théâtre du Vieux-Colombier, à Paris.

■ **Philippe Coutant** a été nommé directeur de la Maison de la culture de la Loire-Atlantique, à Nantes. Il remplace le metteur en scène Jean-Luc Tardieu, qui occupait ce poste depuis juillet 1989, et qui a été licencié en octobre 1998, à la suite d'un contentieux avec le conseil d'administration. Agé de cinquante-cinq ans, Philippe Coutant a été directeur adjoint, chargé des questions administratives auprès de Patrice Chéreau, au théâtre des Amandiers de Nanterre, de 1983 à 1990, puis directeur adjoint de l'Odéon-Théâtre de l'Europe de 1990 à 1992. Depuis 1996, il occupait les fonctions de secrétaire général de l'Ecole supérieure de cinéma.

■ **MUSIQUE : l'ensemble baroque Les Musiciens du Louvre-Grenoble**, dirigé par Marc Minkowski, effectuera en mars une tournée dans six villes d'Europe, principalement en Espagne, aux Pays-Bas et en France. Ils donneront *Iphigénie en Tauride*, de Gluck, en version de concert, avec la soprano Mireille Delunsch dans le rôle-titre. Archiv Produktion enregistrera cet opéra à cette occasion. La tournée commencera le 14 mars à Lyon et prendra fin le 26, à Poissy. Le 16, elle passera par Madrid, le 18 par Saint-Jacques-de-Compostelle, le 20 par Amsterdam. Mardi 23 mars, Marc Minkowski et ses musiciens seront à la Maison de la radio, à Paris.

Le 3e Festival de jazz à Mexico, comme un volcan endormi

MEXICO
de notre envoyé spécial

La place des Arts est récente, au centre de Mexico ; un ciel de peintre et la douceur de l'air, il est 6 heures du soir ; sur scène, le Cuarteto mexicano de jazz : Francisco Tellez (au piano), c'est le maître, et trois frais émoulus (dont Pablo Salas, très bon ténor, et « Luri » Molina, contrebassiste de charme). Le batteur fait un peu écolier. Peu importe : sans aller jusqu'à Elvin Jones, on peut tranquillement suivre le (bon) concert en suscitant de tête un percussionniste plus méchant, soulevant cette musique qui ne demande que ça. La musique aussi se fantasme éveillé.

On l'a constaté récemment, un peu partout : pas mal de jeunes musiciens font les discrets, ont comme peur, mais de quoi ? Le tableau de la place des Arts répond jusqu'au détail à un prototype universel. Intéressant. Paco Tellez a fondé le Cuarteto mexicano de jazz en 1974. Une centaine de musiciens l'ont habité. Ce samedi 6 février : un soprano aux airs d'Indien joue les invités (Remy Alvárez). Toutes les compositions sont de Tellez, les titres minimalistes, l'esprit anthropologique (Monk, McCoy Tyner, Coltrane surtout), le désir de « jouer bien » est clair. Manquent l'agressivité hirsute, le consentement à se perdre, l'affirmation de soi sans narcissisme. Bref, le fond. Le bon groupe de Tellez, émanation de son école de jazz, ouvre les Soirées des Arts, doublées, le vendredi pendant un mois, de « Jazz en el Blas », dont les concerts ont lieu dans l'amphithéâtre Blas Galindo. Hier, vendredi 5 février 1999 : l'une des figures du jazz mexicain – il est né à Uruapán, dans l'Etat du Michoacan, en 1943 – dirige l'Orchestre de l'université veracruzienne de Xalapa depuis 1996 ; *señoras y señores*, on applaudit le saxophoniste impressionnant, le tremblement de terre du ténor : RRRodolfo « Popo » Sánchez !

À PAS FEUTRÉS

Justement, le jazz mexicain ne donne pas du tout dans ce genre de roulements de tambour. Il s'avance à pas feutrés, souffre en silence, reste vaguement clandestin. Les musiciens survivent à contre-cœur en animant les bars, les restaurants, les fêtes : le jazz, c'est pour les *after hours*, entre soi. Ce n'est pas qu'ils soient rares, ni faibles. Depuis l'illustre Mario Patrón (pianiste) et sous la houlette du plus décidé d'entre eux, Roberto Aymes (bassiste), ils s'agitent. Mais les Etats-Unis sont trop proches, le marché débridé, les formes populaires, pour la danse ou la fête, très vivantes, et le Mexique, contrairement à la République dominicaine, aux Antilles françaises, à l'Argentine et ses extraterrestres (Lalo Schifrin, Gato Barbieri), à Porto Rico ivre de salsa, à l'invraisemblable vitalité de Cuba, le Mexique entretient sa joie et son extrême civilité en laissant le jazz sur un strapontin. A cela les musiciens tentent de réagir. C'est le sens de leur 3e Festival. Il y a dans les rangs de fortes personnalités, Chilo Morán (trompette), Luis Zepeda, Hector Infanzón (pianiste), Salvador Marchand (batteur) ; des voix surprenantes (l'Acapulquienne Paola Vanessa, Verónica Ituarte), ou de superbes guitaristes (Cristobal López). C'est un musicien classique de catégorie, Jaime Márquez (guitare) qui a pris les choses en main pendant un mois, dans des lieux sympathiques, devant un public très mélangé, très sérieux, connaisseur. Et le soir, par hasard, on retrouve Coltrane interprété par Alvárez (quartet, moyenne d'âge vingt-deux ans) au Matisse, restaurant à la mode. Le steak à la *tampiqueña* sur fond de *In a sentimental mood*, c'est un style aussi : en tout cas, ça rajeunit.

Francis Marmande

★ Mexico, tous les vendredis (auditorium Blas Galindo) et samedis (plaza de las Artes).

Aki Kaurismäki, première grande émotion

BERLIN
de notre envoyé spécial

Erreur de goût ou pénurie de bons films disponibles ? Les productions américaines présentées en compétition durant le premier week-end du 49e Festival international du film de Berlin sont globalement décevantes. *One True Thing* est un mélodrame bien-pensant à la gloire des mères au foyer signé Carl Franklin ; *Breakfast of Champions*, d'Alan Rudolph, la dénonciation de l'aliénation moderne à travers le portrait d'un vendeur de voitures (Bruce Willis) d'une sinistre laideur. Mieux vaut l'amusant *Shakespeare in Love* de John Madden (qui vient de truster les nominations aux Oscars), évocation d'un épisode imaginaire de la jeunesse de l'auteur d'*Hamlet*.



Troisième manifestation de Dogma (cette doctrine de la réalisation élaborée par Lars von Trier et quelques autres, déjà mise en œuvre dans *Les Idiots* et *Festen*), *Mifunes Sidste Sang* du Danois Soren Kragh-Jacobsen a déclenché un mouvement de curiosité. Le « dogme » entend exclure divers artifices de mise en scène, comme l'utilisation dramatique de la musique ou les éclairages artificiels, mais apparaît plus comme moyen de promotion des films des jeunes auteurs danois, que comme éthique de la mise en scène. Le scénario synthétise des éléments (la peur de l'idiotie et le psychodrame familial) déjà présents dans les précédents films, mais cette fable morale conduite autour d'un précepte simple (ne jamais avoir honte de ses origines) dose diverses péripéties amusantes.

Dans *Un spécialiste*, Rony Brauman et Eyal Sivan ont condensé en 2 heures les 350 heures d'enregistrement vidéo du procès d'Adolf Eichmann, un des concepteurs de la « solution finale », qui organisa les transports de déportés vers les camps de la mort. Le document fascine parce qu'il montre la médiocrité de la personnalité de l'accusé, petit fonctionnaire de la mise à mort industrielle. Les auteurs ont procédé à des retouches sur l'image elle-même, créant divers effets (reflets sur la cage de verre enfermant Eichmann, recadrages, chevauchements sonores, dislocation de l'image et du son). Volonté de rendre séduisantes les austères audiences du procès ? Sur-moi artistique incongru ? Ce tripatouillage décrédibilise à terme toute archive filmée. Rony Brauman et Eyal Sivan déclarent s'appuyer sur le livre d'Hanna Arendt – *Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal*, réflexion impitoyable inspirée par les audiences –, mais laissent dans l'ombre de nombreuses questions, notamment le rôle ambigu des conseils juifs, ou l'intérêt que portait le pouvoir israélien au procès.

Au Forum, l'on vit enfin des œuvres passionnantes. *The Longest Summer*, du cinéaste hongkongais Fruit Chan, manque d'homogénéité, mais cette histoire de soldats démobilisés peu de temps avant la rétrocession de Hongkong à la Chine populaire, et qui tentent de commettre un hold-up, révèle pourtant un auteur hyperdoué.

Premier chef-d'œuvre du Festival : *Juha*, le nouveau film d'Aki Kaurismäki. Adapté d'un roman écrit en 1911 par un auteur finlandais, muet et en noir et blanc, c'est d'abord un objet insolite, voué au cinéma des années 20, notamment celui de Murnau. On y voit une femme quitter son brave paysan de mari, et, séduite par un homme de la ville, être contrainte à la prostitution. Par une alchimie rare, entre inventivité plastique et humour, Kaurismäki atteint le cœur de l'émotion.

Jean-François Rauger

Epinal menace de fermer son école des beaux-arts

EPINAL
de notre correspondant

« *Pas d'école, pas d'images* ». Ce slogan, imprimé en noir et blanc, couvre les panneaux d'affichage de la cité des images. La centaine d'étudiants de l'école des beaux-arts d'Epinal entend ainsi protester contre l'annonce faite par le maire (RPR) de la ville, Michel Heinrich, de la possible fermeture de l'école, « *si l'Etat n'augmente pas significativement sa participation financière* ».

Le bras de fer engagé depuis l'automne 1998 avec le ministère de la culture et de la communication a été rendu public par le maire il y a quelques jours. Michel Heinrich estime qu'il « *revient à l'Etat, et non à la commune, de financer le fonctionnement de cet établissement d'enseignement supérieur* », et d'argumenter : « *Sur 101 étudiants, seulement 11 sont spinaliens. Or les frais de fonctionnement de l'école sont presque entièrement assumés par la commune. Cela représente 3,8 millions chaque année, dont 3,2 restent à la charge de la ville, soit environ 350 francs par foyer fiscal.* »

« ÉCOLE DISCRÉDITÉE »

Les étudiants et les enseignants apprécient peu l'argument. Ils regrettent que la question soit abordée sous un angle « *qui discrédite l'école dans la population* ». Les premiers font remarquer qu'ils deviennent spinaliens durant leurs études, paient des impôts locaux, et injectent dans l'économie locale au moins autant que ce que la ville investit dans l'école.

Sur le fond, le maire s'appuie sur le rapport Imbert commandé par le ministère de la culture, et qui semble recommander une répartition du financement en trois tiers assumés par l'Etat, les communes, et les autres collectivités locales. Mais il ne s'agit là que d'un rapport qui alimente la réflexion actuelle du ministère sur les 60 écoles des beaux-arts, dont 46 sont municipales.

Délégué aux arts plastiques, Guy Ansellem n'entend pas donner suite à la mise en demeure du maire d'Epinal. « *J'ai reçu M. Heinrich, et lui ai indiqué qu'il n'était pas question pour le ministère d'augmenter sa participation pour permettre à la commune de se désengager. Le ministère a obtenu des crédits supplémentaires au bénéfice des écoles d'art. Douze millions ont été débloqués sous forme de crédits déconcentrés au niveau des DRAC. Ces financements seront attribués selon certains critères, en particulier l'investissement et l'intérêt manifesté par les collectivités locales pour leur école.* »

Il s'agit aussi de conforter celles qui parviennent à s'intégrer dans des réseaux, à trouver de nouveaux partenaires comme les régions ou le monde économique. En revanche, le représentant du ministère affirme être « *prêt à aider la ville, à travailler avec elle sur un éventuel repositionnement de l'école* ». Le maire entend d'abord trancher le financement : « *Si nous devons nous résoudre à fermer l'école, nous le ferons à contre-cœur, mais on ne pourra pas nous en attribuer la responsabilité.* »

Christophe Dollet

Des musées britanniques parmi les victimes d'un escroc, lourdement condamné

UN ESCROC a été condamné, lundi 15 février, à six ans de prison à Londres pour avoir vendu près de 200 faux tableaux, dont certains d'Alberto Giacometti et de Marc Chagall. John Drewe, cinquante ans, aura réussi à duper des institutions de vente prestigieuses. Il travaillait en Grande-Bretagne avec un peintre sans le sou, qui a été condamné à un an de prison.

Il lui demandait de peindre des toiles « à la manière de », puis les revendait comme authentiques. Se faisant passer pour un historien de l'art réputé, il avait réussi à fabriquer de faux certificats, qu'il avait ensuite introduits dans les archives officielles de la Tate Gallery, le Musée d'art moderne de Londres, et du Victoria-and-Albert Museum.



David Hockney décorateur acidulé

Des recherches formelles répétitives à la Maison de la photographie

DAVID HOCKNEY, PHOTOGRAPHIES 1968-1997, Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4e. Mo : Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-75-00. Du mercredi au dimanche, de 11 heures à 20 heures. Entrée : 30 F (4,57 €) et 15 F (2,29 €). Jusqu'au 14 mars.

Les rôles sont bien répartis. Au Centre Georges-Pompidou, les peintures (*Le Monde* du 29 janvier) ; à la Maison européenne de la photographie (MEP), les photos. L'œuvre de David Hockney perd beaucoup dans ce découpage, alors que les deux disciplines traversent toute sa création : sujets, modèles, décors, couleurs. L'exposition de la MEP, conçue au Musée Ludwig de Cologne, « tourne » dans plusieurs villes du globe. C'est sans doute pour cela qu'elle passe en coup de vent à Paris (trente-trois jours) avant d'aller au Musée de l'Elysée de Lausanne.

Elle montre d'abord que l'image fixe n'est pas une coquetterie passagère d'un peintre dans l'impasse. Hockney aurait pris 30 000 images depuis 1961. D'abord des épreuves argentiques en noir et blanc de petit format, puis des assemblages monumentaux de tirages laser en couleurs, notamment son fameux *Grand Canyon*. Qu'un artiste émergeant dans les années 60, *a fortiori* dans la mouvance pop et réaliste, se serve de la photographie est assez normal. Warhol, mieux que personne, l'a explorée. Chez Hockney, la photo a évolué dans ses sujets, ses usages et ses techniques. Ses premières photos s'apparentent à une chronique visuelle, convoquant dans le cadre le visage rond de l'artiste, ses amis, sa famille, la villa californienne et la piscine bleue. Très vite, Hockney va plus loin et trouve sa marque : construire un regard, l'élargir, l'imposer sur la réalité en réalisant des assemblages d'images à la sauce cubiste. Il lui en faut deux pour poser sur un banc hivernal parisien, en noir et blanc (1969) ; cinq pour composer l'emblème de son travail : un portrait vertical et en couleurs de Peter Schlesinger (1972), à Londres.

Ce principe de l'assemblage se retrouve dans tout son travail, ajoutant toujours plus d'images, jusqu'à cent vingt. Il l'a fait évoluer en abandonnant le format 24 × 36 pour le carré du Polaroid, plus adapté à ses mosaïques frontales, qui gomment les perspectives, cassent la perception visuelle et accentuent le collage des points de vue. Les grands portraits verticaux de l'année 1982 – David Graves, Patrick Procktor, Bill Brandt et sa femme – sont les plus spectaculaires. Mais, à part cela, il se dégage de recherches répétitives sur la forme, la vision et la couleur un ennui profond, tant les motifs représentés, sans doute chers à Hockney, ne vont pas au-delà de la décoration factice et acidulée.

M. G.



D.R.

David Graves Pembroke Studios London, mardi 27 avril 1982. Polaroid couleur, collage. 131,4 × 66,7 cm.

La bohème, vivante et belle, fixée par les photos d'Ed Van Der Elsken

ED VAN DER ELSKEN; Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris 3e. Tél. : 01-42-77-38-24. Du mardi au samedi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 mars.

Ed Van Der Elsken est un photographe néerlandais (1925-1990) qui débarque sans le sou à Paris, en 1954, et prend, en quatre ans, des photographies prodigieuses de vie et de beauté, alternant décors de la ville et portraits, sans-abri et clochards, marginaux en gros plan, qui désarment tant elles ne ressemblent à rien de connu. Parce que l'auteur ne pensait pas tant à composer des photos qu'à partager complètement la bohème environnante.

Cette bohème, il lui arrivait de la fixer sur pellicule. Van Der Elsken en a tiré un livre-culte, un bijou fragile de l'histoire de la photographie, aujourd'hui introuvable, publié en quatre langues et dont le succès fut foudroyant : *Love on the Left Bank* en anglais, *Une histoire d'amour à Saint-Germain-des-Prés*, en français.

Ces photos parisiennes, on peut en découvrir un échantillon à la galerie Agathe Gaillard, noyées dans des images qui courent jusqu'aux années 80, et regroupées sous le thème mièvre de « L'amour ». Comme si la liberté d'esprit et de ton d'un artiste radical pouvait être mise au pas, évacuée de son contexte passionnel, pour laisser la place à un thème gentillet et décoratif. Peu importe. Voir quelques bonnes photos de Van Der Elsken est toujours stimulant. Il y en a chez Agathe Gaillard.

PARCOURS TRAGIQUES

Notamment ce couple émergeant de la nuit, les yeux fermés, endormi ou épuisé, dans un mouvement d'amour et de répit. Ou encore l'écrivain Simon Vinkenoog qui tape à la machine pendant que son amie, allongée sur un lit en soutien-gorge, feuillette un magazine. Et puis cet autoportrait avec Barbara, jambes en avant, seins nus, et cette étonnante série de passants en mouvement, qui marchent sur fond de peintures publicitaires, vigoureux collage de plans qui rappellent que la ville, le Paris fou de l'après-guerre, est le fil conducteur d'une série proche du roman-photo et du film.

Pour avoir une idée de la fulgurance de ces années parisiennes, versant noir et violent du Doisneau de la même époque, on se reportera au livre *Paris 1950-1954* (Bookking International, 1993), évocation passable du livre originel, dont quelques exemplaires trônent sur le bureau d'Agathe Gaillard. Et notamment à la partie consacrée à Saint-Germain-des-Prés, avec ces portraits fantomatiques, flottant entre le roman et la vie, la lumière et la nuit.

Ce ne sont pas des personnages stéréotypés mais des visages de chair, dont Van Der Elsken raconte le parcours souvent tragique : Mel, tué d'un coup de couteau un an après la prise de vue ; Pierre, devenu fou en prison ; Kaki, qui s'est jetée du troisième étage.

A côté de quelques diamants s'accumulent au mur de la galerie d'autres images des années 50, prises cette fois à Amsterdam, et d'autres des années 70, dans un esprit libertaire, baba-cool : des autoportraits avec belles créatures, un couple faisant l'amour sans se soucier du photographe. Si les images des années 50 n'ont pas pris une ride, celles des années 70 sont décevantes, preuve supplémentaire d'une décennie maudite pour la photographie.

Michel Guerrin

K., « heureux et insouciant » dans le grand théâtre du monde

IDYLLE À OKLAHOMA, de Claude Duparfait (Les Solitaires intempestifs, 86 p., 55 F). Mise en scène par l'auteur. Avec Claude Duparfait, Philippe Girard, Elisabeth Hölzle... et les musiciens Gildas Etévenard et Rémy Jannin. THÉÂTRE DE GENNEVILLIERS, 41, avenue des Grésillons. Tél. : 01-41-32-26-26. Mo Gabriel-Péri. 80 F à 140 F. Durée : 1 h 40. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 16 heures. Jusqu'au 20 février.

Heureux et insouciant. Sur l'image de ces deux sentiments inattendus s'arrêtent les douloureuses aventures de Karl Rossmann (17 ans) dans *L'Amérique* (version Vialatte), roman « *inachevé* » – mais l'est-il vraiment ? – de Kafka. Le jeune homme, germanophone aussi Praguois que l'auteur du *Procès*, expédié outre-Atlantique par ses parents après avoir été violé par la bonne, a progressivement dégringolé l'échelle sociale. Vagabond en mal de travail, de fraternité et d'abri, il choisit significativement le pseudonyme de Negro face à l'autorité.

Au dernier chapitre, Karl-Negro pense avoir enfin trouvé une place, lorsqu'avec ses semblables, éclopés et miséreux de toutes sortes, il voit s'ouvrir au loin les portes du « théâtre d'Oklahoma ». Un théâtre si grand « *qu'on n'en voit jamais la fin* », et pour lequel des rabatteurs embarquent sans cesse hommes, femmes et enfants.

En reprenant les principaux éléments du dernier chapitre du « *roman américain* » de Kafka, Claude Duparfait a composé une pièce tout à fait originale, au titre intrigant. Cette *Idylle à Oklahoma* serait-elle une aventure amoureuse ? Avec qui ? Avec le théâtre ? Avec le monde ?

Le sous-titre (*Une offre d'emploi*) suggère une autre hypothèse, celle qu'à Oklahoma, peut-être, le jeune Karl pourrait être « *heureux et insouciant* », dans le grand théâtre du monde où il n'aurait rien d'autre à jouer que son propre rôle. Claude Duparfait a doté le roman d'apprentissage d'une nouvelle série d'épreuves, dont aucune ne jure avec celles inventées par Kafka.

MAINTIEN ADOLESCENT

Face à Elisabeth Hölzle (Fanny, l'ange des marches forcées vers l'enthousiasme) et à Philippe Girard (gandin-gardien du temple de l'emploi), Claude Duparfait (Karl), dans son maintien adolescent, est un parfait acteur de tous les K. de Kafka. Audacieux par candeur, animé d'une perpétuelle vibration qui le tend vers les autres, il demeure porté en avant, soulevé par un espoir qu'aucune rebuffade ne fera retomber. Il monte au combat, inconscient des risques, les yeux écarquillés de l'étonnement d'être au monde, certain que tout est encore possible, et qu'il existe toujours une porte prête à s'ouvrir au « Sésame » d'Amérique. L'espoir n'est nulle part plus palpable que dans un tunnel.

Jean-Louis Perrier

SORTIR

PARIS

Ecchymose
Jean-René Lemoine a obtenu en 1998 le Prix de la Critique pour *L'Ode à Scarlett O'Hara*, sa première œuvre, qu'il avait lui-même mise en scène après en avoir dirigé une lecture au Petit Odéon. Pour sa nouvelle pièce, *Ecchymose*, il a souhaité approfondir une technique de répétitions en plusieurs étapes. Avant d'être accueilli au Théâtre de la Tempête, voici une première version intime de cette œuvre où Ophélie, Rodogune, Juliette et Chimène accompagnent de leur présence solaire et sereine le deuil que retraverse Zaïre, partagée entre les âges et les voix de deux actrices : Nicole Dogué et Jenny Alpha.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. Du mardi au samedi, à 18 heures ; le 17, à 16 h 30. Du 16 au 27 février. Tél. : 01-44-41-36-36. 30 F.

Orphéon
Le Théâtre du Radeau a construit un lieu nomade, Le Campement, une tente rectangulaire où, en automne dernier, à la Ferme du Haut-Bois à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine), François Tanguy mettait en scène un merveilleux spectacle, *Orphéon* (*Le Monde* du 8 novembre). L'atelier François Tanguy est d'abord un atelier de montage. Les pièces uniques (textes intégraux, musiques enregistrées) proviennent de ses propres recherches. Les comédiens les ajustent, les soudent entre elles. Ils en tirent les signes qui leur donnent une existence presque autonome et leur permettent de recueillir, de répercuter, les échos d'un Orphée puisé dans Kafka, Shakespeare, Blanqui, Kleist, Pirandello, Leopardi, Ovide, Nietzsche et des textes grecs recueillis par Giorgio Colli.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93200 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Jusqu'au 27 février. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

Cinéma direct
Les ateliers Varan, qui forment au documentaire des stagiaires à Paris et dans le monde, ont choisi de confier à plusieurs réalisateurs de leur équipe la programmation de six rendez-vous (chaque mardi du 16 février au 23 mars). Chacun proposera un film de son choix ainsi qu'un documentaire réalisé et produit au sein des ateliers. La première soirée, animée par Claire Simon, présente *La Pudeur et l'impudeur* (Hervé Guibert, 1991), *L'Ange guerrier* (Mohamed Kounda, 1993).
Forum des images, Forum des Halles, Porte Saint-Eustache, Paris 1er. Mo Châtelet-Les Halles. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-44-76-62-00. 30 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A tout jamais, une histoire de Cendrillon
d'Andy Tennant (France-Etats-Unis, 2 h 01).
Disparus
de Gilles Bourdos (France-Suisse, 1 h 50).
Le Fils adoptif
d'Aktan Abdykalykov (France-Kirghiztan, 1 h 21).
Fin août, début septembre
d'Olivier Assayes (France, 1 h 52).
Fragments sur la misère
de Christophe Otzenberger (France, 1 h 30).
Happiness (*)
de Todd Solondz (Etats-Unis, 2 h 14).
Ma meilleure ennemie
de Chris Columbus (Etats-Unis, 2 h 05).
1 001 pattes
de John Lasseter et Andrew Stanton (Etats-Unis, dessin animé, 1 h 35).
Le Père
de Majid Madjidi (Iran, 1 h 36).
Pi
de Darren Aronofsky (Etats-Unis, 1 h 25).
Teatro di guerra
de Mario Martone (Italie, 1 h 50).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

VERNISSAGES

Tal Coat, l'énergie du blanc
Bibliothèque nationale de France-galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Mo Bourse. Tél. : 01-53-79-59-59. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 16 février au 2 mai. 35 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine, et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Les Chants de Maldoror
de Lautréamont, avec Ophélia Teillaud et Marc Zammit.
Théâtre Molière-Maison de la Poesie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.
L'Œuvre érotique
de Georges Bataille, avec Marc Zammit.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F. Jusqu'au 28 février.
The Winter's Tale (en anglais)
de William Shakespeare, mise en scène du Footsbarn Theatre.
Sous chapiteau, 47, quai d'Austerlitz, Paris 13e. Mo Gare-d'Austerlitz. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-53-05-19-19. 90 F et 140 F.
Le Toucher de la hanche
de et avec Jacques Gamblin, mise en scène de Jean-Michel Isabel.
Théâtre, place Jacques-Brel, 78500 Sartrouville. Le 16, à 21 heures. Tél. : 01-30-86-77-77. De 60 F à 130 F.
Alain Kremski (piano)
Œuvres de Liszt, Satie, Schumann, Scriabine, Brahms, Chopin et Mahler.
Théâtre de l'île Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, Paris 4e. Mo Pont-Marie. Le 16, à 18 h 30 et 21 heures ; Tél. : 01-46-33-48-65. 80 F. Jusqu'au 28 février.
Claire Brua (mezzo-soprano)
David Lively (piano)
Mélodies de Francis Poulenc.
Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.
Serge Schoonbroodt (orgue)
Œuvres de Sweelinck, Buxtehude, Chaumont, Mozart et Bach.
Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, Paris 4e. Mo Rambuteau. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-53-01-96-96. Concert précédé, à 18 h 30, d'une initiation à la facture d'orgue par Guido Schumacher.
Delphine Bardin (piano)
Haydn : *Sonate pour piano*. Schubert : *Impromptus*. Chopin : *Mazurkas op. 50 no 3*, *Nocturnes*. Combier : *Création*. Ravel : *Sonatine*.
Musée de l'Armée, hôtel national des Invalides, Paris 7e. Mo Invalides. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-44-42-48-14. 80 F.
Ballet Atlantique Régine Chopinot
Chant de lune, Les Quatre Saisons.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 140 F. Jusqu'au 21 février.

RÉSERVATIONS

Natacha Atlas
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Le 17 mars, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 159 F.

DERNIERS JOURS

19 février :
Les Oranges
d'Aziz Chouaki, mise en scène de Laurent Vacher.
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F.
20 février :
La Maison du peuple
de Louis Guilloux, mise en scène de François Bourgeat.
Théâtre du Rond-Point Champs-Elysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Tél. : 01-44-95-98-10. 50 F.

EN VUE

■ Les Chinois se sont précipités dans les mairies à la veille de l'année du Lapin, pour pouvoir encore se marier pendant l'année du Tigre, animal plus propice au bonheur conjugal, moins folâtre *que le lapin.*

■ Buckingham Palace scandalise les associations britanniques de défense des animaux, en reconnaissant qu'il *« arrive en de très, très rares occasions »* qu'on administre un sédatif léger à *« un cheval inexpérimenté, un peu impétueux et espiègle »*, attelé au carrosse de la reine.

■ L'haleine qui contient une importante proportion de dioxyde de carbone facilite la pousse des végétaux. En bavardant fréquemment avec elles – *comme fait un* Britannique sur cinq –, le **prince Charles** aide donc les plantes à grandir.

■ Les magistrats du tribunal supérieur de justice d'Andalousie, jugeant en appel, ont estimé, vendredi 12 février, que **José Domingo Ruiz Florencio**, *employé licencié pour* avoir injurié et voulu battre un client qui plaisantait au sujet de **Curro Romero**, dit *« le Pharaon »*, doyen des matadors espagnols, dieu vivant des aficionados, *« n'a pas été l'offenseur, mais l'offensé »*.

■ Une entreprise de Barcelone met à la disposition des Espagnols des halte-siestes à 1 000 pesetas, locaux aménagés de fauteuils permettant la position semi-fœtale, maintenus à température douce, dans le silence et l'obscurité, pour un sommeil réparateur de vingt minutes après l'heure des repas.

■ Le cadavre d'une vieille dame gisait, probablement depuis trois ans, dans la baignoire d'un appartement de Madrid. Sa famille qui ne l'avait pas vue à l'enterrement de ses frères, morts après elle, la boudait.

■ Dieu a rappelé à lui, dans la nuit de dimanche à lundi, Père **Roger**, 87 ans, doyen de l'abbaye cistercienne de Tamié en Savoie, moine *« optimiste et spirituel »*, chargé de l'accueil, agressé par derrière d'un coup de pelle à neige, en décembre, au sortir de l'office, par un retraitant *« un peu dérangé »*, au dire de Frère **Patrice**, économe de la communauté.

■ Dimanche 14 février, oubliant sa promesse de lui apporter le petit déjeuner au lit pour la Saint-Valentin, un habitant d'Amsterdam provoque la fureur de sa petite amie, ses cris, ses hurlements. Il l'achève à coups de hachoir et de couteau de cuisine.

■ Il faut ajouter au bilan algérien 3 000 morts par an dus aux accidents de la route.

Christian Colombani

Un nouveau quotidien au Pays basque espagnol

« Gara » appartient à la mouvance nationaliste radicale et n'hésite pas à proposer en rubrique « Etranger » les nouvelles du reste de l'Espagne

IL S'APPELLE *Gara* (« Le Nôtre »), et même si son surtitre annonce en euskera *Euskal Herriko Egunkaria Gara* (« Nous sommes le journal du Pays basque »), ce nouveau quotidien, sorti en kiosque voilà quelques jours à peine, donne une vision très spécifique d'un certain Pays basque : celle de la mouvance nationaliste radicale. Rien d'étonnant, puisque *Gara* est, en quelque sorte, le successeur en droite ligne d'*Egin*, fermé par décision judiciaire l'été 1998, lorsque le juge Baltasar Garzón – celui-là même qui a intenté les premières poursuites contre l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet – a conclu, après enquête, que le journal servait de « boîte à lettres » à l'organisation séparatiste basque armée ETA. Fermeture qui n'avait pas été sans soulever polémiques et protestations, et qui avait été considérée, dans les milieux gouvernementaux de Madrid, comme l'un des plus rudes coups portés contre l'ETA, après le démantèlement de plusieurs de ses commandos et, surtout, de son infrastructure financière.


gara

EH pelotiza el proceso de Lizarra en la negociación con PNV y EA

Dans les jours qui avaient suivi, pour éviter que la voix radicale ne soit contrainte au silence, un journal un peu « improvisé » avait vu le jour : *Euskadi Information*. A présent, une petite équipe d'une soixantaine de personnes a pris le relais, entre *Saint-Sébastien* et *Bilbao*, mais aussi, semble-t-il, Bayonne en France, pour assurer la sortie de ce nouveau journal. Sans doute plus ample et plus « ouvert » que son prédécesseur, il propose, sur une moyenne de soixante-cinq pages, avec « une » en couleurs et multiples photographies, une actualité complète, écrite en euskera, castillan et parfois français.

Que peut-on y lire ? Des informations et des éditoriaux qui, en général, parlent en faveur de la « trêve unilatérale », décrétée à l'automne par l'ETA. Le tout, bien sûr, avec une lecture radicale. Des exemples ? l'invitation lancée aux Kurdes en exil, par le Parlement de Vitoria, à se réunir dans ses locaux, a plongé Madrid dans toutes les furies. Dans sa dernière édition dominicale, *Gara* défend cette initiative sur deux pages, expliquant les *« similitudes toujours plus grandes entre les peuples basque et kurde »*, interrogeant un réfugié kurde et consacrant un article à la *« politique de terreur menée par la Turquie »*.

Il en est de même pour les cocktails Molotov lancés par des inconnus, en dépit de la trêve, contre des intérêts non nationalistes, au Pays basque, comme ce fut le cas ce week-end, où plusieurs locaux ont été attaqués et incendiés : *Gara* n'occulte rien. Au contraire, le journal en parle en première page, mais explique aussitôt qu'il y a *« d'autres formes de violence »*, sous-entendu celle de la pression de l'Etat espagnol, et consacre un article *« aux citoyens basques torturés ces vingt dernières années »*.

Quant à sa vision de ce que devrait être le Pays basque, elle s'impose d'elle-même à travers la carte météo « volontariste » d'un Pays basque unifié, au moins sur le papier, et très large puisqu'il englobe la Navarre (laquelle n'appartient pas aux trois provinces qui forment le Pays basque espagnol) et une bonne partie du Pays basque français. La politique espagnole est traitée quant à elle, à l'occasion, en pages « Etranger ».

Marie-Claude Decamps

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon
■ Il n'est aujourd'hui de meilleure manière de sortir de l'impasse politique dans laquelle se trouve le projet de loi sur la parité, du fait du désaccord entre Assemblée et Sénat, *que de le soumettre au suffrage* d'un peuple réputé indivisible et néanmoins pour moitié composé d'hommes et pour moitié de femmes, deux modalités d'une même universalité. Si le premier ministre veut sincèrement la modernisation de notre vie politique et s'il n'entend pas faire de ce projet de loi un simple outil tactique pour mettre le chef de l'Etat en porte-à-faux avec le Sénat et le Sénat en porte-à-faux avec l'opinion pour mieux mettre ensuite ce dernier en accusation, il n'est pas de meilleure façon pour lui de démontrer la sincérité de son propos que de demander un référendum sur le sujet. Si le président de la République est un authentique avocat de la modernisation de notre vie politique et s'il n'a pas enfourché le cheval de la parité par simple opportunisme tactique, la meilleure manière de démontrer l'authenticité de ses intentions serait de lancer *ce référendum.*

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger
■ Il a marché 100 kilomètres dans la neige, en n'ayant pour gants et pour chaussettes que des chiffons. Son compagnon de fuite est mort de faim et de froid pendant qu'ils se cachaient pour échapper aux patrouilles frontalières. Elle a été vendue par ses parents à un paysan chinois qui vit dans un environnement si hostile que les femmes de l'endroit l'ont toutes quitté. Il a vingt ans et le visage tellement creusé par la souffrance qu'on lui en donnerait le triple. Elle a quinze ans et elle est si fluette qu'elle n'en paraît pas plus de douze. Tous deux ont fui la famine et la terreur qui règnent dans leur pays, la Corée du Nord. Leur sort n'émeut pas grand-monde. Il faut dire que le secret est tel que les chiffres les plus contradictoires circulent sur le drame qui *se joue dans le pays le plus fermé* de la planète. 300 000 à 500 000 personnes auraient déjà fui, deux millions seraient mortes de faim et de mauvais traitements, en particulier dans les camps de travail forcé. Mais aucune organisation, aucun gouvernement n'est en mesure de confirmer ces chiffres.

LA CROIX
Bruno Frappat
■ *« Fonctionnaire ! »* Parfois, c'est presque une insulte, souvent, c'est un rêve. Si un mot, en France, sert à dire tout et son contraire, c'est bien celui-là. Le fonctionnaire occupe dans le paysage mental national, dans la culture et dans les débats, des rôles bien typés. Il est l'ennemi, au statut fort enviable. Les uns le jugent parasite, pouvant être odieux, en tout cas trop coûteux. Le contribuable ne l'aime pas. Il croît voir des fonctionnaires partout, *« planqués »* et inutiles, *pompant les finances de l'Etat et* compliquant la vie des gens. En tout cas, il les décrète trop nombreux. Les autres, à l'inverse, constatent chaque jour les insuffisances du service rendu aux citoyens et voudraient plus de policiers, plus de juges, plus d'enseignants, plus d'infirmières, plus de monde derrière les guichets...

La publication du rapport Roché sur le temps de travail effectif dans les trois fonctions publiques – Etat, hôpitaux, collectivités territoriales – a ranimé la flamme de cette querelle perpétuelle.

altern.org/defense

Il héberge des sites non marchands. Une décision de justice risque de l'obliger à fermer

VALENTIN LACAMBRE est un authentique pionnier de l'Internet : dès 1994, il crée le premier service français d'hébergement de sites *Web gratuit, baptisé Altern*. Aujourd'hui, ses serveurs abritent plus de 30 000 sites de toutes sortes, sans abonnement ni publicité. Pour financer Altern, M. Lacambre a mis en place un service de gestion de noms de domaines, qui coûte à ses quelques centaines d'abonnés 100 F par mois. Ses frais sont réduits au minimum, car ses trois serveurs sont *installés* aux Etats-Unis, où la bande passante est moins chère : *« Là-bas, ça me coûte 20 000 F par mois, contre 150 000 F à 180 000 F en France. »* Une fois déduits les coûts de fonctionnement, il lui reste environ 10 000 F par mois.



Ce système très efficace, qui permet à plus de 30 000 sites français non marchands d'exister, va peut-être *disparaitre à cause d'une décision de justice*. En mai 1998, Altern a été assigné en référé par Estelle Halliday, car l'un des sites qu'il héberge affiche des photos de nu de l'ex-top model, déjà publiées dans plusieurs magazines. M. Lacambre est condamné à une astreinte de *100 000 F par jour pour toute photo* d'Estelle dévêtue trouvée sur son serveur : *« Ce qu'on exigeait de moi était impossible. Les propriétaires de sites peuvent modifier leurs pages à tout moment sans me prévenir. J'ai donc dû faire appel. »* Le nouveau jugement est tombé le 12 février : *« Estelle Halliday a obtenu tout ce qu'elle souhaitait : trois publications judiciaires, ce qui me coûtera 75 000 F ; 30 000 F de dommages et intérêts ; et l'obligation de déposer 300 000 F sur un compte bloqué en attendant le jugement au fond. On m'a attaqué et condamné comme si j'étais un riche éditeur, genre* Gala *ou* Voici. »

Selon M. Lacambre, ce jugement est une menace directe pour tous les hébergeurs gratuits français : *« Nous ne pouvons pas vérifier l'identité exacte de tous ceux que nous hébergeons. De toutes façons, la justice n'a pas cherché à savoir qui était le véritable auteur du site incriminé. »* Il maintient pour l'instant l'accès aux sites existants, mais, *compte tenu des incertitudes juridiques*, a décidé de ne plus en accueillir de nouveaux : *« En faisant une rapide recherche, j'ai trouvé plus de 700 sites affichant les mêmes photos. Demain, un Français peut ouvrir un site sur Estelle Halliday chez un hébergeur américain, qui ne sera pas inquiété par la justice française. »*

M. Lacambre a ouvert un site d'information sur son affaire et affiche une pétition en ligne, dans l'espoir d'obtenir le soutien des internautes.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

DROITS D'AUTEUR
■ Le Parlement européen a voté une proposition de directive visant à étendre aux nouvelles technologies de la communication, donc Internet, la législation sur les droits d'auteur. Une délégation d'artistes conduite par Nana Mouskouri et Jean-Michel Jarre s'était rendue à Strasbourg pour soutenir ce projet. Pour Jean-Loup Tournier, président de la Sacem, ce texte est *« un premier pas »*. – *(AFP)*.

PRESIDENT BRANCHÉ
■ Le président indonésien, Jusuf Habibie, a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il se relevait fréquemment au milieu de la *nuit pour surfer sur le Net et* discuter en direct avec ses amis européens et américains. – *(AFP)*.

ACTIONNAIRES INQUIETS
■ L'accord tripartite entre le réseau de télévision USA Networks, le moteur de recherche Lycos et le service de vente de billets Ticket Master, visant à créer sur Internet une *super-plate-forme* de commerce électronique, est remis en cause par les actionnaires de Lycos, préoccupés par la récente chute du cours de leurs actions. – *(AP.)*

A l'Andra, avec notre gratitude

par Alain Rollat

CONTRAIREMENT au Père Noël, qui s'exhibe sur tous les toits, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a un goût prononcé pour l'humanitaire souterrain. Maniaque du petit cadeau qui entretient l'amitié à huis clos, plus elle déploie sa philanthropie, moins elle veut qu'on le sache. Elle fait donc une dépression depuis que France 2 *a porté* sur la place publique, dans « Argent public », son nouveau « magazine de l'argent citoyen », le détail de ses largesses aux habitants de Bure. Elle ne voulait pas, par pudeur, que les autres communes de France jalousent cette charmante bourgade de la Meuse qui bénéficie de son affection sonnante et trébuchante depuis qu'elle a accepté d'accueillir en ses terres le premier laboratoire d'enfouissement des déchets nucléaires. Elle ne voulait pas qu'on sache qu'elle l'avait royalement gratifiée. Il s'agissait pourtant d'un édifiant reportage d'utilité publique sur la vertu de ces petits cadeaux qui entretiennent aussi les complicités intimes...

Il est rare, en effet, qu'un établissement public pratique la subvention spontanée, et sans contrepartie, jusqu'à offrir 800 000 F à une commune pour la construction d'une salle des fêtes et d'une caserne des pompiers, 125 000 F à une autre pour la réalisation de logements sociaux, 46 000 F à une troisième pour l'aménagement d'un square, 40 000 F à une quatrième pour la réfection d'un lavoir, etc. Sans oublier le club cantonal de canoë-kayac, récipiendaire d'un don de 600 000 F après l'incendie accidentel de ses locaux. Le paquet-cadeau de l'Andra à Bure et consorts représente, au total, déjà, une somme de 20 millions de francs. Honni soit qui mal y pense !

Selon France 2, la direction de l'Andra aurait refusé de s'épancher à l'écran et même essayé *« par avocat interposé »* d'empêcher *la diffusion de cette enquête* sur son action caritative. Il y a sûrement un malentendu quelque part. Car, pas plus tard que le mois dernier, le gouvernement a prié ladite direction de l'Andra d'exprimer sa générosité dans la *« transparence totale »*. Ou alors ce refus de paraître est une manière élégante de respecter ceux qui voient le *mal partout* et parlent de *« corruption morale »*, par exemple le maire de Nant-le-Grand, ce mauvais coucheur qui prétend que *« cet argent a une drôle d'odeur »*. Si les populations locales n'étaient pas des ingrates elles déposeraient un exemplaire de ce reportage promotionnel au fond du prochain trou à déchets radioactifs pour que leurs descendants contaminés de l'an 3000 puissent savoir à qui dédier leurs ex-voto.



MARDI 16 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Grèce antique, la mémoire en héritage. Invités : Jacqueline de Romilly, Paul Demont, Monique Trédé, Jean-Pierre Vernant, François Villard. Forum Planète

23.25 Carnaval, le monde à l'envers. Invités : Yvonne de Sikè, Marie-claude Groshens, Annie Sidro, Pierre Povigna, Guillaume d'Andlau. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Gaspard Noé, « La Mouche », Nick Nolte, Jamel Caviezel, Sophie Fontanel. Canal +

19.00 Archimède. Arte

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI

20.00 20h Paris Première. Romane Bohringer. Paris Première

20.50 Les Moments de vérité. M 6

21.00 Le Gai Savoir. A-t-on le droit de tout dire ? Paris Première

21.05 Temps présent. Les avoirs oubliés. TV 5

22.45 La Vie à l'endroit. Cancre et pourtant surdoué. France 2

23.30 Science 3. Le Mystère de la Grande Pyramide. France 3

0.20 Zone interdite. An 2000 : la peur de l'apocalypse. M 6

1.45 Saga-Cités. Emeutes urbaines, et après ? France 3

DOCUMENTAIRES

20.30 Athènes et la Grèce antique. Forum Planète

20.35 Tsar Boris. [1/2]. Planète

20.45 La Vie en face. Le Monde selon Zhouzhou. Arte

20.45 Les Descendants. [2/13]. Les Bernadotte. Histoire

20.50 Pour une chanson d'amour. France 3

21.25 *Divorce, quand le rabbin s'en mêle...* Planète

21.45 *Les Ateliers du rêve.* [2/6]. Cent fleurs pour la Chine. Histoire

21.45 On the Road Again. Inde. Odyssée

21.50 David Hockney en perspective. Canal +

22.30 Venise sous les masques. Forum Planète

22.35 La Chine, dragon millénaire. *La Route de la soie.* Odyssée

23.00 L'Egypte. [5/5]. Post mortem. Histoire

SPORTS EN DIRECT

19.00 Football. Match amical. Strasbourg - Bayern Munich. Eurosport

21.00 Boxe. Combat international WBC. Bruno Wartelle - Pablo Sarmiento. Eurosport

2.05 Basket NBA. Canal +

THÉÂTRE

21.40 Claus Peymann s'achète un pantalon. Thomas Bernhard. Mise en scène. Philip Tiedemann (v.o.). Arte

23.10 Avant la retraite. Thomas Bernhard. Mise en scène. Claus Peymann (v.o.). Arte

TÉLÉFILMS

20.30 Jennie, Lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [2/3]. Festival

20.40 Chérie, nous avons été rétrécis. Dean Cundey. Canal +

21.15 Manège. Marc Angelo. RTBF 1

SÉRIES

20.40 The Practice. La loi du talion. Question de morale. Série Club

20.55 *La Vie à cinq.* Un enfant encombrant. Téva

21.00 Seinfeld. Décalage. Canal Jimmy

21.45 Ally McBeal. The Real World (v.o.). Téva

22.15 *Twin Peaks.* (v.o.). Série Club

23.05 High Secret City. Les loups entre eux. Au cœur de la nuit. TF 1

23.15 Millennium. Analyse diabolique. TSR

23.20 *Star Trek, la nouvelle génération.* Héritier légitime (v.o.). Canal Jimmy

0.10 Star Trek, Deep Space Nine. Dramatis Personage (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde TÉLÉVISION

CINÉ CINÉMA 3

22.10 Excalibur ■ ■

Inspirée des légendes des chevaliers de la Table ronde et de la recherche du Graal, cette œuvre est restée exceptionnelle, tant par sa puissance visuelle que par sa haute signification spirituelle. Boorman l'a réalisée en Irlande, dans la région où il possédait une maison, et au Studio du cinéma irlandais. L'intrigue, imprégnée de culture celte, est labyrinthique et s'étale dans le temps. Excalibur, l'épée magique forgée par Merlin (Nicol Williamson), fait partie des enchantements semés sur les chemins d'Arthur (Nigel Terry) – qui deviendra roi grâce à elle –, Guenièvre (Cherie Lung), Lancelot (Nicholas Clay), Morgane (Helen Mirren), Perceval (Paul Geoffrey). Les admirables décors, costumes, éclairages recréent un univers à mi-chemin entre l'*heroic fantasy* et le Moyen Age des peintres préraphaélites. Le film nous revient dans une copie restaurée.

CANAL +

21.50 David Hockney en perspective

En 1964, David Hockney, jeune peintre anglais en vogue à Londres, découvre Los Angeles. Pouvant y vivre son homosexualité à l'air libre, il s'y installe en 1978. C'est là que Pierre Saint-Jean et Monique Lajournade l'ont rencontré. Hockney est d'un commerce agréable, malgré la surdité qui ne lui permet plus de mettre *« la vision et l'écoute en harmonie »*.

FILMS

18.15 **Trente secondes sur Tokyo ■ ■** Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1944, N., 135 min) ○. Ciné Classics

18.20 **Bienvenue au paradis ■** Alan Parker (Etats-Unis, 1990, v.o., 130 min) ○. Ciné Cinéma 1

18.20 **Grand Canyon ■** Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1991, 130 min) ○. Ciné Cinéma 2

18.30 **L'Espoir ■ ■** André Malraux (France, 1939, N., 75 min) ○. Histoire

19.30 **1941 ■ ■** Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, 115 min) ○. Cinétoile

20.30 **Ludwig ou le crépuscule des dieux ■ ■ ■** Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, 115 min) ○. Ciné Cinéma 1

20.30 **Je vous aime ■ ■** Claude Berri (France, 1980, *100 min*) ○. *Ciné Cinéma 3*

20.50 **Indiana Jones et la dernière croisade ■ ■ ■** Steven Spielberg (Etats-Unis, 1989, 135 min) ○. TF 1

21.25 ***Les 39 Marches* ■ ■** Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, N., 90 min) ○. Cinétoile

22.10 **L'Eau froide ■ ■** Olivier Assayas (France, 1994, 95 min) ○. Cinéstar 1



CINÉ CINÉMAS

22.10 **Excalibur ■ ■** ***John Boorman. Avec Nigel Terry,*** **Helen Mirren** (Irlande, 1981, v.o., 140 min) ○. Ciné Cinéma 3

22.25 **La Reine des bandits ■ ■** Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min) ○. Ciné Cinéma 2

22.30 **Monsieur Hire ■ ■** Patrice Leconte (France, 1989, *85 min*) ○. *Paris Première*

0.40 **Le Trésor de la Sierra Madre ■ ■ ■** John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 125 min) ○. Ciné Classics

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Indiana Jones et la dernière croisade ■ ■ ■ Film. Steven Spielberg ○.
23.05 High Secret City. Les loups entre eux ○. *Au cœur de la nuit* ○.
0.50 Le docteur mène l'enquête.

FRANCE 2

17.20 Cap des Pins. ○.
17.50 Hartley, cœurs à vif. ○.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Jersey Girls ■ *Film. ○ David Burton Morris.*
22.35 Un livre, des livres.
22.40 Bouche à oreille.
22.45 La Vie à l'endroit. Cancre et pourtant surdoué.
0.20 Journal, Météo.
0.40 Le Cercle.

FRANCE 3

17.45 *Le Kadox.*
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'info, Météo.
20.05 Cosby. ○
20.35 Tout le sport.
20.50 Pour une chanson d'amour.
22.55 *Météo, Soir 3.*
23.30 Science 3. Le Mystère de la Grande Pyramide.
0.25 Magazine olympique.
0.50 Bébés volés.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Chérie, nous avons été rétrécis. Téléfilm. ○ Dean Cundey.
21.50 David Hockney en perspective.
22.44 Les Faell.
22.45 Bean ■ Film. Mel Smith (v.o.) ○.
0.15 Riches, belles et cruelles Film. Bunny Schpoliansky ○.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Balzac 19-99.
20.45 La Vie en face. Le Monde selon Zhouzhou.
21.40 Comedia, hommage à Thomas Bernhard. Claus Peymann s'achète un pantalon. Pièce de Thomas Bernhard (v.o.). 23.10 Avant la retraite. *Pièce de Thomas Bernhard (v.o.).*
1.25 Music Planet. Beastie Boys.
2.20 Court-circuit.

M 6

17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois. ○.
18.25 Loïs et Clark. ○.
19.20 Mariés, deux enfants. ○.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. ○.
20.40 E = M 6 découverte.
20.50 Les Moments de vérité.
22.45 Fenêtre sur meurtre. Téléfilm. ○ Eric Till.
0.20 Zone interdite. *An 2000 : la peur de l'apocalypse.*

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Françoise Waquet.
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres. Jacques Serguine (*Le Délit du corps*).
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.00 Festival Présences 99. *Le trio de Philippe Milanta.*
22.30 Musique pluriel.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Suite pour orchestre nº 4 BWV 1069*, de Bach, par l'*Orchestre du Festival* de Musique ancienne de Boston, dir. Andrew Parrott. 20.40 Rudolf Kempe, *chef d'orchestre.*
22.38 Les Soirées... (suite). *Mcbeth*, de R. Strauss ; *Concerto nº 1*, de Bruch ; *Lieder*, de Schubert ; *Sinfonia da Requiem*, de Britten.

MERCREDI 17 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.25 Billets et cartes bleues, attentions aux faux ! *Invités : Alain Armand, Alain Defer,* Jean-Michel Dinand, Claude Lecou, Jean de Maillard. Forum Planète

23.30 Bacon, un monstre de peinture. Invités : Michel Archimbaud, Philippe Dagen, Charles Matton, Jean-François Maurige, Michael Pepiatt. Forum Planète

MAGAZINES

16.00 Saga-Cités. Eclats de vie. France 3

17.10 Le Débat de Pierre-Luc Séguillon. LCI

18.00 Stars en stock. Natalie Wood. Montgomery Clift. Paris Première

18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : IAM, Patrick Modiano, Stéphane Peyron. Canal +

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI

20.00 20h Paris Première. Cristiana Réali. Paris Première

20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [1/2]. Arte

20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Les frères des frères. Histoire

20.50 Combien ça coûte ? Les jeux. TF 1

20.50 Des *racines* et des ailes. Première tempête. Femmes de mer. Les nouveaux *chiens de guerre.* France 3

21.05 Strip-tease. Faux mage ou désert ? La course de l'échevin. Le chagrin de l'échevin. TV 5

22.40 Ça se discute. Santé : Peut-on dire *toute la vérité ?* France 2

23.10 Le Droit de savoir. Vols de voitures : les filières sans retour. TF 1

23.20 Un siècle d'écrivains. Jean Paulhan, *le don d'ubiquité.* France 3

0.10 Guy Béart : ma vérité. France 3

0.10 Les Moments de vérité. M 6

0.55 Le Canal du savoir. La psychanalyse en France aujourd'hui. Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.05 *Les Grandes Expositions.* Pissarro. Planète

17.15 Le Musée d'Orsay. Vers le XXe siècle. Odyssée

18.05 Bo, l'arbre de Bouddha. Odyssée

18.30 Cinq colonnes à la une. Planète

18.30 L'Egypte. [5/5]. *Post mortem.* Histoire

18.35 Les Gens du tas de briques. Odyssée

19.00 L'Année du bœuf de feu. [1/2]. Arte

19.30 La Chine, dragon millénaire. La Route de la soie. Odyssée

19.35 Les Grands Compositeurs. [6/7]. Richard Wagner. Planète

20.15 Reportage. Histoires d'îles. Arte

20.25 Los Angeles, *ville farfelue.* Odyssée

20.30 La Guerre des billets. Forum Planète

20.35 Les Possédés du jeu. Planète

20.55 *Les Mamy miss.* Téva

20.55 Angano... Angano... Nouvelles de Madagascar. Odyssée

21.25 Les Tribus indiennes. [8/20]. Les Crows. Planète

21.45 Naples chante la lune rouge. Arte

22.00 Tsar Boris. [1/2]. D'un putsch à l'autre. Planète

22.00 Cités et merveilles. Phnom Penh. Téva

22.00 *Le Japonisme.* Odyssée

22.30 Napoléon. Odyssée

22.30 Francis Bacon. Au-delà du réel : la vérité. Forum Planète

22.40 Gérard Souzay. Arte

22.55 Divorce, quand le rabbin s'en mêle... Planète

23.15 Filmforum. Otto Preminger. Arte

23.50 Mémoires d'un chien-frontière. Gardien du rideau de fer. TSR

0.15 La Lucarne. Dial H-I-S-T-O-R-Y. Arte

SPORTS EN DIRECT

15.00 Tennis. Tournoi messieurs de Rotterdam (Pays-Bas). Eurosport

15.30 *Cyclisme. Routa del sol.* 3e étape. AB Sport

17.00 Natation. Coupe du monde. A Malmö (Suède). Eurosport

DANSE

21.00 Giselle. Chorégraphie de Marcia Haydee. Musique d'Adolphe Adam. Par le Ballet du Württembergisches Staatstheater de Stuttgart. Muzzik

MUSIQUE

20.45 La Fiesta des Suds *98.* Avec Youssou N'Dour, Natacha Atlas, Sally Nyolo, Hakim. Mezzo

22.15 Fantaisies nº 1 et 3, de Schumann. Avec Martha Argerich, piano ; Mischa Maisky, violoncelle. Mezzo

22.55 Simply Red. Paris Première

0.00 The Joshua Redman Quartet. Bruxelles 1994. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Aveugle *que veux-tu ?* Juan-Luis Bunuel. Festival

20.40 Les Procureurs. Rod Holcomb. RTL 9

20.40 Dérapage. *John Patterson.* 13ème Rue

20.50 Le Mensonge. Laurent Carceles. M 6

21.30 Mauvaises affaires. Jean-Louis Bertucelli. RTBF 1

22.05 Le Masque de Satan. Lamberto Bava. Festival

22.15 Les Visiteurs *de la nuit.* Jorge Montesi. 13ème Rue

SÉRIES

20.00 Larry et Balki. Ça arrive à tout le monde. TMC

20.05 Cosby. France 3

20.13 Alfred Hitchcock présente. La nuit de l'exécution. 13ème Rue

20.15 Ellen. The Thirty Minute Man. RTL 9

20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Héritier légitime. Canal Jimmy

20.40 Homicide. La loi et le désordre. Série Club

20.55 L'Instit. Frères de sang. France 2

20.55 Le Chinois. Lumière noire. TMC

21.30 Two. L'œil de Moscou. Série Club

21.50 Presque parfaite. La guerre des sourires (v.o.). Canal Jimmy

22.10 La Rédac. Coup de feu. Disney Channel

22.15 *Urgence.* TV 5

22.15 Oz. De grands hommes (v.o.). Série Club

22.20 Friends. The One with the Yeti (v.o.). Canal Jimmy

22.30 Ally McBeal. Baby Blues. Le pingouin. M 6

22.45 Absolutely Fabulous. Le magazine (v.o.). Canal Jimmy

23.10 3e planète après le Soleil. [2/2]. Fun With Dick and Janet (v.o.). Série Club

23.20 The New Statesman. Qui a tiré *sur Alan B'Stard ?* (v.o.). Canal Jimmy

23.30 Townies. Thanksgiving (v.o.). Série Club

23.55 Cosmos 1999. Le domaine du dragon. Série Club

0.25 New York Police Blues. *A coups* de marteau (v.o.). Canal Jimmy

0.45 Spin City. La chanson (v.o.). Canal +

Le Monde TÉLÉVISION

FRANCE 3

20.50 Des racines et des ailes

La Sierra Leone vit les affres d'une guerre de pauvres. Les deux camps se disputent « les plus beaux *diamants du monde* », mais combattants et civils s'entretuent dans le dénuement. *Même des mercenaires* se plaignent du leur. Un grand reportage d'autant plus méritoire que réalisé « à chaud », jusqu'aux derniers rebondissements du conflit, par Morad Aït-Abbouche et Marc Savineau.

ARTE

20.45 Les Mercredis de l'Histoire

Dans un documentaire en deux volets au clair souci didactique, William Karel se propose de décrypter les origines intellectuelles et émotives du Front national, établissant les strictes filiations et les invariants tenaces d'un discours *qui doit peu à la conjoncture* mais tout aux postulats proprement réactionnaires de ses penseurs. Une leçon résolument nécessaire. Second volet le 24 février.

FRANCE 3

23.20 Un siècle d'écrivains

Si vous ne l'avez déjà savouré, courez vite à Jean Paulhan (1884-1968). Paulhan et son regard d'oiseau effaré, son côté « farces et attrapes », lecteur, découvreur et critique comme il y en eut peu dans le siècle, épistolier prolifique, tout entier dans la permanence d'une interrogation sur le langage et dans le parti pris de l'art. Une belle orchestration entre témoignages et archives *inédites.*

FILMS

15.45 **Ceux de Cordura ■ ■** Robert Rossen (Etats-Unis, 1959, 125 min) ○. Cinétoile

15.50 **Winslow contre le roi ■ ■** Anthony Asquith (GB, 1948, N., v.o., 105 min) ○. Ciné Classics

16.30 **L'Espoir ■ ■** André Malraux (France, 1939, N., *75 min*) ○. *Histoire*

17.50 **Les Maudits ■ ■** René Clément (France, 1946, N., 100 min) ○. Cinétoile

18.40 **Swing Kids ■ ■** *Thomas Carter* (Etats-Unis, 1992, 110 min) ○. Cinéstar 1

19.30 **Baby Doll ■ ■** Elia Kazan (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 115 min) ○. Cinétoile

20.30 **Le Trésor de la Sierra Madre ■ ■ ■** John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 125 min) ○. Ciné Classics

20.30 **Excalibur ■ ■** John Boorman (Irlande, 1981, 140 min) ○. Ciné Cinéma 2

20.30 **La Reine des bandits ■ ■** Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 120 min) ○. Ciné Cinéma 3



SIPA PRESS

21.25 **America, America ■ ■ ■** Elia Kazan. Avec Stathis Giallelis, Frank Wolff (Etats-Unis, 1963, N., v.o., 170 min) ○. Cinétoile

22.30 **Trainspotting ■ ■** *Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995,* v.o., 90 min) ○. Ciné Cinéma 3

22.50 **Cocoon ■ ■** Ron Howard (Etats-Unis, 1985, 115 min) ○. Ciné Cinéma 2

23.10 ***Le Mécano* de la «General» ■ ■ ■** Buster Keaton et C. Bruckman (Etats-Unis, 1926, muet, N., v.o., 80 min) ○. Ciné Classics



0.00 **Kika ■ ■** **Pedro Almodovar. Avec Veronica Forque, Victoria Abril** (Fr.- Esp., 1993, v.o., 115 min) ○. Cinéstar 1

0.15 **L'Amour à vingt ans ■ ■** François Truffaut (France, 1962, N., 30 min) ○. Cinétoile

0.30 **Trente secondes sur Tokyo ■ ■** Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 135 min) ○. Ciné Classics

0.45 **Baisers volés ■ ■** François Truffaut (France, 1968, 90 *min*) ○. Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.30 Cinq sur 5 ! ○.
16.25 Extrême limite. ○.
16.45 Medicopter. ○.
17.40 Beverly Hills. ○.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Combien ça coûte ? Les jeux.
23.10 Le Droit de savoir. Vols de voitures : les filières sans retour.
0.30 Minuit sport. Boxe.
1.20 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

15.45 *La Chance* aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un livre, des livres.
17.10 Cap des Pins. ○.
17.40 Rince ta baignoire.
18.10 Friends. ○.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 L'Instit. Frères de sang. ○.
22.40 Ça se discute. *Santé : Peut-on dire toute la vérité ?*
0.30 Journal, Météo.
0.50 Le Cercle.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.00 *Saga-Cités.*
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'inforamtion, Météo.
20.05 Cosby. ○.
20.35 Tout le sport.
20.50 Des racines et des ailes. Première tempête. Femmes de mer. *Les nouveaux chiens de guerre.*
22.50 Météo, Soir 3.
23.20 Un siècle d'écrivains. Jean Paulhan, le don d'ubiquité.
0.10 Guy Béart. Ma vérité.
1.20 *Nocturnales.* Carmen à Bastille. Opéra de Bizet.

CANAL +

15.00 Blague à part. ○.
15.25 Spin City. ○.
15.50 Décode pas Bunny.
16.20 Toonsylvania. ○.
16.40 C+ Cléo.
▶ *En clair jusqu'à 21.00*
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Coup de foudre et conséquences ■ Film. Andy Tennant. ○.
22.44 Les Faell. Court métrage. Lyonel Kouro ○.
22.45 Les 101 Dalmatiens ■ Film. Stephen Herek (v.o.) ○.
0.25 South Park. L'été, ça craint. ○.
0.45 Spin City. La chanson. ○.
1.10 Homère, la dernière odyssée ■ Film. Fabio Carpi. ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

15.10 En juin, ça sera bien.
17.00 Au nom de la loi. ○.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.25 Météo.
18.30 *Le Monde* des animaux.
19.00 L'Année du bœuf de feu.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Histoires d'îles.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [1/2].
21.35 Les Cent Photos du siècle. *Carlos*, de Nik Wheeler (1975).
21.45 Musica. Naples chante la lune rouge.
22.40 Musicarchive. Gérard Souzay.
23.15 Filmforum. Otto Preminger.
0.15 La Lucarne. Dial H-I-S-T-O-R-Y.
1.25 La Fourmilière ■ Film. Michael Glawogger (v.o.) ○.

M 6

17.00 Des clips et des bulles.
17.30 Fan de.
18.00 Sports événement.
18.25 Loïs et Clark. ○.
19.20 Mariés, deux enfants. ○.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. ○.
20.40 Décrochage info, Une journée avec...
20.50 Le Mensonge. Téléfilm. Laurent Carceles ○.
22.30 Ally McBeal. Baby Blues. ○. Le pingouin. ○.
0.10 Les Moments de vérité.
1.55 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Jacques Duquesne.
21.00 Philambule. Les passions.
22.10 Fiction. Sam Shepard.
23.00 Nuits magnétiques. Détective.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

19.00 Petit lexique de la musique baroque. *Passamezzo.*
19.40 Prélude.
20.00 De vive voix. Chants de la Pâques russe. Par le Chœur de Radio France, dir. Vladislav Tchernouchenko : Œuvres de Tchaïkovski, Arkhangueiski, Chesnokov, Sviridov.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Schwarz, Klanac.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO CLASSIQUE

20.15 *Les Soirées.* *Quintette à cordes* op. 45 nº 4, de Boccherini, *par l'Europa Galante.* 20.40 *La Favorite.* Opéra en quatre actes de Donizetti. Par le Chœur et l'Orchestre du Teatro Comunale de Bologne, dir. R. Bonynge.
23.32 Hommage à Ileana Cotrubas. *Œuvres de Saint-Saëns,* Berlioz, Bizet, Fauré.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

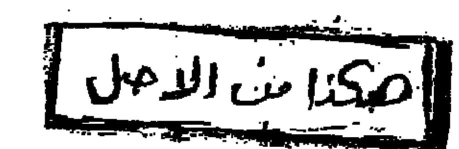
○ *Tous publics*
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +

DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants



Le Monde
MERCREDI 17 FÉVRIER 1999

Sévèrement urnés !

par Pierre Georges

C'EST UNE PUB, bien sûr. C'est comme un jeu de piste aussi. Les « Guignols de l'info » pour leurs dix ans – sont-ils grands ces nains ! – se sont offert, ou fait offrir, une campagne de publicité dans *Le Monde*. Le journal est ainsi pavé et comme qui dirait honoré, voyez caisse, de quinze guignolades du plus bel effet. Quinze cadres noirs en faire-part de Mardi gras. Quinze phrases concises, célèbres, « onomatopesques » souvent, vulgaires parfois, comme autant de pieds de nez, rouge évidemment. Les pieds de nez d'une institution à l'autre. Emission du soir cherche quotidien du soir pour carnaval. Et plus si affinités.

« Putain, dix ans ! » Cela commence bien ! En « une » ! Ils *ont niché comme des coucous – « Ah que coucou ! »* – dans le monastère présumé des pisse-vinaigre et des va-du-tragique. *« Putain dix ans »*, la pub de très grande classe. Et déjà le vieil abonné du quotidien qui prépare son matricule, chausse ses bésicles et, dans une grand fureur protestataire, – *« affreux, affreux, affreux »* – se désabonne au motif assez incertain quoique toujours commode que Beuve-Méry doit se retourner dans sa tombe. Et déjà la réplique implacable, moqueuse, qui tombe de l'arbre à coucous : *« Le Monsieur te demande ! »*

« Putain, dix ans ! » En effet, ils ont dix ans, ces Guignols. Et il ne se passe ni un jour ni un journal qu'on ne le vérifie et ne le lise. Que d'encre ! La vie, les œuvres des Guignols à travers les âges. Ou, pour faire dans l'autodérision, très *Monde*, « Les Guignols à la croisée des chemins ». Que d'encre ! Des fûts et des tonneaux. Des courbes et des déliés, en hausse, en baisse, les gaillards ? Des thèses aussi, de la plus extrême urgence démocratique, sur le thème « de l'influence des Guignols sur la vie politique française et le sort des urnes ».

Sévèrement urnés en somme ! Ou *« Sévèrement burné »*. Là, cela fait vraiment très chic, une pareille analyse dans une page consacrée à la *parité* ! Et il est très élégant aussi, dans une page Bourse, ce pavé assassin et, évidemment, gaillard : *« Le marché va bien, le marché est en forme, le marché vous emmerde »*.

« Ah que coucou ! » Les Guignols de l'info sont désormais partout chez eux. Au *Monde* comme dans les cours de récréation, dans les têtes comme dans les rires, dans les dîners en ville comme dans les résumés dominicaux, poulet à la *best of*. Et ils sont très forts. La preuve, cette campagne de pub totalement franco-française. Totalement *« fromages qui puent »*. Totalement incompréhensible aussi à qui n'a pas suivi régulièrement ses cours du soir. Dix ans, une campagne publicitaire de quinze bougies ou plutôt de quinze phrases tombées dans le domaine et le parlé public.

Le style, c'est le, les Guignols. Pour dire s'ils existent, ils se sont offert le luxe de faire une campagne non de marionnettes, mais de trouvailles verbales, de *verbatim* anonyme et cependant transparent. C'est un privilège rare que d'être ainsi identifié, hors la signature Internet, sur ses seules onomatopées et délires. Le rire est ainsi, comme le plus délectable crime, signé.

Voilà. Il n'est d'autre raison à cette indigne chronique-pub faite à une pub que la reconnaissance du rire toujours, de la réflexion souvent, de l'indignation parfois. A tchao...

La gestion chaotique du programme Leonardo illustre la crise de la Commission européenne

L'avenir bruxellois d'Edith Cresson, chargée de la formation, est en question

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

« La Commission (de Bruxelles) *a décidé unilatéralement de suspendre les activités du Bureau d'assistance technique Leonardo à partir du 11 février 1999. Le Bureau est donc fermé jusqu'à nouvel ordre »*. La sécheresse du message enregistré sur le répondeur téléphonique du BAT Leonardo, depuis lundi 15 février, laisse à peine deviner l'âpreté des règlements de comptes qui se déroulent dans les coulisses de la Commission européenne. Le programme de formation professionnelle Leonardo da Vinci (qui profite à dix-huit pays d'Europe) fait partie du portefeuille de Edith Cresson, commissaire européen chargée de la science, de la formation et de la jeunesse.

Ce programme avait été mis en cause par les parlementaires européens en raison d'un certain nombre d'irrégularités ayant émaillé sa gestion, en même temps que d'autres programmes communautaires, tels Echo (aide humanitaire) et Med (aide aux pays méditerranéens). Pour prix d'un compromis politique avec la Commission, qu'il menaçait d'une motion de censure visant notamment Mme Cresson, le Parlement *avait obtenu deux concessions : la* nomination d'un « comité des sages » (lequel doit remettre son rapport à la fin du mois), ainsi que la « tête » du directeur du BAT Leonardo, Richard Walther (*Le Monde* daté 20 janvier).

Dans un premier temps, l'intéressé avait accepté de quitter son poste discrètement, mais il réclamait des indemnités. Or, ce scénario d'une sortie de crise en douceur a volé en éclats. La Commission *vient en effet de prononcer un lock-out* de fait du Bureau d'assistance technique qui, avec la société Agenor, gère le programme Leonardo. L'opération s'est faite brutalement, les 75 salariés étant licenciés sans préavis (une période de six mois est requise), ni indemnités. Or, si un rapport d'audit a détecté *« un nombre considérable d'infractions »*, aucune faute grave n'a été relevée, et l'utilité du programme Leonardo n'est guère contestée. La meilleure preuve est qu'une partie des salariés – sans doute environ 45 personnes – devraient être réengagés au titre d'*« auxiliaires de la Commission »*, laquelle assurera *désormais la gestion directe du* programme. Insatisfait de ce compromis boiteux, le personnel a cependant introduit, lundi 15 février, une action en référé devant le tribunal de première instance de Bruxelles.

Mme Cresson et son entourage se seraient volontiers passés d'une telle publicité, laquelle participe au climat de plus en plus délétère qui règne au sein de la Commission, nourri d'accusations tous azimuts *de népotisme et de fraudes*. L'Uclaf, l'unité de coordination pour la lutte contre la fraude, vient de transmettre au juge belge Jean-Claude Van Espen quatre dossiers d'irrégularités touchant de près la gestion du programme Leonardo. Dans l'entourage de Mme Cresson, on persiste à défendre la thèse d'un *« complot allemand »* : l'Allemagne, qui veut obtenir une réduction substantielle de sa contribution au budget communautaire, ne serait pas mécontente de souligner la gabegie qui entache la gestion de la Commission.

De même source, on souligne que la présidence de l'exécutif *communautaire*, que chacun sait politiquement moribonde, se réfugie dans une fuite en avant pour tenter de redorer son blason, en donnant l'impression qu'elle veut nettoyer les écuries d'Augias, quitte à prendre le parti de ceux qui voient en Mme Cresson le bouc-émissaire commode des multiples dysfonctionnements de la *Commission européenne*. Plusieurs journaux se sont fait l'écho d'informations selon lesquelles *une majorité* de commissaires européens pourrait se dégager pour saisir la Cour de justice européenne et exiger la démission de Mme Cresson. Dans l'entourage de cette dernière, ce risque n'est plus pris à la légère : onze commissaires peuvent, théoriquement, demander que Mme Cresson soit dessaisie de ses fonctions pour *« faute grave »*.

Laurent Zecchini

Le gouvernement renonce au projet de taxation du travail précaire

ALORS QUE le projet avait été annoncé à l'automne par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, puis confirmé par le premier ministre, Lionel Jospin, le gouvernement ne songe plus à mettre en œuvre, au moins dans la forme initialement prévue, une taxation du travail précaire. Si *l'annonce n'en a pas été faite* encore officiellement, c'est du moins ce que l'on confirme de bonne source. Le gouvernement songerait plutôt à inviter les branches professionnelles à ouvrir des négociations sur le sujet. Compte tenu du peu d'enthousiasme du patronat pour ce dispositif, celui-ci a donc peu de chances d'aboutir dans un proche avenir.

A la veille d'une convention sur l'entreprise, les 21 et 22 novembre 1998, *organisée par le PS*, le gouvernement avait fait comprendre qu'il n'entendait pas tenir la promesse de la gauche de rétablir l'autorisation administrative de licenciement, mais il avait aussitôt annoncé qu'il instaurerait une taxation sur les entreprises qui abusent du travail précaire. Mme Aubry avait ainsi annoncé qu'elle songeait à faire payer une *« contribution »* à certaines entreprises, pour *« rendre plus stricts les motifs de recours à l'intérim et aux CDD »* (*Le Monde* du 20 novembre 1998). Cette taxe devait concerner les entreprises *« dépassant, par exemple, le seuil de 10 % ou 15 % de leurs effectifs totaux en CDD ou en intérimaires »*. Elle devait financer l'indemnisation des jeunes chômeurs.

Peu après, sur France-Info (*Le Monde* du 26 novembre 1998), le premier ministre avait justifié ce dispositif en expliquant que *« recourir systématiquement à l'intérim, au travail précaire, ce n'est pas normal »*. Il avait donc indiqué que le gouvernement pourrait mettre en œuvre un système de *« bonus-malus »*. Il avait aussi fait comprendre aux entreprises qu'elles étaient en partie responsables du développement de l'exclusion. *« Si l'on retrouve tous ces hommes et ces femmes dans la rue*, avait-il observé, *c'est que l'ensemble du salariat a été plus précaire. »*

Mais comment instaurer un contrôle des entreprises abusant du travail précaire sans renforcer le droit de regard de l'inspection du travail – un droit de regard similaire à celui induit par l'autorisation administrative de licenciement ? Le gouvernement n'a visiblement pas trouvé la réponse.

Laurent Mauduit

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le groupe de communication Pathé** a confirmé, lundi 15 février, un investissement de 100 millions de francs (15,24 millions d'euros) dans le club de football Olympique lyonnais (OL). Pathé acquiert 34 % de la société de participation, qui contrôle 66 % du capital de la SAOS (Société anonyme à objet sportif) de l'OL.

■ **La direction de l'Olympique de Marseille** a présenté, lundi 15 février, ses excuses au Toulouse Football Club (TFC) après les incidents survenus dimanche 14 février à l'issue de la rencontre entre les deux clubs de football (trois stadiers blessés). Le TFC a décidé de déposer une plainte auprès du procureur de la République de Toulouse.

■ **Francis Smerecki, entraineur de l'En-Avant de Guingamp**, a annoncé, lundi 15 février, son départ du club de football en raison des mauvais résultats. Il pourrait être remplacé par Guy Lacombe, ex-entraîneur de Toulouse.

■ **L'entraîneur italien de l'Atletico Madrid**, Arrigo Sacchi, contesté en raison des mauvais résultats du club espagnol, a démissionné, lundi 15 février, et mis un terme à sa carrière de technicien.

Tirage du *Monde* daté 16 février 1999 : 506 231 exemplaires. 3

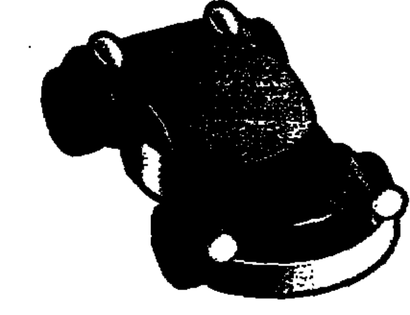




Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES
MERCREDI 17 FÉVRIER 1999
www.lemonde.fr/nvtechno



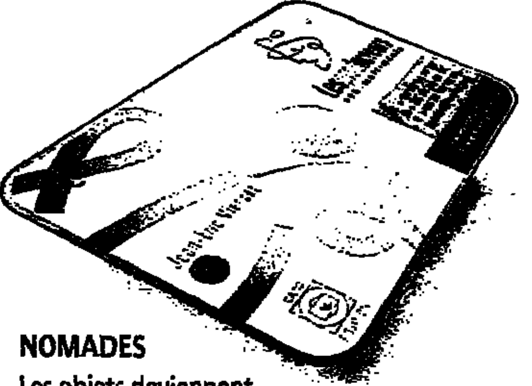
PORTRAIT
L'inventeur du micro-ordinateur est français. Il se nomme André Truong. P. IV



HOLOGRAMMES
Comment fabrique-t-on ces objets virtuels en relief et quel est leur avenir ? P. V

L'ORDINATEUR GRATUIT
Entretien avec le nouveau président de la CNIL au moment où Free PC échange des micro-ordinateurs contre des données personnelles. P. VI

0 $



NOMADES
Les objets deviennent portables, les informations immatérielles et l'homme reste en contact permanent avec le monde. P. III



PETITES ANNONCES
8 pages d'offres d'emplois. P. VII à XIV

Autonomie restaurée par ordinateur

Associations et entreprises, laboratoires et ministères se mobilisent pour permettre une meilleure insertion des handicapés dans la société grâce aux nouvelles technologies

ROBOTISATION ou déshumanisation des tâches, fichage ou flicage des individus... Plus elles font appel à l'informatique et au traitement des données, plus les nouvelles technologies ressemblent à de la quincaillerie pour Big Brother. On passe, en la matière, du paradigme au paradoxe quand ces mêmes technologies redonnent du sens à la vie, quand elles rendent le handicap sinon acceptable, du moins supportable.

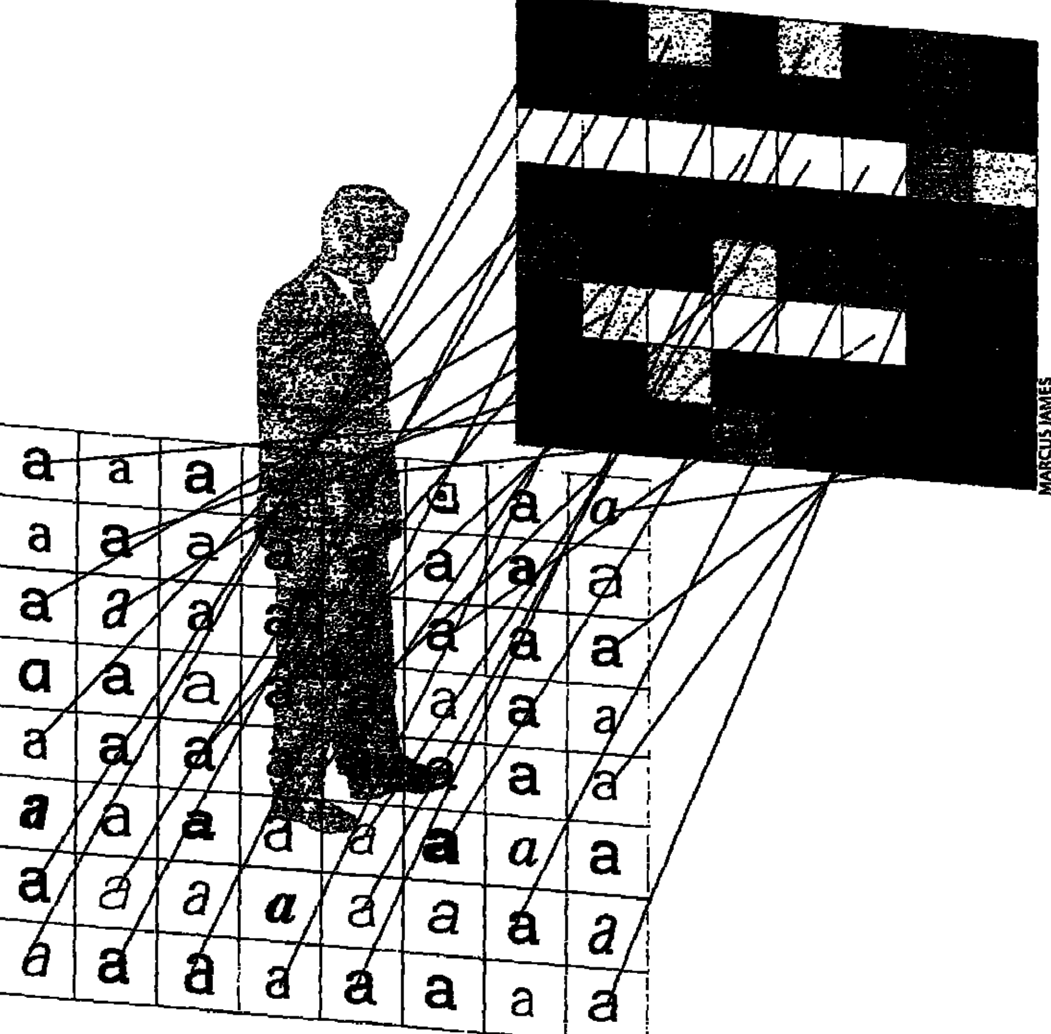
Il en va ainsi pour Vincent Marthouret. Myopathe, il vit paralysé dans sa chambre d'hôpital du centre médical de Bayères, dans la région lyonnaise. Seule échappatoire à son isolement, Internet. Il a créé son site Web et donne même des cours d'utilisation d'un logiciel de traitement des images par visioconférence à des élèves du Centre de ressources informatiques (Icom) de Lyon, créé par Handicap International en 1996. Le tout, à l'aide d'une boule de commande, qu'il dirige avec sa langue. « *Quand on l'a équipé, on pensait qu'il n'avait plus que deux mois à vivre. Ça fait maintenant deux ans, et il est toujours là* », raconte Christophe Bordet, responsable de l'Icom. Les nouvelles technologies représentent donc, pour les invalides, un indéniable progrès pour leur insertion.

Face à cet enjeu social d'envergure, c'est toute la société qui se mobilise : associations, entreprises, laboratoires de recherche, ministères... Ainsi, l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) lance, pour la deuxième année consécutive, son appel à projets sur le thème « nouvelles technologies de l'information et intégration scolaire des jeunes handicapés ». Son but est de faire réfléchir tous les élèves, de la maternelle aux écoles d'ingénieurs, sur des innovations technologiques et trouver les financements pour les mettre en œuvre (remise des dossiers le 30 avril). Thomson, quant à elle, organise chaque année un concours auprès de ses ingénieurs pour qu'ils trouvent des applications aux technologies développées par le groupe à même de faciliter la vie quotidienne des handicapés. Autre exemple : lors du dernier Mondial de l'automobile, à Paris, l'un des administateurs du constructeur italien Fiat a présenté son projet Autonomy, qui s'applique à toutes les filiales du groupe. Son idée : rendre les bus et les voitures accessibles à tous ; le (premier) résultat : un simulateur de conduite disponible à l'Institut Raymond-Poincaré, de Garches appliqué à la réinsertion des handicapés moteurs.

André Briguet, chargé de mission au département des sciences pour l'ingénieur du CNRS, évoque ainsi le risque encouru par les Français s'ils ne parviennent pas à maitriser les technologies médicales : « *Avec une société vieillissante, le handicap devient un problème de plus en plus répandu. Si nous ne faisons pas un effort sur les technologies qui permettent de* [le] *réduire, nous allons payer non seulement pour les retraites, mais aussi pour tout le matériel et les traitements qu'il faudra importer.* » Depuis 1992, le biomédical est un axe prioritaire dans ce département dont les recherches s'articulent essentiellement autour de l'imagerie et de la biomécanique. Et l'on voit de plus en plus de praticiens diriger des équipes de recherche mixtes comprenant des spécialistes des matériaux, de l'électronique ou de la mécanique des fluides.

A l'institut de Garches, des médecins, toutes disciplines confondues, se sont associés depuis dix ans pour mener à bien la réinsertion des handicapés. Ils leur proposent aujourd'hui de choisir un fauteuil et de le tester sur un parcours d'obstacles, de porter une petite alarme reliée au SAMU qui reconnaît ainsi chaque handicapé équipé du dispositif. L'hôpital dispose aussi d'une plate-forme technique, où les innovations sont testées par les patients. Une manière de vérifier sur le terrain que les objets nés des nouvelles technologies sont vraiment adaptés aux besoins des handicapés.

Guillaume Fraissard, Eve Lenglart et Corinne Manoury


MARCUS JAMES

Internet représente une formidable ouverture sur le monde pour ceux qui ne peuvent se déplacer ou avoir accès aux sources d'information traditionnelles. Les sites, malheureusement, les négligent souvent

CERVEAU
Des scientifiques cherchent à utiliser les ondes cérébrales pour communiquer avec la machine sans l'aide d'un clavier ou d'une souris. P. II

Allègement, maniabilité : les compétitions handisports ont permis d'améliorer l'appareillage des handicapés moteurs

Handisport haute technologie

Les fauteuils roulants de compétition n'ont rien à voir avec les fauteuils classiques

DÉTENTEUR du record du monde du 200 m en fauteuil roulant (25 s 76), le Français Claude Issorat a gagné plus de cinq secondes sur cette distance en dix ans. La performance tient d'abord aux qualités intrinsèques de l'athlète ; elle est également le résultat des innovations technologiques apportées aux fauteuils de compétition.
Il y a une vingtaine d'années, les sportifs handicapés utilisaient des fauteuils roulants presque ordinaires. Aujourd'hui, conçus sur mesure, les fauteuils de course sont passés de quatre à trois roues (avec des roues arrière inclinées, à bâtons ou lenticulaires), et de plus de 20 kg à moins de 10 kg grâce à l'utilisation de matériaux toujours plus légers.
Reste, selon Jean Minier, directeur technique de l'athlétisme handisport, à surmonter les problèmes qui se posent dans les virages. C'est dans cette perspective que les ingénieurs de la direction des études et recherches d'EDF ont mis au point un nouveau fauteuil, qui a effectué ses premiers tours de piste aux Jeux paralympiques d'Atlanta. Tout d'abord modélisé en trois dimensions sur station de travail, le fauteuil a ensuite fait l'objet de tests en soufflerie afin d'améliorer son aérodynamisme.
Les recherches se sont concentrées sur la partie avant du fauteuil et ont abouti à la création d'une nouvelle fourche avant « cassée » en aluminium d'aviation ultraléger.
Alliant rigidité et flexibilité, celle-ci a permis des gains substantiels en matière de maîtrise directionnelle et d'adhérence au sol, mais des incertitudes demeurent sur l'arrière du fauteuil où s'exercent l'essentiel des forces de propulsion. Pour lever ces derniers doutes, un banc d'essais offre, depuis peu, aux athlètes, la possibilité d'optimiser leur positionnement sur le fauteuil. Relié à un micro-ordinateur, le banc reproduit les conditions de roule et calcule le décollement de la roue avant, cause de nombreuses chutes en course.
Si les améliorations apportées aux fauteuils de compétition, compte tenu de leur coût élevé (environ 35 000 francs, 5 350 euros), ne sont pas toutes transposables dans la vie courante, l'allègement et le gain de maniabilité des fauteuils dits utilitaires résultent des innovations technologiques réalisées dans le domaine sportif.

S.M.


D.R.

Les prothèses de Big Blue

IBM France a créé un laboratoire dédié à la recherche, à l'élaboration et à la diffusion de matériel et de logiciels d'aide aux handicapés moteurs

LA PRÉOCCUPATION est directement importée des Etats-Unis : IBM France s'attache à développer du matériel informatique permettant une meilleure intégration des handicapés. Outre-Atlantique, il est impossible de prétendre à l'obtention d'un quelconque marché public si l'on n'a pas ce genre de préoccupations. Alors, à l'image de la maison mère, la branche française a mis en place, dans le cadre d'une politique interne baptisée « égalité des chances », un centre d'information et de solutions pour personnes handicapées, le CISPH.
Situé dans une petite salle du siège de La Défense dans la banlieue parisienne, ce laboratoire sert aussi bien à tester les produits qu'à en faire la démonstration. *« La mission de ce centre consiste à proposer des solutions informatiques aux personnes handicapées pour qu'elles puissent travailler en entreprise*, commente Jean-Jacques Quinery, « manager » du CISPH. *Nous sommes sollicités par de nombreuses sociétés mais nous recevons aussi beaucoup d'associations, de familles, d'organismes de formation ainsi que des gens du ministère de la santé lors de nos réunions de démonstration. »*
Avec un budget de 3 millions de francs (457 300 euros), la structure a donc vocation à proposer des produits d'autres industriels qu'IBM : *« Nous proposons par exemple une solution développée par Bull ou d'autres venant d'Apple. »* Sur une table au fond de la pièce, une collection de claviers et de souris attire le regard du visiteur. Des claviers multiformes, certains coupés en deux, spécialement adaptés pour les personnes ne pouvant pas rapprocher leurs bras, d'autres au contraire réduits pour ceux dont la main n'autorise qu'une très faible amplitude. Un autre encore se distingue par sa forme incurvée qui permet d'atteindre toutes les touches d'une seule main. Autant d'outils construits par des sociétés partenaires d'IBM.
« De notre côté, souligne Jean-Jacques Quinery, *nous proposons diverses solutions. Nous sommes actuellement en train de développer un produit basé sur les sons à l'usage des personnes sourdes. Ce système, nommé Lipcom, permet de traduire en phonétique les paroles d'un interlocuteur et d'afficher cette traduction sur un écran. Il pourra être particulièrement utile dans le cadre d'une école. Nous avons aussi monté un partenariat avec le journal L'Alsace pour que, chaque jour, des personnes handicapées puissent recevoir* via *leur modem le journal sur leur ordinateur et l'écouter grâce à un logiciel de synthèse vocale. »*
Les logiciels d'IBM tournent : ViaVoice, Speech Viewer, ScreenReader, *« ce sont soit des produits spécialement développés pour les handicapés, soit des logiciels grand public qui sont aussi adaptés pour ces personnes-là. De toutes les façons, nous avons toujours l'obligation, quand nous développons un logiciel, de vérifier s'il est utile et accessible pour les handicapés. »* Exemple avec ViaVoice, un logiciel de dictée et de commande vocale de l'ordinateur : il se révèle précieux pour les handicapés moteurs qui peuvent ainsi accéder à toutes les fonctionnalités de la machine et des logiciels sans avoir besoin du clavier. Il peut aussi être couplé avec des applications domotiques et servir d'utilitaire dans la maison pour commander vocalement l'allumage des lampes ou d'appareils électriques.

G. F.

L'égalité des chances par l'informatique

L'utilisation d'Internet permet une meilleure socialisation des invalides

LYON
de notre envoyée spéciale

Le visage d'Abdel s'éclaire d'un large sourire, celui d'une franche satisfaction : *« Pour la première fois j'ai senti le regard admiratif des gens pendant que je manipulais l'ordinateur, comme n'importe quelle personne. Certains nous demandaient même des conseils. »* Ce jeune handicapé moteur n'est pas près d'oublier sa prestation au Mondial des métiers, qui s'est tenu à Lyon du 4 au 7 février, et où il a pu, avec dix autres de ses camarades, montrer son savoir-faire en matière de mise en page sur Internet. Alexandre, tétraplégique, qui faisait lui aussi partie du groupe, ajoute : *« On a eu l'impression de pouvoir jouer à égalité. »*

C'est précisément pour cette égalité des chances dans la vie sociale et professionnelle que se bat le centre de ressources informatiques pour handicapés (Icom), dont Abdel et Alexandre sont membres depuis quelques années. Là, ils ont appris à se familiariser avec l'ordinateur. Créée en 1996 sur l'initiative de Handicap International, l'Icom accueille régulièrement, dans le quartier Gerland de Lyon, une centaine des handicapés moteurs ainsi que des personnes atteintes de maladies neuromusculaires.

Plus que n'importe quel autre centre de formation, cette structure se veut un lieu de passage, de socialisation. *« Pour nous, c'est une évidence, l'insertion passe par l'utilisation de l'informatique. Cet outil permet aux handicapés de devenir ressources pour les valides et ainsi d'inverser le processus*, explique Christophe Bordet, le directeur du centre. *Finalement nous restons dans le système d'appareillage qui a fait la notoriété de Handicap International : après les prothèses en bambou au Cambodge, nous nous attaquons aux prothèses technologiques. »*

La métaphore est bien choisie car, pour la majorité des adhérents, l'ordinateur est là pour pallier leur gêne. *« L'écran remplace le cahier et la souris le stylo »*, résume Alexandrine Ubertino, responsable de la formation initiale, un programme spécifique aux jeunes enfants. *« Dès l'entrée en CP, certains enfants n'arrivent pas à tenir un crayon et sont d'office placés en enseignement spécialisé alors qu'ils pourraient parfois rester dans leur classe, et faire leurs exercices sur informatique. »*

L'évolution technique est telle que l'usage de la main n'est désormais plus une nécessité. N'importe quel mouvement du corps peut remplacer la pression du doigt sur la souris, comme en témoigne Ange-David Lalande, l'ergothérapeute du centre : *« Les contacteurs sont suffisamment au point pour permettre de commander un ordinateur par simple contraction musculaire ou par le souffle. »* Et d'ajouter : *« Pour un paralysé qui n'arrivait plus qu'à remuer légèrement le bas du visage, j'ai fabriqué un casque avec une languette sensitive sous le menton. Face à un clavier virtuel, il a pu à nouveau communiquer. »*

Les exemples de réussite ne manquent pas. Ainsi cette petite fille dans l'incapacité de parler qui, depuis peu, écrit ses premiers mots grâce à un système de buzzeur placé à proximité de sa tête, qu'elle actionne par à-coups. *« Ses parents pensaient qu'elle était mentalement retardée, et ils ont soudain découvert qu'elle avait un quotient intellectuel de 130 »*, raconte, enthousiaste, Christophe Bordet. Et puis, il y a Patrick, dont l'histoire sonne, pour nombre des membres de l'association, comme un message d'espoir. A 38 ans, totalement paralysé par une myopathie, il est aujourd'hui en soins palliatifs à l'hôpital de Rouen. De son lit, il retrouve pourtant une certaine autonomie. La bouche posée sur un trackball (boule de commande qui remplace la souris), il utilise aisément son ordinateur : *« Après vingt ans d'hospitalisation, j'ai retrouvé une raison de vivre »*, explique-t-il, via une Webcam installée dans sa chambre et par laquelle il converse quotidiennement avec le centre.

« Internet est pour moi une fenêtre vers l'extérieur, un soutien moral dont je ne pourrais plus me passer. En me connectant aux forums de discussions, je peux enfin converser avec d'autres personnes sans que mon état vienne fausser les relations. Je ne me sens plus différent. » Patrick a désormais un projet, celui de créer son propre site Web. Et c'est un peu de sa motivation retrouvée qui se transmet à l'ensemble de l'équipe de l'Icom. Tous ont l'impression d'être utiles et espèrent poursuivre d'ici peu l'expérience à Marseille.

E. L.

MARCUS JAMES

A la force des neurones

Des implants devraient permettre au cerveau d'interagir avec un ordinateur sans clavier

PRIVÉ de la parole et complètement paralysé à la suite d'un accident vasculaire, le journaliste Jean-Dominique Bauby réussit à « dicter », avant de décéder en mars 1997, un livre, *Le Scaphandre et le Papillon*, en clignant d'une paupière. Après les yeux, le cerveau pourrait bien être le nouveau recours des personnes handicapées pour communiquer et retrouver une partie de leurs mouvements.

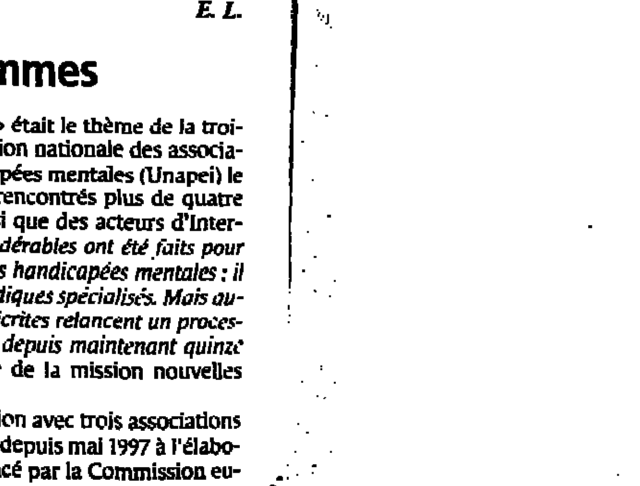
La piste suivie depuis plus de dix ans par les chercheurs consiste à utiliser les ondes cérébrales pour communiquer avec l'ordinateur. Menée en particulier par Edward Taub, de l'université de l'Alabama à Birmingham (Etats-Unis), et par Niels Birbaumer, de l'université de Tubingen en Allemagne, cette expérience peut permettre à des personnes paralysées d'écrire un texte ou de répondre à un courrier électronique. Il y a deux ans, une première tentative avait permis à deux patients d'écrire un texte grâce à des électrodes implantées dans leur cerveau. La technique développée par Taub et Niels comporte moins de risques car les électrodes ne sont plus disposées dans le cerveau mais sur le dessus du crâne. Elles fonctionnent avec un appareil qui mesure l'intensité électrique des ondes émises par le cerveau.

L'idée est d'aider les patients à développer des capacités cérébrales leur permettant d'interagir avec l'ordinateur. Cet entraînement vise à faire bouger de haut en bas un curseur sur l'écran. Une fois que le patient maîtrise le mouvement, il peut sélectionner les lettres de l'alphabet et composer son texte. Les récentes expériences ont montré qu'il fallait environ 80 secondes pour sélectionner une lettre. Pour faciliter le travail des patients, les scientifiques cherchent à développer des systèmes qui permettraient de faire apparaître des mots sur l'écran dès les premières lettres tapées.

C'est encore au moyen d'électrodes qu'on permet aux parkinsoniens et aux autres malades souffrant de tremblements chroniques de retrouver une vie presque normale. L'opération se pratique depuis une douzaine d'années à Grenoble, sous la direction du professeur Benabid, chercheur à l'Inserm. Elle consiste à placer des électrodes dans des zones particulières du cerveau. Reliées à un stimulateur de type pacemaker, elles permettent de supprimer les mouvements incontrôlés et la rigidité des muscles qui leur est associée. C'est sous le contrôle permanent d'un appareil d'imagerie à résonance magnétique que les neurochirurgiens et électrophysiologistes explorent depuis le sommet du crâne le cerveau du patient. Quand l'électrode a trouvé une cible, les neurones sont stimulés. Si l'expérience se révèle concluante, les médecins placent à cet endroit une électrode fixe. Le stimulateur, placé sous l'omoplate, est programmable. On peut donc régler sa fréquence en fonction du patient. L'appareil est conçu pour fonctionner sept ans.

Comparé aux interventions qui se pratiquaient auparavant, où l'on détruisait au laser certaines zones des mêmes régions corticales, ce système présente l'avantage d'être réversible. Son coût, même élevé, n'est pas plus important que celui d'un traitement pharmaceutique, qui peut avoir beaucoup d'effets secondaires sur l'organisme. Surtout, il a permis à certains malades de reprendre une activité professionnelle ou de conduire leur voiture. Pourtant, comme dans beaucoup de thérapies, on ne sait pas exactement comment ce système intervient. Les neurones qui sont stimulés ne commandent pas directement les muscles. Ils mettent en jeu des structures complexes qui commandent elles-mêmes des mécanismes qui ne le sont pas moins. Il s'agit par exemple de tout ce qui concerne l'harmonie du mouvement, la compensation (le balancement des bras nous aide à garder notre centre de gravité quand nous marchons). L'un des axes de recherche suivis à Grenoble consiste donc à comprendre le mécanisme d'action dans son détail. On n'en imagine pas moins d'autres applications, comme le traitement de l'épilepsie.

G. F. et Co. M.



La Toile en pictogrammes

« **NOUVELLES TECHNOLOGIES** et handicap » était le thème de la troisième rencontre organisée sur le sujet par l'Union nationale des associations de parents et amis des personnes handicapées mentales (Unapei) le 3 février à la Maison de l'Unesco, où se sont rencontrés plus de quatre cents professionnels sociaux et médicaux, ainsi que des acteurs d'Internet. *« Depuis quelques années, des efforts considérables ont été faits pour rendre l'informatique utilisable par les personnes handicapées mentales : il existe, sur le marché, des logiciels éducatifs ou ludiques spécialisés. Mais aujourd'hui Internet et sa pléthore d'informations écrites relancent un processus d'exclusion contre lequel nous nous battons depuis maintenant quinze ans »*, explique François Barissat, responsable de la mission nouvelles technologies à l'Unapei.
Fort de ce constat, l'organisation, en collaboration avec trois associations – allemande, anglaise et portugaise –, participe depuis mai 1997 à l'élaboration du programme Aldict. Ce projet, cofinancé par la Commission européenne, devrait permettre aux handicapés mentaux d'utiliser le courrier électronique et de mieux se repérer sur Internet. *« Nous travaillons sur un système de traduction en pictogrammes qui soit capable non seulement de passer du langage écrit aux dessins figuratifs, mais aussi du code image utilisé en France à celui utilisé dans les pays participants »*, résume Geert Freyhoff, responsable de la mission. Ce nouveau système de communication devrait voir le jour en avril 2001.

Trois questions à....

Julien Prunet, journaliste à France-Info, non-voyant

1 L'utilisation d'Internet pour un non-voyant est-elle un moyen de mieux s'intégrer dans l'univers professionnel ?

Oui, le fait d'avoir accès aux mêmes informations que les voyants nous permet de mieux nous insérer. Dans le monde de l'entreprise, on demande de plus en plus aux handicapés la même chose, les mêmes qualités et performances qu'aux valides. Encore faut-il aussi qu'ils puissent disposer des mêmes outils. Permettre aux aveugles d'employer Internet dans les mêmes conditions est donc une nécessité absolue.

2 Quelles sont les difficultés auxquelles vous vous heurtez le plus fréquemment ?

Dire que les outils qui sont à notre disposition sont tous très simples et efficaces à 100 % serait aller un peu vite en besogne. L'utilisation d'Internet est, en outre, soumise à l'accessibilité des sites. La difficulté principale consiste donc à contourner les sites graphiques, c'est-à-dire conçus selon le mode image et non en mode texte. Rien de plus frustrant que de se faire renvoyer d'un site parce que le navigateur ne supporte pas le multifenêtrage, par exemple, ou tout simplement de devoir renoncer parce qu'on ne peut même pas lire le titre d'une page écran à cause d'un simple logo. La conséquence de ces tracasseries liées à la forme des sites, c'est la perte de temps lorsqu'on navigue. Il faut savoir que les afficheurs braille ou les synthétiseurs de voix sont utiles et fonctionnent correctement lorsqu'on est en mode texte ; en revanche, ils sont parfaitement inutilisables lorsqu'on surfe sur un site graphique.

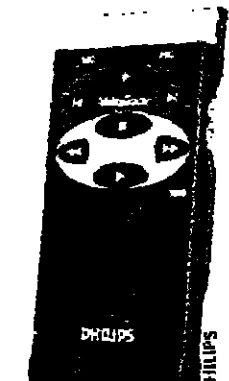
3 Les créateurs de sites sont-ils suffisamment informés des besoins liés à la consultation de sites par les aveugles ?

Sincèrement, je ne le pense pas. D'abord les déficients visuels représentent un tout petit marché, et la stratégie des constructeurs informatiques et des créateurs de sites Web est d'aller vers le plus grand nombre. On se situe aujourd'hui dans une conjoncture plus conviviale et intuitive donc, allant davantage vers des solutions graphiques. C'est aux associations représentant les déficients visuels et aux constructeurs de matériels spécialisés de se mobiliser pour faire évoluer les mentalités. Il n'est pas question de renoncer à l'aspect graphique des sites. Mais des alternatives existent cependant. Par exemple, en faisant coexister deux versions, l'une graphique pour les voyants, l'une textuelle pour les non-voyants.

Propos recueillis par Olivier Zilbertin

Nomades

La panoplie du technophile en déplacement



PHILIPS

Aide-mémoire

Compact (107 × 54 mm) et léger (52 g), l'enregistreur numérique Voice Tracer permet de dicter un message et d'envoyer un texte enregistré (un « voice-mail ») par le réseau de l'entreprise ou à n'importe quelle adresse e-mail. Il suffit d'enficher le Voice Tracer dans un lecteur PCMCIA interne (pour les ordinateurs portables) ou externe. Il est aussi possible de copier sur le Voice Tracer n'importe quel fichier comme sur une disquette.
1 049 francs (159,92 euros).
■ Philips : 01-64-80-54-54
■ www. speech. philips.com

Attentif

Pour les personnes voyageant fréquemment, Dragon a mis au point un système de reconnaissance vocale mobile qui combine un enregistreur pesant moins de 115 g et un logiciel spécifique. Le Naturally Mobile enregistre sous la dictée un texte et des consignes de présentation. De retour au bureau, ces données sont transférées sur un micro-ordinateur équipé du logiciel Naturally Speaking Mobile, qui se charge de transcrire les paroles enregistrées et d'exécuter les commandes nécessaires pour mettre en page le document. 2 490 F (379,60 euros).
■ Dragon : 01-41-86-10-62
■ www. naturalspeech. com

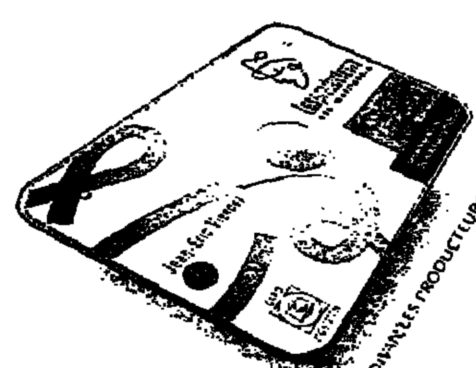
Mélodieux

Plug-It personnalise la sonnerie d'un téléphone portable en la remplaçant par une musique ou un message. De la taille d'une boîte d'allumettes et en forme de galet, fixé par clip à la ceinture, cet objet accepte une micropuce sonore qui fonctionne jusqu'à 80 cm du portable. Il est décliné en 4 couleurs correspondant à 4 musiques préenregistrées. 149 francs (22,71 euros) avec puce et 39 francs (5,95 euros) avec puce interchangeable. Un serveur vocal (au 0-803-31-50-00) permet d'écouter et de commander des extraits musicaux ou d'enregistrer des messages.
■ DigiPlug : 03-22-66-11-22
■ www. digiplug. com

Pliant

Véritable bureau ambulant, la valise de transport Lapdog se déplie et s'installe sur les genoux sans glisser grâce à des rubans qui adhèrent aux vêtements. La plate-forme rigide maintient l'ordinateur bien à plat. Des poches, qui se rabattent sur chaque côté, contiennent les accessoires indispensables, téléphone portable compris, et les protègent des chocs grâce à un tissu de Nylon rembourré et très résistant. 139,95 dollars (122 euros, 300 francs) et environ 20 dollars (17,45 euros, 114,50 francs) de frais d'envoi.
■ Shaun Jackson Design Inc. : 00-1-734-662-2828 ou 00-1-888-662-4300 (numéro gratuit).
■ www. sjdesign. com/catalog. html

SJ DESIGN


ADIVAN/LES PRODUCTEURS

Multimédia

Sous la forme d'un CD-ROM miniature Mac/PC (86 x 56 mm), la CarD conçue par Adivan remplace la traditionnelle carte de visite. Elle présente une entreprise, un produit, un site Web, des services ou des événements. Outil de promotion, cette carte de visite multimédia peut contenir de l'audio et de la vidéo numérique, des animations interactives, une connexion Internet... Prix de base pour 500 cartes : 26 francs (3,96 euros) l'unité sans production.
■ Les Producteurs : 01-45-22-33-00
■ www. lesprod.com

Econome

Petit boîtier malin, pesant 370 g et de forme carrée (14 × 14 cm), à brancher entre le téléphone et la prise murale, l'Aplio Phone vous permet de téléphoner en province et à l'étranger, pour le prix d'une communication au tarif local, en passant par Internet. En voyage,
il permet d'être joint partout par ceux qui composent directement le numéro de l'Aplio Phone. Ce boîtier fonctionne avec tous les fournisseurs de services Internet offrant un accès PPP standard. Un pack prêt à l'emploi est proposé avec Club-Internet. 1 490 francs (227,15 euros).
■ Aplio : 01-34-04-30-00
■ www. aplio. com

Produits sélectionnés par Agnès Batifoulier

Le Web en braille

Internet reste trop difficile d'accès pour les aveugles

APPELONS cela, avec Joël de Rosnay, l'« ergonomie intellectuelle ». Une notion un peu abstraite, certes. Mais c'est pourtant bien là que le bât blesse, dès que l'on évoque l'accessibilité au Web pour les personnes mal ou non voyantes, thème d'une journée d'études organisée le 9 février par l'association BrailleNet et la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette. L'occasion de souligner ce paradoxe : la technologie existe, elle est au point, en constante progression pour permettre aux aveugles de consulter le Web, et pourtant le Réseau devient chaque jour un peu moins abordable pour les handicapés visuels.

Le problème est ailleurs. Dans la conception même des sites. Ainsi une page d'accueil un peu sophistiquée, une arborescence un peu complexe, le recours à de trop nombreuses informations graphiques, l'ignorance simple de quelques règles de base, peuvent constituer des *« sites Carcassonne »*, infranchissables, ainsi que les appelle joliment Dominique Archambault, maître de conférences à l'université du Havre et chercheur associé à l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). En dépit d'outils toujours mieux adaptés : navigateurs spécifiques, qui traduisent le code html en informations textuelles ; synthèse vocale puissante ; afficheurs en braille – sortes de petites consoles constituées de picots, qui « clignotent » pour indiquer des liens hypertextes et permettent d'afficher ainsi des lignes de 20, 40 ou 80 caractères. Un périphérique encore coûteux (entre 40 000 et 60 000 francs ou 6 000 et 9 146 euros) mais dont l'usage permet des prouesses assez surprenantes. Pour peu, du moins, que les sites consultés ne cèdent pas à la mode du tout-graphique.

Une tendance qui n'est pas en passe de s'inverser. *« Au contraire,* précise Dominique Archambault, *on constate que les sites deviennent de moins en moins accessibles aux handicapés visuels. »* Avec une équipe de l'Inserm, il s'est livré à l'analyse d'une centaine de sites francophones ou internationaux au cours des mois de novembre et décembre derniers et du premier mois de 1999. Pour aboutir à cette triste constatation : un quart seulement d'entre eux sont *« correctement »* accessibles, *« c'est-à-dire permettent d'aller à l'essentiel relativement rapidement »* ; un autre quart restent, pour un aveugle, totalement hermétiques à toute incursion ; 50 % enfin sont *« partiellement accessibles ». « Il faut également savoir,* ajoute le chercheur de l'Inserm, *que, dans la plupart des cas, les sites accessibles sont ceux qui présentent un "design" à l'ancienne, sans fioritures. Hélas !, un jour ou l'autre ils changent, adoptent une charte graphique plus sophistiquée, et deviennent inadaptés. »*

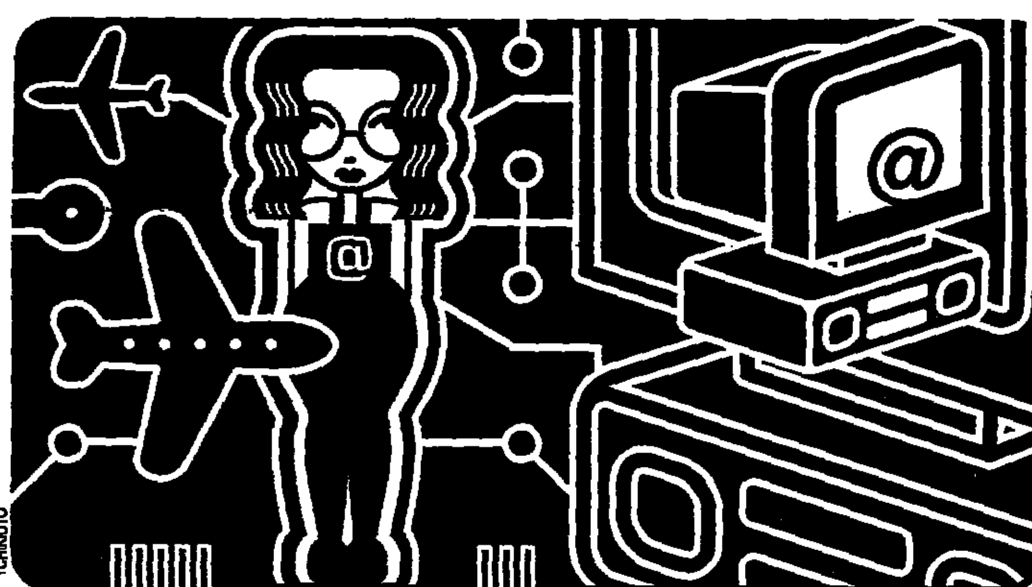
Montré du doigt, le site du ministère de l'éducation nationale (www.education.gouv.fr). Alors que le contenu est particulièrement riche, sa page d'accueil, qui utilise des cadres, et l'absence de commentaires textuels associés aux images le transforment en un inextricable labyrinthe. A l'inverse, le site du premier ministre britannique Tony Blair est exemplaire : à la suite de démarches de l'Institut royal pour les aveugles, le Number-ten (www.number-10.gov. uk) se décline depuis l'été en deux versions, dont une est destinée aux aveugles et détecte automatiquement les navigateurs spécifiques. Un fossé qui souligne aussi le chemin qu'il reste à parcourir en France. Le travail des chercheurs de l'Inserm et de tous les autres n'est cependant pas vain : le Sénat a promis de modifier prochainement son site pour le rendre accessible à tous.

O. Z.

Rendre un site accessible

EN AMÉRIQUE du Nord, l'accès pour tous à l'information publique est un droit. Une législation contraignante conduit les fournisseurs de contenu à construire leurs sites selon les indications du WAI (Web Accessibility Initiative), structure fille du W3C (World Wide Web Consortium, groupe industriel international destiné à coordonner le développement du Web) dans le but de promouvoir l'accessibilité à la Toile (www.w3c.org/wai). Ces recommandations sont disponibles en français sur le site de BrailleNet (wwww.braillenet.jussieu.fr). Ce sont des règles simples, qui ne modifient en rien l'apparence du site pour les voyants, mais simplifie la consultation des aveugles : intégrer un commentaire aux éléments visuels, traiter séparément la forme et le fond du document, créer des liens clairs et concis, éviter les tableaux, prévoir une transcription textuelle des informations audio et vidéo, etc.

Voyager débranché


TCHIKIOTO

Fournisseur d'accès, portails, moteurs de recherche rivalisent pour permettre à l'internaute nomade de rester connecté loin de chez lui

SAN FRANCISCO
de notre correspondant

Les hommes d'affaires de la Silicon Valley voyagent beaucoup et aiment parler d'eux-mêmes comme de guerriers de la route *(road warriors)* dont les armes seraient le téléphone cellulaire, l'ordinateur portable et la connexion à Internet à gros débit. On peut sillonner la planète avec des intentions plus pacifiques, en ayant besoin de rester branché : aujourd'hui, les globe-trotters peuvent prendre leur dose quotidienne de données à moindres frais où qu'ils se trouvent, ou presque.

La miniaturisation des produits électroniques – qui permet d'en emporter toujours plus sur soi – trouve pourtant ses limites avec, notamment, les claviers des ordinateurs. La solution consiste alors à réduire la charge utile à rien, en gérant toutes ses affaires... sans ordinateur. Après les offres de Microsoft (Hotmail) et de Yahoo !, les services de courrier électronique gratuits se sont étendus et popularisés. Free E-mail Address Directory, un site qui leur est consacré, en recense 550, dont 19 en français. La plupart peuvent être consultés de tout ordinateur connecté à Internet et doté d'un navigateur. Aux Etats-Unis, on peut même bénéficier du service de mail gratuit Juno sans passer par un fournisseur d'accès en se connectant directement à un réseau très dense de numéros locaux.

Ceux qui n'ont pas de micro-ordinateur et ceux qui voyagent léger peuvent transférer automatiquement leur courrier de leur compte habituel à un de ces sites ou encore accéder directement à leur compte habituel dès lors que leur fournisseur a adopté le standard POP 3. Les services de courrier gratuit offrent, en outre, un anonymat relatif et une adresse permanente plus durable que l'adresse professionnelle.

Ce principe s'étend, sous certaines conditions, à l'accès gratuit à Internet. Aux Etats-Unis, NetZero compte des numéros qui permettent de se brancher sans abonnement au Réseau dans tout le pays. L'entreprise – qui envisage de s'étendre à l'étranger – se paye grâce à un système sophistiqué de publicité adapté au profil de chaque usager. En Grande-Bretagne, Connect Free propose des connexions gratuites sans publicité : elle se rémunère en recevant un pourcentage sur le prix des appels.

L'usager nomade peut également confier au Web son agenda et son carnet d'adresses et les consulter d'un peu partout. Yahoo ! et le Netcenter de Netscape offrent ces services, dont la confidentialité semble assurée. Plus simplement, on peut faire une copie en format texte de son agenda et de son carnet d'adresses électronique et se l'envoyer à une adresse de courrier électronique gratuit.

Plus sophistiqué, Visto – une entreprise de la Silicon Valley – propose à la fois le courrier électronique, le carnet d'adresses, l'agenda, la possibilité de garder ses signets, un espace de 3 Mo pour garder les dossiers en cours et la possibilité de partager l'accès avec d'autres personnes de confiance, sans rien payer. Un service Premium permet de disposer de 20 Mo d'espace sur leur serveur pour 10 dollars (8,75 euros, 57 francs) par mois, et 5 dollars de plus par tranche de 10 Mo.

Atrieva propose de conserver dans le cyberespace une copie de sauvegarde *(backup)* de tous les dossiers de son ordinateur et d'y accéder de n'importe quel navigateur. Connected Online Backup et Compaq, le premier fabricant d'ordinateurs personnels, offrent des services comparables, mais Atrieva enregistre deux ordinateurs pour le prix d'un, ce qui permet de jongler entre son ordinateur de bureau et son portable. Le prix varie de 3 dollars (2,6 euros, 17 francs) par mois pour 25 Mo à 15 dollars (13 euros, 86 francs) pour 1 Go, accessibles de n'importe quel navigateur et de n'importe où.

Les voyageurs hommes d'affaires peuvent compter – pour un prix souvent peu raisonnable – sur les services des grands hôtels et, de plus en plus, sur les kiosques installés dans les aéroports. Le site de Quickaid donne la liste des aéroports que l'entreprise de Berkeley a équipés de la sorte. Les 850 magasins dans le monde de la chaîne Kinko's – passée de la photocopie à la bureautique – permettent le plus souvent, eux aussi, d'accéder à Internet.

En combinant ces diverses possibilités, chacun peut inventer à son aise et en fonction de ses propres besoins. Ainsi, le responsable d'une publication en ligne de San Francisco s'envoie ses dossiers à différents comptes gratuits qui lui servent ainsi de copies d'ordinateur virtuel accessible de partout.

Francis Pisani

■ www. emailaddresses. com
■ www. juno. com
■ www. netzero. com
■ www. connectfree.net
■ www. visto. com
■ www. atrieva. com
■ www. connected.com
■ www. compaq. com
■ www. quickaid.com

Un micro-ordinateur virtuel

LA DUPLICATION du disque dur est très commode pour le voyageur qui dispose ainsi d'un double virtuel de sa machine. Des société comme Atrieva et Connected proposent de garder des copies de sauvegarde dans leurs ordinateurs. Pour accéder aux informations ainsi enregistrées, la solution la plus facile et la moins chère consiste à passer par les institutions (entreprises, universités, etc.) auxquelles on rend visite. Faute de quoi, il faut se renseigner sur les accès publics au Réseau avant de partir : Yahoo ! permet de trouver l'adresse de bibliothèques offrant la connexion et celle de 533 cybercafés en Europe et aux Etats-Unis.
■ dir.yahoo.com/ business _ and _ economy/ companies/internet_services/internet_cafes/

le. top.des.réseaux

Les sites scientifiques et technologiques à visiter


BREITLING ORBITER

www.breitling-orbiter.ch

Ce ne sont pas les tentatives qui manquent. Personne pourtant n'est encore parvenu à boucler un tour du monde en ballon sans escale. Après avoir enfin obtenu l'autorisation de survoler le territoire chinois, le *Breitling Orbiter* devait relever le défi pour la troisième fois et prendre le départ depuis Château d'Oex, la « capitale européenne du ballon ». Ce site permettra aux visiteurs de suivre quotidiennement la progression de l'équipage. Des schémas et des graphiques détaillent les technologies employées par ce ballon haut comme la tour de Pise, qui utilise l'air et de l'hélium pour se mouvoir et des panneaux solaires pour recharger ses batteries au plomb alimentant une capsule dotée d'instruments électroniques sophistiqués de navigation et de communication par satellite. En outre, des photographies et des séquences vidéo retracent les tentatives précédentes du *Breitlig Orbiter.*

www.droit-technologie.org

L'expansion des nouvelles technologies de l'information et de la communication pose de nombreuses questions de jurisprudence. Conçu par des spécialistes en droit et des ingénieurs, le site belge Droit et nouvelles technologies tente de leur apporter quelques réponses. Une rubrique rend compte des dernières avancées en matière de droit des nouvelles technologies, et des dossiers approfondis consacrés aux sujets les plus épineux sont disponibles aux formats html et pdf. A partir d'exemples actuels (le procès de Microsoft ou du magazine américain *Playboy*), le site analyse les cas de jurisprudence relatifs à Internet : droit des marques, liens hypertextes ou échanges privés de photographies dans des forums de discussion.

www.net.org

Aux Etats-Unis, l'ordinateur possède son musée depuis 1982, à Boston. Le site du Computer Museum retrace l'histoire de l'informatique et son influence sur la société, depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours. Les innovations dans les domaines du matériel, des logiciels ou encore de l'intelligence artificielle, dans l'ordre chronologique, font l'objet d'une analyse systématique. Par ailleurs, le site propose des animations comme la conception en ligne d'un robot à plusieurs fonctions, destinées à apprendre aux jeunes internautes à se servir d'un ordinateur tout en comprenant le principe de son fonctionnement.

www.edf.fr/ html/ fr/ ecole/ somecole.htm

L'énergie racontée aux enfants. Tel est, en substance, le contenu de ce site réalisé par EDF (Electricité de France). De la photosynthèse à la fission de l'uranium, en passant par les centrales hydrauliques, thermiques ou nucléaires, il aborde simplement et non sans une touche d'humour, des thèmes traités habituellement de façon plus austère dans les manuels scolaires. Une carte interactive reconstitue par exemple le cheminement du pétrole depuis son extraction jusqu'à son utilisation. Une bande dessinée animée raconte l'histoire de l'énergie terrestre : de la découverte du feu à la géothermie. Enfin, un quiz permet aux jeunes internautes de tester leurs connaissances sur les dangers de l'électricité.


MANUEL CLÉMENT

www.manoone.com

Jeune Webdesigner de 19 ans, le Français Manuel Clément expose quelques-unes de ses plus belles créations sur son site, Mano Artwork : Photos, démonstrations en 3D ou improvisations musicales... Manuel Clément propose également ses services – gratuits – aux visiteurs séduits par son travail, pour apporter sa touche à leurs pages Web. Et, pour ceux qui désirent l'imiter et créer leurs propres animations, des fiches pratiques distillent conseils et astuces en tout genre, pour qu'ils deviennent des virtuoses de la Toile.

www.cst.fr

Le site de la Commission supérieure technique de l'image et du son (CSTIS) comporte une dizaine de forums traitant des productions multimédias, de la postproduction et de la diffusion d'œuvres audiovisuelles avec des moyens électroniques ou encore de l'exploitation des effets spéciaux et des images de synthèse. Il publie également, chaque mois, un volumineux rapport technique, téléchargeable, en format html (pages Web) et gif (images).

Une sélection de Stéphane Mandard

Stratégies

Alliances dans l'Internet sans fil

En moins d'une semaine, le petit monde des télécommunications et des réseaux s'est engagé dans l'accès à Internet par l'intermédiaire du téléphone mobile. Microsoft et British Telecom (opérateur de téléphonie) ont annoncé qu'ils s'alliaient pour développer ce type de service dans quarante pays. Motorola (constructeur d'appareils) et Cisco (opérateur de réseaux) ont aussitôt emboîté le pas en s'associant pour définir un standard rendant compatibles les réseaux IP (Internet Protocol) avec tous les standards GSM (Global System for Mobile Communications), CDMA (Code Division Multiple Access, un mode de télécommunication par paquet) et TDMA (Time Division Multiple Access, une technologie qui permet de passer plusieurs appels par un même accès) et à terme, permettre la transmission de la voix, des données et... de la vidéo. Le programme est doté d'un budget de 1 milliard de dollars (870 millions d'euros, 5,7 milliards de francs) sur quatre à cinq ans. Les deux entreprises ont reçu le soutien de trois grands opérateurs de téléphonie mobile, Sprint PCS, Cellnet et Airtouch. Netscape et Nextel (opérateur de téléphonie mobile) ont, plus modestement, annoncé le lancement d'un kit de connexion Internet depuis un portable Motorola qui permettra d'envoyer et de recevoir des e-mails et qui donnera accès à un site-portail conçu spécialement pour fonctionner avec ledit kit.

Bull, son intranet et ses syndicats

« Chez Bull, les syndicats ont négocié et obtenu une présence institutionnalisée sur l'intranet », écrivions-nous dans « Le Monde interactif » du 3 février. L'histoire est plus compliquée. L'accord, passé en mars-avril 1997, ne concernait que la CGC. La CFDT, majoritaire, a alors demandé un traitement similaire. La direction a alors suspendu, en février 1998, le site... de la CGC. La CFDT a porté plainte pour discrimination à son égard, et pour obtenir l'ouverture du site à tous les syndicats. Le tribunal, par un jugement du 20 novembre, lui a donné raison sur le premier point, condamnant Bull à 100 000 F (15 240 €) de dommages-intérêts, mais pas sur le second, l'entreprise restant maître du contenu de son Intranet.

Découpage préventif de Microsoft

Steve Ballmer, qui assure la gestion quotidienne de Microsoft depuis un an, s'est vu confier la tâche de découper le géant du logiciel en quatre divisions, opération dont l'objectif officiel sera de répondre plus précisément aux besoins de la clientèle. Il semble pourtant qu'il s'agisse pour la firme d'anticiper sur les éventuelles conséquences du procès antitrust. Dans cette perspective, Brad Silverberg, le père de Windows 95, reprendrait en main le groupe Interactive Medi, qui gère notamment les services en ligne de Microsoft.

Et André inventa le PC

Le premier micro-ordinateur n'est pas américain : son père est un Français « d'Indochine »

« VOUS N'AVEZ jamais rien compris à l'informatique. » L'anecdote vieille de près de vingt ans fait toujours sourire André Truong. Visage candide, il pose son verre et précise d'un ton de conviction tranquille, exempt de rancœur, que le propos avait été tenu à son endroit par un des hauts responsables de la société Bull. Il préfère en taire le nom. Et pourtant, c'est lui qui – voilà plus d'un quart de siècle, bien avant l'arrivée du PC d'IBM – a inventé le premier micro-ordinateur : le Micral. Rien de moins.

Loin des projecteurs, André Truong, de son vrai nom Truong Trong Thi, « originaire d'Indochine » – *« comme on disait à l'époque »*, précise-t-il –, s'est maintenu aux avant-postes de la révolution électronique. Et à 63 ans il poursuit en pionnier son bonhomme de chemin, des projets plein la tête, dans cette France qui l'a accueilli juste après-guerre.

« Je me souviens des lavabos gelés du lycée Hoche de Versailles, lance-t-il à la mode d'un Perec. *C'est là que tout a commencé. Je venais d'avoir 14 ans. »* De Saigon, il retient la douceur d'une enfance heureuse et l'image marquante d'un père commerçant et francophile, premier étudiant vietnamien d'HEC. *« Là-bas, j'avais tout alors qu'ici je n'avais rien d'autre à faire que de travailler ».* Entouré de sa mère et de six frères et sœurs, Andre Truong devient fort en mathématiques. *« On nous collait souvent. Un des pions, que nous avions surnommé "TDM", pour "Tête de mort", nous occupait avec des travaux pratiques. C'est pendant ces heures que j'ai monté mon premier poste à galène. »*

De bidouillage en assemblage, André Truong entre, en 1955, à l'Ecole française de radioélectricité, au cœur du quartier Latin, à Paris : *« Ce furent mes meilleures années. Les cours étaient légers, et je savais ce que je voulais faire ».* Il s'intéresse de près à l'électronique quand l'époque pense encore « électricité », chaînes haute fidélité et premiers téléviseurs. Diplôme d'ingénieur en poche, il entre, en 1959, chez Schlumberger. *« J'étais un "circuiteur" – un monteur de circuit. Un des meilleurs circuiteurs de ma génération, semble-t-il. »* Rapidement, il se distingue en créant le premier carbotrimètre à transistor, un appareil permettant la datation au carbone 14 et au tricium.

« En 1965 lors d'un premier voyage aux Etats-Unis – je travaillais alors pour Intertechnique [un constructeur de matériel électronique] *– j'ai subi un véritable choc culturel. Les circuits électriques y étaient meilleurs tout en étant plus petits que les nôtres. »* Il saisit immédiatement l'enjeu et trouve les arguments auprès de ses employeurs pour passer la première grosse commande de circuits intégrés en France. *« C'est un visionnaire curieux de tout*, souligne Cyril Gourcy, un de ses anciens collaborateurs, aujourd'hui chez Microsoft. *Il possède cette fibre d'entrepreneur qui lui permet de comprendre les concepts et de se donner les moyens pour les confronter à la réalité. »*

Au tournant des années 70, André Truong crée, avec une poignée d'amis, l'entreprise R2E (Réalisations études électroniques) : *« Faire petit était devenu mon raisonnement. On faisait des moutons à cinq pattes qui donnaient naissance à des moutons à quatre pattes. On cherchait l'objet miracle... »* En 1972, l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) demande à la jeune société de mettre au point un système informatique à moindre coût destiné à la recherche agricole et qui puisse être transportable. André Truong sait qu'Intel, aux Etats-Unis, qui a mis sur le marché le premier microprocesseur, vient de lancer un nouveau modèle deux fois plus puissant, le 8008. Il passe commande et lance son équipe, renforcée par l'arrivée de l'ingénieur François Gernelle, sur le projet. Cinq mois, passés dans un appartement au sous-sol d'un immeuble de la banlieue parisienne, seront nécessaires pour réaliser le premier micro-ordinateur. *« Le Micral est le fruit du travail de toute l'équipe,* aime-t-il à préciser, le stylo à la main. *Quel souvenir, le jour de son annonce à la presse – trois journalistes s'étaient déplacés ! »*

Le Micral est vendu au prix de 8 450 F, soit *« le prix des PC actuels ».* Une première production de 500 Micral trouve, dès la première année, une application dans les péages d'autoroute. Mais, en 1978, à la suite de difficultés financières dues à des erreurs de gestion, c'est la fusion avec Bull. L'arrivée du PC d'IBM en 1981 et l'absence de dynamisme de Bull auront raison du Micral.


DENIS DARZACQ

André Truong ne s'arrête pas pour autant. Avec le PC d'IBM, il comprend qu'il faut lancer un ordinateur compatible. Il demande à la filiale américaine de R2E de mettre au point un tel système, et en juillet 1982 le premier compatible PC est livré à Paris. Mais trois mois plus tard André Truong, en profond désaccord avec ses proches collaborateurs, qui *« ne croyaient pas au compatible »*, donne sa démission. *« On n'en voulait pas à Bull et pas plus à IBM qu'ailleurs. Aucun des constructeurs n'avait cru au PC »*, déclare avec conviction mais sans amertume apparente l'inventeur. Il se cantonne alors dans le conseil aux entreprises avant de créer, en 1998, avec sa nouvelle société APCT, AbsolutBoot, un CD-ROM capable de faire fonctionner Windows NT sur n'importe quelle machine.

« Je compte bien rester encore trois, quatre à cinq ans dans les nouvelles technologies, dit André Truong sur un ton devenu hésitant. *J'ai passé ma vie à résoudre des problèmes. C'en est devenu mon métier. »* Manque de reconnaissance ? Il cite volontiers le Boston Computer Museum et le groupe Intel, qui voient en lui le véritable père des ordinateurs de bureau. *« En 1997 au Comdex, pour les vingt-cinq ans du microprocesseur, le Micral était exposé. Mais il n'y a pas eu un mot dans la presse française ! »*, lâche-t-il en élevant légèrement la voix. Silence. Un article du *Wall Street Journal* soigneusement plié dans une chemise plastifiée et posé sur la table illumine à nouveau son regard. Son portrait fait la « une », et le titre sonne comme une évidence : *« Les raisons pour lesquelles vous n'avez jamais entendu parler de l'inventeur du premier micro-ordinateur ».* Léger sourire. *« Oui, j'ai souffert intellectuellement et je comprends ce qui est arrivé à Steve Jobs,* [l'un des créateurs du Macintosh] affirme-t-il d'une voix claire, dénuée de regrets. *Mais il faut se remettre dans le contexte de l'époque. Les gens ne comprenaient pas ce qui se passait. »*

Aujourd'hui, André Truong rêve d'une distinction officielle. Lui, qui ne parle pas un mot de vietnamien et n'a jamais voulu vivre ailleurs qu'en France, rappelle à cet instant le souvenir de son grand-père décoré de la grand-croix de la Légion d'honneur. Une Légion d'honneur qui lui ferait plaisir. Une distinction pour l'inventeur méconnu du micro.

Nicolas Bourcier

Le Micral

LE MICRAL, premier micro-ordinateur utilisant un microprocesseur et vendu tout assemblé, apparaît au mois de mai 1973. Conçu et produit en France par André Truong, il est basé sur le processeur 8008 d'Intel qui lui-même intégrait 3 500 transistors (le Pentium II en compte 7,5 millions). Le Micral avait la forme d'une simple boîte de la taille d'un ordinateur classique actuel. Il ne possédait ni clavier ni moniteur. Programmé en mode binaire, il fonctionnait avec des bandes perforées et de nombreux interrupteurs placés sur la face avant. Il fallait, d'après les responsables de l'époque, deux demi-journées de formation pour maîtriser l'engin.
André Truong ne se rappelle pas l'origine exacte du nom, *« la seule chose dont je me souvienne c'est que "Micral" pouvait se prononcer dans toutes les langues ».* Un mois après son lancement, en juin 1973, le mot *microcomputer* apparaît pour la première fois dans la presse américaine dans un article au sujet du Micral.

Dates

1936
Naissance de Truong Trong Thi.

1950
Arrivée en France.

1955
Il entre à l'Ecole française de radioélectricité.

1971
Il fonde la société R2E.
Apparition de l'ordinateur en kit Kenback-1 utilisant des circuits intégrés aux Etats-Unis. Seules quarante machines seront vendues. En novembre, Intel met en vente le premier microprocesseur.

1973
En mai, lancement du Micral, premier micro-ordinateur utilisant des microprocesseurs.

1982
Premier compatible PC.

1983
Il crée la société TTT (Toute technologie télématique) et participe à l'aventure de Normerel (fabricant de micro-ordinateurs français).

1989
Premier système client-serveur en France.

1998
Lancement de AbsolutBoot, un CD-ROM qui permet d'utiliser Windows NT sans disque dur.



UtilNet, « provider » tendance phalanstère

A partir du 28 février, les internautes pourront s'abonner chez un nouveau fournisseur d'accès alternatif qui veut faire des souscripteurs ses actionnaires

DAMIEN BONETETE est de ceux qui considèrent que les ethnologues ont désormais plus de travail sur le terrain de l'entreprise que dans les contrées lointaines. En tout cas, il a pris l'habitude de recourir à leurs services. Et c'est sur leurs conseils avisés qu'il dit avoir imaginé *UtilNet*, un service qui, fin février, deviendra fournisseur d'accès à *Internet*. *Un* projet qui semble tomber comme un flocon de neige au Sahara. Pas une semaine sans qu'un portail *n*'annonce son mariage avec un moteur de recherche, sans qu'un des bastions *de l'Internet* communautaire ne tombe dans l'escarcelle d'un service commercial. Pourtant, Damien Bonetete affiche un *optimisme de chercheur d'or*. Son projet est différent, dit-il, car *« il repose sur un vrai concept »*. En l'occurrence, il s'agit d'offrir à l'abonné un *« contenu qui a vraiment un sens »* et d'établir avec lui une relation forte. Son « truc » : associer cet abonné à l'éventuel succès *du service en lui* offrant une action contre un abonnement d'un an. Ainsi les abonnés deviendraient *« les vrais propriétaires »* d'UtilNet. *Ils* seraient associés aux choix de leur fournisseur d'accès plutôt que de les *subir*. L'idée n'est après tout pas plus farfelue que celle qui consiste à ouvrir le capital d'un journal aux journalistes. *Damien Bonetete la défend* donc. Il croit en la capacité d'Internet à créer des communautés. *« Notre cible ne correspond à aucune catégorie socioprofessionnelle*, dit-il. *Elle regroupe simplement des gens qui ont l'intention de venir sur Internet, mais veulent en tirer un avantage pragmatique »*. Il s'explique : *« Internet permet de se réinsérer dans une dynamique sociale. Pour des gens qui sont bloqués dans leur situation professionnelle, c'est une ouverture, une façon d'appréhender la modernité. Ils ont l'occasion de reprendre la main. »*

Il donne en exemple la recherche d'un emploi. A travers UtilNet, *qui n'est pour l'instant* qu'un site portail, tout est regroupé sous l'action « Trouvez ou proposez un emploi ». A l'intérieur se trouvent des conseils pour construire son CV, mais aussi des explications sur ce que sont les banques de CV, des liens vers *des entreprises qui recrutent sur* Internet. C'est astucieux et clair, mais pas totalement inédit. Le fondateur d'UtilNet ajoute *que*, chez la plupart des fournisseurs d'accès, l'environnement technique n'est pas pris en compte. *« On demande aux utilisateurs de s'adapter, mais, eux, gardent l'impression qu'on ne se soucie pas de leurs besoins. »* Toutes les offres lui semblent similaires, basées sur une logique de télévision avec des outils gadgets, comme la page personnelle. Lui voudrait exploiter l'idée de « smart pack », d'un ensemble d'outils personnalisés, adaptés aux usages des abonnés. Pour *l'instant*, ils se limitent à une adresse électronique et, surtout, un agenda.

Au-delà du concept, la vraie *question* est celle de la rentabilité. Est-il raisonnable de vouloir fournir l'accès à 5 000 ou 6 000 internautes quand tous les pionniers qui n'avaient pas plus d'abonnés se sont adossés à de grosses structures ? Damien Bonetete ne voit pas où est le problème. Il pense au contraire que c'est justement le moment, parce que c'est aujourd'hui que l'Internet devient vraiment grand public. Et surtout parce qu'il juge totalement déplacée la guerre à laquelle se livrent les fournisseurs *d'accès sur le* péage. *« L'offre technique est homogène. Toute nouveauté est rapidement intégrée parce qu'elle circule vite et devient très vite bon marché. »* C'est donc sur le *service* qu'un fournisseur d'accès doit faire la différence. Et, partant de ce principe, la fourniture d'un accès seul n'a pas de *sens ! Il estime qu'en coût réel un abonné ne* représente pas plus de 30 F (4,57 €) par mois pour UtilNet. La partie réseau, de l'accès par un *point de présence jusqu'au serveur*, sera sous-traitée. Côté technique, UtilNet n'a gardé que la gestion des différents serveurs, le *développement de nouveaux outils et la hotline*. L'essentiel des 97 F (14,79 €) d'abonnement mensuel (qui tombent à 83 F – 12,65 € – si l'on s'abonne pour un an) servira donc à financer le contenu, dont la rédaction occupe une douzaine de personnes.

C'est également ce qui a demandé le plus lourd investissement, environ 3 millions de francs (460 000 €). S'il s'attend à perdre 500 000 à 600 000 F (75 000 à 90 000 €) par mois, Damien Bonetete n'est *pas inquiet*. Il *espère atteindre* un point d'équilibre d'ici huit mois, entrer en Bourse sur le nouveau marché avant la fin de *l'année et, d'ici là, supporter les pertes grâce* aux deux autres sociétés qu'il a montées avec deux associés depuis 1993. L'une dans la télématique, qui permet aux adeptes du Minitel de jouer, l'autre comme plate-forme technique, qui est une holding de la première. Il dit n'y avoir pas pensé avant la grève de l'Internet, mais qu'à la réflexion ses premiers clients pourraient être les déçus des autres fournisseurs d'accès.

Co. M.

Dans les labos

Serveur Web de poche

Il n'est pas plus gros qu'une boîte d'allumettes. C'est-à-dire dix fois plus petit que le plus petit existant. Le serveur Web mis au point par Vaughan Pratt, professeur d'informatique à Stanford, est l'une des premières réalisations d'un nouveau *wearable lab*, conçu sur le modèle *de celui de Cambridge*, *au Massachusetts Institute* of Technology. D'ailleurs, le but du laboratoire est identique : il s'agit de concevoir un ordinateur directement intégrable dans les vêtements. Mais celui-ci nécessite encore un système pour rentrer les données.

Un trophée à recycler

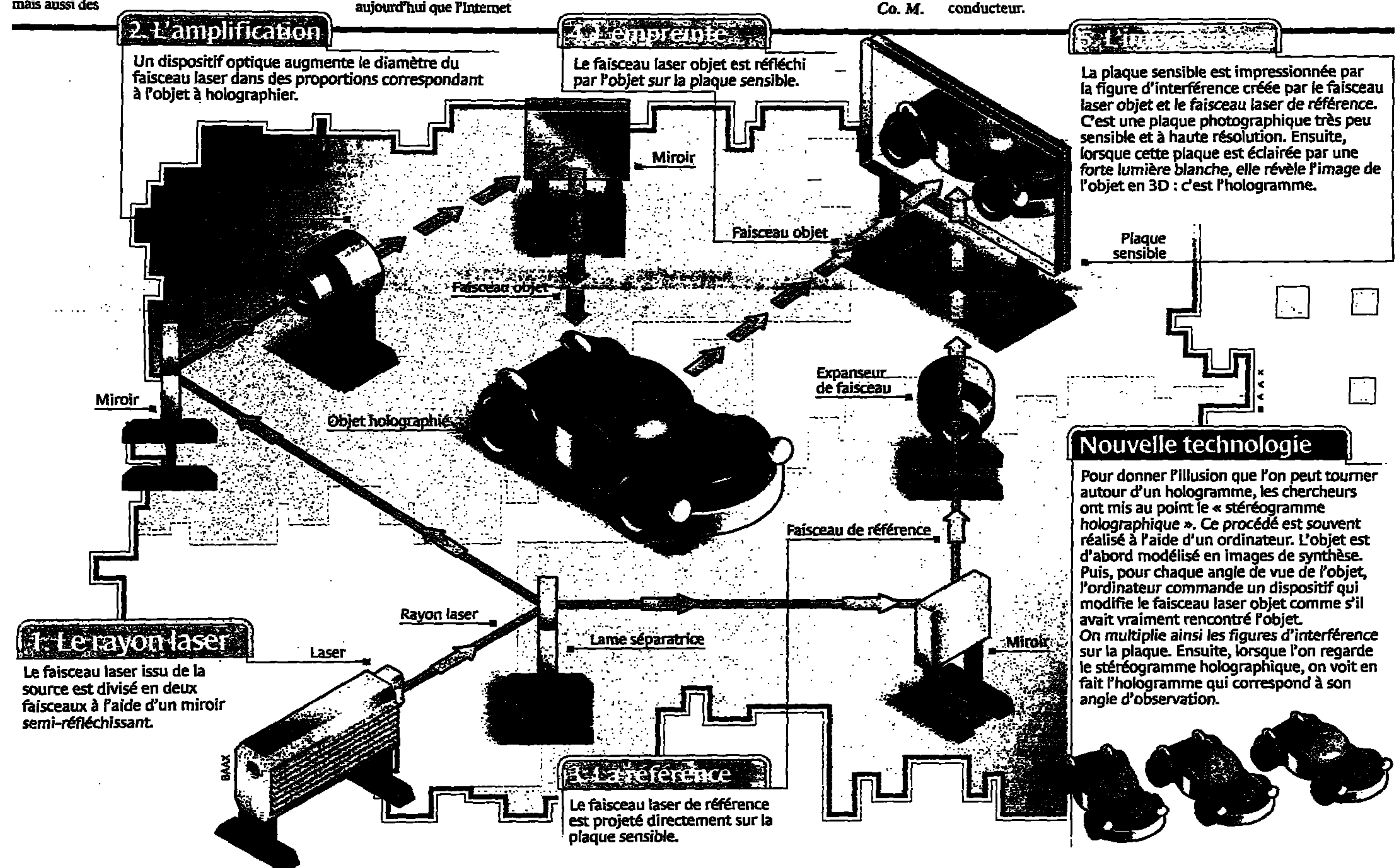
Pour sa victoire en Coupe du monde, l'équipe de France a reçu un *second trophée, réplique du premier, mais un million de fois plus* petit. Mis au point par des chimistes italiens et allemands, ce composé, dont l'élaboration fut un divertissement, est aujourd'hui l'*objet de toutes les attentions. L'association des deux molécules* de buckminsterfullerène et de calixerene dont il est constitué serait en effet propice à la photosynthèse. La lumière reçue par la première *molécule libérerait* un *électron qui sauterait dans la seconde*. Et si l'on parvenait à le récupérer, il pourrait alimenter un circuit électrique.

(SiC !)

Il est plus résistant à la chaleur, aux radiations, et plus économe, car il dissipe moins l'énergie. Pour le carbure de silicium (SiC), les équipes de recherche nippones ne ménagent pas leurs efforts. Dans un premier temps, c'est le Japan Energy Research Institute (Jaeri) qui a mis au point un transistor classique avec ce matériau semi-conducteur. Aujourd'hui, un consortium d'entreprises d'électronique, automobile et électroménager et quatre universités se lancent dans un programme d'utilisation du carbure de silicium financé par *le ministère japonais du commerce international* et de l'industrie.

Des pneus bavards

Bientôt les pneus avertirons eux-mêmes l'automobiliste qu'ils sont à plat. Un ingénieur de l'université Case Western Reserve de Cleveland, dans l'Ohio, a en effet mis au point un capteur qui mesure température et pression avant de transmettre ces informations par ondes radio. Le *capteur* est composé de deux fines plaques de silicium. Il suffit d'un changement de pression pour que celle du dessus change de forme. Pour la température, c'est un changement de résistance *des matériaux semi-conducteurs qui permet* d'avertir le conducteur.



3D : on n'a encore rien vu

Moins chers, plus simples, les hologrammes commencent à se répandre

LES INFORMATICIENS rêvent de mettre le monde en boîte, de représenter les objets en *trois dimensions* (3D) sur l'écran plat des ordinateurs. Grâce à des algorithmes évolués de création d'images de synthèse, ces derniers ont déjà atteint un niveau de réalisme étonnant, qui a notamment contribué au succès des jeux vidéo dans le monde entier. Cependant, le concept de réalité virtuelle – car c'est de cela qu'il s'agit – n'a pas encore tenu toutes ses promesses. *Certes, des casques de réalité* virtuelle permettent déjà de s'immerger dans un monde imaginaire. Mais le résultat est décevant, et personne n'a envie de s'attifer d'un attirail aussi encombrant pour interagir avec une machine.

L'holographie n'impose, elle, aucune *contrainte*. Apparus dans les années 60 en même temps que les premiers rayons laser, qui sont indispensables à leur fabrication, les hologrammes existent maintenant en couleurs depuis la fin des années 80. *Ce système de représentation* des objets en relief sur une surface est sans aucun doute le plus apte à restituer l'effet de profondeur d'un objet. Remplacer l'écran de l'ordinateur par un écran à hologramme serait certainement un grand *pas vers une informatique* plus conviviale.

Mais on n'en est pas encore là. Les spécialistes estiment qu'il faudra *attendre environ* vingt ans avant d'obtenir des images holographiques animées de bonne qualité, comme celles que le robot R2D2 projette de la *princesse Leia* dans *La Guerre des étoiles*, le film de George Lucas. Aujourd'hui, on commence juste à maîtriser la création *d'hologrammes fixes*. Jusqu'à présent, la plus grande contrainte, pour créer des hologrammes, était économique. Il fallait avoir un dispositif optique extrêmement précis, et les manipulations de l'objet à holographier étaient longues et complexes. Désormais, l'ordinateur aidant, un objet virtuel peut se substituer à l'objet réel. Les prises de vue sous différents angles de l'objet à holographier sont donc réalisées rapidement par un logiciel, et l'opération est moins coûteuse. Par exemple, le gigantesque hologramme de 3,7 mètres carrés réalisé par la société texane Zebra Imaging pour Ford (présenté au début de *janvier au Salon international de* l'automobile à Detroit, « Le Monde interactif » du 13 janvier) n'a nécessité qu'une trentaine d'heures de travail. Cette même société envisage de fabriquer à moyen terme des imprimantes à hologrammes pour l'usage courant. Design industriel, images médicales ou publicité : les domaines potentiellement concernés par ce procédé sont nombreux. Peut-être connaîtrons-nous bientôt les hologrammes autrement que sous la forme d'une colombe imprimée sur notre carte bancaire...

Eric Lecluyse

Un film en relief sur un écran minuscule

La vidéo en trois dimensions sans les *ridicules lunettes* bicolores distribuées lors de la sortie en salles de certaines séries B, c'est possible ! Au Media Lab, le laboratoire-phare de l'Institut de technologies du Massachusetts (MIT) à Boston (Etats-Unis), on expérimente la vidéo holographique depuis déjà sept ans. Deux prototypes de diffusion existent : le Mark-I diffuse des images en couleurs dans un cube de... 25 millimètres de côté, soit un gros morceau de sucre. Son *angle d'observation est de 15 degrés*, *c'est-à-dire que* l'on ne peut tourner que de 15 degrés autour de l'objet pour continuer à le voir en relief. La fréquence d'affichage atteint 20 images par seconde. Le Mark-II possède lui un écran de 150 × 75 × 150 millimètres, soit à peu *près la taille d'un empilement de quelques CD*. Son angle d'observation atteint 36 degrés... mais il n'affiche que 2,5 images par seconde. Le principal obstacle est la vitesse de transmission des données. Par manque de puissance, il est déjà assez difficile pour un ordinateur *personnel d'afficher correctement des séquences vidéo*. Le codage de séquences vidéo holographiques nécessitant pas moins de 36 Mo (mégaoctets de données) par image pour le Mark-II, soit environ cent fois plus de données que pour une image vidéo classique, la démocratisation de l'holovidéo devra attendre...

Agenda

RENCONTRES

Du 15 février au 31 juillet
Explorer l'espace au planétarium de Vaulx-en-Velin. Les technologies spatiales du Spoutnik à nos jours. L'astronaute russe Alexandre Volkov sera présent pendant une semaine au mois d'avril pour répondre aux questions des visiteurs. Entrée : 30 F (4,57 €).
■ **Planétarium, place de la Nation, Vaulx-en-Velin**
■ **www.planetariumvv.com**

Du 23 au 25 février
IEC Europe 99
La première édition européenne du Salon Internet and Electronic Commerce a lieu à Amsterdam, Pays-Bas.
■ **www.ieceurope.com**

Du 1er au 5 mars
FWSymposium, symposium mondial des technologies de l'information, au Futuroscope de Poitiers.
Un thème général, acteurs et victimes de la sociétés de l'information, abordé sous trois angles, l'entreprise, la gouvernance et l'éducation pour la première édition d'un forum qui doit devenir annuel.
■ **www.fwsymposium.org**

Le 4 mars
Marcher à quatre pattes sur la Terre
Conférence de Sabine Renous, directeur de recherche au CNRS, dans l'auditorium de la Grande Galerie de l'évolution du Muséum national d'histoire naturelle à Paris.
■ **www.mnhn.fr**

Jusqu'au 7 mars
La Cité de l'espace décroche la Lune !
Une exposition et des animations pour célébrer les 30 ans de l'exploration lunaire et découvrir toutes les facettes de la Lune. Tous les jours sauf le lundi, de 9 h 30 à 18 heures.
■ **Cité de l'espace, *avenue Jean-Gonord* à Toulouse.**
■ **www.cite-espace.com**

Le 10 mars de 10 heures à midi
Les constellations de satellites
Les réseaux de satellites et leur rôle dans les télécommunications, par Eitan Altman, chargé de recherche à l'Inria-Sophia Antipolis. La conférence a lieu à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris. *L'entrée est gratuite.*
■ **www.cite-sciences.fr/new/agendas/inria.htm**

Les rendez-vous de février et de mars

Jusqu'au 14 mars
Internet et vous
Conférences, démonstrations et séances d'initiation pour accéder à l'Internet et au multimédia. Plusieurs rendez-vous consacrés aux logiciels libres sont également au *programme. A suivre* notamment : une Install Party de Linux, le logiciel créé par le Finlandais Linus Torvalds, le 27 février de 10 heures à 18 heures. L'entrée est libre.
■ **Espace Mendès France, 1, place de la Cathédrale, à Poitiers**
■ **w3emf.univ-poitiers.fr**

Du 14 au 18 mars
« Jardin planétaire »
Le symposium « Jardin planétaire » fait partie des douze « ateliers du siècle prochain » organisés par l'association Prospective 2100. Ces derniers offrent la possibilité aux professionnels de se retrouver pour tenter d'anticiper et de préparer l'avenir. Le « Jardin planétaire » est le premier symposium international sur la gestion durable des écosystèmes.
■ **www.2100.org**

Du 17 au 22 mars
Salon du multimédia et de l'édition électronique.
La 19e édition du Salon du Livre accueille un espace réservé aux éditeurs multimédias. Entrée : 30 F (4,57 €)
■ **Porte de Versailles à Paris**
■ **salondulivre.reed-oip.fr**

Le 18 mars
Expo Intranet 99
L'exposition, parrainée *par le Sénat, le secrétariat* d'Etat à l'industrie et le Medef (ex-CNPF), propose des démonstrations de projets Intranet et des conférences autour des réseaux d'entreprise.
■ **CNIT, Paris-la Défense**
■ **www.intranet99.org**

Du 18 au 24 mars
CeBIT 99
Le plus grand Salon de l'informatique et des télécommunications en Europe se tient chaque année à Hanovre, au nord de l'Allemagne.
■ **www.messe.de/cb99/**

Du 19 au 21 mars
Fête de l'Internet
Trois jours et deux nuits pour célébrer le réseau des réseaux. Les trois millions d'internautes *français sont appelés à* tendre la main à ceux qui ne connaissent pas encore Internet. L'Association pour la Fête de l'Internet lance un appel aux initiatives sur son site.
■ **Partout en France avec un relais européen avec Internet Fiest@ (www.internet-fiesta. org).**
■ **www.fete-internet.fr**

DIALOGUES EN DIRECT

Le 18 février à 3 heures du matin (heure de Paris)
Todd Stauffer
Un des gourous du Macintosh, Todd Stauffer, livre pendant près d'une heure les astuces et les secrets de fabrication des machines à la petite pomme.
■ **www.talkcity.com/calendar/events/event2952.htmpl**

Du 22 au 26 février
Techniques de recherche d'emploi
Le magazine *Rebondir* organise une semaine consacrée aux CV et lettres de motivation. Chaque soir, des consultants répondent aux questions des internautes en direct. Le lundi et le vendredi sont consacrés aux métiers de l'informatique.
■ **www.rebondir.fr**

Rendez-vous notés par Nicolas Bourcier

Manchettes

Communications militaires
Le *Washington Post* de mercredi 10 février relève que la firme AT&T, qui avait jusqu'alors les faveurs du gouvernement américain, vient de perdre un marché de 1,5 milliard de dollars (1,3 milliard d'euros, 8,6 milliards de francs) passé par le ministère de la défense avec MCI-WorldCom. Après avoir conclu un précédent contrat de huit ans pour fournir à l'administration américaine des services de télécommunications à longue distance, l'opérateur va maintenant installer, sur les bases de l'armée de terre et de l'air, des cabines téléphoniques, des accès résidentiels à Internet, des télécartes et des serices pour les militaires en mission. Cet accord devrait être « *très profitable,* a déclaré le vice-président de MCI-WorldCom, *à moins que le nombre de guerres à l'étranger ne diminue ou que le budget de la défense soit revu à la baisse* ».

Cyberpharmaciens
Selon *USAToday* du mardi 9 février, le commerce des médicaments sur Internet, qui a connu un boom sans précédent avec le Viagra (traitement de l'impuissance masculine), contrevient largement à la loi sur les prescriptions pharmaceutiques. Pour mettre un terme à ce que le quotidien qualifie de « *cauchemar réglementaire* », la National Association of Boards of Pharmacy devrait imposer un label aux pharmaciens qui veulent vendre des médicaments aux internautes.

Plastique vert
Le Wall Street Journal note, lundi 8 février, que le géant des biotechnologies Monsanto vient d'investir 8 milliards de dollars (7 milliards d'euros, 46 milliards de francs) dans le rachat de grainetiers et qu'en conséquence la firme renonce à ses recherches sur les plactiques biodégradables. Une équipe de cinquante chercheurs avait réussi à augmenter de quatre cents fois la production de « plastique naturel », obtenu à partir de certaines plantes. Mais le coût de revient après au moins deux années supplémentaires de recherche en resterait deux fois supérieur à celui du plastique pétrochimique. La seule application du « plastique vert » de Monsanto restera donc les cartes de crédit fabriquées par Greenpeace pour ses membres.

Coup de froid sur la NASA
USAToday constate, vendredi 5 février, que les données météorologiques collectées avec des nouveaux moyens technologiques aussi bien par la NASA que par la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) sont de piètre niveau tant en qualité qu'en continuité. Le quotidien se demande *donc s'il est opportun de prendre des mesures radicales* pour limiter les effets des changements climatiques, dans la mesure où les données météorologiques qui sont censées observer ces changements ne sont pas fiables.

L'utilisateur doit pouvoir décider de l'usage des données personnelles

Un entretien avec Michel Gentot, le nouveau président de la Commission de l'informatique et des libertés (CNIL)

MICHEL GENTOT a été élu président de la CNIL le 3 février. Sa nomination intervient alors que s'opposent deux visions de part et d'autre de l'Atlantique sur la question de la protection des données personnelles.

« Le développement des médias en ligne provoque une forte demande de données personnelles. Comment peut-on éviter les dérives liées à la vente de fichiers ?

– Internet constitue un instrument puissant, universel et interactif de collecte d'informations personnelles. En cela, il permet aux responsables de site, aux fournisseurs d'accès et d'hébergement, de constituer des bases de données de renseignements ou de profils sur les personnes, soit à partir des informations que l'internaute aura lui-même livrées, soit à partir de l'exploitation des « traces invisibles », l'heure de connexion à Internet, la liste des sites visités, des documents téléchargés.

» Il faut veiller à ce que les internautes soient informés du sort des *données ainsi collectées et tout* particulièrement de leur droit de s'opposer, en application de la loi Informatique et libertés, à ce que les informations qui les concernent soient cédées à des tiers ou utilisées, à leur insu, à des fins commerciales. A cet égard, la CNIL exerce une activité de surveillance en ligne afin de s'assurer que les personnes sont aussi bien informées de leurs droits dans ce monde virtuel qu'elles doivent l'être dans le monde réel. Le formulaire de déclaration de sites Web téléchargeable depuis le site de la CNIL doit y contribuer.

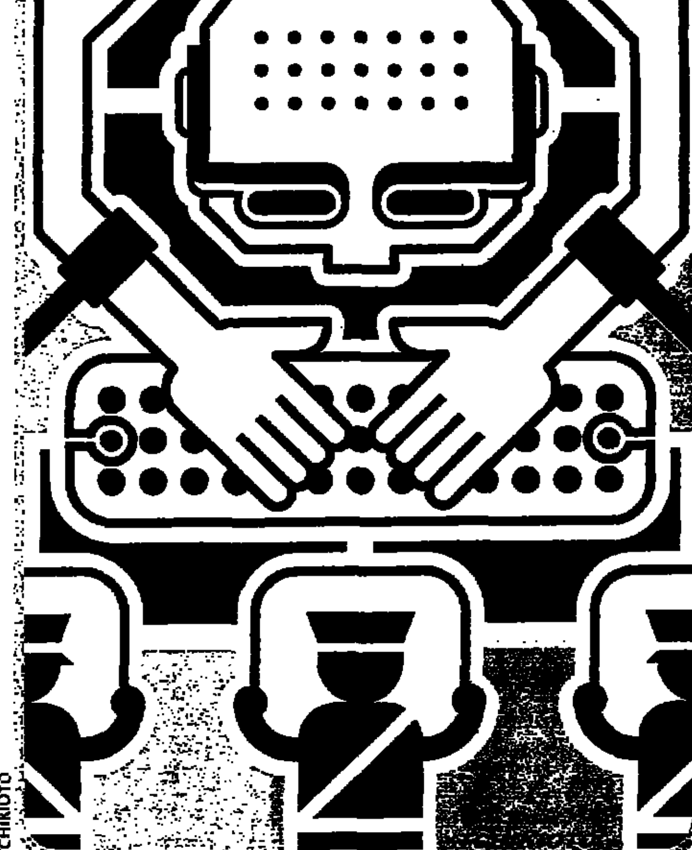
– Quel peut être le rôle de la CNIL dans un univers Internet sans barrières où les pays qui se sont dotés d'un tel organisme sont rares ?

– La CNIL n'agit pas seule. Les pays de l'Union européenne partagent une même approche des problèmes et sont dotés d'une autorité de protection des données. Dans un domaine par nature transfrontalier, les préconisations sont désormais européennes. En outre, la CNIL doit agir avec les professionnels d'Internet, en mettant à leur disposition son expertise, ses conseils et sa conviction [que le Réseau] et le commerce électronique se développeront en France d'autant plus rapidement que les internautes seront rassurés sur l'usage qui est fait de leurs données personnelles et sur la confidentialité de leurs échanges sur [la Toile]. A cet égard, il y a lieu de se féliciter des mesures récemment annoncées par le premier ministre en faveur d'une libéralisation des moyens de cryptologie.

– Est-il nécessaire de renforcer la législation ou faut-il laisser les acteurs du marché s'autoréguler comme le souhaitent les Etats-Unis ?

– Ce débat entre les tenants de la loi et ceux de l'autorégulation est, en Europe, un faux débat. D'abord, parce que les pays européens disposent de lois applicables aux données personnelles qui sont collectées par Internet ou générées par cette technologie. Ensuite, parce que la loi seule ne suffit pas pour que la *culture Informatique et libertés* puisse se diffuser sur ce nouveau réseau : il y faut des relais, parmi lesquels doivent figurer en premier lieu les responsables de site et les fournisseurs d'accès. La loi n'interdit ni la pédagogie à l'égard des acteurs ni les initiatives professionnelles : le code de la route fixe des limites de vitesse ; cela n'a jamais rendu inutile les efforts de prévention routière !

» Le récent rapport du Conseil d'Etat "Internet et les réseaux", qui retient l'idée de "corégulation", manifeste l'intérêt de voir associées intervention publique et initiatives privées, et exprime bien la philosophie qui est celle des autorités européennes de protection des données.


TCHIKIOTO

– Les règles sur les échanges de données personnelles fixées en Europe ne risquent-elles pas de freiner le commerce électronique sur le Vieux Continent ?

– La dernière conférence de l'OCDE sur le commerce électronique, qui a eu lieu en octobre à Ottawa, a manifesté le fait que la protection des données est devenue, pour tous les pays, une condition essentielle du développement du commerce électronique. Diverses études faites aux Etats-Unis témoignent d'ailleurs que les internautes américains se déclarent de plus en plus préoccupés par le sort de leurs données personnelles et le respect de leur vie privée sur le Réseau. En la matière, la conception européenne peut constituer, pour les entreprises, un véritable atout commercial.

– Peut-on imaginer de bâtir des listes internationales où les internautes pourraient s'inscrire pour signifier qu'ils ne souhaitent pas que les informations les concernant puissent être utilisées ?

– L'idée est actuellement débattue : il s'agirait de créer une liste universelle qui permettrait aux internautes de refuser de recevoir des courriers électroniques de prospection commerciale non sollicités. Une autre idée consiste à inclure dans l'adresse électronique un marqueur indiquant que son titulaire refuse d'être prospecté. Dans un cas comme dans l'autre, ces mécanismes ne seront efficaces que s'ils sont respectés par les professionnels. Une donnée personnelle qui circule sur Internet n'est pas une information donnée "en pâture" : il revient aux *personnes de décider des usages qui* peuvent être faits de leurs données personnelles. »

Propos recueillis par Denis Delbecq

■ www.cnil.fr

Parcours

MICHEL GENTOT, président de section au Conseil d'Etat, a succédé à Jacques Fauvet, qui présidait la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) depuis quatorze ans. Agé de 67 ans, père de quatre enfants, officier de la Légion d'honneur, chevalier des palmes académiques et commandeur de l'ordre national du Mérite, il est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Il a dirigé l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris de 1979 à 1987. Il préside également le tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Cité universitaire de Paris. Michel Gentot connaît bien la question des fichiers informatiques puisqu'il dirigeait la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) depuis 1998, une fonction qu'il avait également exercée de juillet 1989 à juillet 1995. Nommé à la CNIL par le gouvernement et élu à sa tête pour cinq ans, M. Gentot sera secondé par Hubert Bouchet, vice-président délégué, et par Raymond Forni, vice-président.

Tractations sur les échanges de fichiers

ADOPTÉE en 1995 après des années de travaux, la directive européenne relative à « *la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* » est entrée en vigueur le 25 octobre 1998. La France n'a pourtant pas encore mis sa législation en conformité avec ce texte. La Commission européenne a adressé, le 18 décembre, une mise en demeure à la France, qui doit répondre au plus tard le 18 février. Au secrétariat général du comité interministériel, qui gère les relations entre Bruxelles et l'administration française, on affirme que « *la mise en demeure est arrivée le 8 février* » et que « *le délai de réponse expirera donc dans un peu moins de deux mois* ».

Le ministère de la justice, en charge du dossier, souligne que ce texte est considéré comme « *urgent et important* » mais que l'on souhaite prendre son temps. « *Il ne s'agit pas d'un simple toilettage de la loi du 6 janvier 1978. Le texte devrait être présenté au conseil des ministres cette année, sans doute au cours du premier semestre.* » Deux points posent problème : la directive européenne abolit la division entre fichiers publics et privés, base de la loi française, et apporte des aspects nouveaux, notamment sur les échanges de données avec les pays extérieurs à l'Union.

Ce dernier point est une pierre d'achoppement avec les Etats-Unis, puisque la directive interdit les échanges de fichiers contenant des données personnelles avec les pays qui n'offrent pas au moins les mêmes garanties que l'Union européenne. C'est le cas des Etats-Unis, qui prônent l'autorégulation. De difficiles tractations sont menées depuis plusieurs mois pour trouver un terrain d'entente. A Bruxelles, on souligne que « *la balle est dans le camp américain, mais que de petits progrès ont été faits, qui devront être confirmés* ». John Mogg, le négociateur européen et David Aaron, le sous-secrétaire d'Etat américain au commerce, doivent se rencontrer à nouveau début mars. Les deux parties veulent éviter qu'on en vienne à l'interdiction d'échanges de données, qui pourrait freiner le commerce électronique.

D. D.

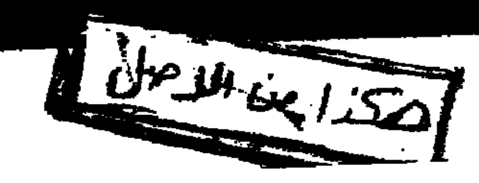
Le prix du gratuit

« **DIS-MOI** qui tu es et je te donne un ordinateur gratuit. » C'est, en substance, avec cet argument publicitaire que la société américaine Free PC propose depuis le 8 février des ordinateurs gratuits sur son site. Une opération d'envergure – 10 000 ordinateurs ont déjà été vendus en deux jours, et Free PC souhaite atteindre le million – qui va beaucoup plus loin que les récentes offres groupées des fournisseurs d'accès Internet français qui proposent, eux, des PC à moins de 2 000F francs (305 euros) contre une souscription de deux ans à leurs services (« Le Monde interactif » du 3 février).

L'opération lancée par cette société californienne n'a rien de philanthropique. Avant de pouvoir recevoir son Compaq Présario 333 MHz, le client devra au préalable remplir un formulaire détaillé et répondre à une série de questions plutôt indiscrètes. « *Quels sont vos magazines préférés ? Quel âge à votre voiture ? Combien gagnez-vous par an ?* » Bref, un vrai petit interrogatoire. C'est que, pour pouvoir être aussi généreux, Free PC à besoin de publicité et d'annonceurs. Et quel meilleur moyen, pour les attirer, que de leur fournir un fichier avec les goûts, les habitudes de consommation, le train de vie ou le lieu d'habitation du client potentiel ? En acceptant de répondre, les futurs bénéficiaires d'un ordinateur gratuit s'engagent donc à recevoir de la publicité ciblée sur leur ordinateur. Celle-ci est stockée sur le disque dur de la machine et apparaît en permanence sur la droite de l'écran. A chaque connexion Internet, les annonces sont rafraîchies ou changées. Du coup, elles sont visibles même quand l'utilisateur se sert simplement de son traitement de texte ou de son tableur. Disney et America Online (AOL) ont déjà accepté de devenir annonceurs, et USA Networks vient d'investir 10 millions de dollars (8,75 millions d'euros, 60 millions de francs) dans cette opération.

L'ordinateur rejoint ainsi le téléphone portable, qui a longtemps été proposé gratuitement aux clients par les opérateurs de téléphonie mobile. L'opération s'apparente aussi aux futurs services des mêmes opérateurs, qui, en échange de coupures publicitaires pendant la conversation, offriront des communications téléphoniques à prix réduit.

G. F.



Informatique - Réseaux Télécommunications

THOMSON multimédia, leader mondial dans le domaine de la télévision numérique, (45000 personnes réparties sur cinq continents), recrute pour son centre de Recherche et Développement basé à RENNES (380 personnes) :

Ingénieur R&D : Technologie de Fabrication des circuits hyperfréquences

Au sein du laboratoire d'études avancées chargé d'étudier et concevoir les modules hyperfréquences indispensables au développement des systèmes de communication sans fil, vous participez à la définition des produits et proposez des solutions technologiques innovantes. Vous êtes chargé de concevoir et développer les techniques et technologies de fabrication de circuits hyperfréquences adaptées aux produits de grande diffusion. Vous êtes expert dans le domaine de la fabrication de modules hyperfréquences.
Ingénieur ou cadre technique avec une qualification en électronique hyperfréquence et/ou physique des matériaux, vous possédez 3 à 4 ans d'expérience dans les technologies de fabrication de modules et circuits hyperfréquences. Une connaissance des procédés de fabrication adaptés à la production de masse serait appréciée. Vous maîtrisez les équipements nécessaires à la mise en œuvre des circuits hyperfréquences : machine à «bonding» et techniques de montage en surface. Vous êtes un esprit curieux sachant faire preuve de créativité. Votre autonomie associée à des aptitudes de travail d'équipe seront autant d'atouts pour réussir dans ce poste. Anglais indispensable. *Réf. LM95TF*

Ingénieurs R&D : Antennes hyperfréquences / Circuits hyperfréquences

Au sein du laboratoire d'études avancées de systèmes de communication sans fil de THOMSON multimédia, vous êtes chargés de proposer, d'étudier et de concevoir les antennes ou circuits hyperfréquences destinés à être mis en œuvre dans des produits de grande diffusion. Vous êtes expert dans le domaine de l'électromagnétisme. Vous participez à la définition des produits sans fil du futur. Vous optimisez les choix techniques et faites preuve d'inventivité en proposant des solutions technologiques originales.
Vous possédez une formation Ingénieur Grandes Ecoles ou Doctorat avec une spécialité hyperfréquence. Une première expérience dans le domaine des antennes et circuits hautes fréquences serait appréciée. Vous maîtrisez les logiciels d'aide à la conception hyperfréquence type IE3D, HFSS, SONNET, HP-EESOF/ADS. Votre créativité, votre aptitude à travailler en équipe seront autant d'atouts pour réussir dans votre mission. Anglais courant indispensable. *RÉF. LM17AC*

Si vous souhaitez vous investir et évoluer dans une structure à la pointe de l'innovation, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV et prétentions) sous la référence choisie, à notre conseil :
MIREILLE PROUST CONSULTANTS, 162, rue de Rivoli, 75001 Paris.
http://www.mireilleproust.com

THOMSON MULTIMEDIA

CHEF DE PRODUITS EUROPE

Pour réussir notre développement au niveau européen

L'unité européenne de cette multinationale située à Lyon, développe et fabrique différents produits dans le secteur des télécommunications.

Véritable interface entre la R & D, le marketing et nos usines, vous aurez en charge la fonction marketing complète pour développer les ventes de nos produits en Europe. Avec le Directeur Marketing et vente, vous analyserez le marché, définirez les besoins et serez l'interlocuteur technique des clients.

Ingénieur de formation (Télécoms de préférence) de 28/30 ans, vous avez acquis une expérience dans le secteur des télécommunications chez un constructeur, un opérateur ou un distributeur et êtes ouvert aux nouvelles technologies.

Autonome, mobile pour vous déplacer 40 % de votre temps en France, en Europe et en Asie, vous parlez anglais couramment et êtes prêt à prendre des responsabilités européennes dans cette entreprise en pleine croissance pour l'accompagner dans son développement. Une voiture de fonction est prévue en plus de la rémunération fixe.

Si vous vous êtes reconnu, écrivez sous la réf. ***C/1569 M*** *à notre conseil Pierre BUCCAÏ -* ***CONCORDANCES*** *77 rue Françoise Mermet - BP 32 - 69811 TASSIN LA DEMI-LUNE Cedex qui s'engage, si votre candidature est retenue, à vous adresser un dossier dans les trois semaines.*



CONCORDANCES
Entre les Hommes et les Entreprises

Vous souhaitez vous investir dans les nouvelles techniques, utiliser les technologies de pointes, conforter vos connaissances, assurer votre avenir.
Vous voulez renforcer vos possibilités d'évolution, vous êtes motivé et prêt à vous investir avec un véritable esprit d'équipe dans notre entreprise jeune et dynamique.

CVF
vous offre cette chance
A vous de la saisir !

CVF, un des premiers centre serveur français (Internet, vocal, téléphonie, Minitel, mobile, fax...), plus de 300 MF de Chiffre d'Affaires, forte croissance, recherche pour renforcer son département «développement des nouvelles technologies» et notamment le secteur du commerce électronique.

2 ANALYSTES PROGRAMMEURS	2 INGÉNIEURS D'ÉTUDES
Débutants ou expérimentés, vous avez une bonne connaissance d'UNIX et C. Vous intégrerez une équipe dynamique, motivée et participerez aux nouveaux projets.	
Sous la responsabilité d'un Chef de projet, vous assurerez analyse, développements, tests, déploiements ainsi qu'assistance et conseils aux utilisateurs. Dynamisme et aptitude au travail en équipe seront valorisés par de réelles perspectives d'évolution dans notre entreprise.	Autonome et rigoureux, vous assurerez analyse, développements, tests, déploiements ainsi qu'assistance et conseils aux utilisateurs de projets particulièrement novateurs en matière de nouvelles technologies. La structure souple de l'entreprise offrira aux candidats toute assurance d'évolution vers le poste de Chef de projet.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV + prétentions) à :
CVF - Service des Ressources Humaines
Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine
BP 8 - 75755 Paris cedex 15
E-Mail : jbarry@cvf.fr

INGENIEURS DE VENTE SYSTEMES DE PRODUCTION

Voyez toute notre évolution...



...et maintenant imaginez la vôtre.

Dans le monde numérique d'aujourd'hui, les documents ne cessent de passer de l'écran au papier et vice versa. Leader sur le marché global du document, Xerox permet de tout traiter, quel que soit le support, papier ou écran. Avec une très large gamme de produits numériques, de logiciels, de services et d'applications, Xerox intensifie sa présence dans les environnements très professionnels tels que Banque/Assurance, Arts Graphiques, Production industrielle,...
C'est tout un monde d'opportunités qui s'offre à vous !

Diplômé d'une Grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieur, vous êtes actuellement en poste chez un constructeur ou un revendeur à valeur ajoutée. Vous avez un tempérament de négociateur à haut niveau et aimez relever les défis. A l'écoute du marché, vous exercez votre métier en parfaite adéquation avec les problématiques clients. Votre ouverture d'esprit, votre curiosité conjuguées avec une expérience professionnelle d'un ou plusieurs secteurs d'activités vous permettent une approche affinée de la solution client. Les carrières de Xerox vous ouvrent des perspectives à la mesure de vos compétences.

Ces postes, ouverts également à des jeunes diplômés de talent, sont à pourvoir à Paris.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. IV/2LM à Xerox - MBE 153 - 225, bd Jean Jaurès 92100 Boulogne ou de la déposer sur notre site web.



THE DOCUMENT COMPANY
XEROX

Informatique - Rése

Vous avez confiance en vous... nous aussi !



General Electric (86,6 milliards d'euros de CA, 290 000 salariés, dont 70 000 en Europe) est l'un des premiers groupes mondiaux aux activités diversifiées dans les domaines de l'industrie (éclairage, plastiques, électroménager), de la technologie (moteurs d'avions, imagerie médicale) et des services (finance, informatique, télévision).

Au sein de GE Capital Services (27 000 personnes en Europe dans 22 pays), l'un des leaders des services financiers aux entreprises et aux particuliers, GE Capital Sovac (1 300 personnes) développe en France ses activités dans 3 métiers : crédit automobile, crédit immobilier, crédit à la consommation.

Dans le cadre du déploiement d'un plan stratégique ambitieux, destiné à supporter plusieurs millions de clients, dans un environnement technique de pointe (client/serveur, architecture distribuée, bases de données relationnelles, workflow etc.), notre Direction des Systèmes d'Information recherche :

Responsables Domaine de développement — réf. RDD

Expérience de l'encadrement de plusieurs projets, dans des environnements Grands Systèmes IBM. Connaissance de l'environnement UNIX et du domaine du crédit souhaitée.

Chefs de projet — réf. CP

Responsables d'une équipe de 3 à 10 personnes. Environnements Grands systèmes IBM et/ou UNIX. La connaissance du crédit est un plus.

Responsable Télécom Voix — réf. RTV

Connaissance des Autocommutateurs, ACD, CTI, Dialer et SVI, et des offres de services et de produits des principaux opérateurs. Expérience souhaitée des Call Centers et des produits Lucent Tenchnologies.

Chargé d'études en organisatio 1 - Secteur Immobilier — réf. CEO

Expérience réussie dans une fonction organisation ou dans un environnement informatique, de préférence dans le domaine de la banque ou du crédit immobilier.

Nos postes sont situés à Levallois Perret. Ingénieur ou Bac + 4/5, vous avez un minimum de 3 ans d'expérience (5 ans pour les responsables Domaine de développement).
Vous parlez anglais et aimez travailler dans un environnement international stimulant et évolutif.

Si l'une de ces opportunités vous intéresse, contactez-nous de 9h à 18h au 01 40 89 72 86 en rappelant la référence du poste.



GE Capital
Sovac

© TMP Worldwide. Photo : Vioo

Notre Groupe (CA : 4 milliards de francs, 3 000 personnes) présent dans plusieurs secteurs d'activités (grande distribution, automobile, produits pétroliers, commerce de gros, bâtiment, agro-alimentaire), connait un fort développement dans l'Outre-Mer français et à l'étranger. *Cette croissance nous amène à créer le poste de*

DIRECTEUR INFORMATIQUE ET ORGANISATION GROUPE

MARTINIQUE

Basé au sein de la holding en Martinique, directement rattaché au PDG, vous définissez les normes et les orientations en matière de systèmes d'information et de réseaux de communication.

Vous établissez le schéma directeur du Groupe et de chaque branche d'activité, déterminez, proposez et contrôlez les budgets informatiques, négociez avec les fournisseurs et prestataires, supervisez les procédures d'exploitation, définissez la politique de formation et effectuez le *recrutement et le suivi de carrière de l'ensemble des informaticiens* du Groupe.

A 30-40 ans, diplômé d'une grande école d'ingénieur, vous avez acquis une expérience au sein d'un *important cabinet de conseil, complétée par une expérience en entreprise* à une fonction à responsabilités.

Vous possédez une culture des systèmes d'information qui vous permet d'appréhender les enjeux majeurs des évolutions technologiques.

Vous êtes capable de négocier en anglais et si possible en espagnol.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo), qui sera étudié *en toute confidentialité, sous réf. DI/217 à notre conseil*

GUINTRAND
CONSULTANTS
63 bis, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris

Publipanel

Les réseaux du futur et les communications d'aujourd'hui

JEUNE RESPONSABLE DE TELECOMMUNICATIONS

Notre société, (4 milliards, 2 500 personnes) souhaite, dans le cadre d'un fort investissement Télécoms, majeur pour l'entreprise, intégrer le Responsable du « poste central télécom ».

Vous assurez la supervision de l'intégralité des installations Télécoms. Vous analysez et suivez les plans de maintenance et les méthodes d'intervention. Vous êtes également responsable du contrôle qualité des actions entreprises. Vous assurez les relations avec les opérateurs Télécoms et animez une équipe de 6 Techniciens.

Vous proposez les actions correctrices nécessaires et tous les axes d'amélioration possibles.

A 28 ans environ, de formation Ingénieur Télécoms ou généraliste (avec de solides connaissances en Télécoms), vous justifiez d'une expérience significative de 2 ans environ dans une fonction Réseaux (Wan, commutation, radiocommunication, Lan...).

En entreprise, vous avez su capitaliser un savoir-faire technique et disposez au-delà de votre expertise, de capacités managériales.

Rigoureux, organisé, mais aussi ouvert, innovant, vous vous situez en permanence comme un réel prestataire de service, sensible à la qualité et à la culture « client ». Vous maitrisez parfaitement l'anglais.

Le poste est basé **en Champagne-Ardennes.**

Merci d'adresser votre candidature, sous la référence C500B, à Sabine Chaumette, OC CONSEIL, 5 rue E.-et-A.-Peugeot, tour [illegible], 92508 Rueil-Malmaison Cedex.



MEDIA SYSTEM



Le Groupe DOUX (CA + 10 milliards, 13 000 salariés) est le premier *producteur français et européen* de produits fabriqués à partir de la viande de volaille (poulet, *dinde, canard, pintade).*

père dodu

Ces produits sont commercialisés sous les formes les plus diverses et avec des degrés très variés d'élaboration (produits entiers ou découpés, cuits ou crus, frais ou congelés, produits élaborés comme les rôtis, les panés, la charcuterie de volaille). Nous sommes présents dans toute la France, l'Europe et au Brésil, dans tous les réseaux de distribution, au travers de plusieurs marques (Père Dodu, Loué, Janzé, ...) et de plusieurs dizaines d'établissements. Nous recherchons notre

DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION H/F

Rattaché à la Direction Administrative du Groupe DOUX, vous êtes le garant du bon fonctionnement, de la fiabilité, de la cohérence, de la sécurité et de l'évolution des systemes d'information du Groupe. Force de proposition, vous mettez à la disposition des utilisateurs les applications et les outils les plus adaptés à leurs besoins. Vous *faites preuve d'innovation et de créativité pour adapter, en permanence,* les systèmes d'information à l'évolution des technologies et des communications. Basé au Siège du Groupe à CHATEAULIN, *vous managez et animez* une équipe de 50 Collaborateurs répartis sur plusieurs sites en France et à l'étranger.

De formation supérieure, vous avez à votre actif plusieurs expériences réussies de management d'équipes informatiques de taille comparable, si possible dans le monde de l'industrie agro-alimentaire. Vos qualités *relationnelles, vos capacités* à animer, à mobiliser des équipes et à répondre avec pragmatisme et diplomatie à des partenaires ayant des attentes diversifiées vis-à-vis de l'outil informatique seront parmi les critères *déterminants de notre choix.*

Merci d'adresser votre lettre + CV + prétentions *sous référence* 99/03 à SCORE - BP 43 - 29150 PORT-LAUNAY.



Alibabook.com



Votre nouvel espace de travail est là. Vous éprouvez une forte attirance vers les nouvelles technologies. Sûr de vos compétences techniques, vous alliez rigueur, sens de l'autonomie, et créativité. Vous aimez les challenges.

PME en forte croissance, **www.Alibabook.com** est la librairie francophone leader sur le Net.
Nous recherchons :

Des Ingénieurs

pour le développement informatique et logisitique, issus des Grandes Ecoles

Un Responsable de base de données

pour le développement de notre base bibliographique, ayant une bonne connaissance du domaine de l'édition

Un Infographiste

Postes basés à Paris.
envoyer CV et lettre de candidature à
Alibabook.com - 29, rue de Condé - 75006 PARIS.



Filiale d'un grand groupe aéronautique, Leader dans le domaine de l'Image de Synthèse Temps Réel

INGENIEURS EN ELECTRONIQUE

Responsable de développement : réf.: EH1

Mission : Vous prenez en charge les spécifications et études d'architecture de systèmes de traitement et synthèse d'image. Vous encadrez un groupe d'ingénieurs chargés du développement de cartes et Asics numériques.

Profil : Avec une expérience d'au moins 7 ans en conception en *électronique digitale* et des connaissances en analogique, vous maitrisez la conception de calculateurs de traitement du signal ou d'image. Une expérience d'encadrement *dans un contexte de sous* traitance internationale serait un plus.

Ingénieurs d'études : réf.: EH2

Mission : Vous participez aux études d'architecture de cartes et Asics de traitement et synthèse d'image. Vous assurez le développement de sous-ensembles, de la définition jusqu'aux test des prototypes.

Profil : Avec une expérience d'au moins 2 ans en électronique digitale, vous maîtrisez la conception structurée, en langage VHDL de circuits Fpgas ou Asics.

Merci d'adresser votre candidature à Mme Vicaire,
Sogitec 4, rue M. Monge 92158 Suresnes Cedex.

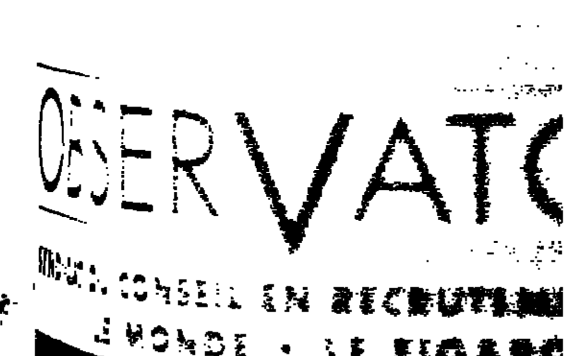


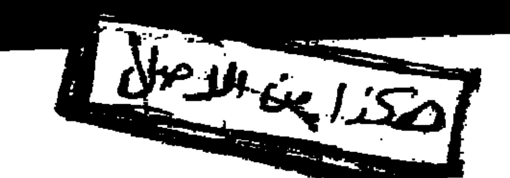
Télécommunications

Informatique - Réseaux Télécommunications

Achats - Logistique - Organisation







Informatique - Réseaux Télécommunications

OBSERVATOIRE

SYNDICAT DU CONSEIL EN RECRUTEMENT / SYNTEC
LE MONDE • LE FIGARO
année 1998 / année 1997

Le Syndicat du Conseil en Recrutement / Syntec, Le Monde et Le Figaro se sont associés pour créer un observatoire du recrutement. Composé de professionnels du recrutement, celui-ci se réunit régulièrement pour analyser les tendances et évolutions du marché du recrutement en France et en Europe. Ses commentaires s'appuient notamment sur les données chiffrées fournies par Le Monde et Le Figaro concernant l'évolution des insertions d'annonces dans les principaux supports de la presse nationale.

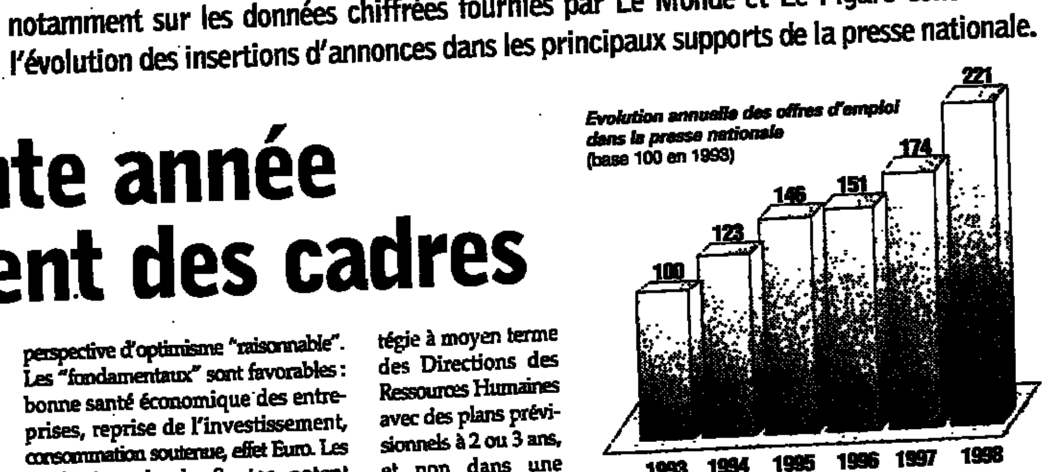
Une excellente année pour le recrutement des cadres

Depuis 1993, année "noire" pour l'activité recrutement, le nombre d'offres d'emploi cadre parues dans la presse nationale est en augmentation chaque année. 1998 a vu la poursuite de cette progression et s'offre même la plus forte croissance : + 27 % par rapport à l'année 1997. En surface moyenne des annonces, la progression est encore plus forte puisqu'elle ressort à + 36 %.

Le marché du recrutement des cadres est donc excellent, et l'ensemble des adhérents du Syndicat du Conseil en Recrutement/Syntec confirme cette tendance : la progression est forte, que les recrutements s'effectuent par annonce ou par approche directe, pour la recherche de dirigeants ou d'experts pointus.

Si l'on affine l'analyse sur l'ensemble de l'année, la croissance a été particulièrement forte dans la première moitié de l'année (+ 37 % en cumul à fin juillet) et s'est tassée à partir de septembre : effet de la "mini" crise boursière suite aux difficultés des marchés asiatique et russe, mais aussi stabilisation à un niveau élevé, car la fin de l'année 1997 avait été très bonne.

Après cette excellente année, comment devrait évoluer le marché en 1999? Les prévisions des adhérents Syntec, à part une minorité qui fait preuve d'une relative euphorie, se situent plutôt dans une perspective d'optimisme "raisonnable". Les "fondamentaux" sont favorables : bonne santé économique des entreprises, reprise de l'investissement, consommation soutenue, effet Euro. Les professionnels de Syntec notent d'ailleurs que le comportement des grandes entreprises a changé : le recrutement s'inscrit à nouveau dans une stratégie à moyen terme des Directions des Ressources Humaines avec des plans prévisionnels à 2 ou 3 ans, et non dans une logique court terme à 6 mois adaptée à une navigation à vue.



Source : pige Publiprint.
Analyse à partir des principaux supports de la presse nationale, en nombre d'insertions.

Les secteurs qui recrutent

Sauf exception, tous les secteurs industriels ont fortement augmenté le nombre de leurs recrutements : l'électronique, la téléphonie, l'automobile, l'aéronautique, les secteurs liés à l'investissement... et le bâtiment, tiré par la reprise de l'immobilier. La bonne tenue de la consommation profite aussi à l'industrie agro-alimentaire, à l'édition et à la distribution. Le monde du Conseil (Services, Etudes, Conseils) est également en surchauffe. Par contre, comme nous l'avons remarqué pour les fonctions informatiques, le secteur des services informatiques s'essouffle (mais à un niveau très élevé). En bas de l'échelle, les services publics sont à la traîne, ce qui peut refléter un certain manque de moyens des collectivités locales, confrontées à des équilibres budgétaires difficiles.

Évolution des différents secteurs en offres d'emploi modules
année 1998 / année 1997
Source : pige Le Monde. Analyse à partir des principaux supports de la presse nationale, en nombre d'insertions.

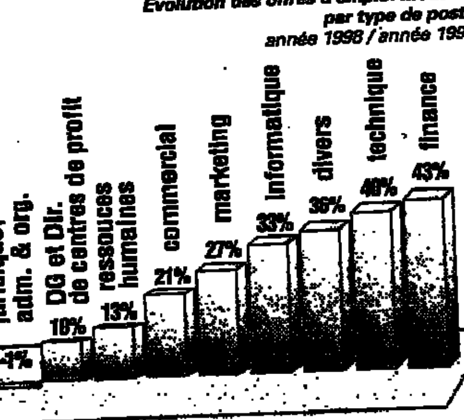
7% · 11% · 14% · 14% · 23% · 28% · 30% · 30% · 30% · 33% · 35% · 35% · 37% · 38% · 48%

Partie intégrante du groupement des Syndicats Syntec des Études et du Conseil, le Syndicat du Conseil en Recrutement créé en mars 98 résulte de la fusion des deux précédentes organisations professionnelles : Chambre Nationale des Conseils en Recrutement et Syntec Recrutement. Le Syndicat du Conseil en Recrutement représente plus de 50 % du marché du Conseil en Recrutement en France et regroupe plus de 140 adhérents.

Les métiers en croissance

Les fonctions commerciales croissent un peu moins vite que l'ensemble du marché (+ 21%), mais représentent encore plus du tiers du total des offres d'emploi répertoriées. Les métiers de la finance (+ 43%) et de l'industrie (+ 40%) représentent les plus fortes croissances. Pour les financiers, on constate une forte montée en puissance des postes internationaux, notamment les contrôleurs de gestion; il y a aussi une vraie reprise quantitative des recrutements dans l'audit et le secteur bancaire. Pour les fonctions industrielles, cela s'explique d'abord par un rattrapage "structurel" et le redémarrage de l'investissement. Il y a aussi l'émergence de fonctions "nouvelles" : qualiticiens, logisticiens, spécialistes productivité... Après un début d'année explosif (+ 70 % à fin juillet), la tendance s'est inversée pour les recrutements d'informaticiens, qui sont en croissance négative depuis quelques mois : essoufflement, signe d'un prochain retournement ou stabilisation à un niveau élevé? En ce qui concerne les dirigeants, qui relèvent plutôt de l'approche directe, le mouvement continu des implantations, fusions, rapprochements et restructurations entretient toujours une certaine mobilité pour ce type de postes, notamment à l'international. Les exigences de résultats des actionnaires ont aussi parfois pour conséquence des... remplacements.

Evolution des offres d'emploi modules par type de poste
année 1998 / année 1997



Source : pige Publiprint. Analyse à partir des principaux supports de la presse nationale, en nombre d'insertions.

Le monde de l'industrie et de la recherche

FRANCE TELECOM, [illegible] opérateur mondial, 157 milliards de francs de chiffre d'affaires, possède le premier centre européen de recherche et développement en télécommunications, dont les innovations contribuent à donner au Groupe une réputation d'excellence technique. Afin de maîtriser l'ensemble de la filière de l'innovation face à un marché en constante évolution et fortement concurrentiel, nous renforçons nos équipes de Propriété Intellectuelle avec des ingénieurs brevets spécialisés dans les hautes technologies (télécoms, électronique, logiciels, informatique) et pratiquant l'anglais.

Ingénieur brevets senior

Mandataire européen

Vous prenez en charge [illegible] la protection et la défense des intérêts du Groupe en matière de propriété intellectuelle, assurez la mise en œuvre de la politique définie dans ce domaine, animez l'équipe d'ingénieurs brevets qui vous assiste dans votre mission.
Le poste est basé à Issy-les-Moulineaux (92).

Ingénieurs brevets

Diplômés du CEIPI (5 années d'expérience)

Vous prenez en charge la rédaction et le suivi d'un portefeuille de brevets.
Les postes sont basés à Issy-les-Moulineaux (92).



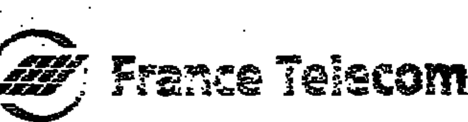
Ingénieurs propriété intellectuelle

Diplômés du CEIPI (5 années d'expérience)

Interface entre la R&D et le service central de Propriété Intellectuelle, vous détectez les inventions et incitez à les faire protéger.
Les postes sont basés à Caen (14) et Lannion (22).

Vos qualités de rigueur, de méthode et votre sens relationnel favoriseront votre réussite au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser, sous référence FTB, votre dossier de candidature à notre conseil, qui vous garantit une totale confidentialité :
SM CONSEIL, 67 rue de Miromesnil, 75008 Paris.



Nous allons vous faire aimer l'an 2000



Filiale du groupe SAUR (14 MdF de CA, 24 000 collaborateurs), spécialisée dans le traitement de l'eau, nous souhaitons, dans le cadre de notre développement, recruter un :

Ingénieur de Projet

Vous répondez aux appels d'offres concernant les usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées en France et à l'international, en vous appuyant sur les différentes compétences techniques et administratives du groupe.

De formation ingénieur ou universitaire, vous justifiez d'une expérience réussie dans une activité d'ingénierie similaire à la nôtre, où vous avez démontré des capacités d'analyse, de rigueur et de curiosité. A l'aise dans un milieu international, vous avez une bonne maîtrise de l'anglais.

Si vous possédez un fort pouvoir de conviction et si vous souhaitez vous investir dans de nouveaux challenges, venez rejoindre notre équipe en plein développement.

Merci d'adresser votre lettre de motivation, CV et prétentions à STEREAU, Direction des Ressources Humaines, 36-38 route de la Princesse, 78435 Louveciennes.



Lyondell Cheminal Company est un des principaux acteurs mondiaux du marché des produits chimiques de base et intermédiaires. Notre site de Fos-sur-Mer fait partie des opérations européennes de Lyondell Chemical. Spécialisés dans la production d'oxyde de propylène, de MTBE, de polyols et de glycols, nous recherchons des

Ingénieurs Process

Au sein du département technique de notre usine de Fos-sur-mer, vous assurerez la conduite des études d'améliorations de nos installations ainsi que le suivi de leurs performances. Jeune ingénieur (Centrale, Mines, ENSIC, ENSIGC...), vous bénéficiez d'une expérience de 2 à 5 ans dans une industrie de procédés ou dans une société d'ingénierie.
Votre sens développé des relations humaines, votre maîtrise de l'anglais et votre capacité à évoluer dans un environnement multiculturel vous permettront d'intégrer rapidement une équipe dynamique.

De réelles perspectives d'évolution existent pour des candidats de valeur.
Merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV, photo et prétentions à :
Lyondell Chimie France, SNC
Direction des Ressources Humaines
Route du Quai Minéralier
BP 201
13775 Fos-sur-Mer cedex.

Organisme aubois spécialisé dans les domaines de la **distribution publique d'électricité et de l'éclairage public**, recrute un

Ingénieur maître d'œuvre électricité

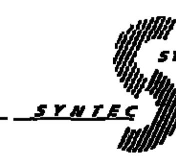
Chargé de la conception des projets, du suivi technique, administratif et financier des travaux, vous serez également coordonnateur (loi 93.1418 du 31.12.1993) pour la sécurité des chantiers.

Diplômé ENPC, ENGREF, INPG ou équivalent, une expérience en réseaux de distribution publique d'électricité et en installations d'éclairage public serait un atout supplémentaire.

Pour ce poste motivant basé à Troyes dans l'Aube, merci d'adresser lettre manuscrite, curriculum vitæ, photo, salaire actuel ou prétentions, sous référence IMO 52 à notre Conseil CDL Ressources Humaines, Grande rue, 10190 Prugny.

C. D. L. RESSOURCES HUMAINES

Vu sous cet angle,
vos recrutements
seront plus efficaces



NOVARTIS

Contrôle qualité

Pharmacien microbiologiste

NOVARTIS, un des tout premiers *groupes pharmaceutiques mondiaux* poursuit l'effort de certification FDA de son site en Alsace (diverses formes galéniques, notamment stériles) par l'intégration d'un spécialiste en microbiologie. A la fois scientifique diplômé et manager expérimenté (au moins *cinq ans en position opérationnelle*), il sera directement rattaché au Responsable Qualité, pilotera le laboratoire de microbiologie (10 personnes), préparera les audits en relation avec le service qualité du groupe et, plus globalement, participera, en tant qu'interlocuteur clef, à la mise en œuvre de la stratégie qualité de ce site à taille humaine (350 personnes). L'anglais favorisera les *contacts internes et externes*, le *savoir-faire*, la volonté de réussir ainsi que les qualités personnelles ouvriront une trajectoire professionnelle dans un groupe en plein essor. Merci d'écrire à Jean-François JARDINI - PA Consulting Group - 8, rue Gustave-Adolphe Hirn - 67000 STRASBOURG, *en précisant la référence* 0976/JJ/CQ - Tél. 03.88.15.58.58. Vous pouvez également envoyer votre CV à l'adresse **jean-françois.jardini@pa-consulting.com** *ou en remplissant* notre formulaire de candidature sur notre site **www.pa-jobworld.com**

Global Recruitment





Nous sommes le **Comité National** chargé de la certification du **Matériel d'Incendie et de Sécurité**, mandaté par l'AFNOR, par d'autres Organismes (Assurances) et par le *Ministère de l'Intérieur. Notre* activité se développe dans la certification des entreprises d'installation de matériels et systèmes de Sécurité Incendie et, d'une façon générale, à la promotion de la qualité et de la sécurité dans ces domaines. Notre croissance (de 5 à 10 MF en 4 ans) requiert la création d'un poste d'

INGENIEUR ELECTRONICIEN SENIOR H/F

Bilingue Anglais

RESPONSABLE CERTIFICATION

Auprés du Directeur général, vous serez chargé de mettre en place et de gérer la certification des INSTALLATEURS *de systèmes de sécurité incendie.*

Aprés votre diplôme d'Ingénieur, de préférence en Electronique, vous avez acquis une expérience (de 8 à 15 ans) en études, développement et installation de systèmes dédiés *à la sécurité, si possible dans* un contexte Bâtiment. Les responsabilités de suivi, de contrôle et d'animation ainsi que les nombreux contacts exigent autonomie, *rigueur, sens* des initiatives, esprit pragmatique et aussi des compétences indéniables pour les comptes rendus et les publications.
Poste basé à Paris



Adressez une lettre motivée manuscrite en précisant votre salaire et un CV détaillé à :
HERVE LE BAUT - CONSULTANTS
8, rue Aristide Briand, 92300 LEVALLOIS



Carrières internationales

INITIATIVES LOCALES

Ingénieurs et informaticiens



Ville de MAISONS-ALFORT

(Val de Marne) 54 000 habitants

recrute selon conditions statutaires pour son service informatique :

UN INFORMATICIEN

Missions :
- Installer, configurer, maintenir et exploiter les matériels et logiciels existants (*postes et serveurs*).
- Assistance technique aux utilisateurs.
- Assurer l'intérim du responsable informatique pendant ses congés annuels.

Profil :
- Expérience en informatique, sens de l'initiative, qualités relationnelles, capacités d'organisation.

Connaissances souhaitées : ☞ Unix, Windows NT, Oracle V7, Réseaux. ☞ Windows 9x, Microsoft office. ☞ Logiciels propres aux collectivités (Coriolis, JVS, Arpège, Livre foncier, Atal...).

Rémunération statutaire + Régime indemnitaire

Merci d'adresser lettre de motivation + C.V. + Photo à : *Monsieur le Député-Maire Hôtel de Ville - 118, avenue du Général de Gaulle - 94701 MAISONS-ALFORT.*



Epinay sur Seine

- *Seine Saint-Denis, à 10 mn de Paris*
- 50 000 habitants
- Cité des Industries du cinéma

recrute par voie statutaire

INGÉNIEUR SUBDIVISIONNAIRE (OU EN CHEF)

Directeur du Service Voirie

Vous serez responsable de la gestion et du développement des infrastructures de la commune • Voirie • Eclairage Public • Signalisation tricolore • Assainissement.

Collaborateur direct du DGST, vous aurez pour principales missions • *la coordination des études* • la programmation et le pilotage des projets de travaux neufs et de maintenance • la gestion du domaine public et du stationnement • la préparation et l'exécution du budget de la direction.
Vous aurez en outre à diriger les études relatives aux différents modes de déplacements urbains.

Ingénieur ESTP, TPE, INSA, vous justifiez d'une expérience confirmée dans les études et *la réalisation des projets d'infrastructure. Une connaissance* dans les réseaux d'assainissement et dans la circulation routière est souhaitée. Vous possédez des capacités de management, le sens de l'organisation, et la connaissance des procédures de passation des marchés publics.

Merci d'adresser lettre de motivation et CV sous réf. 99/05 à M. le Maire, Député de la Seine Saint Denis, Hôtel de Ville, 1 Esplanade François Mitterrand - 93806 EPINAY SUR SEINE Cedex.

Le Conseil Général SEINE & MARNE

Un Ingénieur Intranet

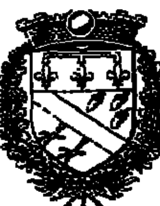
(Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux)

Au sein de la sous-direction des techniques de communication, vous mettez en place dans les services du Département, un reseau Intranet et travaillez à son extension (Extranet) aux partenaires du Conseil Général (services de l'Etat, de la région, des communes, collèges...). Cette mission vous conduit : • à installer, configurer et administrer les serveurs de l'Intranet • à créer des présentations WEB interactives • à définir la sécurité des réseaux et contrôler les échanges d'informations • à élaborer des statistiques de visites et analyser les flux • à assurer une veille technologique et juridique permanente.

De Formation ingénieur en informatique, vous avez choisi de vous spécialiser dans le secteur de la communication ce qui vous donne une bonne maîtrise des systèmes et protocoles de l'Intranet. Votre rigueur et créativité se doublent d'un sens aigu de l'écoute et de la communication. Une première expérience dans des missions similaires serait appréciée.

Poste basé à Melun, à pourvoir par voie statutaire ou de contrat.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV et copie de votre dernier arrêté de situation administrative à M. le Président du Conseil Général, Direction des Ressources Humaines, Sous-Direction du Recrutement - Hôtel de Ville - 77010 MELUN Cedex



SEVRAN

Seine-Saint-Denis - Ville Citoyenne
Ville Entreprenante - Ville Européenne
(860 agents au service de 52 000 habitants)
R.E.R à 20 mn de Paris/Châtelet,
10' de l'Aéroport de Roissy Charles de Gaulle

recrute

UN ANALYSTE INTEGRATEUR

Rattaché au responsable des études

MISSIONS :
. intégration et paramétrage des progiciels sous la responsabilité des chefs de projet
. essai de qualification et proposition de recette du progiciel
. préparation de la mise en production des progiciels (dossier de mise en exploitation) avec le support de l'équipe technique
. administration et maintenance (préventive, évolutive, curative) des progiciels installés incluant l'installation des nouvelles versions.
. accompagnement des services dans l'utilisation quotidienne des solutions
. gestion des données relatives aux domaines concernés
. gestion complète des infocentres afférents (BOL)
. assistance aux utilisateurs sur les progiciels

QUALITES REQUISES :
. capacité d'analyse, de synthèse et de rigueur
. capacité à proposer et mettre en place des procédures, à formaliser, à structurer, à organiser
. qualités relationnelles, pédagogie
. capacité à travailler en équipe
. sens de l'écoute et du service aux utilisateurs

FORMATION ET EXPERIENCE :
. BAC + 2 ou BAC + 3
. *ingénieur avec 1ère expérience ou informaticien d'étude expérimenté ou non informaticien de formation* mais disposant d'une excellente connaissance fonctionnelle des domaines gérés
. connaissance d'un environnement technique Unix/NT/SGBDR et d'outils
. expérience du monde communal appréciée

Adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à :

Monsieur Le Maire, à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général
Hôtel de Ville – 5, rue Roger le Maner - 93270 SEVRAN

Le Conseil Général du CANTAL

Recrute

UN ANALYSTE PROGRAMMEUR

Sous l'autorité du chef du Service Informatique, vous participerez aux différentes phases de conception, à l'analyse détaillée à la réalisation des projets, à la maintenance d'applications existantes ainsi qu'à des fonctions d'administration systèmes et réseaux. Vous utiliserez des techniques telles que bases de données relationnelles, outils de la 4ème génération, programmation objet, internet / intranet, et assurerez la veille technologie et la garantie de la fiabilité des systèmes. Vous contribuerez au choix et à l'évolution du matériel, des réseaux et des logiciels.

Il serait souhaitable que vous ayez une connaissance fonctionnelle des besoins d'aide sociale, et une expérience significative des environnements Unix et Windows NT, x9, ainsi que des méthodes de conception (MERISE).

Votre candidature doit parvenir **avant le 5 mars 1999**, à ***M. le Président du Conseil Général du Cantal, Service RH, 28, av. Gambetta – 15015 AURILLAC Cédex.***

Avis de concours de la fonction publique territoriale





TECHNICIENS

Votre avenir assuré

VOUS POUVEZ DEVENIR

TECHNICIENS SUPERIEURS DE MAINTENANCE

par voie de concours

dans les domaines électronique, mécanique industrielle, informatique générale.

MISSIONS	• Concevoir, prescrire, conduire des réalisations dans la maintenance des matériels de l'armée de terre.
PROFIL	• Détenir DUT-BTS ou diplôme du niveau III.
INTERET	• Accès possible au corps des ingénieurs. Formation gratuite et rémunérée, *Sécurité de l'emploi, rémunération à partir de 10 900 F*

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : Ministère de la Défense. D.F.P. Concours GPC/2 26, boulevard Victor Paris 00463 ARMEES - **Renseignements** : tél. : 01.46.73.73.21 Minitel : 3614 SGAI - Internet : *http:/www.défense.gouv.fr*

LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

recrute par voie statutaire ou contractuelle

1 TECHNICIEN RÉSEAU

pour son service Télécommunications et Informatique

MISSIONS : Conception, architecture et évolution de l'infrastructure technique des serveurs et réseaux.

PROFIL : Formation BAC + 2, avec 3 à 5 ans d'expérience dans les télécommunications *ou réseaux.*

COMPETENCES : Windows, NT, UNIX, TCP/IP, Internet, dispositifs de télécommunications, (autocommutateurs, modems, routeurs, etc...)

Les candidatures, accompagnées d'un CV détaillé, doivent parvenir à :

M. le Président du Conseil Général
Service des Affaires Juridiques et des Ressources Humaines,
Rond-Point du Maréchal-leclerc – 20405 BASTIA Cédex

Retrouvez chaque semaine la rubrique INITIATIVES LOCALES

⇨ **Lundi dans le supplément Le Monde Economie "enjeux et initiatives"**
- **Cadres territoriaux, Gestionnaires et Financiers, Avis de Concours.**

⇨ **Mardi dans le supplément Le Monde Interactif "les nouvelles technologies"**
- **Ingénieurs et Informaticiens, Avis de Concours.**

Pour insérer vos annonces dans ces rubriques, contactez le : ☎ 01-42-17-39-42

